This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frençais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137331 4

MEMOIRES

DU MARECHAL

DUC DE RICHELIEU.

Tome V.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires:

Mémoires du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

Mémoires sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

Mémoires du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

Mémoires du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

Mémoires du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4^e^ aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

Mémoires sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

Vie privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

Correspondance originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8. avec fig.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

SECONDE ÉDITION.

Avec des corrections considérables et des augmentations.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.

A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, n°. 7.

1793.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les mœurs du peuple françois, relativement à l'autorité & aux grands de l'Etat, pendant le ministere du cardinal de Fleuri. Anciens principes du gouvernement françois pour tenir les peuples dans l'ignorance. Le gouvernement favorise notre inclination pour les modes, les chansons & les vers. L'europe les chante avec nous & adopte nos modes. Fierté des Anglois; esprit de subjection dans notre cérémonial. Respect du peuple pour les grands. Voltaire, en se jouant de notre caractere sur le théâtre & dans ses écrits, le modifie. Ressentiment du despotisme françois contre les vers de Voltaire. Maniere de soumettre le peuple soulevé, lorsque les erreurs de la police ou ses rapines faisoient payer le pain dix sols la livre. Le maréchal de Noailles prend l'ordre du roi à ce sujet, & commande à son fils de tirer sur le peuple. Sagesse du comte de Noailles (maréchal de France en 1790). Au lieu de foudroyer le peuple, il se contente de patrouilles silencieuses.

DEPUIS que le cardinal de Richelieu, le fondateur du gouvernement moderne du royaume

de France, avoit ſu perſuader qu'on ne pouvoit régir le peuple qu'en le tenant dans l'ignorance, & en le chargeant d'impôts, *pour lui montrer*, diſoit-il, *ſa dépendance :* tout ce qui n'étoit point dans la claſſe du peuple, étoit imbu de ces principes affreux.

Le deſpotiſme françois, pénétré de cette maxime, lutoit ſans ceſſe contre les progrès de la raiſon qui pouvoit, en éclairant les hommes, détruire les baſes de l'autorité régnante. Il accordoit cependant aux gens de lettres quelques faveurs ; mais il diſtinguoit ceux qui exerçoient leurs talens dans la poéſie, dans l'érudition, ou dans cette littérature légere qui eſt l'ornement de l'eſprit, plutôt que ſon aliment véritable. Les principes de liberté & de philoſophie qui, depuis le commencement de ce ſiecle, jetoient de tems en tems quelque éclat, en alarmant l'autorité, irritoient tout-à-la-fois le clergé, les univerſités, les parlemens & toutes les ſortes de pouvoirs émanés de la puiſſance royale.

Avant la fameuſe époque de 1740, le peuple françois étoit encore plongé dans la plus profonde ignorance. Sa légereté naturelle ſembloit mettre des obſtacles invincibles aux progrès des principes philoſophiques qui préparoient en ſilence le renouvellement de l'eſprit humain. On a vu dans toutes

les parties de cette histoire l'inclination des françois, des parisiens, sur-tout, pour les chansons & les vers. Une grande victoire & une défaite désastreuse; l'exil d'un ministre vertueux & le triomphe d'un scélérat, étoient tour-à-tour le sujet de l'amusement d'un peuple docile & volage, qui chantoit également toutes choses. L'autorité observant toutes les nuances de cet aimable caractere, s'en servoit utilement pour le maintien de sa puissance; & depuis que Mazarin demandoit à ses commis & aux courtisans : *chantent-ils bien ?* ses successeurs qui suivoient cette boussole à l'œil, en profitoient fort adroitement pour diriger le vaisseau (1).

---

(1) La singularité de la chanson de Marlbroug, qui occupa nos musiciens & nos marchandes de modes pendant trois ans, avant la révolution qui nous travaille, n'est rien en comparaison de la fureur des François pour les chansons dès le commencement de ce siecle. Les plus vieux de notre âge peuvent se souvenir qu'en 1732, elles étoient toutes *à la dondon ;* & en 1733, *à la Barbari, mon ami ;* en 1734, le refrain étoit *à l'allure, mon cousin ;* & en 1735, elles finissoient par *lanlaire là ;* en 1736, les *mirlitons* reparurent; & en 1737, elles furent toutes *à la turlurette*, &c. enfin on avoit sorti des plus vieux porte-feuilles en 1750, l'ancienne chanson : *Quand Biron voulut danser*, du tems de Henri IV; elle fut gravée, imprimée & produite sous

L'europe qui admiroit notre aimable enfance ; chantoit elle-même avec nous, & entretenoit avec la ville de Paris un commerce suivi de nos modes. Vienne & Saint-Pétersbourg en tiroient des coëffures qui portoient le nom des nouveautés les plus singulieres. Les rois d'Espagne & de Portugal achetoient à Lyon nos étoffes pour leurs habits & la décoration de leurs cours. Les rubans à la coque de 1730, & les rubans à la cadiere que le parti janséniste mit en vogue, enrichirent les manufacturiers. Toute l'europe étoit curieuse de ces bagatelles. Les Anglois seuls, à cause de leur fierté réfléchie, se refusoient de jouer avec nous, & d'admettre dans leur île philosophique la mobilité de nos modes & de nos goûts. Le dernier des Stuarts, avant la révolution, avoit introduit quelques usages de Louis XIV, sur-tout les grandes & volumineuses perruques si favorables à la représentation : nous les quittâmes au commencement de ce siecle; mais la cour d'Angleterre les conserva dans son cérémonial, & même après sa révolution. On ne créoit point alors de maréchaux de France, que des modes n'en donnassent la

---

mille formes. Tout Paris s'en occupa, & les modes nouvelles accompagnerent ces poésies & ces chansons insignifiantes.

nouvelle au public. Coigny, Broglie, d'Asfeld, Noailles, Tingry, Puiségur & Biron occasionnerent, en 1734 & en 1738, des révolutions dans toutes nos manufactures. Les rubans changerent de forme, porterent leurs noms, & annoncérent jusqu'à Vienne ces promotions nouvelles. Après ce tableau de nos superfluités, ne soyons point étonnés si les françois ont employé des rubans à l'époque sérieuse, philosophique & sanglante de 1789.

Un peuple de ce caractere est naturellement porté à la subjection & à l'admiration. Un peuple fier & réfléchi, déconcerte, au contraire, les tyrans & les visirs. Aussi le ministere de Versailles s'étudioit-il à nous maintenir dans ce ton-là, & avoit tout établi pour conserver ces qualités louables. On n'étoit alors estimable qu'autant qu'on étoit soumis; & depuis la chaumiere jusqu'au Louvre, dans l'église, dans la robe & dans tous les rangs, on ne pouvoit faire l'éloge d'un François qu'en disant de lui:

C'est un bon SUJET.

On accumuloit, au contraire, tous les crimes possibles sur la tête de celui dont on disoit: *c'est un mauvais* SUJET. Les peuples de l'antiquité

ceux même des tems modernes, que le despotisme n'a pas encore façonnés à sa maniere, expriment, d'une maniere moins humiliante, les qualités louables des hommes, en disant : *c'est un bon citoyen ;* mais ce mot de *citoyen* étoit insignifiant & presqu'étranger à notre langue avant l'époque de 1740; & lorsque Rousseau, vers ce tems-là, voulut en orner son nom à la tête de ses ouvrages, chacun se disoit en achetant ce livre : *ce titre-là est sans doute le titre de noblesse de la république de Geneve.*

Toutes sortes de cérémonies, la plupart monacales & ridicules, nous tenoient alors dans cette honteuse situation. Le peuple étoit périodiquement occupé de beaucoup de fêtes dont l'institution imaginée jadis en Orient, étoit propre à la subjection. Notre religion, toute romaine, comme en Espagne & en Italie, passoit même pour être nécessaire pour tenir dans la crainte l'imagination des peuples, & les assujettir à l'autorité régnante. L'habitude de se prosterner devant les invisibles, entraîne effectivement celle de se tenir dans la gêne avec les grands de toutes les nations. Le culte des dieux marche parallelement avec le culte des princes; & celui qui tremble à la menace d'une punition éventuelle, invisible & future, possede les qualités les plus louables des courtisans.

Tel étoit alors le caractere des françois. Une anecdote plaisante nous montrera quel étoit celui des Parisiens.

On sait qu'on brûle à Paris, tous les ans dans la rue aux Ours, le 3 Juillet, la représentation d'un suisse, après l'avoir promené dans les rues, & l'avoir montré à la risée de la populace. Cette farce fut encore plus originale en 1726. Une femme du peuple, ayant déclaré qu'une vierge de bois, exposée dans la rue des Chiffonniers, avoit tourné la tête pour éviter la présence de l'effigie ; le peuple Parisien s'écria *au miracle*, se mit à genoux, & fit sa priere à haute voix devant la figure. Mille cierges, depuis ce jour-là, furent allumés pour honorer cette figure miraculeuse, & le peuple poussa son enthousiasme jusqu'à passer la nuit en prieres, en admiration, & fit des vœux pendant plusieurs années, à la figure, & jusqu'à sa boîte même, quand la Vierge étoit fermée & quarante ans après ; aujourd'hui même, pendant la composition de ces mémoires, le peuple lui porte encore des luminaires. J'entends dire néanmoins que nos valets, les ouvriers & le peuple doivent être maintenus dans ces menues croyances, parce qu'elles répriment, dit-on, par une crainte quelconque, les élans dangereux de leur imagination.

L'autorité arbitraire de nos rois n'avoit pas sur

le corps de la nation des principes différens. S'identifiant avec la divinité, avec toutes les puissances invisibles, elle fut toujours persuadée qu'un bon sujet qui croit aux rêveries monacales, se soumet plus aisément à sa puissance effective. Notre cérémonial, nos complimens, l'étiquette de la cour, notre langue, notre poësie, notre musique même, exprimoient alors ce caractère. Celui qui manquoit, dans la société sur-tout des grands, à ce ton prescrit & convenu entr'eux, n'avoit pas le ton de la bonne compagnie. Les corps, sans autorité & sans énergie dans leurs assemblées s'étoient assujettis à des formes silencieuses, à des étiquettes orientales, à la tyrannie d'un président inamovible ou désigné par le prince. La langue françoise qui tient son caractere facile de la mobilité de nos sensations, s'étoit prêtée à l'expression de ces mœurs, & si vous ouvrez les harangues de l'académie françoise, vous y verrez dans quel style elle écrivoit ses complimens. Sa servitude étoit telle qu'elle disoit à Louis XIV, à la mort d'un de ses enfans : « que *prosternée* aux pieds de son » auguste protecteur, elle n'employoit d'autre » éloquence que la tristesse dont elle est pénétrée, &c. » L'esprit étoit alors dans un tel assujettissement qu'il appeloit le geste, au secours de la parole, pour exprimer les sentimens de sub-

jection dans laquelle le françois croupissoit.

Les livres de cet âge, les monumens publics, les correspondances familières, montrent le même caractere dans les françois. Les colleges, presque tous d'institution jésuitique, les élevoient dans ces maximes. La servitude y étoit enseignée par principes; les enfans apprenoient à voir dans les grands, des hommes d'une autre nature, & dans les princes des demi-dieux. La naissance d'un Dauphin étoit l'enfantement d'un messie. Maurepas observe qu'à la naissance du fils de Louis XV, la joie se répandit dans tous les rangs de la société, au point que des procureurs vouloient plaider sans salaire, & les charlatans des quais arracher des dents gratuitement. On a vu à la naissance d'un fils de Louis XVI, de bons François se plaindre à la providence de cet événement. Autre tems, autre mœurs.

Au commencement de ce siecle les financiers devenus les alliés des grands, partageoient avec eux le respect & la crainte des françois: on se souviendra long-tems du crédit des traitans: l'anecdote qui suit, montre jusqu'à quel point les esprits étoient subjugués. Néricaut Destouches, pour voir jouer son *philosophe marié*, fut obligé d'ôter des vers qui caractérisoient les rapines des fermiers-généraux.

Les pièces de théâtre de Voltaire, qui instruisoit les peuples par des vers philosophiques & faciles à retenir, par des vers où il relevoit toujours la dignité de la nature humaine, étoient arrêtées, surveillées ou proscrites. A chaque piece nouvelle, il falloit traiter avec la police ou le gouvernement. Le poëte philosophe fut souvent emprisonné, & d'autres fois on lui faisoit entendre, par grace, qu'il devoit s'exiler lui-même pour éviter l'éclat de la peine. Toute sa vie, il luta contre cette autorité usurpée de nos rois & du sacerdoce qui réparoit d'un côté les breches de leur édifice, tandis que le Diogène de tous les siecles & de toutes les nations le ruinoit d'un autre.

Le même courage étoit puni tous les jours par la prison ou le bannissement : chanter la chanson du pere Girard étoit en 1730, un délit punissable par une lettre-de-cachet. Pour quelques mots hasardés, même dans des maisons particulieres, l'autorité servie par une armée de suppôts invisibles de sa tyrannie, ordonnoit l'enlevement d'un citoyen. Aussi rien n'égaloit le respect du public pour le despotisme, même dans les cafés.

Si dans quelque lutte de l'esprit public contre l'autorité arbitraire, le peuple se soulevoit ; si des disettes imprévues occasionnoient des séditions, elles étoient assoupies par les armes. Toute

autre voie étoit-elle possible dans un gouvernement où le peuple étoit aussi méprisé & sans cesse retenu dans la condition des esclaves ? Voici une anecdote de l'année 1740.

Le lundi 22 Août, il y eut à Versailles un soulevement occasionné par la disette du pain. Malgré cette calamité, les boulangers de Paris, ayant été acheter à Versailles des sacs de farine, y furent assaillis & repoussés par deux mille ouvriers qui les chasserent jusqu'à Viroflée, leur enleverent leurs sacs, leurs charrettes, & en blesserent douze. Le peuple sans doute avoit tort de se porter à ces extrêmités ; mais il avoit raison en quelque sorte, parce que les quatre livres de pain qui lui avoient coûté trente-six sols le matin, lui en coûterent quarante le soir. Le maréchal de Noailles en rendit compte au roi qui étoit à la Meute, & qui écrivit, de sa main, l'ordre qui suit : » Le commandant de ma garde à Versailles, donnera à M. de Noailles les troupes » nécessaires pour empêcher les émeutes & maintenir l'ordre & la police ». Le maréchal envoya le comte son fils avec cet ordre ; lui dit de se concerter avec le commandant de la garde pour les troupes nécessaires, & *de faire tirer sur le peuple, s'il étoit à propos*. Le comte de Noailles eut plus de modération ; il se contenta de faire des patrouilles.

On voit par-là quels étoient les principes de ce gouvernement. Quand le peuple, condamné à mourir de faim, lorsque le pain est à dix sois, se soulevoit contre ceux qui sembloient lui ravir sa subsistance, l'administration qui voyoit dans cette disette l'effet de ses erreurs, lui répondoit, la foudre à la main. Le comte de Noailles est vivant en 1790. Sa modération produisit un bon effet, & l'histoire le déshonoreroit aujourd'hui, s'il avoit exécuté l'ordre.

CHAPITRE II.

Recherches sur les mœurs & les préjugés des grands en France, au commencement de ce siecle & pendant le ministère du cardinal de Fleury. Rapports des grands avec le peuple; ils se rapprochent davantage de lui. Caractere de quelques familles titrées. Anecdotes du comte d'Évreux, du cardinal de Bouillon, de Vernouillet qui reçoit des princes chez lui & se ruine, de Baron, fameux comédien, du duc d'Épernon.

Les grands de l'Etat avoient, dans ce tems-là, des mœurs différentes de celles que la génération

actuelle a pu obſerver dans cette claſſe privilégiée de François, avant la révolution : ils étoient alors plus attachés aux principes de leurs peres, plus ſuperbes & plus ſéparés du reſte des hommes. Quelquefois leurs prétentions étoient telles qu'on obſerva qu'un académicien, évêque de Langres & pair de France, refuſa de faire l'éloge de ſon prédéceſſeur à l'académie françoiſe, parce qu'il n'étoit pas gentilhomme.

Les grands alloient quelquefois au cabaret, & dans la ſuite dans les cafés où ils trouvoient leurs égaux, & où ils ſe mêloient rarement avec ceux de la roture : ils buvoient beaucoup plus de vin dans cet âge que dans nos tems modernes. Les boiſſons fermentées & enivrantes, précédoient ſouvent le repas & continuoient après, & ce n'eſt que vers l'an 1735, qu'ils ſubſtituerent le café à l'eau-de-vie. Le thé, dans la ſuite, fut encore en uſage ; depuis que Maurepas en facilita l'introduction en France pendant ſon premier miniſtere.

Ces boiſſons aqueuſes & ſucrées contribuerent beaucoup à modifier l'ancien tempérament. Les liqueurs ſpiritueuſes recherchées du peuple & des nations moins civiliſées ne furent plus guere en uſage que dans les repas. Ces nouvelles boiſſons ſucrées, arrivées des Indes parurent plus agréables, plus analogues à notre caractere & appartenir da-

vantage aux mœurs & aux générations modernes. On perdit peu-à-peu l'usage d'aller au cabaret; le peuple seul le fréquenta. Le café & le thé produisirent ces changemens en France, & le duc de la Ferté-Senectere, pair de France, fut le dernier des grands qu'on appela *le paire des cabarets.*

Jusqu'alors le caractere de la noblesse avoit été plus dédaigneux & plus querelleur; mais depuis ce tems-là, la fureur des duels, effet de ce caractere, se ralentit de beaucoup; car alors elle étoit telle, qu'on avoit vu des femmes se battre au pistolet pour des amans, & des enfans demander la vengeance des querelles de leurs aïeux. En voici un exemple qui peint les mœurs de la noblesse avant le changement du caractère national.

On parle encore du duel fameux entre Guise & Lucé qui fut tué, laissant un fils unique que sa veuve sut si bien animer, pendant tout son jeune âge, qu'elle l'obligea enfin, parvenu à l'âge de 18 ans, de se battre contre Guise qui le tua.

Ces duels, cependant, offroient quelquefois à côté du crime & de la férocité, je ne sais quelle générosité qui honora la chevalerie françoise. Tel est le trait de ce seigneur qui se battant avec Tavanne, reçut un coup mortel, & voyant que son page alloit par un coup de trahison venger sa mort, s'é-

tria, en rendant le dernier soupir : *Tavanne, prends garde à toi ; mon page te va tuer.*

Les grands, en modifiant leur caractere depuis le commencement de ce siecle, ont évité davantage les duels. Auparavant on se battoit beaucoup par caractere : on ne se bat guere plus aujourd'hui que par réflexion, & on en calcule davantage la nécessité. Puisse le reste de notre antique férocité germanique disparoître du royaume de France.

A ces remarques sur le caractere des grands au commencement du XVIII siecle, on joindra quelques observations qui semblent peindre certaines familles distinguées du royaume qui avoient, pour ainsi-dire, des mœurs particulieres. On reprochoit l'intrigue à tous les Noailles & la hauteur aux Beaufremont. On disoit des Lauzun & des Biron qu'ils étoient tracassiers, & qu'on avoit de l'humeur comme des Grammont. La bonté & la retenue étoient le partage de toutes les branches des Bethunes & des Luynes ; & c'est parce que leurs égaux tournoient en ridicule leurs vertus & leurs qualités peu communes, que je veux approfondir ici leur caractere.

La maison de Sully, divisée en plusieurs branches, se distinguoit en effet par un genre d'humanité & de simplicité qui les faisoit aimer du peu-

ple & peu, craindre des courtisans. La popularité qui leur étoit comme héréditaire, sembloit avoir commencé au grand Sully. Ennemis de l'injustice, réservés & modeste, préférant, à la cour, la simplicité aux intrigues, ayant des *mœurs bourgeoises* pour me servir des termes des courtisans, tous les Béthunes sembloient n'avoir d'autre but que d'obtenir qu'on ne dît rien d'une maison qui paroissoit satisfaire d'avoir produit l'ami du bon Henri, & qui n'étoit avide d'aucune autre illustration.

Les Luynes avoient le même caractere. Poursuivis par les jaloux du favori de Louis XIII, poursuivis ensuite par les jaloux de leur fortune, il parut qu'un peu de timidité s'associoit à leur modération. Louis XIV, qui haïssoit, en général, les enfans des favoris de son pere, & qui n'avoit rien oublié de la vie orageuse de madame de Chevreuse, pendant sa minorité, évita de les maintenir dans la faveur. La maison de Luynes, au lieu de s'irriter contre sa mauvaise étoile, se contenta de vivre sous Louis XIV, avec décence & avec modestie, & s'appliqua à soutenir le bon ton pendant la régence.

Sous Louis XV elle s'attacha davantage à la cour, à la feue reine sur-tout, & au dauphin: laissant les faveurs plus éclatantes à l'intrigue, elle se contenta d'une liaison intime avec la reine de

de France qui aimoit les Luynes comme des gens vertueux. Le duc de Luynes, devenu amoureux de cette princesse, mais amoureux sans crime, & d'une maniere purement contemplative, comme les bienheureux de la divinité, avoit obtenu & mérité la confiance & l'amitié de la feue reine qui alloit se reposer chez eux des fatigues de la représentation, & jouir de la cordialité & de la conservation de ce qu'elle appeloit *ses honnêtes gens :* elle étoit instruite des sentimens de Luynes pour elle, & se laissoit aimer volontiers de cette maniere. C'est ainsi que l'auteur de ces mémoires a vu le duc de Luynes, qui s'est peint avec beaucoup de vérité dans un journal de vingt volumes *in-folio*, où cet honnête homme de courtisan a écrit, sans s'en douter, l'histoire de la cour de son tems, en conservant une infinité d'anecdotes toutes d'une sincérité & d'une exactitude digne de la vertu d'un tel personnage.

Un historien peut y ajouter foi toutes les fois que le duc dit *j'ai vu ;* mais elles exigent le doute & un examen, lorsque le duc parle sur la foi des autres courtisans.

En général, le caractere des grands étoit l'opposé de celui des familles que je viens de peindre. Sans caractere, toujours flatteurs, souvent bas &

rampans auprès de ceux qui les dominoient, ils paroissoient se venger de ce qu'ils enduroient de leurs supérieurs, sur ceux que la hiérarchie constitutionnelle de la France avoit fait naître au-dessous d'eux. Leur respect pour le prince sentoit d'ailleurs l'idolâtrie; & les Coigny passoient pour être le modele de ce caractere bas & vil qu'il falloit avoir pour plaire aux Bourbons de ce tems-là. Ils imaginerent, par exemple, (lorsque le dauphin, fils de Louis XV, n'avoit encore que douze ans), le cérémonial le plus ridicule dans les menuets qu'on dansoit dans l'appartement de ce prince en sa présence. L'enfant n'y dansoit pas; mais on lui avoit appris à se tenir, avec beaucoup de représentation, assis dans un fauteuil environné à droite & à gauche de ses courtisans, tandis qu'on dansoit les premiers tours, le visage tourné vers lui. Ce début plaisant étoit appelé *la figure de respect :* mais quelques personnes trouvant la figure ridicule, se refuserent à l'observer. Le duc de Penthievre, Madame Henriette & Madame ne voulurent pas d'abord s'y conformer; mais ce prince, en dansant avec d'autres qu'avec les sœurs du dauphin, en montra ensuite l'exemple; & la Trémoille, à qui cette figure de respect ne plaisoit pas, s'y étant soumis, toute la cour, sans difficulté, observa ce cérémonial d'invention nou-

velle, vraie bizarrerie, plutôt qu'une figure de respect.

Les grands étoient alors appelés à d'autres épreuves, & l'anecdote du cardinal d'Auvergne est trop plaisante pour ne pas être conservée. Recevant, en 1737, sa calotte rouge, il demanda comme les autres éminences d'être présenté au roi avant son lever, pour éviter d'exiger du prince les honneurs particuliers que les cardinaux pensoient autrefois devoir leur être accordés par les têtes couronnées. Conduit par Fleury, Bouillon s'approcha du roi pour la cérémonie, lui présenta la calotte & lui baisa la main. Le roi, qui la prit, la lui posa sur la tête, & lui dit ; « Monsieur le » cardinal, comment vous appellerez-vous.....? » *Depuis le malheur arrivé au cardinal de Bouil-* » *lon*, répondit ce prélat, *le titre de* CARDINAL » DE BOUILLON *a perdu son lustre ; si votre* » *majesté l'agrée, je changerai de nom* ». Le prélat s'appela le *cardinal d'Auvergne*.

Les attentions des seigneurs pour les ministres, dégénéroient en bassesse & en servitude. Il nous en reste un monument dans les mémoires d'un courtisan titré, qui observoit & écrivoit sérieusement dans ses registres les symptômes d'une maladie qu'eut le cardinal de Fleury en 1738. « Son » éminence, dit-il, arriva sur le midi en fort

» bonne ſanté. Il y avoit trois ou quatre jours » qu'il n'avoit été à la garde-robe ; mais la nuit » du mercredi au jeudi il y a été vingt-cinq fois, » & il y a été dix ou douze fois cette nuit ». Que les françois de ce tems-là s'occupaſſent de la garde-robe du roi, je ne verrois rien de très-étrange ; car le deſpotiſme a ſi bien façonné quelques peuples, dans les Indes, que les grands, dit-on, y mangent avec appétit, les ordures de leurs rois ; mais qu'un duc & pair enregiſtre dans ſes mémoires combien de fois le miniſtre malade va à la ſelle, c'eſt ce que je ne puis concevoir. Je ne nommerai point le duc pour ne pas faire rougir ſon fils qui vit en 1790, & qui a de la fierté, un grand amour de l'indépendance, beaucoup d'attraits pour la liberté & une véritable nobleſſe dans les ſentimens : il eſt deſcendu des hauteurs de la pairie, & il a contribué, dans l'aſſemblée nationale conſtituante, à l'établiſſement du niveau républicain en France.

Tous ces grands de l'Etat étoient néanmoins obligés quelquefois de s'allier avec la rôture pour conſerver une famille que leurs folies, leur prodigalité ou leur libertinage avoient appauvrie ; & telle étoit l'opinion que la France avoit conçue de tous ces grands, qu'un financier, un millionnaire ſe croyoit fort heureux de donner des biens

réels pour obtenir du courtisan ruiné ou accablé de dettes, quelques rayons de sa gloire, & en illustrer sa race.

Tel fut, pendant la régence, le millionnaire Croizat qui donna sa fille au comte d'Evreux. Celui-ci devoit un million, & ne pouvoit trouver à crédit une botte d'allumettes avant son mariage. Dans cette position, on lui proposa la demoiselle avec douze cents mille livres de dot argent comptant, & l'expectative de l'immense succession du pere qui fut de 21 millions : le comte accepta; mais, ayant reçu la dot, il laissa sa femme sans la toucher, parce qu'elle étoit, disoit-il, rôturiere. Cependant madame d'Evreux étoit jeune, belle, bien faite, aimable & bien élevée. Il en eût fait sa maîtresse si elle eût été fille : mais en qualité d'époux, il lui étoit survenu *un sentiment*, disoit-il, *de répugnance*. Sa femme en profita pour accorder à d'autres ses faveurs, & lui fit pour son compte deux garçons qui porterent le nom d'Evreux, étant nés depuis le mariage, pour lui apprendre à mépriser celle qui lui donnoit du pain. Brouillé avec sa femme, le comte, pendant le systême, agiota & gagna des millions dont il se servit pour bâtir le superbe hôtel d'Evreux, *rue S. Honoré*, & pour rembourser la dot de sa femme dont il gardoit les intérêts pour l'honneur, disoit-il,

qu'elle retiroit de porter son grand nom. Vain, altier, orgueilleux de ce nom, il avoit mis une balustrade autour de son lit comme dans la chambre du roi, & il exigeoit qu'on lui donnât le titre d'*altesse*. Il méprisoit son beau pere Croizat, parce qu'il devoit sa fortune à son industrie, à son commerce sur mer; & il n'avoit pas rougi d'agioter lui-même & de faire des profits qui provenoient de la dépouille d'une infinité de familles du royaume, trompées par les folies du tems.

C'étoit l'esprit du tems. Les grands seigneurs eux-mêmes disoient sérieusement qu'il falloit bien qu'il en coûtat quelque chose à un bourgeois qui vouloit hanter les gens de qualités. Les bourgeois ajoutoient même qu'il leur en coûtoit toujours dans cette association leur argent ou leur réputation, & souvent l'un & l'autre. Vernouillet, conseiller au grand conseil, émerveillé, ravi & fier d'avoir la bonne, la grande compagnie, en fut un grand exemple en 1734. Racontons encore cette anecdote & quelques autres; elles peignent les mœurs du tems (1).

(1) Ce Vernouillet avoit la plus jolie & la plus aimable femme de Paris, dont la présidente Langlois avoit fait secrettement la maîtresse du duc de la Trémoille. Chez elle

CHAPITRE III.

Du caractere des princes du ſang au commencement du regne de Louis XV. Conſidérations ſur l'impunité des crimes des viſirs & des princes dans les nations ſoumiſes à un deſpote.

ON a vu dans les chapitres précédens, le peuple ignorant & ſoumis, admirateur du faſte des grands, des opinions orientales, des prêtres,

venoient entr'autres le comte de Clermont, le grand-prieur de France, & tous les aimables *roués* de la cour de ce tems-là.

A force de traiter ſplendidement ces meſſieurs, le mari Vernouillet qui avoit vingt-cinq mille livres de rente, fut endetté, en 1734, de 400000 livres : dans l'embarras de payer cette dette énorme pour un homme de ſa condition, il ſe vit donc contraint de renvoyer tout ce beau monde, & fut réduit à mille écus de rentes; événement dont il fut ſi triſte, ſi affecté, de même que de ſe voir privé de ſon état, & ſur-tout de n'avoir plus de grands ſeigneurs ni de princes, qu'il forma le généreux projet d'aller ſe noyer, afin de ne pas ſurvivre à ſon infortune.

Vernouillet, pour mourir héroïquement, monta donc ſur un cheval de louage, & alla le long de l'eau, en ſuivant le bord de la Seine. Il vouloit ſe noyer, & il ne ſe

s'amuser de chansons & souffrir sans murmure du malheur des tems.

---

vouloit pas; il espéroit que les pieds manqueroient à son cheval, & qu'ils seroient tous les deux précipités dans la riviere; lorsque le cheval prit le parti de jeter dans un bourbier profond son cavalier, qui, ayant de la boue jusqu'au cou, se crut si bien noyé, qu'il ne s'aperçut pas de long-tems qu'il n'étoit que dans la boue. A la fin il s'en débarrassa; & changeant de dessein, il retourna dans sa maison, bien avant dans la nuit, pour ne pas se donner en spectacle.

Sa femme étoit dans une consternation qui redoubla quand Vernouillet lui apparut comme un spectre si sale, si dégoûtant, qu'elle ne pouvoit plus reconnoître son époux; lorsque sa figure fut débarbouillée, elle lui demanda d'où il venoit : « *Comment, d'où je viens*, dit-il, *est-ce que* » *vous n'êtes pas entrée dans mon cabinet ?*

Il n'étoit pas ouvert, *lui dit sa femme.* — « *Et vous* » *n'en avez donc pas fait enfoncer la porte, lorsque votre* » *mari ne venoit pas ? Il étoit dans le malheur, & vous* » *restiez ici tous fort tranquilles. Eh bien ! venez, venez* » *avec moi. Je vais vous prouver ce que j'ai voulu faire.* » *Tenez, lisez, voyez ma déclaration, elle prouve que* » *j'allois me noyer* ». Toute la maison éclata de rire, voyant le bon-homme qui venoit de se noyer. Il se résolut bien à vivre désormais dans son état, de ne plus hanter les grands ni les princes qui l'abandonnerent dans sa détresse. Vernouillet est mort misérable, depuis trois ou quatre ans, à l'abbaye de Saint-Victor, dans un âge très-

On a vu les grands, avant la révolution que la philoſophie fit en France vers 1740, fiers, ſu-

---

avancé, faiſant une obſcure pénitence des erreurs de ſa jeuneſſe brillante, toute environnée de princes & de grands.

L'anecdote des anciens portraits de la maiſon de *** vient à l'appui de ce qu'on a dit juſqu'à préſent du mépris des grands pour les roturiers. Les portraits de leurs peres ou de leurs aïeux étoient religieuſement conſervés dès ces tems-là dans les pieces les plus diſtinguées de l'appartement ou dans les chambres à coucher. L'indifférence pour l'antiquité, les fit placer enſuite dans les antichambres; d'autres les envoyerent à la campagne, dans les châteaux; & vers la fin de ce ſiecle, on ne trouve plus chez aucun ſeigneur cette généalogie de portraits qui eût pu leur rappeler les ſources de leurs diſtinctions. Mademoiſelle de *** ſe trouvant un jour entre les bras de Baron, fameux comédien, & dans une chambre ornée des portraits des ancêtres de ſa maiſon, après avoir, un moment, rêvé en examinant tous ces tableaux, & en nommant les perſonnages: « Que diroient tous ces grands hommes, *s'écria-* » *t-elle*, & tous mes illuſtres aïeux, ſi célebres à la cour » & dans les combats, s'ils me voyoient dans les bras d'un » comédien »?

Baron n'étoit pas un ſot; il ſe leve à genoux, fixe ſa dame, parcourt avec elle tous ces gothiques portraits, & leur dit en répliquant: « N'eſt-il pas vrai, meſſieurs les » illuſtres, que votre petite-fille eſt une catin »? Et ſoudain, Baron, indigné, ſe leve, ſans finir ſon ouvrage, & la laiſſe environnée de ſes tableaux.

perbes & dédaigneux envers le peuple, & s'humanisant à mesure que les lumières faisoient des

---

Baron étoit excellent sur le théâtre & dans le lit. Il fut annoncé un jour chez la duchesse de B. . . . . qui étoit dans de grandes cérémonies, & qui se leva sur-le-champ pour ne pas laisser entrer le comédien en si bonne compagnie. *Faites attendre*, dit-elle, *M. Baron*. Elle sortit ensuite, & lui dit : « M. Baron, un homme comme vous ne peut » être admis que dans le lit ou dans l'anti-chambre ».

Ces anecdotes au moins n'annoncent que des ridicules ; mais quelquefois les grands seigneurs de ces tems-là se permettoient des voies fait, plus dignes de punition, en vertu de leurs titres. Tel le vieux d'Epernon, le grand-pere du duc de Candale qui, dans son gouvernement de Metz, eut un jour besoin d'argent. Pour en avoir, il manda le plus riche juif, & le pria de lui prêter une grande somme dans deux jours : ce tems expiré, l'israëlite vint s'excuser fort humblement sur l'impossibilité de lui donner une si grande somme, & d'Epernon, qui craignoit cette réponse, l'envoya à son gentilhomme d'Aubarede qui avoit le mot. D'Aubarede enferma le juif chez lui, & lui dit : « Mon » ami, M. d'Epernon a appris que vous aviez besoin d'être » trépané; il veut vous donner son chirurgien qui est fort » habile pour cette opération, de crainte que vous ne soyez » manqué par tout autre ». Sur-le-champ le chirurgien & ses éleves paroissent au nombre de dix avec toutes sortes d'instrumens tranchans ou pointus, & se mettent en devoir de trépaner le juif. Celui-ci criant de toutes ses forces, assuroit qu'il n'étoit pas fou, & qu'il se portoit bien ; &

progrès. Suivons cette hiérarchie en montant vers le trône.

Aux princes de Conti & de Condé, que la grandeur & le ton de Louis XIV avoient contenus dans le devoir & la décence, succéda une génération de princes que l'impunité, pendant la régence, rendit inhumains & cruels envers les

---

d'Aubarede répliquoit : « Vous le voyez, comme il est » fou, & comme il s'oppose à sa guérison ». Le juif qui » voyoit qu'on lui coupoit les cheveux, & que peut-être il seroit trépané, se mit à la raison, & donna l'argent que d'Epernon avoit exigé.

Il résulte du moins de ces anecdotes que le peuple françois fut bon, qu'il souffrit pendant des siecles, je ne dis pas de toute la noblesse de France qui étoit bien plus humaine, plus amie du peuple dans les provinces, mais des très-grands seigneurs de la cour, qui, vexant à la fois le peuple & la noblesse, rendoient peu-à-peu ce titre de noble odieux au peuple, & facilitoient de loin la catastrophe qui vient d'arriver à tout ce corps dans le royaume de France.

Un peu plus de condescendance dès l'ouverture des États-généraux à Versailles, un peu moins d'éloignement du tiers-état, auroient peut-être sauvé cet ordre. Il pouvoit se souvenir que, dans l'Amérique septentrionale, un peuple nouveau a éloigné de sa constitution toute distinction particuliere dans l'État. Quatre ou cinq gentilshommes ont ruiné leur corps avant sa réunion dans l'assemblée nationale.

françois, pendant leur jeunesse. Nous avons vu le prince de Conti aimable & spirituel; sa jeunesse avoit été orageuse & cruelle; & nous passerions en silence les anecdotes scandaleuses que nous allons raconter, si dans la reconstruction de l'empire il ne falloit pas démontrer, par des exemples, la nécessité de mettre de niveau tous nos princes, & de les assujettir à toutes les loix de l'Etat.

Depuis long-tems il n'y avoit plus de Condé en France. Les enfans de ceux qui avoient fait trembler les Mazarins, rampoient en présence des ministres, & n'opposoient à leur puissance, pendant le regne de Louis XV, que la résistance des hommes faciles & foibles. Le cardinal de Fleury, qui les trouva soumis, put impunément les éloigner de la confiance du jeune roi & de toute connoissance des affaires d'Etat.

Les vices qui régnerent pendant la régence leur persuaderent, un moment, qu'ils pouvoient tout oser en France; & les préjugés des François à leur égard étoient tels, qu'ils devoient souffrir, sans se plaindre (ou en se plaignant inutilement) les caprices & les affronts, les voies de fait même de leurs princes, qui allerent quelquefois jusqu'à des actions étranges que les peuples libres punissent de mort.

Tels sont les crimes fameux du comte de Charolois qui, n'ayant pu obtenir les faveurs de la femme d'un de ses valets, parce qu'elle idolâtroit son époux, s'avisa de tuer le mari, en 1725, pour en jouir sans obstacles. Notre langue est incapable d'exprimer avec indignation les meurtres des ouvriers que Charolois précipitoit des toits à coups de mousquet, pour observer les symptômes de la nature en souffrance; & l'autorité, fermant les yeux sur des crimes qui ne se trouvent plus que dans l'histoire des Nérons, en éludoit la poursuite & en accordoit la grâce en répondant au prince, déjà coupable de plusieurs homicides : *La grâce sera accordée aussi à celui qui vous tuera.*

Ce comte de Charolois étoit né avec une ame atroce; il avoit résisté dès son jeune âge à l'impression des bons principes qu'on avoit voulu lui donner. Une fois il se permit, de concert avec le prince de Condé (M. le duc), une action affreuse contre le sexe, contre l'aimable madame de S. Sulpice : la capitale s'en amusa, & l'oublia comme les autres traits de cette nature.

Cette dame avoit la bonté d'être la complaisante de madame de Prie, concubine publique de M. le duc; & parce que ce prince & le comte de Charolois, étoient l'un & l'autre princes du sang, & que la dame résistoit à leurs desirs, un

ſoir qu'ils l'enivrerent dans une de leurs orgies, ils la mirent toute nue, l'emmailloterent comme un enfant d'un an, & lui donnerent de la bouillie.

Madame de S. Sulpice ne fit que s'en plaindre fort doucement; mais un autre jour, étant à ſa toilette, on diſpoſa des pétards ſi à propos, que le feu lui emporta une partie des cuiſſes. La capitale, cette fois, en fut indignée, malgré le culte des princes ſi bien établi dans cette ville; mais une ſimple chanſon en fut le réſultat: elle eſt ſur l'air de *la petite police.*

Le grand portail de Saint Sulpice,
Où l'on a tant fait de ſervice,
Eſt brûlé juſqu'aux fondemens.
Chacun s'étonne avec juſtice,
Que les Condé, pour paſſe-tems,
Aient brûlé ce bel édifice.

Au grand Condé, terrible en guerre,
Plus craint cent fois que le tonnerre,
Bourbon, que tu reſſembles peu!
A trente ans, tu n'es qu'un novice;
Car tu n'as jamais vu le feu
Qu'à la breche de Saint Sulpice.

Un ſoir l'aimable Saint Sulpice,
Qui ne ſongeoit point à malice,

Se chauffoit en mettant son fard:
Le feu prit à sa cheminée.
Je m'en étonne très-fort; car
Elle étoit de frais ramonée.

Le lieu qui faisoit le délice
De la charmante Saint Sulpice,
Est brûlé d'un étrange feu.
L'amour est fou dans ses caprices,
D'avoir laissé détruire un lieu
Destiné pour ses sacrifices.

Le jeune prince de Conti, qui voyoit dans la famille des exemples de cette nature, se permit, peu de tems après, une action digne de ses cousins, & qui fut également impunie. Libertin & trop peu amoureux de sa femme, Conti alloit jusques dans des lieux de prostitution publique rechercher des plaisirs si nouveaux, qu'il gagna, dans la maison de la fameuse Montrival, une maladie qu'il donna à son épouse. Furieux de cette aventure, il y retourna avec sa livrée & avec un garçon boucher qui en étoit revêtu, muni de son gros soufflet, & à qui le prince désigna la fille coupable. Incontinent le boucher la saisit, lui ajuste son soufflet & la gonfle au point que la malheureuse creva de cette opération terrible. L'aventure fit quelque bruit, & le lieu-

tenant de police fit arrêter la Montrival & son mari chez qui s'étoit commis un délit aussi étrange : il falloit un coupable, & l'un & l'autre furent condamnés au fouet & au bannissement par une commission.

Ce jeune prince s'étoit distingué dans le collége par des actions qui annonçoient une terrible adolescence. Ce crime rappela qu'il avoit tué à la campagne son professeur, le fameux P. du Cerceau, jésuite, qu'il coucha en joue en lui disant, *prenez garde à vous*, & qu'il frappa de mort, sans que nous puissions l'accuser ou l'absoudre d'homicide, parce que nous trouvons dans nos papiers des jugemens contradictoires, & des sentimens qui lui attribuent tantôt un coup prémédité, & tantôt un coup d'étourderie. Un autre fois, allant à l'académie de du Guat, ce prince donna un coup de baguette au prince d'Epinoy, qui ne le prit point en badinant. Conti, voyant que d'Epinoy se fâchoit, recommença ; & celui-ci, pour le faire cesser, donna au prince un coup de chambriere assez fort pour lui faire beaucoup de mal : le prince, dont la fureur augmentoit à mesure que d'Epinoy lui montroit son mécontentement, alloit le tuer quand on l'arrêta.

Pour se venger d'une autre maniere, il mena d'Epinoy à l'isle-Adam, & le fit loger dans une

chambre

chambre préparée pour lui jouer un tour terrible ; il fit placer derriere une tapisserie mobile une rangée de têtes de mort éclairées par des bougies allumées dans les têtes, & l'appareil fut préparé de telle maniere que, par le moyen de diverses coulisses, les spectres hideux avançoient ou reculoient à volonté. D'Epinoy s'étant endormi, on tira les rideaux ; on fit avancer l'épouvantable machine avec toutes ces rangées de têtes lumineuses. On croyoit encore aux revenans ; & d'Epinoy, qui avoit perdu son pere depuis peu, en fut si saisi de terreur, qu'il s'efforça de l'appeler & ne le put jamais. Frappé de stupeur & d'effroi, il ne put articuler une seule parole. Revenu à lui, il appela ses gens & se traîna dans une autre piece, tandis qu'on profitoit de son absence pour fermer les rideaux de son lit, & remettre la tapisserie bien tendue comme auparavant. Tout le château ayant accouru au bruit qu'il fit, on fut étonné de voir d'Epinoy si allarmé pour un songe. D'Epinoy se laissa persuader qu'il avoit été travaillé d'un rêve bien orageux ; mais il en eut une maladie, pendant laquelle le prince de Conti, qui n'en fut loué ni applaudi, racontoit cette cruelle aventure.

D'Epinoy, duc de Melun, méritoit d'autant moins ce traitement, qu'il étoit, de son naturel,

doux, tranquille, généreux. Il mourut d'un coup d'andouillette qu'il reçut d'un cerf aux abois, pour sauver le roi que cet animal alloit déchirer.

On ne finiroit pas si on vouloit rapporter les traits du prince de Conti dans sa jeunesse. Son caractere changea dans la suite ; & autant il avoit été irréfléchi, pétulant, & si souvent féroce & cruel, autant il fut dans la suite mesuré, appliqué, spirituel & protecteur des arts ; il força la nature, & prouva que l'homme peut la dompter par l'étude de son propre caractere, & moyennant une grande vigilance.

Il lui restoit cependant quelques vestiges de son ancien tempérament. Ayant perdu une fois son faucon, il fit afficher une récompense de douze louis en faveur de celui qui le lui rendroit. Douze jours après, un paysan le lui apporta ; & Conti ordonna de le jeter dans son fossé, s'imaginant que ce paysan se croiroit assez récompensé, si l'ordre n'étoit pas exécuté ; ou croyant peut-être que son faucon avoit été volé pour en tirer une rétribution en le rendant. Madame d'Artic, sa maîtresse, bonne, douce, insinuante de caractere, empêcha en effet l'exécution de l'ordre, & en fut maltraitée.

Tandis que les princes du sang se jouoient ainsi de l'espece humaine avec plus ou moins d'audace,

l'abbesse de S. Antoine, Madame de Bourbon-Condé, faisoit des essais d'un autre genre sur ses pauvres religieuses. C'étoit une petite coquine, bossue, pleine de malice, de hauteur & d'esprit, qui dissipoit les biens de la maison & tourmentoit ses religieuses. Depuis trois ans, tout l'ordre de Citeaux, sur les plaintes redoublées de la maison, travailloit à la *déposer* : elle étoit si parcimonieuse, malgré les richesses de l'abbaye, que le jour de Pâques 1740, elle voulut faire jeûner toute la maison; & l'abbaye, ce jour-là, manqua si bien du nécessaire que les religieuses sonnerent le tocsin pour avertir le public qu'elles mouroient de faim, & qu'elles n'avoient rien pour dîner, si on ne venoit à leur secours.

Le général de Citeaux, son supérieur, irrité de ces folies, la fit avertir; & ses représentations étant inutiles, il écrivit à la cour pour obtenir la permission de la *suspendre*, terme canonique, qui signifie une interruption d'autorité, une peine établie par l'église pour tenter un repentir. L'abbesse, n'ayant plus son temporel, & son esprit s'aigrissant, tracassa davantage; & le cardinal de Fleury résolut de l'exiler dans une autre maison.

Avant l'exécution de ce projet, Maurepas alla lui demander le choix du couvent : elle dit qu'elle

étoit indépendante, & qu'elle ne sortiroit point de chez elle, à moins qu'on ne lui donnât l'abbaye de Fontevrault qui valoit davantage. On lui envoya madame la duchesse, sa mere, pour la fléchir. Madame de S. Antoine lui reprocha ses amours avec Lassay, & les mauvais exemples qu'elle donnoit à ses filles dont une étoit maquerelle, disoit-elle, & l'autre tenoit auberge. Le comte de Charolois voulut y aller pour lui faire des remontrances. « Il vous convient bien, lui dit-elle, « à vous qui vivez publiquement avec » la femme d'autrui, de me faire la leçon. Il n'y » a plus que moi d'honnête dans la maison de » Condé, ni peut-être dans toute la maison de » Bourbon ».

Fleury, qui vouloit un exemple bien appliqué pour contenir toute cette maison dans le devoir & la crainte, incité d'ailleurs par le parti des molinistes qui voyoient dans l'abbesse de S. Antoine une ennemie jurée, poussé encore par l'opinion du public instruit & scandalisé de ses folies, ne la perdit pas de vue; & le samedi 21 Avril 1742, le maréchal de Noailles arriva de Fontainebleau à Paris dans un carrosse à six chevaux avec Fontanieu, conseiller d'Etat, accompagnés d'un conseil & d'un détachement de gardes-du-corps qui descendirent à l'abbaye. Madame l'ab-

beſſe, voyant qu'on vouloit entrer dans le couvent, & ſachant que ce n'étoit pas pour l'obliger, fit refuſer les portes de ſon appartement; mais il fallut les ouvrir quand on menaça de les enfoncer.

Noailles lui montrant l'ordre dont il étoit porteur, madame l'abbeſſe lui dit qu'elle n'avoit pas d'ordre à recevoir; qu'elle étoit ſujette, à la vérité, mais que devenu abbeſſe & ayant des regles approuvées en France & les exécutant, le roi n'avoit rien à faire chez elle. Toute la matinée ſe paſſa à verbaliſer, & à mettre les ſcellés ſur ſes papiers.

A une heure après midi, on la fit monter en carroſſe pour la mener à l'abbaye de la Sauſſaye près de Villejuif, ſans prévenir le monaſtere qui elle étoit; car elle avoit été refuſée de pluſieurs. Arrivée à la cour de l'abbaye, le mouvement du cortege fit ouvrir les fenêtres, & l'épouvante ſaiſit la maiſon entiere, à la vue de tant de cavaliers, qui avoient le ſabre à la main; elles s'imaginerent, parce qu'on étoit alors en guerre contre les Allemands, que l'ennemi étoit à leurs portes & que leur abbaye alloit être ſaccagée. On vouloit faire ouvrir les portes & parlementer; mais aucune n'oſoit ſe montrer la premiere. A la fin, on fit connoiſſance, & on inſtruiſit madame de

Navailles, abbesse, qui ouvrit la porte sur l'ordre du roi. L'abbesse de S. Antoine fut conduite dans une cellule, & on l'y laissa en lui disant de ne plus faire la mutine sous peine d'y être murée. On lui trouva dans son abbaye de S. Antoine, 60,000 liv. comptant qu'elle avoit amassées en faisant jeûner ses religieuses; on lui en fit passer peu-à-peu de petites sommes à la Saussaye, où elle étoit encore reléguée en 1750.

Ennuyée du séjour, elle résolut, cette année-là, de tout se permettre pour rentrer dans son monastere; & s'imagina, pour l'exécution de ce dessein, de mettre dans ses intérêts le jardinier de l'abbaye de la Saussaye. *Comment nous y prendrons-nous*, lui dit-elle, *pour rentrer à Paris dans ma maison . . . . ? s'il n'y a que ça*, disoit le jardinier, «*je n'ai qu'à prendre ma hotte;* » *& vous y mettre sous mes plus gros choux* ».

Cet expédient parut convenable à madame de Bourbon; mais le jour de la délivrance, le jardinier effrayé de l'entreprise & craignant d'être puni, révéla tout de grand matin à l'abbesse de sa maison, qui le menaça de mort, s'il exécutoit un projet si contraire à la volonté du roi. Cette abbesse avoit de la tête; elle lui ordonna, puisqu'il l'avoit promis à madame de Bourbon, de la mettre dans sa hotte & de lui indiquer

l'heure; mais le moment arrivé, l'abbesse survient; & soulevant quelques feuilles de choux, elle découvre madame de Bourbon, ordonne au jardinier de vider la hotte, & renvoye l'abbesse en pénitence dans sa cellule, avec la promesse de l'y murer, si elle essayoit de nouveau de sortir de sa maison.

CHAPITRE IV.

Caractere du roi Louis XV, depuis sa majorité jusqu'à la mort du cardinal de Fleuri. Timidité de son ame. Son goût pour la vie privée. Son apathie naturelle. Commencement de ses fameux soupers dans ses petits cabinets. Caractere de la reine Marie son épouse. Elle est sans crédit à la cour. Le cardinal de Fleuri éloigne des grâces ses favoris.

LE phlegme & la timidité dominoient dans le caractere du jeune Louis XV. Il savoit à peine qu'il étoit roi de France, qu'il montroit la plus grande réserve à tous ceux de sa cour avec lesquels il n'avoit pas de rapports particuliers : ensuite il redouta la présence des officiers supérieurs de l'armée, tout entretien avec eux, & avec les

perſonnages qui avoient la réputation d'un mérite éminent, ou qui avoient des talens extraordinaires. Le jeune roi leur accordoit cependant ſon eſtime, mais elle étoit ſans admiration; il évitoit les jeunes courtiſans de ſon âge, qui avoient des paſſions bruyantes, fuyant tout ce qui avoit trop d'éclat, paroiſſant déjà embarraſſé de la gêne & de l'appareil de la royauté; craignant tout ce qui étoit grand ou puiſſant en crédit dans ſon royaume, & ne développant ſon caractere qu'avec un petit nombre de courtiſans de ſon âge, dont il connoiſſoit à fond les habitudes.

Il étoit très-difficile, dans ce tems-là, d'obtenir ſa faveur; mais celui qui étoit parvenu à la poſſéder, en étoit aſſuré. L'abus ſeul de ſa confiance étoit la cauſe d'une diſgrace. Alors il retiroit ſes bontés, & l'on ne pouvoit plus les recouvrer. Dans ſes premieres amours, inacceſſibles encore aux yeux des courtiſans, & longtems avant la déclaration de la faveur de la comteſſe de Mailly, on avoit obſervé le même caractere. Il ſe brouilloit aiſément avec les maîtreſſes paſſageres qu'on lui procuroit en ſecret, & ne pouvoit plus ſe racommoder avec elles. Il les recevoit toutes d'une main étrangere ſans examen & comme pour les beſoins de l'âge, ayant plus d'égards pour leur eſprit & leur caractere, que pour la beauté de

leur figure, se laissant carresser d'elles, & ne faisant aucune avance. (On parle de l'âge de vingt ans).

Les passions du roi, manquant d'énergie, n'annonçoient rien de dangereux aux observateurs de ce tems-là. On prenoit pour de la sagesse cette tranquillité avec laquelle le roi voyoit le bien & le mal, le vrai & le faux; & comme son esprit paroissoit s'attacher au vrai, & son cœur au bien; les François, si portés à bien augurer du regne futur de leurs jeunes monarques, ne trouvoient que de bonnes qualités dans Louis XV, & rien de funeste à la France. Ils s'en firent une idole, & ne réfléchirent pas que le défaut d'énergie dans son ame, le peu de sensibilité de son cœur, & la facilité de l'une & de l'autre, qu'ils appeloient *de la bonté*, rendroient un jour inutiles les plus louables qualités du jeune prince, que des ministres, des maîtresses & des favoris adroits devoient enfin pervertir pour gouverner à leur aise le royaume de France.

C'est dans des soupers avec ceux-ci que le roi commença à perdre les bonnes qualités qu'il avoit reçues de la nature. De jeunes seigneurs l'entraînerent d'abord avec eux à la chasse, & lui firent aimer, avec passion, cet amusement. Des soupers exquis & des vins recherchés réparoient

le soir, les fatigues du jour, & les jeunes convives se multiplierent tellement, que le cardinal de Fleuri, son précepteur, qui avoit trouvé l'art de se l'assujettir, exigea que ceux qui auroient chassé avec lui n'auroient pas toujours l'honneur d'être arrêtés pour souper. Depuis ce nouveau réglement, les chasseurs qui vouloient être admis à la table du roi, entroient le soir dans le cabinet, s'ils en avoient les entrées, sinon ils demeuroient dans la chambre, à la porte de ce cabinet, d'où le roi sortoit un moment pour les honorer d'un regard, & faire la liste de ceux qu'il vouloit convier. L'huissier en lisoit les noms en présence des chasseurs qui attendoient debout & en silence la décision du roi. Les uns étoient admis, le plus grand nombre se trouvoit renvoyé, & tous devoient avoir ailleurs un souper assuré, parce qu'aucun d'eux ne l'étoient de la faveur du monarque.

Louis XV, qui avoit assujetti à ces demandes & à cette incertitude les plus affidés de ses courtisans, fut bientôt si jaloux de se maintenir dans la liberté d'accorder ou de refuser ces petites faveurs, qu'ayant un jour accepté de Crillon un mouton arrivé de nos provinces méridionales où la viande de cet animal est excellente, & ce courtisan ayant été invité à chasser avec le

prince, on s'aperçut qu'il parut se complaire à ne pas inviter Crillon, dont il mangea le mouton apprêté de toutes manieres, avec d'autres chasseurs, sans lui dire qu'il étoit bon. L'anecdote fut bientôt répandue. Elle apprit que le roi exigeoit de grand égards, même de ses plus affidés courtisans. M. de Léon, qui s'en écarta, fut puni d'une maniere bien désagréable.

Ce seigneur, qui tiroit bien, alloit souvent à la chasse avec le roi; il étoit gourmand, & desiroit fort, en rentrant un soir avec le roi, de manger du poisson. Il avoit prié d'Aumont, dès le mardi précédent, de le mettre sur la liste du souper le vendredi; mais le duc de Gesvres, qui fit cette liste, ne pensa pas à le demander au roi, & M. de Léon, sans façon, se mit à table. « *Nous sommes treize*, dit le roi au *duc de Gesvres*, *& je n'ai demandé que douze couverts; il y a quelqu'un de trop. Je crois que c'est M. de Léon. Donnez-moi la liste; je veux le savoir* ». Le duc de Gesvres, qui desiroit sauver Léon, dit à Louis XV, qu'il alloit la prendre chez Duport, huissier de l'appartement; mais au lieu d'aller chez Duport, il alla ailleurs, & revint en disant: « *Sire, je n'ai trouvé ni Duport ni la liste* ». Le roi toujours piqué, rougit, & ajouta au duc de Gesvres: *je le vois bien, Duport est à droite*

vous avez été à gauche, allez donc le chercher où il est.

Gesvres aussi embarrassé que Léon, alla chercher Duport où il étoit, & apporta au roi cette liste fatale où le nom de M. de Léon ne se trouvoit pas. Le gourmand resta à table ; mais le roi ne lui dit pas un mot, ne lui offrit rien & ne lui accorda pas même un regard. Il affecta de faire le tour à droite, en servant un plat de rougets, & de finir ce plat au voisin de Léon. Le pauvre homme eut la bonté de mourir de douleur pour cet affront.

Le roi se plaisoit, dans les grâces même qu'il accordoit à ses plus intimes courtisans, à les laisser auparavant dans le doute & dans l'incertitude : il s'apercevoit que cette maniere excitoit l'ambition des militaires sur-tout, & on ne pourroit guere exprimer quel étoit leur assujettissement aux ministres & à leurs commis. Il y avoit, en 1738, vingt-deux régimens vacans. M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, homme vain & orgueilleux, sembloit se complaire à se voir courtiser par ce qu'il y avoit de grand & de distingué. Cinq cents seigneurs demandoient ces régimens, & le roi qui n'en avoit que vingt-deux à donner, laissoit tout le monde dans l'attente. Pour augmenter les desirs & les sollicitations, il

fit courir la liste de ces régimens, laissant en blanc l'espace où devoit être le nom du colonel, & il dit en pleine assemblée : *comment faire pour contenter cinq cens demandeurs avec vingt-deux régimens ? les affligés reculeront : mais ce sera pour mieux sauter.* Il reprit ensuite, & il ajouta : *non pour mieux sauter, mais pour avoir le même sort.* On trouva parmi les candidats le Duc de Rohan, Clermont, Galezande, le prince de Tingri, Grillon, Polignac, le prince de Croy, Crussol, Joyeuse, Saint-Simon & autres, obligés de faire de fréquentes & pressantes sollicitations. Fitz-James, à cause de sa naissance, voulut parler un jour, fort haut, & selon son rang, à un simple commis de la guerre : celui-ci s'en plaignit au cardinal de Fleury qui fit mettre le seigneur à la Bastille pour lui avoir manqué.

A ces servitudes le roi avoit ajouté la distinction de différentes entrées dans les appartemens. On les appeloit, *les entrées familieres, les grandes entrées, les premieres entrées, & les entrées de la chambre.*

Celui qui avoit *les entrées familieres*, alloit jusqu'au lit du Roi éveillé & couché, & tous les princes du sang (excepté M. de Conti) le cardinal de Fleury, le duc de Charost, madame de Vantadour & la nourrice du roi, avoient cette grande prérogative.

Les premiers gentilshommes avoient *les entrées de la chambre*, lorſque le roi vouloit ſe lever.

Dans *les premieres entrées*, on étoit ſimplement admis à faire la cour au roi levé & revêtu de ſa robe de chambre.

Enfin les courtiſans préſentés avoient *l'entrée de la chambre*, lorſque le roi étoit aſſis dans ſon fauteuil vis-à-vis de ſa toilette.

Ces différentes entrées étoient égales en prérogatives au coucher du roi : mais ceux qui étoient entrés dans la chambre ſortoient lorſqu'on diſoit à haute voix : PASSEZ, MESSIEURS. Alors ceux de la chambre étant ſortis, le premier valet de chambre (pendant la minorité) donnoit le bougeoir à qui il vouloit des courtiſans qui avoient cette ſorte d'entrée, où il reſtoit juſqu'à ce que le roi ſe mît dans le lit. Le roi, plus avancé en âge, donna lui-même le bougeoir : il n'y eut aucun ſeigneur de la cour qui ne ſe crût très-flatté de prendre ce bougeoir. *Savez-vous que le roi m'a donné le bougeoir*, diſoient-ils enſuite dans la capitale.

Le cardinal de Fleury avoit beaucoup occupé le roi de ces détails dès l'enfance; il lui avoit enſeigné que toutes ces petiteſſes étoient de grandes faveurs; il lui avoit fait accroire que les grands ſentimens, la piété, la candeur, la ſincérité, n'é-

toient point les véritables qualités des monarques; il l'avoit éloigné tant qu'il avoit pu des sentimens affectueux des époux envers leurs femmes. Il ne restoit guère dans Louis XV, à l'âge de vingt-cinq ans, que les sentimens naturels de la paternité : il montroit beaucoup d'amitié à ses enfans, sans exciter la jalousie du cardinal, & croyoit que son épouse devoit se borner au seul devoir de lui donner des enfans. Les françois, qui observoient les progrès du caractère du roi, reconnurent alors dans ce prince un défaut de volonté & de sentiment; avouant toutefois, qu'il avoit l'esprit juste, le cœur droit & le caractère bon.

Le roi qui apprit qu'on portoit ce jugement de sa personne, parut un jour en être affecté, & voulut essayer de s'en disculper par une lettre à madame de Vantadour. Cette lettre confirma les observations de la cour, & ce même jugement. Le roi, pour se montrer sensible, avoit mal choisi la circonstance; il ne s'agissoit que de la piqûre d'une Guêpe qui occasionna une enflure à la joue, & des alarmes exagérées aux courtisans. Madame de Vantadour, qui l'avoit élevé, paroissoit inconsolable sur ce grand accident, & le roi pour lui prouver qu'il avoit du sentiment, quoiqu'on en dît, lui écrivit le lettre suivante : il est bon qu'on connoisse le style du feu roi.

« Dieu merci, maman, je n'ai jamais eu que
» la peur de la mouche & fort peu de mal; car
» la douleur n'a pas duré un demi-quart d'heure
» sans m'empêcher de courir comme si de rien
» n'étoit. *L'enflure n'a duré que quelques jours sans*
» *m'empêcher de manger, ce que je craignois beau-*
» *coup, à vous dire vrai, devant, ce jour-là, es-*
» *sayer un cuisinier nouveau, lequel est excellent.*
» Pour le présent, il n'y paroît plus du tout. Je
» me souviens fort bien de l'aventure de mada-
» me de la Lande; mais l'endroit n'est pas si dé-
» licat, & de plus, je crois que je suis un peu plus
» dur au mal qu'elle, peut-être même un peu
» trop, à votre façon de penser, laquelle je ne
» désapprouve pas, connoissant le principe d'où
» cela part. Vous me connoissez parfaitement,
» chere maman. Eh bien! vous ne vous trom-
» perez pas, si vous êtes bien persuadée que ma
» reconnoissance ne s'effacera jamais de mon
» cœur; car Dieu merci, je n'ai pas un cœur pa-
» reil à celui dont on nous accuse. Nous avons
» eu une furieuse alarme pour le cardinal; heu-
» reusement elle est passée. Il faut qu'il ait un
» tempérament d'airain: Dieu veuille, présente-
» ment, que, par sa conduite, il ne nous y fasse
» pas retomber de si-tôt! Il est bien fâcheux que
» de certaines gens vieillissent. Les nouvelles que
» nous

» nous avons de lui depuis qu'il est retourné à
» Issy, sont bonnes, & m'ont fait grand plaisir;
» car il étoit furieusement accablé, quand il est
» parti, par la quantité d'importuns qui l'étoient
» venus voir. Je vous charge d'embrasser mes en-
» fans de ma part; elles m'ont écrit, & je ne leur
» ai pas répondu. Cela n'est pas trop bien à moi:
» mais j'ai autre chose à faire. Cela viendra avec
» le tems. Je vous embrasse, maman, de tout
» mon cœur, & j'attends le moment de vous re-
» voir avec bien de l'impatience, quoiqu'à vous
» dire vrai, *je m'amuse beaucoup ici, & m'y trouve*
» *par conséquent fort bien.* Ma fille a été un peu
» incommodée à ce que j'ai appris; mais Dieu
» merci, cela n'a pas eu de suite. *Le bon Dieu*
» *nous les conservera, s'il lui plaît, puisqu'il nous*
» *les a envoyés* ».

Au lieu de trouver les grandes expressions du cœur dans cette lettre, on voit que le cœur qui croyoit parler ne parloit pas: « le bon Dieu, un » cuisinier excellent, beaucoup d'amusemens »; voilà dans la lettre du roi des objets qui servent à le peindre. Les détails de l'étiquette, les embarras de la représentation que les seigneurs en charge se plaisoient de compliquer & de multiplier, avoient trop réprimé la nature dans la

personne de ce prince, pour qu'il dût se flatter de sentiment.

Les mœurs dissolues de quelques jeunes courtisans de l'âge du roi, avoient contribué d'ailleurs à étouffer la sensibilité de ce jeune monarque. Tous les âges, tous les sexes, tous les rangs & presque tout ce qui l'environnoit à la cour, étoit corrompu depuis la régence, si fatale à nos mœurs. Fleury avoit fait cesser, à la vérité, le libertinage bruyant; mais il étoit encore impétueux & grossier dans ceux qui se trouvoient obligés de le cacher aux regards du reste des courtisans. Environné de jeunes seigneurs, dont le mauvais goût dans les plaisirs fut si connu, le roi, avant son mariage se laissa entraîner par leurs exemples. Le censeur des mémoires du maréchal de Villars, ou l'abbé Auquetil, éditeur de cet ouvrage ont supprimé ce qu'en dit, avec naïveté, ce général, ce que des lecteurs de ces mémoires peuvent entendre, & dont le détail est très-bien conservé dans des pieces originales, si variées, qu'on ne peut taire des faits devenus historiques, & attestés de tant de manieres. Le cardinal de Fleury, qui en étoit instruit, l'en blâma. Pour en faire rougir le roi, on alla à la recherche de ceux qui menoient à Paris ce même genre de vie. Un peintre fameux se donna la mort pour éviter le supplice que la

police lui avoit destiné, & qui, selon nos anciennes coutumes, en est la peine légale. Du Chauffour l'a subi ; & la police qui le jugea par commission, fit proclamer le crime & la peine, comme un grand événement. Les crieurs, en l'annonçant dans les places avec scandale, pénétroient jusques dans l'intérieur des cours des hôtels les plus distingués, en nommoient grossierement ce que devoit cacher la pudeur, & ce qui excitoit la curiosité de l'innocence. *On va punir des gens qui ont fait de la fausse monnoie*, répondoit la princesse de Condé à ses enfans.

Ce grand exemple, & des punitions plus terribles, que la Hollande avoit ordonnées pour punir le même vice, firent une forte impression sur l'esprit du jeune Louis XV ; & les femmes qui l'approchoient l'agacerent. Pendant quelque-tems les deux sexes se diputerent le roi des françois. Une guerre ouverte éclata entre les jeunes mécontens, & les femmes adroites; mais celles-ci remporterent la victoire, & lui firent sentir & rechercher les beautés de la nature. Le beau la Trémoille, encore adolescent & toujours chéri, & mademoiselle de Charolois, éprise d'amour, se déclarerent la guerre, & se la firent long-tems. Des vers & des mémoires outrageans en furent le résultat ; & le cardinal favorisant la princesse, aux dépens de la Trémoille,

celui-ci fut poursuivi dans la suite avec acharnement, & sans pitié par sa rivale, jusques à l'armée d'Allemagne, lors même que la Trémoille converti n'avoit plus de cœur que pour son épouse.

Ces mémoires & les vers qu'on fit alors méritent sans doute l'oubli de la génération actuelle ; mais l'histoire doit conserver ceux que la princesse composoit elle-même pour séduire le jeune monarque, dès l'âge de 17 ans. Ses regards annonçoient le besoin d'aimer ; & à la maniere dont il repoussoit la princesse, qui ne le perdoit pas de vue, on jugeoit qu'il falloit de l'assiduité & de la délicatesse pour le subjuguer. Mademoiselle de Charolois, conduisant toujours cette affaire de cœur avec esprit, & avec beaucoup de suite, s'avisa un jour d'un moyen fort singulier. Elle mit ces vers dans la poche de Louis XV :

Vous avez l'humeur sauvage
Et le regard séduisant.
Se pourroit-il qu'à votre âge
Vous fussiez indifférent ?
Si l'amour veut vous instruire,
Cédez, ne disputez rien.
On a fondé votre empire
Bien long-tems après le sien.

C'est ainsi que la séduction pervertit les rois.

Louis XV se laissa entraîner, & quoique l'histoire de ses galanteries, avant la déclaration de madame de Mailly, soit très-confuse & peu connue, on sait que depuis qu'il n'alla plus aussi souvent à Rambouiller, il fut aimé de plusieurs femmes, d'une maniere passagere, secrette & sans intrigues. Ses amours, avec madame la comtesse de Toulouse, ne sont pas bien avérés; on n'a sur cet article que des indices. Mais l'histoire de ses amours avec mademoiselle de Charolois est incontestable; & ce prince eût été plus longtems fidele à cette amante, si elle n'avoit oublié que le roi vouloit de la solidité dans les sentimens qu'on lui témoignoit; ce dont elle étoit absolument incapable.

Au milieu de ces divertissemens encore presque enfantins, puisque le roi n'avoit que seize ans, aux approches de son mariage, ce prince, élevé par Fleury dans la dévotion, ou plutôt dans les momeries religieuses de la fin du regne de Louis XIV, étoit quelquefois violemment tourmenté par les reproches de sa conscience : il se plaisoit à parler de la mort, des mourans & des châtimens de l'autre monde. Le duc de Luynes lui dit un jour que ces images, & surtout celle de la mort, lui faisoient passer de bien mauvais momens, & qu'à son âge, il devoit en éloigner l'idée. « *Pourquoi donc*, reprit le roi,

» *ne faut-il pas que ce moment arrive ?* » Il ne parloit à aucun des nonces à leur audience de congé, sans leur faire ce compliment si connu. « *Vous serez pape un jour, monsieur : je vous demande de vous souvenir de moi dans vos bénédictions* ». Conformément à l'usage de la cour de Louis XIV, il vouloit encore qu'on accordât aux généraux d'ordre l'ancienne prérogative d'être présentés ; &, en 1736, le général des carmes obtint du roi, de la reine & du dauphin, une premiere audience, fut reçu comme envoyé, & avec le même cérémonial, à la tête de quatorze autres moines de son ordre, qui entrerent deux à deux, & se rangerent derriere les tabourets des dames, conduits par Saintot. Peu de tems après arriva le général des minimes avec les siens en pareil nombre : ils défilerent à droite & à gauche derriere les dames. Ce général entrant avec Saintot au milieu du cercle des dames, fit trois révérences au roi & à la reine, avant & après, & usa de son droit de faire sa harangue en espagnol, sa langue naturelle. Ces fêtes grotesques & monacales amusoient beaucoup le roi, alors âgé de 26 ans, d'où l'on peut inférer tout ce que Fleury lui avoit mis dans l'ame.

Instruit de toutes les rubriques de l'église & de leurs changemens en certaines saisons, Louis XV

étoit en état, aussi bien qu'un supérieur de séminaire, de reprendre, de leurs fautes, les prélats célébrans qui, n'ayant pas l'habitude de dire la messe, manquoient fort souvent aux cérémonies; Fleury les avoit enseignées à son éleve, qui se plaisoit à trouver les évêques en défaut, & à le dire à ses courtisans. Mille fois on l'entendit raconter l'embarras de l'archevêque de Paris, Vintimille, qui avoit été à la tête des députés de l'assemblée du clergé de France, lorsqu'ils allerent jeter de l'eau-bénite sur le corps de madame la duchesse, en 1741. Le clergé en demanda la permission au roi, qui répondit, qu'il ne le trouvoit pas mauvais; mais il arriva que l'archevêque ayant oublié son livre de rubrique, un religieux lui donna le sien, où le prélat ne sut pas lire. Il le donna à l'archevêque de Tours, qui en fut aussi embarrassé: il le fit passer à un autre peu habitué à lire, & dont la vue ne fut pas meilleure; ce livre d'église parcourut ainsi tous les évêques députés, sans qu'aucun sut ou put y lire. L'évêque de Saint-Brieux, plus habile, récita un *Oremus*, qui se trouva celui d'un prêtre & non d'une défunte; & le roi qui en savoit plus qu'eux sur les rubriques, trouvoit plaisant de raconter cet excès d'ignorance & d'embarras dans les chefs de l'église de France.

Outre la chasse, le cérémonial, l'étiquette &

les offices de l'église, le cardinal de Fleury avoit permis encore au jeune roi de s'occuper d'un fort singulier amusement. Il lui avoit donné un petit jardin, & lui apprenoit à planter des laitues. A l'âge de dix-neuf ans, le roi observoit, avec attention, le progrès des plantes, & s'en amusoit fort gravement. A l'âge de vingt-huit ans, le cardinal lui fit acquérir quelques antiques à la vente de M. d'Estrés; car tous ces objets, éloignant le prince du gouvernement, laissoient l'autorité entiere dans les mains du cardinal. On conservera ici quelques détails sur ces acquisitions, parce qu'outre l'anecdote du tems, l'histoire des arts y trouve des faits dignes d'être conservés dans l'histoire (1).

(1) La totalité de ce que le roi acheta, ne coûtoit que la somme de soixante mille francs; mais on y admiroit le buste d'Alexandre en porphyre, l'un de ceux que Praxiteles avoit fait, cet artiste ayant seul le privilege de publier des portraits de ce prince. Le cardinal de Richelieu qui l'avoit fait venir de la Grece, mourut avant qu'il fût arrivé, & sa niece, madame d'Aiguillon, qui n'en connoissoit point le prix, le montrant à Girardon, qui faisoit alors le mausolée du cardinal qu'on voit en Sorbonne, le Praxiteles françois fut si frappé de la beauté de ce buste de porphyre, qu'il le demanda pour prix de son travail; madame d'Aiguillon le lui accorda, & ajouta encore une gratification.

Tel étoit le caractere de Louis XV jusques vers l'âge de 30 ans. Celui de la reine Marie Leczinka son épouse, avoit encore moins d'éclat. Elle étoit timide, réservée, & craignoit sans cesse de déplaire à son époux. Maîtrisée par le cardinal de Fleury, obligée de se soumettre à ses volontés, s'adressant quelquefois, & toujours vainement à Louis XV, pour secouer l'empire du ministre, elle étoit condamnée à ne rien demander, même pour ses favoris, à se tenir éloignée de toute connoissance des affaires, à vivre au milieu de la cour, sans en connoître les intrigues, à refuser de s'en

---

A la mort de Girardon, le maréchal d'Estrées l'acheta quinze mille livres, & laissa ce beau morceau se confondre dans la collection immense qu'il avoit faite, pendant toute sa vie, d'antiques, de statues & de meubles précieux confusément amoncelés. Il oublia même que Praxiteles en étoit l'auteur; & dix ou douze ans après que le maréchal eut acheté cette figure, ayant encore oublié qu'il étoit possesseur d'un monument de cette espece, il chargea un homme instruit de lui découvrir où pouvoit être un buste d'Alexandre par Praxiteles, qu'on assuroit être à Paris chez quelque amateur, parce qu'il vouloit, disoit-il, en faire l'acquisition. Il lui en coûta cent écus de frais pour la recherche; & après avoir fait suivre le chemin que le buste avoit fait, & les différentes personnes qui l'avoient possédé, il apprit que ce beau buste étoit chez lui : d'Estrées accumuloit ces antiques machinalement.

mêler, & à s'occuper uniquement des pratiques religieuſes. Charitable envers les pauvres, ſon déſintéreſſement fut tel, une fois à Compiegne, qu'elle y laiſſa, tout ce qu'elle avoit, aux communautés & à l'école d'artillerie, en ſorte qu'elle ne put enſuite jouer à Marly qu'à cadrille avec de l'argent emprunté.

Madame de Luynes, témoin de ſa ſituation, eſſaya vainement de l'engager à demander un ſupplément à la ſomme très-modique qu'elle recevoit, tous les mois, pour ſes menus plaiſirs. La ducheſſe alla même juſqu'à repréſenter au cardinal l'inconvénient de laiſſer la reine de France ſans argent. Fleury aſſuré du roi, traitant cette princeſſe fort leſtement, & ſouvent avec dureté, écouta la ducheſſe, & lui répondit très-froidement qu'il arrangeroit cette affaire avec Orry, contrôleur-général.

Le cardinal parla en effet à ce miniſtre des finances de la reine, & l'ordre qu'il lui donna fut de lui compter *cent louis*. Orry, ſtupéfait, repréſenta bien reſpectueuſement à l'éminence que la modicité de cette ſomme étoit trop éloignée de ce qui étoit dû à une reine qui n'éprouvoit de *déficit* qu'à cauſe de ſes œuvres de charité, ajoutant qu'il donneroit lui-même une pareille ſomme à ſon fils, s'il s'étoit dérangé par des aumônes.

Fleury qui l'écoutoit en silence, lui répliqua : *Eh bien, ajoutez cinquante louis.* Orry, encore moins satisfait, lui répliqua, & toujours avec plus de respect, que cent-cinquante louis ne suffisoient pas, & qu'il n'oseroit jamais présenter cette somme à la reine. Fleury, pour se débarrasser d'Orry, l'augmenta encore de vingt-cinq louis, & le contrôleur-général, poussant Fleury de vingt-cinq en vingt-cinq louis, parvint enfin à la somme de douze mille francs. Alors il en arracha l'ordre signé de lui, & alla, comme en triomphe, demander à la reine, sans lui parler du cardinal, si cette modique somme lui suffiroit. *J'en suis bien satisfaite*, dit la reine de France. Le roi signa l'ordre pour qu'ils lui fussent payés ; mais l'expédition en fut si retardée, qu'elle ne les toucha qu'au retour de l'échéance de ses revenus accoutumés ; c'est alors seulement que la reine put s'amuser de nouveau au cavagnole, jeu qu'elle préféroit, après avoir été longtems privée de ce plaisir, & avoir éprouvé pendant un mois entier le besoin d'argent. Elle dissimuloit néanmoins, mais plutôt par vertu que par politique, cette conduite du cardinal. Quelques jours après cette affaire, elle envoya chercher madame de Fleury, niece du ministre, pour lui apprendre, avec cordialité, qu'elle étoit dame surnuméraire

du palais, & qu'elle s'empressoit de lui en donner la nouvelle par AMITIÉ POUR ELLE. Madame la duchesse de Fleury, qui vit en 1791, peut se souvenir de ces flatteuses expressions, qui furent alors conservées par écrit.

Cependant, malgré la répugnance de la reine, à se mêler des intrigues de la cour, le cardinal l'éloignoit encore plus de toute connoissance des affaires d'Etat, & privoit des grâces & des emplois, tant qu'il le pouvoit, ceux qu'elle honoroit de sa confiance. En 1739, desirant que Nangis, son favori, eût le régiment de Pezé, Biron l'obtint malgré elle; ce qui fut un motif pour la reine d'aller voir Biron, de lui dire des choses flatteuses, & de faire collation dans son appartement. Deux ans après, Nangis fait maréchal de France, aspiroit à commander nos troupes, & Fleury toujours constant dans ses projets d'exclure des emplois les favoris de la reine, préféra d'envoyer le maréchal de Broglie. Vainement Nangis s'offrit-il pour servir sous ce général; Fleury, pour éluder encore, ajouta que l'Etat ne pouvoit faire pour lui de si grandes dépenses. « *Vous savez*, lui disoit-il, » *combien coûtent les services d'un maréchal* ». Nangis, toujours plus ferme, répliquoit qu'il renonçoit aux honoraires, demandant avec instance de servir pour rien, & comme un chevalier fran-

çois, pour le seul honneur de servir. Le cardinal poussé à bout, lui ajouta que le roi ne pouvoit y consentir à cause de sa santé chancelante & trop précieuse à la reine & à l'Etat.

Nangis étoit en effet malade depuis quelques jours; mais il l'étoit à cause des violences qu'il s'étoit faites au sujet des réponses du cardinal. Il l'alla trouver un jour chez lui, & prenant le ton d'un militaire décidé & d'un maréchal de France, il lui dit, en présence de tout le monde « *Je » suis malade, monsieur, comme vous le dites : » mais c'est à cause de vos réponses qui me don» neront la mort* ». Fleury, balbutiant, vouloit attribuer encore ses refus à la volonté du roi, à l'exemple des ministres timides ou embarrassés qui rejettent les réponses fâcheuses sur le compte du maître, & s'attribuent personnellement le don des faveurs. Nangis le redressa encore, & sortant de chez lui tout plein de colere, il lui dit : « *Ce » n'est pas à une personne comme moi qu'on tient » un pareil langage : la décision du roi dépendoit » de votre volonté* ». La reine, piquée de ces affectations du cardinal, voulut en parler à Fleury, qui fut encore plus ferme dans son refus. Elle alla chez le roi, le suppliant d'employer M. de Nangis, & se plaignant doucement, & comme à son époux, de la résolution du cardinal, qui

écartoit ainsi du service ceux qui lui étoient attachés. Le roi la reçut froidement, & lui dit plus froidement encore : « *Madame, faites comme* » *moi, ne lui demandez rien* ». La reine s'accoutuma à cette formule, & toutes les fois qu'elle se plaignit au roi du cardinal, le roi la lui répéta avec froideur & affectation. Le dévot n'oublia jamais de la vie que la reine avoit manqué de le déplacer.

Nangis mourut à Paris pendant le siege de Prague, dans un dépérissement affreux qu'on attribua au vain desir de servir. C'étoit un homme qui avoit des sentimens, & qui avoit été beaucoup, & peut-être trop aimé de madame la dauphine, duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE V.

Anecdotes relatives à Louis XV & à la reine Marie, avant les infidélités du roi. Circonstances qui les préparerent. Amours passagers du roi. Mademoiselle de Charolois, Madame de Rohan. Cour secrete du roi en 1732. Caravanes nocturnes du roi en 1737, pendant les couches de la reine. Singuliere aventure de Madame Paulmier.

LE roi avoit si bien vécu avec sa femme, jusqu'en 1732, que le public n'avoit que de légers soupçons des infidélités passageres dont nous avons parlé, & qu'on lui attribuoit avec madame la comtesse de Toulouse, avec mademoiselle de Charolois, mademoiselle de Clermont sa sœur; avec madame de Nesle, mere de madame de Mailly; avec madame de Rohan, madame la duchesse, & quelques-autres. Il aimoit & il estimoit la reine; il avoit encore beaucoup d'attentions pour elle; il assuroit à tous les corrupteurs qui lui parloit adroitement de la beauté de quelque femme, qu'elle n'étoit point aussi belle que la sienne.

Il eut de cette princesse un dauphin, un duc

d'Anjou, qui mourut à l'âge de deux ans & demi, & sept princesses dont nous parlerons dans les circonstances; mais la reine étoit si rassasiée des plaisirs du mariage, que, ne souffrant le roi qu'avec douleur, elle lui témoignoit déjà, en 1737, une grande répugnance. Louis XV, au contraire, alors âgé de 27 ans, étoit d'un tempérament encore terrible pour elle; la nature lui avoit donné des besoins qui demandoient de fréquentes jouissances : une grande incommodité, fruit des couches de la reine, n'étoit point capable de le dégoûter, & il eût long-tems vécu avec sa femme *comme un bon bourgeois*, selon l'expression du tems, si elle n'eût commis la coupable imprudence de le rebuter.

Avant la rupture des époux, on avoit observé quelques démarches du roi, qui donnerent beaucoup à penser à tous les courtisans, & qui favoriserent les intrigues qui devoient le détacher de la reine. Le roi se retiroit le soir, dans ses petits cabinets pour souper avec de jeunes seigneurs de son âge, & on observa le 24 Janvier 1732, (jour auquel la compagnie avoit bu un peu plus qu'à l'ordinaire) que Louis XV but à la santé de sa maîtresse inconnue, cassa son verre, & invita les convives à le casser avec lui, à deviner le nom de cette inconnue, & à déclarer à la compagnie

quelle

quelle dame de la cour pouvoit lui plaire. Les convives étoient au nombre de 24. Madame la duchesse la jeune eut sept suffrages : mademoiselle de Beaujolois en eut sept aussi : le reste se déclara pour madame de Lauraguais, petite-fille de Lossay & belle-fille du duc de Villars-Brancas qui étoit à la cour depuis un mois. On jugea, depuis ce repas, que le roi pensoit déjà à quelque maîtresse.

Depuis 1732, jusqu'en 1737, le roi fut réservé dans ses amours, & fort silencieux sur cet objet avec les courtisans; mais on observa, le 5 Mars 1737, que le prince s'échappa pour la premiere fois de Versailles, pour aller à l'opéra, où l'on dit qu'il étoit appelé par une intrigue secrette. Il avoit envoyé ordre à Saint-Sauveur & à Croismart, écuyers, de mettre six chevaux à la gondole de Chalais, & l'avoit déjà fait précéder du prince de Soubise & du duc d'Hostun (Tallard) qui avoient été acheter des dominos, & qui n'en trouverent qu'un neuf pour Louis XV, qui le prit & alla avec eux à l'opéra. Deux officiers des gardes qui savoient ce dessein, coururent après, & demanderent en entrant dans la salle : *où étoit le roi*? ce qui le fit reconnoître. Ce prince qui redoutoit l'opinion publique, & sur-tout le cardinal, s'échappa à la hâte de l'opéra, s'entendant demander, & sortit à pied

jusqu'à la rue S. Nicaise où demeuroit Monsieur le premier écuyer, éclairé seulement de quelques décroteurs qui l'accompagnerent avec Soubise & d'Hostun. Le précepteur le tenoit encore dans sa dépendance & dans l'éloignement des femmes qu'il redoutoit; on n'eut donc cette fois aucune connoissance de la personne qu'il cherchoit à l'opéra.

Ces démarches hardies & secretes se réitérerent pendant les couches de la reine. Les valets qui voyoient arriver avec joie ce tems favorable, redoubloient d'intrigues pour présenter & faire agréer au roi une dame; ils tenoient un registre fort exact des périodes de la reine, & lorsque ce tems-là arrivoit, tout étoit prêt pour produire une favorite. La reine, qui ne soupçonnoit pas la décadence de son empire, ni sa chûte prochaine, favorisoit, mais innocemment, ces intrigues coupables, en témoignant à ce prince des dégoûts capables de l'irriter & de le détourner davantage en affectant de lui dire que ses périodes duroient beaucoup plus long-tems qu'elles ne duroient en effet. Mais Louis XV qui avoit le plus violent des températmens, tourmenté de ses passions, & craignant d'offenser la reine dont l'indifférence le désoloit, n'osoit encore s'attacher à aucune favorite en titre, se contentant de ce qu'on appeloit alors à la cour, *des passades*.

Un soir, (& c'étoit précisément pendant les couches de 1737,) ce prince, mademoiselle de Charolois, Villeroy, capitaine des gardes, qui vouloit à toutes forces donner au roi madame d'Andelot, se promenant pendant les chaleurs de la nuit du 16 Juillet, pour faire une diversion à la singuliere agitation du roi qu'ils avoient échauffé de mille propos, allerent de nuit dans un grand déguisement, a la recherche des belles aventures dans les rues de Versailles, où ils firent toute sorte de train.

La caravanne du 17 au 18 Août de la même année, fut plus éclatante. Mlle de Charolois, Villeroy & plusieurs autres, s'étant répandus dans les rues pour distraire le roi, rencontrerent, à deux heures du matin, deux femmes dont ils ne connoissoient ni la figure, ni l'âge, & qui doubloient le pas. Mlle de Charolois, pour ne point les effaroucher autant que les seigneurs de la suite du roi, allant les reconnoître à la hâte, apprit que c'étoit l'hôtesse du Cheval-rouge, rue des Récollets, avec sa servante, qui cherchoit la patrouille pour terminer des querelles élevées dans son hôtel.

Le roi, qui connoissoit madame Paulmier pour belle & honnête femme, la saisit un peu fortement sans se faire connoître, lui disant qu'il

pourroit lui rendre service, si le feu étoit dans sa maison. Villeroy, de son côté, caressoit la servante; & mademoiselle de Charolois, facétieuse & libertine dans ses propos, se pâmoit à force d'en rire. Mde Paulmier, un peu trop pressée, dit à Louis XV & aux autres seigneurs, qu'ils se trompoient dans leurs choix, parce qu'ils ignoroient qu'elle étoit femme d'honneur, menaçant de crier de toutes ses forces *au voleur & à l'assassin*, & de faire un tel vacarme qu'elle seroit secourue. Le roi, touché, modéra ses caresses, tandis que madame Paulmier se plaignoit de l'indolence du roi & de la police qui ne veilloit pas à la sûreté des femmes aux portes mêmes du château.

Le roi, en attendant, la conduisoit jusques aux Suisses pour lui donner main-forte contre les convives qui avoient des disputes chez elle, & appelant lui-même par trois fois, & à haute voix, *Forestier* qui commandoit les Suisses (ce qui fit reconnoître ce prince), il mit un moment les Suisses en alarmes, lorsqu'ils s'entendirent appeler par le roi à une heure aussi indue. Quant à madame de Paulmier, Louis XV leur ordonna de la suivre, & elle rentra chez elle fort glorieuse d'avoir prouvé au roi sa sagesse.

CHAPITRE VI.

Intrigues des seigneurs de la cour, instruits de l'aventure de Madame Paulmier, pour donner au roi une maîtresse reconnue. La Portail. Maison de Mailly.

L'ANECDOTE de madame Paulmier & quelques autres de ce genre, apprirent aux courtisans que le tems de donner une maîtresse à Louis XV étoit arrivé, afin d'asseoir sur un objet connu & déterminé, leur ambition & leurs vues. Chaque parti de la cour présentant une femme, à l'envi, il en parut de tous les rangs, depuis Mlle de Charolois & Mde de Rohan, jusqu'à de petites filles.

Le duc de Richelieu, qui vouloit jouer un rôle, produisit Mde Portail, & les valets-de-chambre furent chargés du détail de la premiere entrevue : mais le roi (malgré l'anecdote nocturne de Mde Paulmier), étoit trop délicat sur les convenances. Il redouta le caractere de Mde Portail, malicieuse, coquette, un peu folle, & ne voulut plus la revoir. Il dit à Lugeac de prendre sa place, parce que madame Portail avoit au

cou, disoit-il, une difformité désagréable. Lugeac, dans un lieu obscur, trompa Richelieu & madame Portail, qui obtint de Fleury qu'une pension de deux mille écus seroit sa récompense.

Fiere cependant de son aventure momentanée, madame Portail donna, dès ce moment, un libre essor à sa vie libertine. Elle parut amoureuse de tous les seigneurs du tems; aucun de son quartier ne lui échappa. On remarqua qu'elle avoit fait le tour de la place royale sans intercaler, imitant le duc de Richelieu qui se vantoit d'une égale victoire. L'intrigue du duc de Richelieu, en sa faveur, donna une telle inquiétude aux ministres & aux courtisans, que chacun, à l'envi, s'empressa de proclamer ses aventures pour qu'elle ne reparût pas davantage au château. Maurepas, jaloux de Richelieu, & détestant les femmes que le duc aimoit, surprit au roi l'ordre de la renfermer, & se donna le plaisir d'aller lui même chez elle pour le lui faire connoître : il lui dit d'abord, qu'elle feroit bien de se mettre dans un couvent; & comme elle ne vouloit pas se rendre à la premiere invitation, Maurepas lui en donna l'ordre : elle fut ensuite juridiquement accusée d'un grand crime, & jetée au donjon de Vincennes en 1746 : elle en sortit par la protection de Mde de Pompadour, qui protégeoit tout ce

qui étoit haï de Maurepas ; ce qui donna une telle inquiétude au premier président, ravi de voir sa femme renfermée, qu'il abandonna sa place, pour n'être pas obligé, disoient ses confreres, de montrer, à chaque séance du parlement, *un front des plus ornés*, & pour se délivrer d'ailleurs des affaires épineuses qui s'éleverent alors au parlement. Il en coûta donc l'honneur & la liberté à la premiere des femmes qui avoit osé, malgré Fleury, jeter publiquement ses regards sur la personne du roi.

Mademoiselle qui alloit tous les jours chez le cardinal de Fleury, & qui avoit avec lui de longs entretiens, essaya alors de donner au roi madame d'Ancezune : mais le précepteur, traversant encore cette liaison, obligea son mari de la conduire à sa terre de Sezane pour six semaines. A vingt-sept ans le roi étoit encore dans l'enfance.

C'est dans cette circonstance que madame la duchesse, le parti du cardinal de Fleury, Bontemps, Lebel & Bachelier, se réunirent en faveur de madame de Mailly, l'une des femmes qui avoient déjà plu au roi. Ce prince regardoit encore la détermination d'avouer une favorite comme un grand événement en France, comme une espece de révolution dangereuse, capable de diviser sa cour & de lui ôter une partie de l'af-

fection de ses sujets ; en sorte que ce prince fut longtems tourmenté par ses desirs & par la crainte de déplaire à la nation ; mais les intrigues sourdes des courtisans, qui brûloient de savoir à quoi s'en tenir sur l'objet de ses amours, l'emporterent. Le roi, depuis longtems, aimoit Mde de Mailly secrétement ; Fleury & sa faction en étoient instruits, & cette dame, ayant été surprise un soir dans un escalier dérobé montant chez le roi, conduite par Bachelier, cette circonstance détermina la déclaration des amours du monarque, comme nous le verrons ; mais ne précipitons point nos pas. Madame de Mailly fut la premiere des quatre sœurs que le roi aima. Il est nécessaire de parler de la famille.

La maison de Mailly (connue dans l'histoire de France dès le milieu du XI[e] siecle dans la personne d'Anselme de Mailly, tuteur du comte de Flandres, gouverneur de ses Etats, & tué au siége de Lille) avoit conservé cette fierté militaire, que donnoit alors en France une origine aussi distinguée. Cette ancienneté d'extraction ne lui étoit point contestée ; & le nombre de ses branches, ses alliances & ses emplois dans l'Etat, avoient tellement élevé le sentiment de son extraction, que tous les Mailly avoient placé sur leurs portes, leurs armes aux trois maillets, avec cette superbe devise : HOGNE QUI VOUDRA.

Les mœurs des ſeigneurs qui compoſoient les différentes branches des Mailly, ne repréſentoient plus cependant celles de l'ancien tems. Les cours corrompues de nos rois qui avoient tout altéré, & changé les ſeigneurs françois en courtiſans, avoient ſubſtitué dans la nobleſſe françoiſe un libertinage de cour bien différent de cette galanterie chevalereſque qu'on ne trouvoit plus que dans nos chroniques. Deux femmes, Marie de Coligny & madame de Neſle, née Laporte-Mazarin, avoient porté chez les Mailly de Neſle les mœurs de la cour moderne.

La premiere, mariée très-jeune, ſous Louis XIV, au marquis de Neſle, douée d'une rare beauté, ayant un eſprit orné de toutes ſortes de connoiſſances, avoit été d'abord ſi éperduement amoureuſe du marquis ſon époux, qu'elle étoit citée comme un exemple d'amour & d'union; & ſon mari étant mort à l'âge de 36 ans, en 1688, au ſiége de Philisbourg, elle en fut ſi inconſolable que, s'abandonnant à ſa douleur profonde, elle avala peu-à-peu, comme une autre Artémiſe, les cendres de tout ce qui lui arriva de l'armée, & qui avoit appartenu à ſon époux. Mais autant ſa douleur avoit été extrême, autant l'oubli de ſes devoirs fut ſcandaleux & prompt; elle imita les dames de la cour ſes contemporaines, & finit par ſe marier avec Albergotti.

Son fils le marquis, Louis III, de Nesle, épousa, en 1709, mademoiselle de la Porte-Mazarin dont la galanterie est connue. La reine, dont elle étoit une des dames du palais, affectoit d'exiger d'elle de longues lectures, quand elle devoit s'échapper pour aller à quelque fête, & prenoit plaisir de se faire lire l'imitation de Jésus-Christ, l'écriture sainte, & quelquefois l'histoire de France par amusement. Elle mourut en 1729, laissant cinq filles, qui attirerent les regards du roi Louis XV.

La premiere, Louise-Julie, épousa Louis-Alexandre de Mailly, son cousin, en 1726, & mourut en 1751. C'est la premiere, & l'aînée des sœurs, qui fut aimée du roi.

La seconde, Pauline-Félicité, épousa Félix de Vintimille, & mourut en 1741.

La troisieme, Diane-Adélaïde, née en 1714, épousa, en 1742, Louis de Brancas, duc de Lauraguais, (vivant en 1792).

La quatrieme, Hortense-Félicité, épousa, en 1739, le marquis de Flavacourt. (Elle vit en 1792).

La cinquieme, Marie-Anne, épousa, en 1734, le marquis de la Tournelle, mort en 1740. Elle survécut quatre ans, étant morte en 1744, le 23 Novembre, sous le nom de duchesse de Châteauroux.

CHAPITRE VII.

Caractere des courtisans & des valets qui corrompirent Louis XV, âgé de vingt-deux ans. Caractere de Bachelier & de Lebel, valets-de-chambre. Lazure congédié. Madame Tencin chargée de négocier la déclaration d'une maîtresse. Madame de Mailly est préférée : & pourquoi ? On rejette les infidélités de Louis XV sur la reine. Anecdotes conjugales du feu roi & de la feuë reine.

C'ÉTOIT l'aînée de ces dames, filles de madame de Nesle, que Fleury trouvoit bon que le roi aimât dès 1732 ; mais d'une maniere secrete. Le roi, qui ne faisoit sous Fleury que des progrès très-lents dans l'usage de la liberté, avoit encore, à cette époque, une grande pudeur, beaucoup de religion & de crainte de Dieu : à moins qu'il ne fût agacé, il étoit difficile qu'il attaquât, le premier, celle que la politique des courtisans lui avoit destinée. Le cardinal, qui vouloit conserver en lui ce caractere un peu sauvage qu'il lui avoit donné, éloignoit toute femme entreprenante, & ne vouloit permettre que des liaisons sûres. Il

voyoit avec satisfaction que le roi n'étoit à son aise qu'avec madame la comtesse de Toulouse & avec quelques autres dont le vieillard lui avoit permis ou favorisé la société. Malgré ces principes, avouant la nécessité d'une maîtresse, Fleury, pour donner l'exclusion à toute femme ambitieuse ou redoutable, crut qu'il falloit aider madame de Mailly à la devenir. Elle avoit un caractere doux, modeste, réservé, un esprit timide, & des qualités toutes opposées à celles des femmes qu'on craignoit. Bachelier & Lebel, premiers valets-de-chambre de Louis XV, furent autorisés à faciliter & entretenir l'intrigue (1).

(1) Ce Bachelier, si important dans les petits cabinets, étoit fils d'un premier valet de garderobe, né à la Rochefoucault. Il avoit été d'abord maréchal dans sa patrie. On lui mena un jour un des chevaux du duc de la Rochefoucault, grand-maître de la garderobe, pour le ferrer; il l'encloua : ce qui le fit renoncer à son enclume, pour suivre, à la cour, les équipages de ce seigneur qui avoit à son service un de ses freres, valet-de-chambre.

Celui-ci étant mort, le maréchal-ferrant fut mis à sa place, où il plut si bien, qu'il obtint, à la recommandation du duc de la Rochefoucault, celle de premier valet de garderobe. Alors il pria le roi de l'ennoblir, & laissa un fils, l'un des quatre premiers valets-de-chambre du roi, dont nous parlons, qui fut lieutenant de roi au gouvernement de Versailles, & qui acheta sa charge de Blouin en

Madame de Tencin, sœur du cardinal, étoit chargée des détails étrangers. Depuis longtems,

---

billets de banque : il est mort gouverneur du Louvre. Son crédit bien établi, & sa faveur augmentant chaque jour, il maria sa fille au marquis de Colbert, & fut en 1738, dans la confidence si intime du roi, qu'il fut chargé de conduire l'intrigue amoureuse de madame de Mailly.

A Bachelier se joignoit Lebel, autre premier valet-de-chambre, & l'un & l'autre s'entendoient si habilement, qu'ils déterminerent le jeune monarque à prendre la dame la plus laide de la cour pour maîtresse. Ce Lebel, dont le fils a été attaché au service personnel du roi, étoit petit-fils de Dominique, concierge du grand commun. Son pere avoit été concierge du château de Versailles, charge dont la survivance fut donnée au fils aîné; mais vu sa mauvaise conduite, le roi la lui ôta pour la donner au cadet Dominique qui fut aussi le confident des amours du roi & de madame de Mailly.

Lazure avoit été congédié, à cause de lui, des petits appartemens & des soupers secrets; car Lebel se prêtant toujours avec gaîté à servir le roi dans ses plaisirs, & Lazure n'en ayant ni les talens ni la volonté, on chassa le valet qui avoit des principes séveres, de la probité & des mœurs, pour placer Lebel, homme immoral, qui n'avoit que le talent de plaire à son maître. La charge de premier valet de garderobe vint alors à vaquer; il en eut l'agrément; & le mois suivant, il fut fait premier valet-de-chambre.

Lebel étoit discret, caché, poli, s'attachant à tout ce qui avoit du crédit à la cour, & s'occupant sans cesse de

amie de madame de Mailly, elle voyoit le cardinal de Fleury, & avoit des correspondances très-secretes avec le roi, à qui elle envoyoit, chaque jour, des nouvelles courantes que lui dictoit Fleury. Elle ne pouvoit vivre sans intrigues; & quand elle en manquoit, elle savoit en imaginer de nouvelles. Elle avoit vécu si indécemment avec son frere, & on le disoit si publiquement, qu'ils en étoient encore méprisés de tout le monde. On les eût même chassés des bonnes compagnies, s'ils n'eussent toujours eu l'adresse de s'attacher, par des services assidus, à tout ce qu'il y avoit de plus important à la cour, à Fleury & au roi lui-même : ce qui les faisoit perpétuellement redouter comme des personnages dangereux & capables de susciter de mauvaises affaires. On se servoit donc de leurs manéges; on les employoit, & on voit à quelles intrigues madame Tencin s'étoit dévouée pour être quelque chose, & faire parler d'elle.

Madame Tencin, outre l'esprit de manége,

---

faire agréer au roi ce que desiroit le principal ministre, lui préparant secretement les voies avec un air de mystere, & le servant dans l'intérieur de la chambre. Tels étoient les deux premiers valets-de-chambre qui favoriserent les amours du roi.

avoit celui du libertinage. Sa beauté, son génie & sa coquetterie lui avoient attiré à Paris une cour brillante ; elle recevoit les gens en place, les plus beaux esprits, les courtisans, les magistrats, les financiers qui composoient à l'envie, sa société piquante. Elle présidoit aussi des assemblées furtives de prélats qui, ne pouvant fréquenter le Nonce pour cabaler avec Rome sur la bulle, tenoient leur sanhédrin chez elle, quoiqu'elle fût déshonorée aux yeux de tout ce qu'il y avoit de pieux dans le clergé, scandalisé de savoir qu'elle avoit été la maîtresse de tout le monde. Elle aimoit encore, dans son âge avancé, la variété dans les plaisirs, & n'avoit sur cet article ni constance ni délicatesse ; mais beaucoup d'attraits dans l'esprit & des manieres séduisantes ; recevant encore, par intérêt ou par estime, par caprice ou par amour, un grand nombre de personnes à la fois. Telle étoit la fameuse intrigante qui prépara la déclaration des amours du roi avec madame de Mailly, de concert avec Bachelier & Lebel, premier valet-de-chambre, de concert aussi avec Fleury & le cardinal Tencin son frere, qui s'étoient réunis pour exclure des prétendantes plus dangereuses.

Bachelier, qui avoit élevé, pour ainsi-dire, Louis XV, avoit pris sur son esprit une sorte d'autorité d'un autre genre que celle du cardinal ;

& toutes ces autorités réunies avoient réussi à faire de ce prince un personnage si nul de caractère, qu'il n'avoit guere fait, jusqu'en 1732, que la volonté de ceux qui l'avoient environné dès son enfance. Bachelier rendoit compte au cardinal de ce qui se passoit dans l'intérieur, en recevoit des instructions qu'il ne manquoit jamais de suivre. Depuis long-tems il avoit fait entendre à Louis XV, quelle seroit la rumeur publique & le mécontentement des provinces, s'il s'attachoit à quelque femme qui vînt à déplaire à la cour ou à la ville; il lui avoit représenté la situation de Louis XIV, qui, malgré son caractere élevé, s'étoit assujetti, sans le savoir, à une favorite dont il avoit fait sa femme, laquelle, détestée d'une partie de la nation, avoit offusqué une portion de la gloire de ce grand roi.

Aux remontrances de Bachelier, succédoient celles de Lebel, son confrere, qui conduit par les mêmes vues, regardoit la déclaration d'une maîtresse comme une affaire délicate; mais il ajoutoit aussi que si sa majesté vouloit s'attacher à madame de Mailly, qui avoit eu le bonheur de lui plaire, cette liaison ne seroit point blâmée. Il lui faisoit l'éloge de cette dame, lui vantoit son naturelle, sa prudence, sa modestie, sa réserve, & disoit que le peuple qui déteste les favorites ne

seroit

feroit point autant scandalisé du choix de cette dame, avec laquelle le roi vivoit d'ailleurs de si bonne intelligence depuis 1732.

Le projet de déclarer madame de Mailly, ayant été formé & résolu, on chercha, pour éviter l'effet d'un grand scandale en France, des prétextes & des raisons pour la donner au roi. Les courtisans n'ont jamais été meilleurs qu'ils sont aujourd'hui; mais en 1735, la cour de France rendoit encore quelques hommages aux vertus conjugales qui alloient être bannies de la cour, & Fleuri, qui n'aimoit point la reine, trouva bon de la charger aux yeux de la France, de l'infidélité du roi, & de l'en rendre comme responsable. Un tempérament froid, des couches terribles qui lui avoient laissé des incommodités dégoûtantes; une piété alors mal éclairée; un confesseur courtisan qui, pour plaire à Fleuri, lui donna de mauvais conseils, furent les prétextes de la publicité des amours du roi; & son épouse, qui le rebutoit depuis long-tems, fut sans le savoir le premier instrument & la premiere cause de l'aveu public des infidélités du roi, l'une des sources des calamités & du déshonneur de la France. On savoit que la reine s'étoit résolue à ne plus voir le roi, & Bachelier, ayant été la prévenir un soir que son mari alloit arriver chez elle; cette princesse répondit

qu'elle étoit désespérée de ne pouvoir recevoir sa majesté.

C'est ce qu'on desiroit d'elle. Bachelier, bien instruit & envenimant Louis XV, lui fut néanmoins renvoyé pour réitérer la même demande qui fut suivie de la même réponse, sans qu'un troisieme messager fût plus heureux. Le roi irrité se décida; il jura qu'il ne coucheroit plus avec la reine, & qu'il ne lui *demanderoit plus le devoir*; expression rendue par le premier valet-de-chambre.

Le lendemain matin, il se prépara à Versailles une autre scène, & toujours pour le même but. On résolut de divulguer par une imprudence affectée, la liaison du roi (mais qu'on avoit si bien cachée jusqu'alors) avec la comtesse de Mailly. Le roi venoit souvent la surprendre chez elle; mais quand il ne vouloit pas se déplacer, il l'appeloit dans ses cabinets, & madame de Mailly avoit, pour ce prince qu'elle idolâtroit, la complaisance de se rendre au lieu qu'il jugeoit à propos de lui assigner. Conduite ce soir-là par Bachelier, couverte d'un capuchon, elle fut reconnue par deux dames qui la virent entrer dans les petits appartemens de Louis XV, & le lendemain elle fut déclarée.

Ce fut ainsi que la reine perdit le roi, ou plutôt ce fut ainsi que le roi perdit son épouse, & se

sépara d'elle. Il s'étoit rendu coupable, il est vrai, de quelques infidélités envers elle; mais jusqu'à la déclaration de ses amours pour madame la comtesse de Mailly, il n'avoit point cessé d'aimer la reine, ni de vivre avec elle en bon mari; & l'histoire inexorable, l'histoire qui juge la vertu & la justice, & qui ne peut flatter le vice couronné, doit dire que les imprudences de cette princesse, les mauvaises graces qu'elle affecta, & ses refus cruels contribuerent aux malheurs de la France en favorisant le libertinage du feu roi. Avant ses dernieres couches, elle avoit trop souvent rebuté ce prince, parce que dans les orgies des petits appartemens, il prenoit un verre de vin de trop. Elle se permettoit alors de traiter son mari avec peu de ménagement, lâchant quelques paroles dures à un roi infiniment jaloux de prévenances. S'il se présentoit le soir, & qu'elle fût couchée, elle lui reprochoit le vin de champagne, & l'odeur qu'il donne: & si elle n'étoit pas couchée, elle affectoit d'allonger ses prieres, jusqu'à ce que le roi s'endormît, ou jusqu'à ce qu'il s'impatientât. La froideur de la reine, & le caractere ardent de Louis XV, étoient chaque jour les causes de brouilleries secrettes. Le roi, depuis long-tems, les supportoit, & la reine qui jouissoit encore de la constance du roi dans son amitié pour

elle, le perdit sans l'avoir prévu, & d'une maniere irrévocable, selon la maniere du roi, qui ne revenoit jamais à ses premiers sentimens. Les seigneurs de la cour, qui connoissoient par les valets, & par les femmes de l'intérieur, les querelles des deux époux, résultantes de la différence du tempérament, au lieu d'essayer de les réunir, favorisoient, au contraire, les vues secrettes de Fleury. Les compagnons des orgies du roi dans les petits cabinets l'animerent, & l'enhardirent à s'attacher à d'autres femmes que la sienne, ensuite à plusieurs femmes, & enfin à des femmes qui le déshonorerent; & lorsque le roi se fût une fois permis ces jouissances variées, né avec un fort tempérament, & n'étant plus retenu par la piété, il mena cette vie que nous savons qu'il ne quitta plus, & dont nous écrivons l'histoire quelque honteuse qu'elle soit : elle fut une des causes des malheurs de la France. Un historien a le droit de révéler à tous les peuples les sources de la calamité des nations.

CHAPITRE VIII.

Caractere & portrait de Madame de Mailly. Sa vertu & son désintéressement. Sa premiere entrevue avec Louis XV dans un petit cabinet. Pudeur de Louis XV. Effronterie de Bachelier. Anecdotes du Marquis de Puysieux, premier amant de Madame de Mailly. Infidélités du roi. Son libertinage. Hardiesse & bon mot de Courtanvaux.

Fleury, qui se tenoit loin de la cour secrete du roi & des petits appartemens où il régnoit, & où s'exécutoient ponctuellement ses ordres, ne se trompoit pas sur le choix de la maîtresse. Madame la comtesse de Mailly étoit douce, réservée, timide, sans aucune connoissance des affaires d'Etat, amusante par de petits propos, & par des manieres enjouées. Elle étoit de même âge que le roi, d'un caractere égal, ayant des qualités morales, capables de la faire aimer & estimer du prince. Elle étoit amie sûre, incapable d'une fausseté, compatissante, ayant de la droiture, & vivant à la cour sans ambition & sans intrigues. Elle étoit toujours habillée avec élé-

gance, avec délicatesse, & cachoit avec soin cette partie de son sein que l'usage de la cour laissoit à découvert; mais elle ne l'avoit pas très-belle. Sa voix étoit un peu dure : elle avoit de grands & fort beaux yeux pleins de feu & d'éclat; elle étoit brune, avoit le visage long, un beau front & des joues plattes. Elle n'aimoit le roi que pour lui-même; & sans doute aussi parce qu'il étoit le plus aimable & le plus bel homme de sa cour & de son royaume. Contente de l'aimer secretement, depuis 1733, elle n'avoit jamais desiré ni profiter de sa faveur, ni la faire connoître; elle ne demanda jamais, durant ce tems-là, aucune grâce pour ses parens; encore moins pour elle, ne recevant du roi que de modiques présens plus dignes d'un petit bourgeois, que d'un roi de France, faisant des dettes à la cour pour son entretien, qui étoit fort recherché, payant elle-même les dépenses secrettes des parties de plaisirs, auxquelles le roi prenoit part. C'étoit l'image de madame de la Valliere. Elle en retraçoit le caractere; les mœurs, la douceur, & sa retenue étoit telle, qu'aimée du roi depuis neuf ans, elle n'avoit, en 1741, ni flambeaux, ni jetons d'argent pour recevoir Louis XV, qui venoit quelquefois jouer chez elle, étant obligée dans ces circonstances d'en emprunter de ses voisins.

Le roi encore ſauvage, délicat & dévot, en 1732, époque de ſes naiſſantes paſſions pour madame de Mailly, ne recherchoit alors aucune femme, s'il n'en étoit recherché lui-même. Mademoiſelle avoit été obligée de faire de folles avances pour parvenir à lui plaire; madame de Mailly, qui n'étoit ni entreprenante, ni dévergondée, comme cette princeſſe, fit elle-même toutes celles qui étoient néceſſaires pour ſéduire le roi, qui n'en fut pas ſéduit. Attendant le moment indiqué, elle ſe tint aſſiſe ſur un canapé, affectant une poſture voluptueuſe, montrant la plus belle jambe qu'il y eut à la cour, & dont la jarretiere ſe détachoit: cette affectation repouſſa le jeune monarque. Bachelier voulut lui faire apercevoir des objets délicieux; le roi, honteux ou diſtrait, n'y prit pas garde. Madame de Mailly l'agaça; le prince fut froid, & Bachelier voyant que tout étoit perdu, ſans une entrepriſe déterminante, prit le roi ſous les aiſſelles & l'obligea... Le roi qui jouoit à cheval fondu avec Bachelier, avec Lebel, & quelquefois avec le cardinal dans l'intérieur de ſes appartemens, & ſeule avec eux, ſe laiſſa jeter ſur madame de Mailly, par ſon valet-de-chambre.

Cette anecdote ſinguliere, qui eſt de l'année 1732, fut auſſi ignorée que l'intrigue qui s'en-ſuivit, & qui ne fut connue qu'en 1735. Ceux

qui l'avoient favorisée, étoient intéressés à la tenir secrete. Fleury s'assuroit ainsi de celle qui étoit aimée du monarque. Madame Tencin s'en servoit pour l'élévation de son frere, & alimentoit en même-tems sa passion pour l'intrigue. Madame la duchesse, non moins active, la favorisoit pour ses intérêts personnels, & Bachelier & Lebel, simples valets-de-chambre, se rendirent nécessaires. Tous ces personnages cacherent la vie du roi pendant trois ans, sans que la cour en eût aucune connoissance.

En 1735, le marquis de Puysieux, qui avoit été aimé de madame de Mailly, vouloit tenter de revenir à elle. Amoureux & attentif, il pouvoit décéler son nouvel attachement & se plaindre. Chauvelin qui avoit l'administration des affaires étrangeres, étoit dans le secret : il jouissoit alors de la confiance du cardinal. Pénétrant l'embarras du ministre, il proposa de l'envoyer à Naples, & Puysieux qui servoit dans les troupes avec distinction, & qui étoit brigadier de cavalerie, fut averti de se préparer. Etonné, mais toujours amoureux, il ne voulut point accepter sans la permission de madame de Mailly, qu'il aimoit encore mieux que son ambassade : il alla lui en offrir l'hommage & lui dit qu'il ne partiroit pas sans ses ordres, & qu'il l'aimeroit toujours. Madame de Mailly, qui

aimoit déjà le roi avec passion, reçut ce sacrifice en plaisantant. *Vous partez donc, monsieur de Puysieux?* lui dit-elle, *bon voyage.* Puysieux désolé alla promener son chagrin à Florence, à Rome & dans toute l'Italie.

Malgré cette réserve dans madame de Mailly, le peuple murmuroit des amours du roi, & ne le fêta pas avec son enthousiasme accoutumé, lorsqu'il vint à Paris, après la déclaration de la faveur accordée à la comtesse de Mailly. On savoit que Louis XV, outre ses amours pour cette dame, marquoit à madame la duchesse la jeune beaucoup plus d'amitié qu'un roi n'en témoigne ordinairement à une princesse; il alloit la voir à Chantilly en allant à Compiegne, en revenant à Versailles, & il affectoit de multiplier les voyages pour elle. Il lui fit présent d'une magnifique aigrette de diamans, de la valeur de cent mille livres, en Décembre 1736, ce qui fit ouvrir les yeux à plusieurs courtisans. Louis XV n'avoit voulu lui donner d'abord que son portrait enrichi de diamans; mais la vieille duchesse, belle-mere, trouva que le roi étoit trop beau, sa bru trop jeune, & demanda l'aigrette au lieu du portrait, afin que le don eût un air moins galant, & qu'elle pût le partager avec elle. On soupçonna encore que le roi avoit eu en même-tems plusieurs autres

intrigues. Elles allerent au point qu'il fut obligé de garder longtems sa chambre, le mois de Février 1738, sous prétexte de rhume, tandis que tout Paris étoit instruit que sa maladie étoit bien différente. On en badinoit, même assez hautement, & M. le duc pressoit le roi de faire appeler des médecins & des chirurgiens que le roi refusa, parce que cette publicité occuperoit trop, disoit-il, les curieux de ses nouvelles. Alors Courtanvaux, (depuis maréchal d'Estrées) qui avoit conservé sa liberté singuliere de tout dire au roi, prit la parole & dit hautement : « *Mais, sire, cela n'empêchera pas que tout Paris* » *n'ait beaucoup parlé. On a dit publiquement que* » *les chirurgiens étoient nécessaires à votre majesté* » *plutôt que les médecins consultans* ». M. le duc témoignoit combien cette réponse étoit vive ; mais le roi qui aimoit Courtanvaux, lui répondit : *Je suis accoutumé depuis longtems à m'entendre dire par Courtanvaux tout ce qu'il pense.* Ainsi le roi passa dans peu de tems d'une extrême réserve avec les femmes à un grand libertinage. Ce libertinage ne coûtoit rien encore à l'Etat.

CHAPITRE IX.

Caractere de Madame de Mailly, avant & après la déclaration des faveurs du roi. Ambition de sa sœur, pensionnaire dans l'abbaye de Port-Royal. Madame de Mailly l'appelle près d'elle. Elle plaît à Louis XV. Elle est déclarée seconde maîtresse en 1739. Elle est mariée au marquis de Vintimille, &c.

LE cardinal de Fleury & sa cabale ne s'étoient pas trompés dans le choix d'une maîtresse avouée. Depuis 1732, jusqu'en 1735, madame de Mailly avoit vécu à la cour sans imprudence & sans vanité, laissant ignorer à toute la France qu'elle possédoit le cœur du roi.

Depuis qu'elle avoit été déclarée, (en 1735), elle vivoit à la cour avec la même modestie, sans se mêler des affaires d'Etat, sans demander aucune grâce. Elle étoit aimée & respectée des dames de la cour, & même de celles qui soupiroient après la faveur du roi, & qui desiroient en secret occuper sa place. Une personne y aspiroit en 1739, dans l'abbaye de Port-Royal, & c'étoit mademoiselle de Nesle, sœur de madame de Mailly,

à qui, depuis, on fit épouser M. de Vintimille, pour voiler les amours du roi, & rendre un reste d'hommage à une vertu si scandaleusement outragée.

Du fond de son couvent, mademoiselle de Nesle, simple pensionnaire, âgée de 24 ans, avoit formé le plan de dominer en France, de plaire au roi, de le subjuguer, de supplanter sa sœur, de chasser Fleury, tous les ministres prépondérans, & de gouverner les affaires de l'Etat. Elle savoit qu'elle étoit laide, & que le roi aimoit la beauté & les grâces; mais elle avoit un génie élevé, une imagination créatrice, un caractere hardi & décidé. Elle avoit même dit à une chanoinesse de ses intimes amies, nommée madame de Dray : *J'écrirai lettres sur lettres à ma sœur Mailly; elle est bonne: elle m'appellera près d'elle; je me ferai aimer du roi: je chasserai Fleury, & je gouvernerai la France.*

Ces prophéties, qui se réaliserent en partie, furent recueilles par une dame de la cour, qui vit en 1791, & de qui on les tient.

En racontant cette anecdote, c'est faire en peu de mots le portrait de mademoiselle de Nesle. Elle écrivoit lettres sur lettres à madame de Mailly, qui, ne voyant point dans sa sœur la fausseté qu'elle n'avoit pas elle-même, se laissa

toucher, l'appela près d'elle, & elle séduisit le roi, à qui, pour se laisser surprendre, il ne falloit qu'un caractere de cette sorte, pétulant, audacieux & spirituel. Madame de Mailly, qui adoroit Louis XV lui pardonna si bien cette infidélité imprévue, qu'elle offrit, la premiere, son appartement & son lit pour cacher aux yeux de toute la France ce que la vérité de l'histoire ordonne aujourd'hui de dévoiler. Louis XV s'amusa donc pendant plusieurs mois avec l'une & l'autre, & mademoiselle de Nesle fut si adroite & si heureuse, qu'elle obligea ce prince d'avouer à quelques courtisans de l'intérieur de la cour, qu'elle étoit aimée comme sa sœur. C'étoit le déclarer à toute la France.

Le 7 Juin 1739, fut l'époque de sa déclaration publique. Le soir, mademoiselle de Nesle soupa avec le roi, à la Muete, pour la premiere fois. Les complaisantes étoient mademoiselle de Charolois, mademoiselle de Clermont, madame d'Antin, la maréchal d'Estrées & madame de Mailly, qui furent nommées, peu de jours après *les plus hardies*. En effet, après cet exemple & ce premier pas on vit arriver d'autres complaisantes ; savoir, madame de Chalais, madame de Taleyran : madame de Ségur, madame de Sassenage, madame de Sourches & madame de

Ruffec. L'histoire ne veut pas que leurs noms soient passés sous silence ; car nous verrons dans la suite madame de Luynes, plus vertueuse, refuser de suivre une troisieme sultane publiquement installée à Choisy.

On se tourna ensuite du côté des Noailles qui passoient pour avoir de l'ambition, & qu'on crut capables de consentir à un mariage pour cacher les amours du roi. Fleury les tenoit, tant qu'il pouvoit, loin de la faveur intime ; & l'on crut qu'ils voudroient y rentrer par cette porte. On imagina de gagner d'abord le comte de Noailles (aujourd'hui maréchal de Mouchy, 1791) : on voulut qu'il fît quelques démarches, qu'il montrât quelques desirs. Le vieux maréchal, qui s'en crut offensé, gronda, & tout projet fut rompu. Alors on parla de Vintimille, petit neveu de l'archevêque de Paris, qui vouloit être cardinal, & qui ouvrit de grands yeux aux deux cents mille livres que Louis XV offroit, avec l'expectative d'une place de dame du palais pour mademoiselle de Nesle, six mille livres de pension, un logement au château de Versailles, & autres avantages importans. A ces conditions le mariage fut accordé, & le vieux oncle, archevêque de Paris, le bénit dans son palais ; & comme Louis XV ne vouloit pas laisser au nouvel époux

madame de Vintimille, ni l'appeler elle-même le premier soir à Versailles; que d'ailleurs l'archevêque ne trouvoit pas qu'il fût décent, à cause des dévots, de leur prêter son palais, Mademoiselle, princesse facile & de bon accommodement, eut la complaisance de prêter son appartement, pour que les deux époux eussent l'air de consommer le mariage qu'ils venoient de contracter. Les nouveaux mariés se rendirent donc avec elle & chez elle au château de Madrid, pour sauver les apparences, tandis que le roi vint souper à la Muette avec mademoiselle de Clermont, la duchesse Ruffec, les dames de Chalais & de Taleyran. Quand ils présumerent que le souper des noces étoit fini, le roi fit monter ces dames dans sa gondole, & alla trouver à Madrid les nouveaux mariés, qui alloient se mettre au lit. Plusieurs dames qui n'étoient pas présentées, madame du Luc, madame Nicolaï s'y trouverent; & le roi joua à cavagnole : les mariés se disposerent à se retirer pour coucher dans le même lit; le roi fit l'honneur à Vintimille de lui donner la chemise, ce qui est une des grandes faveurs des rois : on observa même que Louis XV la donna sans embarras comme sans jalousie, & que le lendemain on affecta de dire que le roi étoit revenu coucher à la Muete, laissant dormir ensemble les deux époux.

Mais d'autres assurerent que c'étoit Vintimille lui-même qui, laissant au roi sa place à Madrid, avoit pris le lit de la Muette. La maréchal d'Estrées, invitée à la noce, s'en aperçut, s'en crut offensée, s'enfuit ce soir-là même à Bagatelle, de même que madame de Ruffec..... On ne peut taire ces anecdotes dans ces mémoires : elles sont la leçon des princes & des rois qui doivent au peuple le bon exemple. Ils reconnoîtront que leur conduite la plus secrette est observée ; qu'on en conserve la mémoire dans des écrits, & que leur réputation est bien mal placée dans les mains des courtisans qui ne les environnent que pour obtenir des grâces aux dépens du peuple. Tant que la source en est intarissable, les rois sont des dieux ; mais lorsque la source tarit, le mécontentement se manifeste, & les princes ne sont plus que des hommes dont on aime à dévoiler les foiblesses, & même les turpitudes.

Le lendemain des noces, madame de Vintimille fit sa toilette à Madrid, où Louis XV assista pendant toute sa durée. L'après-dîner, Mademoiselle présenta au roi, à la Muete, madame de Vintimille, la belle-mere. Toute cette famille, l'archevêque lui-même, s'efforçoient de cacher la conduite du roi ; & plus ils faisoient d'efforts, plus le public se persuadoit que Vin-

timille

timille étoit de tous les époux le plus complaisant. Madame de Mailly, idolâtre du roi, & persuadée que tout étoit caché aux regards du public, pardonnoit à son amant ces désagréables infidélités. Sa bonté pour lui alloit jusqu'au point de recevoir chez elle madame de Vintimille sa rivale. Elles furent inséparables dès ce moment, & madame de Mailly s'en laissa gouverner.

Le dimanche, 5 Octobre 1739, la reine eut la douleur cruelle de se voir présenter madame de Vintimille, par mademoiselle, dans son cabinet, où elle vit tout-à-la-fois la nouvelle favorite, l'ancienne, madame de Mazarin, madame de Flavacourt, & madame de la Tournelle. Elle fut obligée de recevoir avec grâce toutes ces dames ensemble. A la fin ces images, odieuses à la vertu conjugale, l'affecterent si fort, qu'on se quitta avec froideur. Le mari Vintimille avoit seul une bonne volonté : il étoit des petits soupers & de toutes les chasses. Les chevaux du roi étoient les siens : le vieux marquis du Luc profita même de la faveur de sa bru ; car n'ayant jamais monté dans les carrosses du roi, quoique, par sa naissance, il fût appelé à cette grâce, il saisit ce moment pour y monter. Le roi le reçut avec distinction ; & désormais le pere, le mari, sa femme & sa sœur allerent tous ensemble à la

chasse dans des caléches, & souperent dans les petits cabinets. Il faut que la faveur soit, à la cour de France, quelque chose de bien glorieux & de bien attrayant, puisqu'elle efface l'ignominie qui fait rougir les plus petits bourgeois de nos provinces : mais en voici la raison. L'éclat de la royauté éclipsant celui de la vertu aux yeux des courtisans, ils se persuadent qu'on ne doit avoir ni honte ni pudeur à la cour.

Quelque tems après, il fallut aller au secours du vieux marquis de Nesle, dérangé dans ses affaires. Le roi nomma des commissaires pour les terminer. Déjà, depuis longtems, on lui avoit donné 24 mille livres de pensions; car les 200 mille livres de rentes qu'il avoit, étoient saisies par ses créanciers depuis treize ans. Mais soit que M. de Nesle fût mécontent, ou qu'il eût injurié Maboul, un des commissaires que le roi lui avoit donnés pour arranger ses affaires, & que d'ailleurs il parlât trop aisément des affaires du tems, & sur-tout de ses filles, le roi l'exila à Evreux, comme Louis XIV avoit envoyé M. de Montespan au fond d'une province.

Cependant la société du roi, libre, galante, sans préjugés, n'avoit pour se livrer à tous les plaisirs, que des châteaux fréquentés & observés de tout le monde. Comme ces aimables libertins

vouloient cacher leurs orgies, on acheta Choisy, dont la belle vue & la forêt voisine (de Sennar) plaisoient au roi, qui se passionnoit pour Mde de Vintimille, & affectoit d'aller à Choisy, quand madame de Mailly, qu'il abandonnoit déjà, étoit de service chez la reine, à Versailles. Le premier jour de l'an 1740, madame de Vintimille fut la seule femme à qui le roi donna des étrennes.

Malgré ces fêtes & les dépenses qu'elles occasionnoient, le roi étoit cependant encore très-réservé; & on sut que, pendant l'année 1739, il n'avoit reçu que 55 mille livres d'extraordinaire. Ses deux maîtresses n'avoient aucune avidité, quoiqu'elles n'eussent eu au partage de leurs biens que 7500 liv. de rentes. Mde de Mailly, comme une autre la Valliere, n'aimoit que la personne dans Louis XV qui lui échappoit déjà, tandis que madame de Vintimille, plus semblable à madame de Montespan, n'aimoit que l'empire, la gloire & le crédit, sans ambitionner absolument les richesses. Elle étoit plus jeune, plus intrigante, plus spirituelle que madame de Mailly : mais elle n'avoit pas une plus belle figure. Elle avoit des caprices & des inégalités dans l'esprit, & savoit affecter à propos toutes sortes de caractere. Elle avoit l'ambition de dominer, & commençoit d'abord par étudier dans tous les sens la personne

qu'elle vouloit mettre dans sa dépendance. Peu-à-peu elle établissoit son empire; mais toujours insensiblement, & finissoit par régner en souveraine. Elle disoit que les princes de la maison de Bourbon sont craintifs de leur naturel, élevés dans la timidité, & qu'il falloit se comporter avec eux en conséquence, & s'en faire craindre; & la pensionnaire du couvent fit si bien avec Louis XV, que ce prince ne s'aperçut point qu'elle étoit laide, qu'elle avoit un cou d'une longueur démesurée, & que sa démarche étoit celle d'un grenadier. Sa taille étoit longue, grosse & sans rien d'agréable. Sa sueur ou sa transpiration avoient une odeur fétide: mais elle étoit tout génie; & son ambition fut si active & si énergique, qu'elle réussit à se faire aimer du roi, par ces agaceries, qui étoient si fort du goût de Louis XV. Elle s'en fit adorer, & peu-à-peu elle le conduisit jusqu'à se le soumettre en entier. On s'aperçut alors qu'elle avoit fait de tels progrès sur son esprit, qu'elle pourroit un jour, comme elle s'en étoit vantée, gouverner le roi, les ministres, la France & l'Europe toute entiere. Le marquis de Flavacourt & Vintimille s'entretenant un jour de la passion du roi, du caractere impérieux de madame de Vintimille, de l'âge avancé de madame de Mailly, de la laideur de l'une & de

l'autre, de la foiblesse & du mauvais goût du roi, terminoient leurs propos, en disant que cette liaison ne pouvoit être durable. L'appartement étoit situé précisément au-dessus d'une chambre où étoit alors le roi qui, entendant ces propos, avançoit la tête profondément dans la cheminée pour n'en rien perdre.

Au lieu de s'impatienter sur ces discours humilians le roi pouvoit facilement entendre le vrai & le juste que les princes ne peuvent connoître que dans des occasions de cette sorte; mais soit que la vérité l'offensât, soit qu'il voulût profiter de cette occasion pour tenir dans la crainte deux seigneurs qu'il ne pouvoit punir ouvertement sans blesser les bienséances, le roi s'enfonçant davantage dans le tuyau de la cheminée, qui laissoit parvenir des sons si désagréables & si peu accoutumés, rompit la conversation en prononçant ces paroles redoutables qui déconcerterent Vintimille & Flavacourt!

TE TAIRAS-TU? L'ENTENDS-TU?

Fleury désolé de voir le roi ainsi gouverné par madame de Vintimille, & se *livrer*, disoit-il, *à deux gouvernantes*, avoit bien senti la nécessité d'une favorite, & facilité le choix de madame de

Mailly : mais il redoutoit le caractere de madame de Vintimille, & trouvant que les amours du roi étoient en même-tems un adultere & un inceste, résolut de les traverser. Madame de Vintimille, vindicative comme une femme, fiere comme la maîtresse d'un souverain, entreprenante de son naturel, se vengeoit en lui prêtant des ridicules, & en se préparant à le faire chasser. Certain abbé Brissard, précepteur des neveux du cardinal de Fleury, & depuis son homme de confiance, spirituel, avare, vendant le plus de graces qu'il pouvoit, & à qui on ne trouva, après sa mort, que dix-huit cent mille francs dans des sacs qui tapissoient une chambre, résolut pour ne pas être lui-même déplacé par la disgrace imminente du cardinal, de perdre madame de Vintimille. L'occasion de ses couches qui approchoient, lui parut favorable pour la faire empoisonner.

CHAPITRE X.

Mort & portrait du duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre du roi. Anecdotes antérieures à la nomination du duc de Fleury à cette charge. Cabales à la cour. Intrigues du cardinal de Fleury & des deux favorites. Le cardinal de Fleury se retire pour bouder à Issy selon son usage. Alarmes des deux sœurs.

LE duc de la Trémoille étant mort de la petite vérole, il fallut donner la charge de premier gentilhomme qu'il laissoit vacante.

La Trémoille & son épouse qui s'idolâtroient malgré quelques amours de passage, s'étoient promis de se séparer, s'ils étoient attaqués de la petite vérole qui faisoit des ravages à Paris, & qu'ils n'avoient pas eue ni l'un ni l'autre. Madame de la Tremoille, qui la prit la premiere sans le savoir, fut servie par son mari, qui ne voulut pas qu'elle le fût par d'autres mains. Madame de la Trémoille en guérit, & son mari en mourut pour lui avoir rendu les services d'une garde; mais il en fut si admiré de tout Paris & de l'Europe entiere, que des femmes voulurent ériger un

temple à l'honneur de l'hymen, avec cette épitaphe :

CI GÎT L'AMOUR, MARTYR DE L'HYMEN.

La Trémoille, âgé de vingt-quatre ans, laiſſoit une fille, & un fils âgé de quatre, pour lequel les trois gentilshommes de la chambre, les ducs de Mortemart, de Geſvres & d'Aumont, demanderent la quatrieme charge que le pere laiſſoit en vacance.

Madame de Mailly & madame de Vintimille ſollicitoient pour le duc de Luxembourg. Chatillon demandoit auſſi la charge; mais le cardinal qui la vouloit pour ſon neveu, ſe retira à Iſſy, ſelon ſon uſage, pour l'obtenir plus sûrement; &, dès ce moment, la cour ſe trouva diviſée en trois factions.

Pour écarter le duc de Luxembourg, Fleury dit au roi que ſes amis le preſſoient extrêmement de demander la charge en faveur de ſon neveu; mais qu'il étoit ſi comblé de biens, qu'il ne penſoit aucunement à faire cette demande, ſuppliant, au contraire, ſa majeſté de ſonger au jeune la Trémoille. Le roi, pour lui ôter l'idée de penſer à ſon neveu, lui répondoit qu'il avoit bien ſongé à ſon neveu, mais qu'il avoit ſenti que cette faveur lui feroit beaucoup d'ennemis à la cour, & qu'il n'y penſoit pas.

Le cardinal, ſtupéfait & peu accoutumé à ces réponſes, ne vouloit pas demander la charge; il ne vouloit pas non plus la refuſer abſolument; cependant il brûloit d'envie de la procurer à ſon neveu. Dans cette perplexité, & ſans nommer le duc de Luxembourg, il lui donnoit toujours l'excluſion dans les lettres qu'il écrivoit au roi, ajoutant que, ſi tout autre obtenoit cette place, & l'emportoit ſur le jeune la Trémoille, à la mere duquel il l'avoit comme promiſe, il prioit ſa majeſté de lui accorder ſon congé, devenant inutile, dès ce moment, au bien de ſon ſervice. Il ajoutoit, en même-tems, que ſa ſanté avoit beſoin de repos; mais le roi, alors dominé par ſes maîtreſſes, plutôt que par le précepteur, voyant bien ce que vouloit le cardinal, s'abandonna à ſon humeur mélancolique accoutumée, & il lui échappa de dire : *je croyois que le cardinal m'étoit attaché; mais il l'eſt beaucoup à ſon crédit.*

Madame de Mailly & madame de Vintimille parloient toujours ouvertement pour Luxembourg, & madame de la Trémoille pouſſoit des cris en faveur de ſon enfant. Le roi incertain, tourmenté par les cabales de ſon miniſtre, de ſes deux maîtreſſes, des princes du ſang qui favoriſoient Luxembourg, peu ſatisfait que le cardinal voulût diſpoſer de la place la plus intime, étoit toujours

décidé à favoriser madame de Mailly. Il répondit au cardinal retiré à Issy, qu'il seroit au désespoir d'exiger de lui un travail qui pût porter quelque préjudice à son repos, ajoutant que, si sa santé demandoit qu'il se retirât, il lui en donnoit la permission. La lettre qui portoit cette détermination, ne partit pas : elle fut laissée sur la cheminée de madame de Mailly, qui fit appeler sa sœur Vintimille pour se consulter dans ce moment critique.

Madame de Vintimille étoit, depuis quelques jours, détachée du parti du duc de Luxembourg. Le cardinal, pour qui rien n'étoit secret, lui avoit fait observer, par la voie d'une troisieme personne, à quel danger elle s'exposoit avec sa sœur, si on le poussoit à bout. Madame de Vintimille, qui sentit qu'elle pouvoit être renvoyée, n'étant pas encore sûre du roi. De concert avec d'Argenson, elle avoit déjà tenté de faire chasser Fleury & de lui substituer un évêque, parce que, depuis l'abbé Dubois, on croyoit qu'il falloit des ecclésiastiques dans les affaires. Elle sentit donc qu'il s'agissoit d'un coup de partie, & parla en ces termes à madame de Mailly : *Nous n'avons pas un moment à perdre : il faut que vous écriviez au roi sur le champ, pour lui demander avec instance de nommer M. de Fleury. Nous pourrions peut-être l'emporter sur le cardinal : mais si le cardinal*

vouloit se venger, nous serions peut-être renvoyées. Il fut résolu que madame de Mailly coucheroit, ce soir-là, avec le roi, pour l'engager à nommer le duc de Fleury, neveu du cardinal.

Le roi trouvoit alors plaisant d'alterner dans la pratique de ses plaisirs, & d'appeler successivement l'une & l'autre de ses bien aimées. Tantôt il adoucissoit l'humeur chagrine de madame de Mailly, en l'abandonnant à ses réflexions & à ses besoins; tantôt il se brouilloit pour des momens avec madame de Vintimille, quand elle prenoit sur lui un trop grand empire. Il passoit ainsi son tems à les gouverner l'une par l'autre, faisant rivaliser leur caractere, comme ses ministres opposoient les pairs au parlement, & le parlement au clergé, pour gouverner le royaume de France. Les ministres qui ont usurpé les droits des peuples, & les rois qui sont devenus les instrumens passifs de leurs favorites & de leurs visirs, ne peuvent avoir d'autres manieres.

Madame de Mailly, interdite quand il s'agissoit d'affaires, ou qu'il falloit demander des graces ou des emplois, dominée par sa sœur Vintimille, & ayant déjà consenti d'être l'instrument de son ambition, obligée de faire pour elle auprès du roi les avances délicates & dont les succès étoient dangereux ou incertains, se trouva encore plus

embarrassée quand il fallut sacrifier Luxembourg au neveu de Fleury : elle n'osoit donc parler de cette affaire. Le roi qui voyoit cet embarras, & qui observoit les princes du sang dans l'émotion, son ministre cantonné, retranché à Issy, & grondant du fond de son séminaire, par des lettres équivoques, étoit aussi embarrassé que les deux sœurs. Il l'étoit autant que Fleury lui-même, & ne dormoit pas. Ce soir-là il couchoit avec madame de Mailly, qui, seule, s'étoit abandonnée au sommeil, la tête coëffée comme pendant le jour, & ornée de tous ses diamans, selon son usage. Le roi l'éveilla & lui fit part du trouble de son esprit, depuis qu'il avoit signé la lettre qui consentoit à la retraite du cardinal; mais la lettre n'étoit pas encore envoyée : elle étoit toujours sur la cheminée de la chambre de sa favorite. Louis XV, qui en négocioit la suppression avec elle, lui rappeloit les services passés de son ministre, & les besoins de l'Etat. Madame de Mailly, mise à son aise, avouoit que Fleury étoit en effet un bon ministre, & que le roi étoit bien le maître d'anéantir la lettre qui renfermoit le consentement de sa retraite. Le roi satisfait se leve, brûle la lettre adressée au cardinal, se recouche en paix à côté de madame de Mailly, & déclare, le lendemain, au duc de Fleury, qu'il étoit l'un

des gentilshommes de sa chambre, avec un brevet de retenue de quatre cens mille livres.

Le plus fin de tous, fut encore le vieux cardinal pour en diminuer l'obligation. Il travailloit avec Orry, lorsque son neveu entroit en lui racontant quelle grace le roi venoit de lui accorder, & en lui remettant la lettre du roi. Le cardinal fit le surpris, se fit répéter la nouvelle, ajoutant à chaque fois que cela ne pouvoit être. *Je vous défends*, lui dit-il, *d'en rien dire que je n'aie vu le roi & fait révoquer l'ordre.* Le duc de Fleury répliqua qu'il avoit déjà remercié le roi publiquement. *Eh bien*, ajouta le cardinal, *me voilà donc compromis avec tous les princes*, & il alla dire, sur le champ, au dauphin & à madame, qu'il avoit fait tous ses efforts auprès du roi pour favoriser le fils de la Tremoille, portant par-tout l'extérieur d'un homme consterné; ce qui fit plaisanter madame Adélaïde, qui avoit déjà des réparties heureuses, & qui dit à madame de Tallard; « *Vous dites, madame, qu'il faut faire des com» plimens à M. le cardinal: il devroit donc être » bien aise, & cependant voyez comme il est fâché.* Fleury alla aussi chez la reine, qui lui fit un petit compliment à sa maniere. Environnée de beaucoup de monde à sa toilette, elle ordonna qu'on passât; & Fleury, essoufflé, seul & assis,

lui dit : *Madame, le plus grand des malheurs m'est arrivé.....* La princesse, avec sa froideur accoutumée, quand le cardinal lui faisoit quelque compliment peu sincere, l'arrêta, & lui dit plaisamment : *Je ne vois rien, monsieur, de si affligeant pour vous dans cette nouvelle*, & parla d'autres choses. Enfin, le cardinal écrivit à madame de la Trémoille que le roi avoit nommé, *à son insçu*, le duc de Fleury, son neveu, & qu'il s'y seroit opposé, s'il en avoit été prévenu, étant très-éloigné de traverser les vues de madame de la Trémoille.

Telle est l'histoire de l'élévation de la maison de Fleury à la cour de France; elle n'a rien coûté de plus à l'État, le cardinal qui n'avoit aucune ambition désordonnée pour sa famille, ne lui ayant accordé que des graces ordinaires lorsqu'il pouvoit la rendre puissante & millionnaire. Toute cette famille étoit composée d'honnêtes gens; leur nom étoit *Rosset*, leur titre *Pérignan*. Par reconnoissance pour le cardinal, ils prirent celui de *Fleury*; & quoiqu'ils ne se fussent pas distingués dans la noblesse, avant le ministere de leur oncle, la douceur de leur caractere, leur modération, & les services du ministre firent pardonner leur fortune. Nous n'avons trouvé ni vers, ni chansons contre eux; ils firent leur chemin & s'éleverent sans mot dire, & sans éclat, comme

leur oncle. Du grade de capitaine dans le régiment de la marine, le marquis de Fleury passa à celui de colonel du régiment d'Angoumois en 1731. Le marquis de Perignan fut reçu chevalier de l'ordre quatre ans après. En 1736, il avoit été créé duc & pair de France, & fut nommé gouverneur de Lorraine en 1737. La duchesse de Fleury, qui vit en 1792, fut agréée dame du palais en 1740; & en 1741, le duc de Fleury, comme nous venons de le dire, fut nommé premier gentilhomme de la chambre. Le cardinal de Fleury est le seul des ministres très-puissans, qui n'aient pas sacrifié l'Etat à l'ambition de se créer une famille. Nous verrons au contraire, des favoris & des ministres devenus des sangsues populaires. Un historien fidele dévoue ceux-ci à l'infamie, & fait remarquer les autres. Nous sommes assez vrais sur les défauts du cardinal pour ne pas remarquer aussi son caractere & ses vertus.

CHAPITRE XI.

Le cardinal de Fleury & Madame de Vintimille, respectivement jaloux, s'observent soigneusement. Naissance de M. de Vintimille. Mort de la mere. Désolation du roi. Il est long-tems tourmenté par son image. Son caractere sombre. Intrigues de la cour pour lui donner d'autres maîtresses. Le roi s'en tient à Madame de Mailly. Il se retire avec elle dans les petits appartemens. Portrait de Meuse, son confident & son favori. Remords religieux du roi. Anecdotes de sa vie privée dans les petits appartemens. Jalousie de la cour & propos contre Meuse. Jalousie de Maurepas. Anecdotes dans cette circonstance.

MADAME de Vintimille, piquée du triomphe secret du cardinal dans l'élévation de son neveu, souffroit impatiemment le joug d'un prélat qui faisoit l'important, & qui sembloit exiger de la reconnoissance parce qu'il ne l'avoit pas renvoyée. Impatiente, hautaine & dissimulée, elle cabaloit sourdement pour rendre le ministre Fleury désagréable à Louis XV, & qui l'observoit silencieusement;

cieusement, sembloit attendre de ses couches une mort prochaine, ou peut-être même le coup de précaution préparé par celui qui craignoit de perdre avec le cardinal toute son influence, si le ministre devoit succomber aux coups que lui portoit secretement madame de Vintimille. La favorite & le cardinal se craignoient & s'observoient ainsi l'un l'autre depuis la faveur accordée au duc de Fleury, au mois de Juin 1741.

Le 8 Août suivant, le roi laissa à Choisy madame de Mailly & toutes les femmes qui l'accompagnoient auprès de madame de Vintimille, grosse de huit mois, & malade d'une fievre continue avec des redoublemens. Elle fut saignée deux fois, & quoiqu'il eût été établi l'usage singulier que les maris ne pouvoient venir à Choisy quand il y alloit avec leurs femmes, Grammont, Coigny, d'Ayen (maréchal de France en 1791), & les deux Meuse resterent à Choisy. Luxembourg & Richelieu y retournerent, & le roi y mena ensuite la maréchal d'Estrées & madame de Ruffec. On conserve ici les noms de ces seigneurs & de ces dames, parce qu'il est nécessaire de noter ceux de la cour qui avoient une pareille complaisance dans le caractere.

Malgré cette maladie, l'amour du roi augmentoit chaque jour. Celle de la reine l'avoit éloi-

gné & séparé d'elle; mais celle de madame de Vintimille sembloit le rendre plus amoureux. Il lui donna un cuisinier pour la premiere fois, la veille des couches à Versailles, & resta chez elle jusqu'à deux heures du matin. A neuf heures elle accoucha d'un beau & gros garçon que le roi prit dans ses bras, qu'il posa ensuite sur un coussin de velours cramoisi, le touchant avec complaisance, & le considérant avec attention, & comme pour chercher des traits qui devoient lui être agréables. Il admira long-tems cet enfant, qui vit en Janvier 1791, & lui donna le nom de *Louis*, que ses camarades de collége changerent dans la suite, en l'appelant le *demi-Louis*, surnom qui lui resta.

Le roi étoit si émerveillé de sa naissance, qu'il voulut, ce jour-là, dîner dans la chambre même de madame de Vintimille; avec les ducs d'Ayen, de Villeroi, & avec Meuse. Il y reçut l'archevêque de Paris qui venoit rendre visite à la nouvelle accouchée, & qui obligea le pere putatif & le grand-pere à y venir. Mais la présence du roi ne put empêcher l'éclat de rire que fit partir le vieux marquis, quand, l'après-dîner, il appela l'enfant *mon beau petit fils.*

Quoique madame de Vintimille fût accouchée heureusement, après une heure de souffrance, &

qu'elle fût entierement rétablie, elle se trouva le 9 Septembre 1741, dans une situation terrible qui obligea le roi de mander Silva de Paris & Sénac médecin de St. Cyr. La malade effrayée des douleurs atroces qu'elle souffroit dans les entrailles, demanda un confesseur, qui fut long-tems renfermé avec elle. Elle mourut, presque subitement, sans autre sacrement, & son confesseur, chargé de commissions, qu'on crut sans doute fort importantes, tomba mort en entrant chez madame de Mailly pour s'en acquitter. Ces coups inopinés frapperent tellement Louis XV, qu'il fut obligé de se coucher à demi-mort, & de se faire dire la messe dans sa chambre. Dans sa désolation extrême, le comte de Noailles (vivant en 1791) fut le seul qui pénétra jusqu'à lui: la reine qui desiroit ardemment de venir le consoler, ne put obtenir cette grace, & madame de Mailly, aussi frappée que le roi, alla se jeter dans le lit de la maréchale d'Estrées.

On laissa en place le corps de madame de Vintimille; car le roi vouloit qu'on fit son portrait. On l'ouvrit aussi par son ordre; parce qu'on disoit hautement qu'elle étoit morte empoisonnée. On trouva un caillot de sang dans le cerveau, qui ne parut être pourtant que l'effet d'une

veine dilatée. On ne dit point ce qu'on trouva dans le reste du corps, qu'on fit recoudre aussitôt, & d'où s'étoit manifestée l'infection la plus extraordinaire; enfin on commit la faute de la déposer dans une remise, où elle fut quelque tems abandonnée indécemment à la risée des passans. C'étoit l'effet de la grande préoccupation qu'avoit occasionnée sa mort, de la terreur du roi & de la cour, & de l'usage indécent & ridicule de sortir précipitamment ceux qui meurent dans les châteaux de nos rois, comme si la mort devoit saisir le vivant. S'il y a une étiquette digne de nos rois, c'est celle que prescrivent la décence & la nature: & l'une & l'autre répugnent à ces transports inhumains.

Le roi n'avoit jamais paru aussi affecté qu'il le fut à cette occasion. Madame de Mailly, qui avoit le cœur naturellement sensible, alla souvent pleurer sur le tombeau de sa sœur, la recommandant à Dieu, toute seule, dans l'église, & avec de grands cris. Le roi refusa long-tems de prendre part aux nouvelles du tems, & ne parla aux seigneurs de la cour que pour faire l'éloge de sa favorite. Il se fit apporter ses cassettes, il retira ses billets doux (& il y en avoit plus de mille) voulut lire tous ses papiers, & se plut à dire qu'elle n'étoit pas méchante comme on l'avoit dit.

Dès ce jour-là deux partis puissans qui aspiroient à dominer sur l'esprit du roi, dont madame de Vintimille s'étoit absolument emparée, se formerent visiblement à Versailles : on appela le premier *le parti de Noailles*, qui tenoit auprès du roi par le pere, les deux fils (qui vivent l'un & l'autre en 1791) & madame la comtesse de Toulouse, & auprès de la reine par les dames de Villars & d'Armagnac. Ce parti soutenoit madame de Mailly, à laquelle le roi paroissoit ne témoigner qu'un simple attachement.

Bachelier premier valet-de chambre étoit, à la tête de l'autre parti. Ce Bachelier, qui avoit de l'empire sur le roi qu'il avoit élevé, pour ainsi dire, dès l'enfance, vouloit lui donner de petites filles, & cet avis étoit soutenu par toute la chambre : mais Louis XV, qui avoit adoré madame de Vintimille, qui l'avoit plus aimée qu'aucune autre femme, & qui, après elle, ne devoit jamais plus aimer, avec le même feu, aucune de ses favorites, frappé comme de la foudre par la mort inopinée, & sans sacremens, de madame de Vintimille, ne tenoit plus que le langage de la piété. L'idée affreuse d'un empoisonnement le tourmentoit sans cesse. Craignant de voler à d'autres amours, il persista dans son attachement pour madame de Mailly; il résolut de lui don-

ner au-dessus de lui un appartement secret, & conserva à l'extérieur la plus grande décence, pour n'attirer sur elle aucune jalousie, ni aucun regard dangereux. Voici quelques anecdotes relatives à sa vie privée depuis la mort de madame de Vintimille.

Un soir soupant avec elle & avec Meuse, il demanda à celui-ci s'il ne seroit pas satisfait de recevoir un joli appartement. *Je le recevrai avec reconnoissance*, répondit Meuse.... *Vous en aurez un*, ajouta le roi, *au-dessus de ma petite galerie*, & Meuse se confondit en remercîmens, se voyant logé aussi près des petits cabinets.

Fort bien, dit le roi; *mais je vous en fermerai la communication : vous n'aurez qu'une petite antichambre, une seconde antichambre pour y manger; une jolie chambre à coucher, un cabinet, un office, une cuisine, une garde-robe de commodité & une garde-robe pour coucher : mais vous n'y coucherez pas.* Meuse comprit à ces paroles de quoi il s'agissoit.

Le roi ajouta ensuite : *Je vous donnerai une clef de votre appartement pour en ouvrir la porte apparente. Vous appellerez chez vous & vous donnerez à dîner à Coigny & à Luxembourg, à leur retour de l'armée; & il faudra que vous dîniez chez vous ordinairement. Que voulez-vous pour votre dîner?*

Meuſe avoua qu'il aimoit la bonne chere, & demanda chaque jour, un bon potage, une pièce de bœuf, deux entrées, un rôti & deux entremets. *Eh bien vous aurez tout cela*, répartit le roi. *Mais combien faut-il que je vous faſſe toucher, car vous me donnerez ſouvent à dîner & ſurtout à ſouper?* Meuſe craignoit de dire trop peu, *aidez-moi donc*, dit-il à madame de Mailly, & il demanda quinze cents livres par mois. Le roi qui craignoit toujours les plaintes du cardinal, ne trouva pas que ce fût trop peu, pour la nouvelle maiſon, dont le valet-de-chambre de madame de Mailly, qui étoit connu & aimé du roi, fut maître d'hôtel Madame de Mailly, paſſoit la journée dans l'appartement où le roi n'étoit ſervi que par un officier de la bouche & un du gobelet, avec beaucoup de triſteſſe; car, depuis la mort de madame de Vintimille, les amuſemens des petits cabinets étoient troublés par des réflexions fréquentes & profondes: le roi, alors ne parloit que de religion, & quand il n'étoit plus dévot dans ſes propos, ſa vie étoit tourmentée par des réflexions qui accabloient madame de Mailly & Meuſe commun confident. Le roi lui dit un jour avec le plus grand ſang-froid: *Je ne ſuis pas fâché de ſouffrir de mon rhumatiſme, & ſi vous en ſaviez la raiſon, vous ne la déſapprouveriez pas.* Je

souffre en expiation de mes péchés : & cependant il couchoit avec madame de Mailly la nuit suivante. Rien n'étoit donc si triste, ni si sauvage que ces petits soupers, quand les repentirs du roi le tourmentoient. Depuis la mort de madame de Vintimille, jamais il n'y faisoit gras les jours prohibés.

Une autre fois se trouvant malade, & réduit le soir à souper de lait, il persista le matin, à faire maigre un jour d'abstinence, disant : *Il ne faut pas commettre des péchés de tous les côtés.* Il avoit fréquenté les sacremens plusieurs fois l'année, & fait ses Pâques régulierement jusqu'à la publicité de ses amours avec madame de Vintimille. Peu-à-peu il s'en éloigna, & se dispensa dans la suite de ce devoir de chrétiens, même aux fêtes de Pâques; ce qui engageoit le dauphin, pour éviter les comparaisons populaires, à faire les siennes un jour ouvrier, & de grand matin, à la paroisse.

Madame de Mailly répandit long-tems des larmes sinceres sur la mort de sa sœur, & tâcha d'adoucir la douleur du roi qui voulut prendre un soin particulier de l'enfant. Les autres dames que le roi honoroit de ses attentions, ou qui avoient eu des liaisons plus particulieres avec lui, soulageoient sa douleur, occupoient & amusoient son esprit toujours sombre. Madame la comtesse

de Toulouse, mademoiselle de Charolois employoient toutes les ressources de l'esprit pour distraire ses momens d'ennui & de désœuvrement. Elles étoient quelquefois appelées aux parties : elles contribuoient à augmenter les plaisirs du monarque; elles alloient même à Choisy pour être des parties de chasse. La cour s'y permettoit un exercice & des divertissemens bien plus bruyans qu'à Versailles, (où l'étiquette étoit encore scrupuleusement observée;) ce qui rompoit l'ancienne & ennuyeuse monotonie de la cour. Mais le roi étoit toujours si rêveur depuis la mort de madame de Vintimille, que le dernier jour de l'année 1741, parlant des cérémonies d'un enterrement dont il aimoit à s'entretenir avec madame de Mailly, l'un & l'autre s'attendrirent à table. Madame de Mailly versa des larmes, & le roi lui-même, pour ne pas pleurer, comme un enfant, se leva sur-le-champ.

C'étoit le combat de la nature contre la religion; une lutte entre les principes de l'éleve du cardinal de Fleury, & le prince qui alloit être corrompu par ses courtisans.

Meuse avoit beau distraire le monarque, il avoit été élevé dans cette crainte qu'il ne pouvoit point ne pas manifester. Les ouvrages de la philosophie moderne, qui depuis ce tems-là, donnerent

aux esprits un autre caractere, n'existoient pas; & le roi n'avoit pas reçu une éducation favorable au changement inopiné que ces ouvrages firent dans toutes les opinions.

Les courtisans éloignés de ces entretiens intimes & secrets, contribuoient aussi à augmenter l'humeur mélancolique de Louis XV. Jaloux des faveurs du roi, & blâmant la complaisance singuliere de Meuse, ils disoient de lui que ses fonctions, auprès du roi, n'étoient point convenables à un homme de son rang, & tournoient en ridicule sa contrainte & son assiduité. Meuse qui le sentoit & qui étoit lieutenant-général, demandoit avec empressement d'être envoyé à l'armée; mais le roi qui l'avoit formé à ce genre de vie, éludoit en lui promettant de le faire servir l'année suivante.

Après un an d'attente & de contrainte, Meuse demandant au roi de tenir la parole qu'il lui avoit donnée, le roi avouoit qu'il avoit promis de l'employer; mais il ajoutoit qu'il avoit changé d'avis, & qu'il ne vouloit plus qu'il le quittât. Meuse, triste & rêveur insistoit, & le roi répliquoit: « Meuse, « vous n'êtes plus jeune, vous vous portez mal: « voulez-vous être maréchal de France? vous « le serez.... Ne puis-je pas vous faire duc « & pair? chevalier des ordres? tenez-vous donc

« tranquille, & ne soyez point aussi affligé que « vous le paroissez ». Toutes ces paroles étoient conservées & écrites.

Désolé par les courtisans, contraint chez le roi, détesté du cardinal de Fleury, poursuivi par la jalousie de Maurepas, l'ennemi déclaré des maîtresses & de tout ce qui servoit les plaisirs du roi, Meuse n'avoit pas fini de souffrir; & madame de Mailly, racontant à la comtesse de Toulouse, une partie de cette conversation du roi en présence de la Froulaye, qui la rapporta à Maurepas, celui-ci, malin, facétieux, spirituel & grand conteur d'anecdotes, la répandit à Versailles & à Paris, & dévoila à ses intimes amis toutes les complaisances du courtisan. Le cardinal qui savoit tout, reprochoit au roi d'avilir les premieres dignités de l'Etat en les destinant pour récompenser des ministres de ses plaisirs. Le roi s'en plaignit à Meuse & à madame de Mailly, qui se répandoit en invectives contre Maurepas. Mais le roi qui avoit besoin des facéties de son ministre pour se distraire, & de la complaisance de Meuse pour couler le tems des petits cabinets, répondoit: « Je sais qu'on peut » reprocher de la légéreté à Maurepas sur plusieurs choses »; & il en cita des traits: mais il ajouta, « que sa légéreté n'alloit pas jusqu'aux » choses essentielles. Maurepas, dit-il, fait des choses

« de cette nature, dont personne n'a jamais été
» instruit: je le sais comme lui, & jamais personne
» n'en saura rien...... Mais cela est-il
« bien extraordinaire, répartit madame de Mailly?
« s'il n'étoit pas secret sur des objets de cette nature,
« il seroit donc fou. » Toutes ces paroles étoient conservées, quoique prononcées dans des têtes-à-têtes fort secrets, & l'auteur de ces mémoires les a tirés mot-à-mot des correspondances de ce tems-là.

Ainsi se passerent les années 1739, 1740 & 1741 dans l'intérieur des petits appartemens. Ces terreurs paniques diminuerent peu-à-peu; mais jamais les craintes religieuses ne quitterent entierement le feu roi... son éducation pusillanime, les horreurs de la mort de madame de Vintimille en étoient les sources; & croira-t-on bien qu'avant ses amours pour cette derniere dame, le roi attaché à la seule comtesse de Mailly se levoit de nuit, faisoit à genoux des actes de contrition, & se recouchoit avec elle? Madame de Mailly convertie, l'a avoué à un de ses parens de qui on tient l'anecdote; elle a avoué encore à un autre militaire distingué de sa famille, qui vit en 1791, honoré de la nation par ses vertus & son mérite, l'anecdote du roi couché avec cette favorite & que nous avons racontée ci-devant.

CHAPITRE XII.

Fleury exile Madame de Prie à Courbepine. Fin tragique de cette femme. Exil de M. le Duc.

MADAME DE PRIE avoit un caractere démoniaque, une figure angélique. Elle étoit séduisante, & sous les plus beaux dehors, elle cachoit un caractere noir & habile à la trahison. Elle se mêloit de toutes les affaires honnêtes & malhonnêtes qui pouvoient lui procurer de l'argent, & agissoit secretement dans un commerce de bled accaparé qui prépara sa disgrace, celle de M. le duc & la fameuse disette, qui résulta de ses spéculations. Elle vendoit les graces, les dignités, les charges & les emplois, & devint en peu de tems l'objet de la haine & du mépris de la France. Fleury, ancien évêque de Fréjus, qui brûloit d'une ambition secrete de devenir premier ministre, & qui gouvernoit déjà le génie de Louis XV, se préparoit depuis long-tems à chasser M. le duc. Il étoit sur-tout jaloux de distribuer les faveurs à ses créatures, & se voyoit avec déplaisir contrarié par madame de Prie.

Il avoit d'abord obligé M. le duc à ne donner les emplois qu'en sa présence devant le roi, pour y avoir de l'influence ; & M. le duc & madame de Prie, fatigués de cette subjection, essayant de s'en délivrer en employant la reine depuis peu arrivée en France, hâterent leur disgrace. La reine qui eut le malheur de se laisser entraîner à cette intrigue, ne réussit pas; l'affaire manquée fut la source de toutes ses peines pendant le ministere de Fleury.

On sait que M. le duc fut exilé à Chantilli. Quant à madame de Prie, rien n'égala sa fureur lorsqu'elle en apprit la nouvelle. Elle étoit alors au cercle de la reine, jouant avec beaucoup de gaïeté au clavecin, mais elle se permit les transports d'une furie. On la vit courir vers la reine; & lui reprochant de n'avoir ni prévu ni empêché la catastrophe, elle lui dit insolemment : *Souffrirez-vous bien, madame, que M. le duc, à qui vous devez la couronne de France, éprouve la disgrace qui vient de lui arriver ? partez dès ce moment, madame, allez demander au roi, & à genoux s'il est nécessaire, le retour de ce prince à qui vous avez comme à moi la plus grande des obligations. Souvenez-vous que nous vous avons fait reine; voici l'occasion d'en témoigner une juste reconnoissance.* La reine, interdite, ti-

mide & embarrassée, alla balbutier quelques paroles inutiles au roi. Le résultat fut un ordre fort sec, d'exécuter ceux de l'évêque de Fréjus, comme ceux du roi lui même; & un torrent de larmes inutiles fut la suite de ces ordres de Louis XV.

Madame de Prie en attendant, fut arrêtée par un officier des gardes-du-corps, qui la conduisit dans sa terre de Courbépine, en Normandie près Bernay, d'où elle écrivit à ses amis & à M. le duc, des lettres qui paroissoient avoir un ton d'assurance & de fermeté.

Après un an de solitude & d'intrigues épistolaires, elle desira obtenir la permission d'aller aux eaux de Forges, où devoient se trouver bien des gens de la cour : elle avoit imaginé d'y tenter par des intrigues, son retour à la cour, & la rentrée de M. le duc dans les bonnes graces du roi; c'est-à-dire, une contre-révolution. Le cardinal de Fleury, ferme dans sa place, ne crut pas devoir lui refuser cet adoucissement; mais les entreprises séduisantes de madame de Prie furent inutiles, ses graces furent dédaignées des seigneurs de la cour qui prenoient les eaux de Forges. Elle revint à Courbépine la douleur & le désespoir dans le cœur.

Elle s'étoit déjà attachée à un gentilhomme

de la province nommé Brevedent, homme d'esprit, & d'un naturel amoureux, qu'elle avoit assujetti à ses ordres en lui faisant espérer toutes les faveurs de l'amour. Brevedent qui soupiroit depuis long-tems, augmentoit chaque jour d'assiduités & de soins, jusqu'à se tenir comme un valet, dans son antichambre. Un matin madame de Prie sonna plus tard qu'à l'ordinaire, & Brevedent, qui attendoit dans l'antichambre fort patiemment, parut devant madame de Prie pour exécuter ses ordres : *J'ai passé une bien mauvaise nuit*, lui dit-elle. *J'ai besoin de repos, laissez-moi seule, mais donnez-moi cette petite fiole ;* Madame de Prie, avec assurance, la prend, avale ce qu'elle contenoit, & remettant la bouteille : *tenez Brevedent*, lui dit-elle ; *jetez au feu cette phiole, je lui dois le bonheur dont je vais jouir éternellement, celui d'être affranchie des chagrins de ce monde.* Brevedent consterné, reconnoît qu'elle avoit avalé du poison, & se jetant à genoux, il la supplie de prendre des remedes. *Non*, réplique madame de Prie ; *ce n'est point sans réflexions que j'ai pris le parti d'abréger mes jours. Laissez-moi seule, je vais me comporter d'une maniere convenable.* Et ajoutant l'hypocrisie au suicide, elle fait appeler le curé, se confesse, reçoit avec tranquillité les sacremens qu'elle profanoit,

&

& dont elle se moquoit avec ses domestiques affidés & avec Brevedent, qui étoit sans religion comme elle.

Madame de Prie souffrit pendant trois jours des douleurs étranges. Le poison n'ayant pas opéré l'effet qu'il devoit produire, elle heurloit avec une telle force qu'on l'entendoit à une distance de 300 toises. D'horribles convulsions précéderent sa mort. Ainsi périt misérablement en 1728, madame de Prie, la plus méchante & plus fausse des femmes. C'est du duc de Bouillon & de Brevedent, qu'on a été instruit de ces anecdotes.

CHAPITRE XIII.

Principes du Cardinal de Fleury pendant son ministere, relativement aux princes & aux grands de l'État.

LE cardinal de Fleury ayant assujetti le roi à ses principes, & soumis la reine à son despotisme, subjuguoit pareillement les princes du sang. Il savoit qu'ils sont les ennemis naturels des premiers ministres, & que le faste, les titres, & les prétentions des cardinaux réveillent aisément leur an-

cienne rivalité avec les princes. Il connoissoit les querelles des Condés avec Mazarin pendant la minorité de Louis XIV, & crut devoir leur abandonner tout l'éclat extérieur de leur rang, se réservant uniquement la toute - puissance. Du fond de sa cellule d'Issy, il gouvernoit paisiblement avec ses maximes le royaume de France, évitant par une rare modestie, de réveiller contre lui la jalousie des grands plus passionnés pour leurs prétentions, leurs titres, leurs honneurs les plus futiles, que pour l'exercice réel de la puissance.

La maniere dont le cardinal avoit supplanté le prince de Condé, premier ministre, étoit conforme à son caractere plein de réserve & fécond en petites ruses. Ils ne cessoient l'un & l'autre de s'observer réciproquement, & sembloient n'attendre que le moment favorable de se perdre. On a vu que Fleury le trouva le premier, & qu'il s'en servit avec adresse pour précipiter M. le duc qu'il retint aussi long - tems qu'il put à Chantilly.

Le duc d'Orléans, fils du régent, rival de M. le duc, premier ministre, ayant appris cet exil, n'avoit pu d'abord contenir sa joie. Ravi de le voir éloigné de la cour & des affaires, souffrant difficilement que le premier prince du sang & le

fils d'un régent de France fût subordonné en quelque sorte à un prince de Condé, parce qu'il se trouvoit par hasard, premier ministre, il étoit accouru à Versailles au premier bruit de sa disgrâce, dans l'intention de demander au roi le ministere par le canal de Fleury, comme M. le duc l'avoit obtenu en apprenant la mort du régent. Le prélat plus adroit, empêcha le duc d'Orléans de voir le roi, en entamant avec ce prince une longue conversation; & le résultat des débats du cardinal & du duc d'Orléans, fut que Louis XV ne pouvoit nommer encore un des princes de son sang premier ministre. Le cardinal de Fleury vouloit réduire le duc d'Orléans & les princes au pied où ils étoient sous Louis XIV. Pour conserver la paix dans l'État, il fit entendre à ce prince qu'il devoit être content d'assister au conseil, ce qui étoit une très-grande faveur, disoit-il, vu les principes que se proposoit le roi dans le gouvernement de ses États. C'est ainsi que Fleury éloigna en un instant, deux princes du sang, de toute autorité.

Le duc d'Orléans ne se sentit point vaincu. Le 31 Mars 1731, le roi ayant dit à son coucher que Chauvelin, garde-des-sceaux & ministre des affaires étrangeres, partageroit sa confiance avec le cardinal de Fleury, le duc d'Orléans qui

aspiroit toujours au ministere, & qui voyoit un second personnage s'élever à côté de Fleury, partit pour Paris, d'où il écrivit au roi contre le cardinal, contre Chauvelin, & sur-tout contre leur administration, demandant la démission de sa place au conseil. Fleury n'osa lutter, dans ce moment, contre un prince aussi impétueux; & prévint, par des négociations astucieuses, des troubles qui pouvoient agiter la France. Il alla donc le voir au Palais-royal, pour le faire revenir à la cour: une bonne intelligence parut de nouveau régner entr'eux. Le duc d'Orléans lui rendit sa visite à Issy, & quinze jours après il rentra au conseil. On lui avoit fait entendre que la reine pouvoit renvoyer le cardinal qui gouvernoit si bien les affaires de France, & qui avoit élevé le roi; mais qu'après sa mort qui n'étoit pas éloignée, à cause de son grand âge, le roi pourroit lui accorder sa confiance. Le cardinal & le prince ne cesserent après cette réponse, de s'observer en se détestant. L'un étoit janséniste, & l'autre perséçutoit à toute outrance, par l'exil & les lettres-de-cachet, ce parti de l'opposition. Le duc d'Orléans, impatient de gouverner, se permettoit contre Fleury, par des mouvemens imprévus, des coups de hardiesse, des élans d'un caractere peu mesuré; & le cardinal, en homme patient & rusé dans ses

manieres, se vengeoit de loin & tranquillement par des manœuvres subtiles, douces & obliques. Le duc, pour le perdre, apporta un jour un morceau de pain noir au conseil, le tira de sa poche, & dans un moment où il peignoit la détresse du peuple, il montra ce pain au roi, & dit en sa présence que le peuple mouroit de faim. Fleury lui répliqua que son discours & son action étoient l'ouvrage d'un mécontent qui voyoit tout en noir. Le prince se leve sur le champ, & dit au roi qu'il rentreroit au conseil quand il plairoit à sa majesté de l'y rappeler; il sortit & se retira ensuite à Sainte-Genevieve, où il s'occupoit des peres de l'église, de la grâce efficace, de la suffisante, du libre arbitre & de l'écriture sainte. Il écrivoit des volumes si énormes sur ces grands objets, & il en eut la tête si dérangée, qu'oubliant ses habitudes avec ce bas monde, il perdit tout le fil des affaires de France. Sortant quelquefois de l'abbaye pour des devoirs les plus nécessaires; les événemens depuis long-tems connus de tout l'univers, lui étoient absolument étrangers. Il alla voir le roi en 1743; & lui fit des demandes si bizarres, qu'on les citoit comme des plaisanteries. Il parloit des morts comme s'ils étoient vivans, & des ministres comme s'ils étoient encore en place.

Ne perdons pas de vue le duc d'Orléans, sans parler d'un trait qui concerne son éducation. L'abbé Mongault l'avoit élevé dans les principes d'une probité stricte & d'une religion si févere, au milieu des débordemens du Palais-Royal, que ses premieres impressions se renouvellerent à S. Genevieve. On peut caractériser par un fait unique, cet abbé Mongault, en rapportant le tour qu'il joua au cardinal Dubois. Ce ministre avoit l'insolence d'exiger que le duc de Chartes, en sa qualité de colonel-général d'infanterie, vînt travailler sous lui plutôt que sous le duc d'Orléans, régent, & voulut engager Mongault à préparer son éleve à cette condescendance. L'abbé, ferme dans ses devoirs, répondit qu'il ne pourroit jamais proposer au premier prince du sang de descendre de son rang. Malgré la répartie, Dubois qui n'étoit parvenu à son rang si élevé, que par des bassesses, crut que Mongault seroit ébloui par une grande somme; il le rappela, & lui dit : *Mongault, le roi sait que vous êtes obéré; voilà trente-mille livres qu'il vous donne en récompense de votre mérite, & pour vous aider à travailler.* Mongault les prit, & le pria de le présenter au roi pour le remercier de ce don qu'il accepta sans faire semblant de pénétrer les vues de Dubois. Celui-ci stupéfait de voir un personnage aussi févere & si dif-

férent de tous ceux avec qui il traitoit, prit le parti de taire l'anecdote : en sorte que Mongault eut les trente-mille francs, & fut présenté au roi, sans se déshonorer. Revenons à nos princes du sang.

Condé exilé, & le duc d'Orléans enseveli tout vivant dans l'abbaye de Sainte Genevieve, il restoit, parmi les princes redoutables à Fleury, le jeune Conti, qui, en 1740, étoit déjà en âge de s'en faire craindre. Ce prince, dont on a pu, ci-devant, reconnoître le caractere dans sa jeunesse orageuse, étoit décidé, vif, souvent emporté, & se moquoit secretement avec ses amis de la foiblesse du cardinal ; mais c'est à cela que se bornoient tous ses efforts contre lui, quoique le cardinal l'éloignât perpétuellement de toute confiance, de toute familiarité avec le roi, & même de tous services dans les armées.

Conti, qui brûloit du desir de se distinguer dans cette partie, avoit averti madame de Mailly en 1742, qu'il partiroit tôt ou tard, sans mot dire, puisqu'on lui refusoit de l'emploi. Il partit effectivement en poste avec son capitaine des gardes & deux domestiques pour aller joindre le maréchal de Maillebois qui commandoit nos troupes. Le roi, qui en fut sur le champ instruit, dit à Breteuil d'envoyer un courier à Maillebois,

avec l'ordre de mettre aux arrêts le prince de Conti, dès le moment de son arrivée. Vainement madame la princesse de Conti, sa mere, alla le lendemain chez le cardinal, & ensuite à la cour pour donner avis de ce départ inopiné. Le cardinal se plaignit d'un avertissement aussi inutile & aussi tardif : « Je n'ai pu vous avertir plutôt, lui » répondit la princesse, il falloit bien laisser à » mon fils le tems de gagner du chemin pour ne » point être arrêté par vos ordres ». Elle ajouta qu'elle avoit beaucoup approuvé le projet de son fils, qu'elle étoit désespérée de n'en pouvoir faire autant, & finit en disant qu'elle alloit se jeter aux pieds du roi pour lui demander *pardon & grace*. Madame la princesse de Conti alla dire la même chose à la reine, partit pour Choisy & dit à madame de Mailly & à Meuse, qu'elle alloit attendre le roi chez la concierge pour le surprendre. Le roi étant arrivé de la chasse, elle fut introduite dans le cabinet du roi avec mademoiselle de la Roche-sur-Yon, & mademoiselle de Conti, par madame de Mailly. *Je viens demander pardon à votre majesté, pour mon fils*. Le roi répondit d'un air froid : *il a fait une grande sottise*. — *Cela est vrai, sire*, répondit la mere du prince, *c'est pour cela que je viens supplier votre majesté de lui faire grace*. *J'ai envoyé mes ordres à Maillebois*, ré-

pondit le roi. — *Cependant, sire*, ajouta mademoiselle de la Roche-sur-Yon, *le prince de Conti a beaucoup montré de zele.* — *Il en a en effet beaucoup*, répliqua le roi. Madame la princesse de Conti qui ne put en savoir davantage, alla trouver la favorite, & lui dit, comme en confidence, que les princes du sang lui auroient une grande obligation si elle vouloit obtenir du roi la révocation d'une peine que le zèle du prince de Conti ne sembloit pas avoir méritée. Madame de Mailly eut beau faire entendre *la volonté déja connue du roi*, la princesse répliqua que si son fils avoit péché, c'étoit par un excès de zèle qui méritoit sa grace. Tous les princes parlerent très-haut en sa faveur. Le cardinal de Fleury ne craignoit rien davantage que leur union, & sur-tout leurs remontrances si le prince de Conti étoit puni; car ils menaçoient d'en faire tous ensemble, & de partir comme lui pour l'armée. Le roi écrivit à tous, leur défendant de le faire sans ses ordres, & leur annonçant qu'il avoit déjà envoyé celui de punir le prince de Conti. Les princes, sensibles à ce châtiment, crierent davantage, & le dévot de Sainte-Genevieve, qui haïssoit toujours le cardinal, eut le courage d'écrire que si le roi pouvoit refuser le service aux princes de son sang, sa majesté ne pourroit, sans se livrer au mépris de

toute l'Europe, les condamner à l'inaction, quand ils demandoient de servir comme volontaires. A la veille d'un grand orage, le timide cardinal changea de plan, résolut de ne plus s'opposer ouvertement au départ des princes; & madame la princesse de Conti envoya à Versailles le jeune comte de la Marche (aujourd'hui M. le prince de Conti en 1791,) priant le cardinal de le présenter au roi. On avoit appris par cœur à cet enfant les paroles qu'il devoit prononcer. *Je vous supplie, sire, de pardonner à mon papa*, dit-il avec grace; le roi lui répondit : *il faudra bien vous accorder ce que vous demandez*; & il l'embrassa. En attendant, le prince de Conti étoit arrivé à l'armée avant le courier qui portoit à Maillebois l'ordre de le mettre aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. Le roi borna le tems à huit jours par un courier nouveau, & après ces huit jours Conti put servir comme volontaire. On sait combien il montra de génie & de courage en 1744; c'est ce que redoutoit le cardinal.

Les princes du sang exilés par Fleury, ou éloignés des places de confiance, des affaires d'Etat, du commandement des armées, ne cessoient de témoigner de tems en tems, quoiqu'avec foiblesse, leur juste ressentiment contre le ministre. Fleury, qui, habile dans les négociations, les adou-

cissoit adroitement; & tout le monde s'apercevoit que les princes & le ministre se craignoient réciproquement.

CHAPITRE XIV.

Portrait des personnages illustres par leur caractère ou leurs talens éloignés des affaires par le cardinal de Fleury.

LE roi assujetti, la reine humiliée & dépendante, les princes écartés du gouvernement, il restoit encore au cardinal de Fleury à éloigner des affaires tout ce qui avoit du génie.

Tel étoit Rouillé du Coudray, ancien directeur des finances qui avoit rétabli l'ordre dans son département à la mort de Louis XIV, & qui s'étoit retiré avec peu de fortune, lorsque Dubois, Law & d'Argenson, préparoient, par le systême, le malheur de la France. Rouillé aimoit le vin & les femmes comme dans ce tems-là, & disoit, avec sa liberté ordinaire, qu'un jour les financiers perdroient l'Etat. Facétieux de son naturel, libre dans ses propos, hardi dans ses réparties, fier & plein de causticité, Noailles lui dit un jour, en travaillant avec lui : « *M. Rouillé, comment gou-*

» *vernez-vous le vin de Champagne? J'en bois* » *volontiers*, dit Rouillé, *mais cela ne va ja-* » *mais jusqu'au pot de vin* ». L'anecdote fut répandue, & on remarqua que si Noailles reprochoit à Rouillé ses défauts personnels, Rouillé lui reprochoit des marchés nuisibles à l'Etat. Rouillé étoit, au contraire, d'une délicatesse extrême à ce sujet. Une compagnie de traitans ayant un jour proposé un projet d'impôts, lui présenta la liste des associés à l'entreprise, laissant beaucoup de noms en blanc. Rouillé, qui haïssoit les traitans, & qui avoit eu pour objet d'anéantir leur compagnie, considérant tous ces blancs, leur en demanda l'explication. Ceux-ci, après un moment d'embarras affecté, lui firent comprendre que s'il vouloit établir l'impôt, il pourroit remplir ces blancs des noms de ses parens ou de ses protégés; mais Rouillé, avec son ton ordinaire quand il travailloit avec les gens de finance, leur répliqua : « mais si je partage avec vous, comment » pourrai-je vous faire pendre »?

Rouillé, qui avoit formé un projet pour remettre les finances en ordre, vouloit commencer ce grand travail par la réforme des financiers, & disoit que la source du mal étoit dans la recette. Le cardinal de Fleury, qui étoit dans l'opinion contraire, ne vouloit pas qu'on troublât les rapi-

nes des fermiers-généraux qu'il appeloit toujours *les colonnes de l'Etat*, & se contentoit de modérer la dépense. Cette contrariété de vues du cardinal & de l'ancien directeur-général, éloigna celui-ci de toutes les affaires.

D'autres raisons retenoient aussi la confiance de Fleury. La philosophie nouvelle étoit dans son crépuscule, & des sociétés peu connues encore du public, commençoient à sonder les mysteres de la religion. Rouillé, secret partisan des opinions nouvelles, disoit familierement à ses amis « que la religion catholique étoit trop » sujette à des contestations pour affermir sa » croyance », & persista si fortement dans ses opinions, qu'il éluda, au lit de la mort, l'édification que sa famille desiroit de lui.

Toute sa vie il avoit détesté les caracteres douteux & les dévots. Du vivant même de Louis XIV, Rouillé en place, avoit blâmé les fausses maximes du gouvernement. Les Italiens qui avoient joué madame de Maintenon dans la comédie intitulée la *Fausse-Prude*, firent un portrait si ressemblant de la favorite, qu'elle s'y reconnut & les fit chasser du royaume. A la mort de Louis XIV, Rouillé obtint du régent qu'ils seroient rappelés, qu'ils pourroient jouer la *Fausse-Prude*, & il les protégea contre les partisans de la vieille cour, qui,

par les obstacles qu'ils apportoient encore aux représentations, dévoiloient davantage au public ce que la cour vouloit cacher aux yeux de toute la France. Tel fut le caractere du premier administrateur de son tems, dont Fleury redoutoit l'énergie, la hardiesse & cet inflexible caractere qui ne se démentit pas jusqu'à la mort. Sentant qu'elle approchoit, Rouillé fit éloigner ses gens, leur ordonna de fermer les rideaux pour qu'on ne fût pas témoin, disoit-il, des convulsions d'un agonisant; anecdote qui lui est commune avec plusieurs mourans facétieux. Il laissa un fils & une fille mariée à Machault, & un petit-fils, lieutenant-général des armées du roi en 1791, qui a hérité du ton de véracité & de la droiture de son ayeul, & qui a marié son fils à la fille du premier président d'Aligre, une de ses filles au comte de Choiseul-d'Aillecourt, & l'autre au comte d'Etampes-Laferté-Imbault.

Le maréchal de Noailles qui avoit approfondi le cardinal, & qui voyoit que l'indévotion étoit souvent un prétexte pour éloigner du roi ceux qui n'avoient pas les apparences extérieures du christianisme, étoit tombé, depuis plusieurs années, dans une si grande dévotion que ses ennemis assuroient qu'il disoit la messe. Le duc de Saint-Simon, ennemi ouvert du maréchal de Noailles,

l'a peint d'une maniere trop noire dans les mémoires de son tems, & l'abbé Millot, dans un ouvrage commandé par la famille, en a fait un trop grand personnage. Duclos qui a trop suivi le duc de Saint-Simon, & peut-être aussi ses préventions personnelles, en dit également trop de mal dans ses mémoires historiques que nous venons de découvrir, & qui ont échappé à la rapacité des ministres, destructeurs des plus beaux monumens de l'histoire de France ; tandis que les académiciens établis pour louer tous les grands indistinctement, n'ont pu montrer celui des Noailles au naturel.

Mais aujourd'hui que les historiens jouissent en France de toute liberté ; aujourd'hui que la puissance & la vanité des grands ont pris leur niveau, on parlera des Noailles, des favoris de Louis XV & de tous les grands, avec la liberté convenable, sans les louer ni les craindre, & redoutant également de manquer à ce qui leur est dû de blâme ou de louange.

Eloigné par Fleury de la confiance du roi pour les affaires de gouvernement, le maréchal de Noailles les étudioit en silence & avec zele. Il savoir beaucoup de choses, & ses ennemis ou ses jaloux lui disputoient la profondeur, parce qu'il y avoit dans son esprit un ton léger de plai-

fanterie & de badinage. Il étoit cependant capable de former de nouveaux plans, de conduire des projets; & parce qu'ils avoient la plupart de la nouveauté, on lui attribuoit un esprit de systême, genre de mérite que Law avoit avili en France. L'ambition étoit de toutes ses qualités la dominante; mais son ambition étoit douce, modérée par la souplesse & par la facilité à prendre toutes sortes de formes pour l'accomplissement de ses desseins.

Sa mere, la vieille maréchale de Noailles, née Bournonville, étoit plus redoutable à Fleury, qui la ménageoit & qui craignoit son ton & son caractere décidé. Agée de quatre-vingt-dix ans, elle passoit aux yeux des bons observateurs pour la femme la plus habile de son tems. Toujours occupée de l'établissement de sa maison & de l'augmentation de sa fortune, elle n'avoit pas oublié le grand principe qu'elle avoit inspiré à ses enfans, *que dans les différens individus de la maison de Noailles, tous ne devoient pas s'attacher à un seul parti; mais que chacun devoit s'avancer par divers moyens; & choisir, selon son caractere, des factions opposées pour se servir respectivement, ou prévenir les fâcheuses affaires.* Elle disoit dans l'intimité de sa société, que le confesseur & la maîtresse lui avoient toujours servi également, que

que le premier étoit toujours le moteur du prince dévot, la seconde du prince libertin, & qu'il falloit prendre, par la voie de la crainte, les princes indifférens sur la piété & l'amour, pour en obtenir quelque chose : que si ses enfans ne tenoient pas cette conduite, ils ne s'avanceroient jamais, & que s'ils s'avançoient ils ne se maintiendroient pas. Elle avoit eu neuf filles, douze fils, & avoit placé tous ces enfans avec de si grands avantages, qu'ils possédoient les premiers emplois de l'Etat. Lorsque dans son âge extrême on la félicitoit du bonheur de laisser une pépiniere d'hommes illustres, on lui parloit des alliances de sa maison qui tenoit à tout ce qu'il y avoit de grand dans le royaume; on lui disoit qu'elle étoit la mere des douze tributs d'Israël, & que *sa race se multiplieroit comme les étoiles du firmament & le sable de la mer,* en empruntant le langage figuré de l'écriture, parce qu'elle étoit dévote; enfin lorsqu'on lui faisoit l'énumération des charges de chacun de ses gendres ou de ses enfans, & des héritages qu'elle avoit accumulés sur sa tête, il sortoit de sa poitrine un soupir très-profond suivi de ces paroles : *& que diriez-vous donc si vous saviez quels bons coups j'ai manqués ?*

C'étoit le caractere décidé de cette femme, que Fleury redoutoit encore plus que la famille en-

tiere. Secret & réservé, il eût été aisément déconcerté de la véracité d'une dévote que la capitale respectoit à cause de ses grandes qualités, & qui étoit connue pour les bons mots dont elle frappoit les cardinaux & les évêques. Elle les avoit souvent mortifiés suivant les principes des jansénistes, qu'elle avoit embrassés ouvertement. Ayant vu Fleury fort petit avant sa fortune, elle n'avoit point fléchi son ton, ni changé de maniere à son égard, depuis qu'il étoit devenu premier ministre. Considérée, respectée même sous le cardinal de Noailles, elle avoit conservé son autorité dans les sociétés, & déconcerta une fois l'archevêque de Paris. Vintimille qui vouloit au commencement se distinguer par un gouvernement sévere, & tourmenter de pauvres religieuses jansénistes qui n'entendoient pas plus que lui les questions du libre arbitre & de la grace. Vintimille vouloit être cardinal, &, pour plaire à Rome, tantôt il fermoit leurs chapelles, comme si le public pouvoit être privé du service de l'église, parce que des religieuses ne croyoient pas à la bulle du pape; tantôt il les punissoit en leur faisant ôter leur clocher, ou la croix de leur porte. Ces facéties jésuitiques animerent tellement la vieille maréchale de Noailles qui protégeoit ces religieuses, qu'elle alla un jour chez Vintimille, & commença la con-

versation sur le ton de la plaisanterie. Plus elle badinoit, plus Vintimille redoubloit de gravité & de ménagement, parlant des ordres connus qu'il avoit déjà donnés comme s'ils étoient irrévocables. *Beau, monseigneur*, s'écria la maréchale, *ces ordres-là ne sont pas de vous, mais bien d'Artaud, votre secrétaire. Qu'il s'avise de les exécuter, s'il en a le courage!*

C'étoit donc l'influence de cette femme que Fleury redoutoit, s'il laissoit rentrer son fils dans les affaires; aussi depuis que le cardinal eut dans les mains les affaires de l'Etat, en 1726 jusqu'en 1735, Noailles qui avoit administré les finances avec distinction à la mort de Louis XIV, de concert avec Rouillé, n'eut pas le moindre crédit à la cour de France. Il n'eut pas même celui d'obtenir une petite pension pour sa fille madame d'Armagnac, & ne fut consulté pour aucune affaire. Il fut fait maréchal de France en 1734, parce qu'il ne pouvoit être oublié; & on ne lui donna le commandement qu'en le subordonnant à d'Asfeld, qui fut créé avec lui maréchal de France. Des récompenses même ordinaires, lui furent refusées fort séchement en 1742, & lorsque Belille, Ségur, eurent échoué en Allemagne dans toutes leurs entreprises, le roi lui donna le commandement de l'armée de Flandres, de son propre mouvement;

en voici les circonstances. Le 24 Août, il lui demanda s'il alloit à Saint-Germain : le maréchal lui répondit qu'il étoit à ses ordres. *Il faudra que vous voyagiez*, reprit le roi : & le maréchal lui répliqua en plaisantant : *c'est beaucoup faire pour un homme de mon âge.*

Le soir le roi fit encore appeler le maréchal, & lui dit, après le débotté dans sa garde-robe, qu'il lui destinoit le commandement de Flandres. *Est-ce vous, sire*, dit le maréchal, *qui le voulez ? C'est moi-même*, ajouta le roi. Noailles alors lui représenta le désagrément & la difficulté des circonstances, l'éloignement des troupes du roi, la supériorité de celles d'Angleterre, de l'Autriche & d'Hanovre, la conduite de Coigny, qui avoit déjà refusé le Commandement, & qui avoit voulu faire des conditions, comme d'être fait duc, parce que Broglie & Belille l'avoient été dans de pareilles circonstances. Le roi insista, & Noailles accéléra son départ ; mais sans conditions & dans les plus tristes circonstances. Ce fut le premier témoignage important de confiance que le maréchal reçut de Louis XV, pendant le ministere de Fleury : il ne fut ministre qu'à la mort du cardinal.

Le duc de Saint-Simon, conseiller au conseil de régence, ambassadeur en Espagne, homme de

génie, mais d'un génie trop remuant, & d'un caractere trop ardent & trop peu semblable à celui de Fleury, fut également éloigné de toute connoissance des affaires. Il s'en vengeoit dans ses terres en écrivant onze volumes *in-folio* de mémoires, où il peignoit à grands traits, souvent avec une indignation louable, & quelquefois aussi avec de trop fortes couleurs, les hommes célebres, & l'administration de son tems.

Massillon, à cause de sa réputation éclatante & de ses principes tranquilles au sujet des disputes des ecclésiastiques sur la bulle, & le cardinal de Polignac pour les mêmes raisons, étoient également éloignés des faveurs du cardinal ministre.

C'est par les mêms principes, & conduit par la même timidité que Fleury éloigna de la cour, Saumery, sous-gouverneur, & le vertueux abbé Vittement, sous-instituteur de Louis XV. Celui-ci peu connu mérite qu'on rapporte ici une anecdote de lui. Ces annales-ci sont le répertoire des actes de vertu, comme des actions criminelles des hommes célébres de notre tems.

Le jeune roi Louis XV s'étoit tellement attaché à cet abbé, que le régent, pour plaire au roi & récompenser Vittement qu'il avoit lui-même placé auprès de lui, apporta un jour à Louis XV la nomination toute prête d'une abbaye de quinze

mille livres en faveur de Vittement. Le roi, prévenu des moyens de surprendre agréablement son sous-précepteur, fut bien aise de récompenser celui à qui il étoit soumis, & se plut à réunir le régent, Villeroy, Fleuri & tous les officiers de l'éducation pour assister à cet acte de reconnoissance. Tout ce monde étant assemblé, Louis XV appela son instituteur du nom de son abbaye; celui-ci, stupéfait, confondu, & se jetant aux pieds du roi, lui répondit qu'il étoit assez riche. *Vous en ferez des charités*, dit l'évêque de Fréjus, *prenez toujours..... Pourquoi*, répartit Vittement, *recevoir l'aumône pour la faire? Un curé s'en acquittera mieux que moi; il connoît les pauvres & je ne puis les connoître à la cour.* Dès ce moment Villeroy & Fleury prirent Vittement pour un hypocrite, & l'observerent soigneusement comme un personnage dont il falloit se défier. *Je n'ai pas dû laisser dans l'oubli*, dit un historien de ce siècle, *le nom d'un homme aussi vertueux; je n'aurai pas assez d'anecdotes pareilles.*

Fleury, dans la suite, fit chasser de la cour l'abbé Alary, homme de mérite & l'un des sous-précepteurs du dauphin, à cause de ses liaisons avec la reine, & parce qu'il étoit accusé d'avoir des correspondances avec madame de Pello, épouse de notre ambassadeur à Copenhague. Il n'épargnoit

pas ; à la vérité, dans ses dépêches, le cardinal de Fleury], & mandoit à cette dame tout ce qui se passoit en Pologne pendant l'élection de Stanislas. Ses lettres étoient lues du cardinal avant leur départ. La reine d'ailleurs se renfermant secrettement pour travailler avec Alary, & l'abbé envoyant au maréchal de Berwik la gazette manuscrite de Versailles chargée si souvent de faits contre le cardinal, celui-ci crut devoir alarmer d'abord l'instituteur en faisant répandre le bruit que l'abbé Gouet, fameux hypocrite du tems, étoit désigné pour le remplacer. Alary, inquiet, en parla au cardinal qui lui dit, *vous avez tort de craindre.* L'abbé s'aigrit ; & le cardinal qui s'aigrit aussi, lui dit que si on le remplaçoit, ce seroit quand on seroit convaincu qu'il ne méritoit pas sa place, & ajoutant qu'il en étoit convaincu lui-même, puisqu'il en parloit de cette manière, il lui ordonna de la quitter & de sortir ses meubles dans vingt-quatre heures du château, pour éviter le désagrément de les voir jeter par la fenêtre.

Enfin, pour terminer le tableau des personnages qui avoient occasionné de l'ombrage au timide cardinal ; nous parlerons de Coëtlogon, fait maréchal de France au lit de la mort ; & du marquis de Torcy.

Coetlogon, déjà nommé par le public maréchal de France, avoit été oublié en 1724, par M. le duc; & ce prince, voulant réparer ses torts, parla de le faire chevalier de l'ordre. Coetlogon, qui ne se sentoit pas dédommagé, prit le cordon, & ne fit ni plainte ni remercimens.

On avoit encore dans ce tems-là de la religion & quelquefois de la piété. Coetlogon, entraîné par ces deux vertus, retiré au noviciat des jésuites, pensoit à d'autres vérités, & avoit oublié le monde. Fleury, devenu premier ministre, voulant disposer de la charge de vice-amiral, osa troubler la paix de Coetlogon dans sa retraite, en donnant sa charge au petit-fils du duc d'Antin; & offrant à Coetlogon la somme d'argent qu'il voudroit, & le bâton de maréchal de France.

Le solitaire étonné d'un tel discours, répondit au duc d'Antin & au comte de Toulouse qui étoient venus lui faire ces offres; *il me suffit, messieurs, d'avoir mérité le bâton. A l'égard de l'argent, je ne vends pas ce que je n'ai pas voulu acheter; je ne veux pas faire une telle injure à la marine de France*.

Coetlogon, avancé en âge, & à la veille du trépas, fit rougir Fleury de ne point l'avoir élevé à la dignité de maréchal de France. Quatre jours avant sa mort, Fleury lui envoya le

bâton, & lui fit annoncer cette faveur par son confesseur. Coetlogon mourant, lui répondit froidement : « *J'ai été autrefois très-sensible à cette » privation; je ne vois plus que le néant du monde; » ne me parlez plus que de Dieu* ».

Quant au marquis de Torcy, que tout le monde appeloit aux affaires étrangeres à cause de son rare génie, Fleury le tenoit dans l'éloignement pour son intérêt personnel. Rappelé d'Issy par le duc & par l'ordre du roi, l'abbé de Pomponne eut avec Fleury une longue conférence dans laquelle il le pressa fortement de se mettre à la tête des affaires. Le prélat lui objectoit dans ce moment la gravité des circonstances & les difficultés du succès, se disant peu propre aux affaires étrangères; l'abbé de Pomponne lui répliqua qu'il trouveroit de grands secours pour toutes les parties du gouvernement, & lui proposa le marquis de Torcy, dont il connoissoit la probité & les talens : « Je n'en ferai rien, répondit Fleury, M. de » Torcy se laisse gouverner par sa femme qui » ne m'aime pas, comme vous le savez, & d'ailleurs je connois les Colbert, ils sont hauts; Torcy » ne voudroit pas se soumettre à travailler sous » moi, il est à la tête du parti des jansénistes, » auxquels il ne convient pas de donner du » pouvoir dans les circonstances actuelles ».

Fleury, sans s'en apercevoir, dévoiloit ses sentimens sur les gens d'un mérite distingué.

On auroit grand tort cependant, si du récit de ces anecdotes, on vouloit conclure que la méchanceté étoit le motif de ces disgraces des refus de récompense due aux talens. Fleury s'étoit formé un plan qui ne varia jamais, & qui avoit pour but le bonheur des peuples, & sur-tout la tranquillité de l'État. Il vouloit finir ses jours en paix. Il avoit observé les gens d'esprit, les hommes de génie, les amateurs des systêmes, & des nouveautés; & avoit reconnu que tous les caracteres hardis avoient suscité à la France des affaires orageuses. Il vouloit dans l'Etat une tranquillité solide, analogue à son âge & à son caractere, & faire fleurir l'industrie, l'agriculture & le commerce.

Il vouloit laisser reposer la France (si agitée sous Louis XIV), pendant la minorité, & pendant le ministere de M. le duc; & il entroit pour cela dans son plan de s'assujettir le roi, de dominer l'esprit de la reine, d'écarter les princes du sang nés trop puissans, de leur ôter toute autorité, de tenir éloignés tous les esprits hardis & amoureux de nouveautés, & de faire des quatre secrétaires d'Etat les simples commis de ses ordres. Il craignoit *un ministere historique*, pour nous servir de ses expressions, & ne vou-

loit pas qu'on écrivît, ni qu'on parlât de lui. Il répétoit sans cesse à ceux qui lui demandoient des graces & des emplois, sur-tout aux ecclésiastiques dont l'esprit étoit un peu remuant, un apophtegme de l'imitation de Jésus-Christ, qu'il tenoit des sulpiciens, digne de leur caractere, & avec lequel nul empire ne pouvoit être gouverné, puisque l'action & l'évidence en sont le nerf & le mobile. *Ama nesciri* : aimez à être ignoré. Voilà une des réponses favorites du cardinal.

CHAPITRE XV.

Conséquence de l'éloignement des personnages distingués par leur mérite. Premiere décadence de l'autorité en France, & premiere formation de l'esprit public.

Les lumieres du siecle & de nos lecteurs recommandent la brieveté dans ce chapitre. On ne placera donc ici, comme dans celui qui suit, que des pierres d'attente d'un édifice. Tous ceux qu'on avoit appelés jusqu'en 1740, *des hommes d'Etat*, en France, avoient conservé l'autorité royale, ou l'avoient établie par l'influence seule d'un grand caractere, & par la nature de leurs opérations.

Ainsi le cardinal de Richelieu, par l'énergie & la froide cruauté de son âme, Mazarin par ses ruses & sa surveillance, Louvois par sa férocité réfléchie, Louis XIV par une représentation étudiée & bien maintenue, le régent par des coups d'autorité bien placés; &c. &c. avoient établi, consolidé ou augmenté l'autorité arbitraire du monarque.

Tout déclina lorsque les caracteres changerent.

L'ineptie de M. le duc porta une grande atteinte à cette autorité, à laquelle avant lui, rien ne résistoit en France.

Bientôt le cardinal de Fleury, au lieu de produire au grand jour les caracteres distingués, au lieu de déposer dans leurs mains une portion de l'autorité royale pour conserver au roi l'ancienne soumission, par les moyens employés jusqu'à ce moment-là, écarta, dans sa timidité extrême, tout homme d'Etat doué d'énergie. Cette exclusion prépara la formation & les développemens d'un esprit public en France. L'aurore de la philosophie éclaira le siecle, & l'on vit arriver l'époque de 1740.

Voltaire avoit déjà donné l'exemple d'une grande indépendance dans ses opinions. Buffon, par la hardiesse de ses vues & de ses systêmes; Mâlli par de nouveaux principes sur la législation; Montesquieu en analysant toutes les especes de gouvernemens; Rousseau en posant l'édifice d'un

Etat populaire; Diderot en renversant le culte des dieux, &c. &c. préparoient la grande catastrophe si fatale à toutes les anciennes opinions humaines.

J'indique ici, à peine, les sources de ces grands changemens. J'en ai exposé la marche & les phénomenes dans la suite de cet ouvrage; mais l'ordre des faits veut qu'on dise ici comment, par ses opérations & ses faux calculs, le ministere enfanta la philosophie qui devoit en 1789, l'étouffer lui-même.

Ainsi à mesure que sous le cardinal de Fleury, les grands caracteres s'éloignent du gouvernement, les grands écrivains s'élevent, se multiplient, occupent la scene, & créent en France & en Europe un esprit public. Une volonté universelle, après le renversement de toutes les idées, prépare le genre humain à un autre ordre de choses qui devoit en être le résultat. Ainsi, depuis l'époque de 1740, nous voyons le culte des rois, du sacerdoce & des grands diminuer insensiblement en France. On ne trouve qu'une suite de combats entre l'autorité arbitraire & notre liberté naissante, une lutte entre les principes du château de Versailles, & les nouveaux principes de l'esprit public.

Le feu roi Louis XV, excellent observateur des événemens de son regne, s'étoit déjà aperçu en 1743, de cette décadence de son pouvoir & des

progrès de la volonté publique sur sa volonté royale; mais en avouant cette vérité, il ne s'élevoit pas jusqu'à sa cause : « il seroit bien malheureux, » écrivoit-il au maréchal de Noailles, si la stéri-» lité des grands hommes n'étoit que pour la » France ». Il déploroit ensuite la pénurie des hommes célèbres qui avoient honoré autrefois son royaume.

Mais ce n'est pas, répondit le courtisan, *qu'il n'y ait de l'étoffe pour en faire; il s'agiroit d'aider la nature; le zèle & l'émulation, & de leur fournir l'occasion de se développer.*

L'ordre inverse du pouvoir royal qui décline & de l'esprit public qui prend de nouvelles forces, est un des importans phénomènes politiques de ce siecle; nous le laissons aux réflexions de nos lecteurs; passons à la seconde cause qui diminua le culte de nos peres, & leur aveugle dévouement à tous les caprices de l'autorité arbitraire.

CHAPITRE XVI.

Influence des favorites de Louis XV sur la ruine progressive du pouvoir absolu de la royauté en France.

UNE seconde cause très-puissante, se joignit bientôt à la nullité de caractere des hommes d'Etat qui, sous le feu roi, gouvernerent la France; je parle des maîtresses. Les François n'ont jamais souffert avec patience d'être gouvernés par des femmes, encore moins par des maîtresses. Jamais nous ne le souffrirons. C'est une vérité qui souffre peu d'exception dans notre histoire.

Louis XIV, à la vérité, avoit aimé éperdûment plusieurs femmes; mais il n'avoit pas cessé d'être roi. Il épousa une prude, une maniere de gouvernante, une femme qui n'avoit que de petites ruses & les petits moyens de la foiblesse; mais, parce que Louis XIV fut toujours grand, elle prit le nom de Maintenon, & les François oublierent qu'elle étoit veuve d'un cul-de-jatte, du poëte Scarron.

Louis XV, qui plantoit des laitues, au lieu de se présenter un fouet à la main à son parlement,

ſelon leur ſyſtême, lui qui n'avoit eu que des Fleury ou des Charoſt & point de Montauſiers pour s'inſtruire; qui, à l'âge de trente ans, étoit encore dans l'enfance, & ſous l'entiere domination du cardinal; qui n'avoit point le ton impoſant de Louis XIV; & qui n'eut ni des Louvois, ni des Colbert pour miniſtres, ne put, comme ſes prédéceſſeurs, ſe faire pardonner des amours qui bleſſerent ſans ceſſe la décence.

Des plaiſirs innocens de Rambouillet, de ce château où les divertiſſemens avoient encore le ton de Louis XIV, le roi paſſa à Choiſy où les plaiſirs reſſemblerent davantage à des orgies, à un ſérail imité de l'Orient, & d'où il ne ſortit que des nouvelles ſcandaleuſes.

Enſuite après un premier attachement avec des princes du ſang, le roi ſe lia avec les quatre ſœurs, qui, à la vérité, n'avoient rien dans le caractere, d'odieux à la nation, & qui ne furent ni méchantes, ni ambitieuſes, ni avides; mais ce choix de quatre ſœurs bleſſoit ſi fort nos mœurs, l'ancienne délicateſſe & les convenances reçues, que la nation, dès ce tems-là, ne reſpecta plus le roi comme auparavant.

Louis XV s'abandonna enſuite à une femme née dans la bourgeoiſie, dans un état alors mépriſé des grands qui dominoient ſi abſolument en France:

France : cette autre maîtreſſe ambitieuſe, d'un mauvais ton à la cour, ayant toutes les mauvaiſes qualités de ſon ſexe, ſans en avoir aucune des bonnes, contribua à l'aviliſſement de l'autorité royale. Le roi tenta vainement de faire une éducation; la marquiſe de Pompadour ne connut jamais les délicateſſes, l'aiſance, ni le ton du château de Verſailles; tandis que ſes vices, en la rendant odieuſe à la nation, diminuerent encore notre affection pour Louis XV.

Enfin, à la honte du feu roi & de la royauté, les plaiſirs obſcurs du parc au cerf, & les faveurs éclatantes accordées à la derniere maîtreſſe, couvrirent d'un opprobre éternel la mémoire d'un monarque né religieux & bon. Et tout ce qu'il y avoit de vrai, de naturel, d'humanité, d'aimable frivolité même, dans celle-ci, ne fut pas capable de faire pardonner le choix du roi.

Les amateurs de la gazette de France trouveront que nous ſommes trop hardis dans nos tableaux des amours du feu roi. Habitués à ne parler autrefois de leurs vices que dans des comités intimes, cette grande publicité les étonnera.

Nous avouons qu'il n'eſt pas dans les mœurs de tous les François, même après la révolution, de ſoutenir ſans ſcandale la lecture de ces anecdotes; mais il eſt du devoir d'un hiſtorien de ne

rien taire de ce qui a influé sur les affaires générales & la marche du gouvernement.

Les maîtresses du feu roi furent le mobile des principaux événemens ; & si les rois sont des êtres respectables, les peuples trahis ou méprisés le sont-ils moins aux regards des générations futures ? Nous continuerons donc, sans pusillanimité, l'histoire scandaleuse de la décadence du culte de nos rois, & celle des derniers malheurs de la France.

CHAPITRE XVII.

Fleury déclare qu'il veut gouverner la France dans les principes de Louis XIV. Comme ce prince, il se soumet tous les Ministres ; il en fait de simples scribes de ses volontés.

FLEURY étoit à peine reconnu principal ministre, qu'il affecta de dire qu'il gouverneroit l'Etat dans les principes de Louis XIV ; mais en évitant les fautes que ce prince avoit lui-même déplorées peu de tems avant son agonie. S'étant fait une regle de n'avoir, comme le feu roi, que de simples scribes de ses volontés à la place des minis-

tres, le cardinal concentra toute la puiſſance du gouvernement dans ſa ſeule volonté. Il régna en ſouverain pendant toute la durée de ſon miniſtere, tandis que Louis XV plantoit des laitues dans le petit jardin qu'on avoit mis à ſa portée, ou qu'il s'occupoit des chaſſes & des plaiſirs de la ſociété de madame la comteſſe de Toulouſe à la Riviere, à Rambouillet, puis à Choiſy; & que les autres miniſtres qui connoiſſoient l'empire que le cardinal exerçoit ſur l'eſprit de Louis XV, ſe ſoumettoient à ce miniſtre comme au ſouverain lui-même.

Orry étoit le plus remarquable de tous par ſa probité & ſon ſavoir : les jeunes courtiſans, compagnons des chaſſes & des plaiſirs de Louis XV, ne l'appeloient que *le Bœuf*, parce qu'il étoit grave, profond, ſilencieux, & ſur-tout parce qu'il ne leur donnoit rien. Ce Bœuf conſultoit les gens de lettres, voyoit les artiſtes, pénétroit dans les atteliers, ſe faiſoit un devoir de conſulter l'opinion du public, & fut le premier des miniſtres qui daigna deſcendre de la hauteur de ſa place pour s'inſtruire avec le reſte des humains, tandis qu'il ſe montroit ſuperbe, haut ou ferme avec les courtiſans. Ils s'en vengerent par une foule de vers & de ſatyres mordantes dont il rioit lui-même, qu'il récitoit à ſes amis, & dont ſes

amours pour madame de Fougere étoient la principale matiere. Des centaines de vers chanterent les débats d'Orry *sur la verte fougere.*

Le roi, qui aimoit l'honnête homme dans ce ministre, & qui accordoit toujours son estime à la probité quand il l'avoit bien reconnue, travailloit volontiers avec lui, badinoit de ces chansons, ce qui égayoit un travail que ce prince trouvoit toujours fort long, minutieux & pénible, & qu'il trouva presque toujours tel, le reste de sa vie.

Orry, qui prenoit de l'empire sur l'esprit du roi, devenoit odieux au cardinal. Il eut au mois d'Août 1742, un rhumatisme goutteux, qui l'empêchoit de marcher; mais le roi qui le vouloit entendre dans le conseil, fit faire un brancard, & voulut qu'on le portât jusqu'à la salle du conseil, où il étoit assis sur cette même chaise, dont on ôtoit les bras. Barjac en étoit furieux, parce que l'autorité de son maître paroissoit perdre de sa prépondérance, & sur-tout parce qu'Orry la méritoit par sa vie laborieuse & sa probité. Le contrôleur-général, malgré Barjac, alloit seul chez le roi dans ces circonstances, & Barjac avec sa liberté accoutumée, disoit en pleine compagnie chez le cardinal, & comme une nouvelle piquante : « *Croiriez-vous bien, messieurs, que cette* » *semaine M. Orry a travaillé quatre fois seul,*

avec le roi, & pas une fois avec M. le cardinal »?

Maurepas, avec un caractere bien différent avoit obtenu la confiance de Louis XV. C'étoit un homme ſuperficiel & volage, un franc libertin d'imagination, qui, ſans être pourvu de la puiſſance phyſique qui eſt le ſeul ſtimulant du libertinage, s'aviſoit de vivre, dans ſon impuiſſance reconnue avec madame d'Aumont.

Maurepas avoit d'ailleurs un genre d'eſprit facétieux & propre à de bons mots : il appeloit chez lui les beaux eſprits du tems, & s'étoit accoutumé, dès ſon bas âge, à aiguiſer avec eux les traits dont il frappoit celui qui avoit le malheur de lui déplaire. Il étoit jaloux ſur-tout des talens qui avoient quelque reſſemblance avec ceux qui le diſtinguoient; il fut conſtamment l'ennemi juré des favorites du roi qui aſpiroient à ſon préjudice, à captiver ce prince. Sans ceſſe il s'étudioit à plaire à ce monarque par des gentilleſſes & des pointes d'eſprits, appelant à ſes orgies particulières la Rivaudais & la Petit-Pas, actrices du tems, fameuſes par leur figure & leur eſprit, de même que Cailus, Faulcq, Clarck, Gouffier, Damville, & autres perſonnages connus par les principes philoſophiques qu'ils commencerent à profeſſer en France, mais encore fort clandeſtinement.

Le genre d'eſprit du comte de Treſſant, qui

avoit quelque ressemblance avec celui de Maurepas, occasionna leurs premieres inimitiés si connues. Tressan, outre ce qu'il y avoit de saillant, de léger & d'aimable dans ses productions littéraires, avoit quelques principes solides dans les sciences. Demandant un jour une grace, que Maurepas lui refusa, Tressan fit contre lui des vers fort malins, de concert avec plusieurs autres seigneurs de son âge, & Maurepas, qui tenoit la fabrique des lettres-de-cachet, en appliqua une au chantre des PHÉLIPEAUTINS.

Lavrilliere, son cousin, qui en étoit le fabricateur le plus habile, avoit encore le grand talent, & ce vrai mérite de cour avec lesquels on pouvoit long-tems rester en place. Ce talent consistoit à connoître habilement, malgré les bornes de son génie, où étoit le crédit régnant, & à s'y attacher sans réserve. Il étoit si habile dans cet art que Fleury, & Maurepas sur tout, en avoient fait l'instrument aveugle & passif de leurs volontés absolues. Nous l'avons tous vu, chargé du mépris le plus profond des François & de l'Europe entiere, se traînant encore en 1774, dans le ministere d'où le roi Louis XVI le précipita. Les loix de l'histoire nous obligeront souvent de flétrir sa mémoire.

Louis Phelipeaux, comte de Saint-Florentin, avoit eu, en 1723, l'agrément de la charge de

secrétaire d'Etat de son pere. Il avoit épousé en 1724, Emilie Ernestine de Platen, fille d'Ernest Auguste, comte du S. Empire, souverain de Harlormande, grand chambellan & ministre d'Etat du roi d'Angleterre, & de Sophie-Caroline d'Offelst qui avoit été la sultane favorite de Georges I. La condition de ce mariage avoit été que Lavrilliere, pere, ou Saint-Florentin le fils, seroient faits ducs, & on se flattoit qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre qu'on croyoit pere de madame de Saint-Florentin, on obtiendroit du régent cette faveur; mais elle ne put être accordée ni à l'un, ni à l'autre, & le vieux la Vrilliere en fut si pénétré de douleur, que le chagrin contribua beaucoup à le faire mourir en 1725, à 54 ans.

Dangervilliers, ministre peu capable, étant mort en place, le cardinal appela Alexandre, premier commis de la guerre, & conféra très-longtems avec lui sur le sujet qu'on pouvoit mettre à sa place. Le cardinal vouloit un honnête homme, qui ne s'enrichît pas plus que Dangervilliers qui s'étoit endetté de cent mille écus dans le ministere, & qui ne laissoit que 4,000 livres de rentes à son épouse.

Breteuil, qui avoit eu cette place sous le cardinal Dubois, fut rappelé, après ce travail fait avec Alexandre. Il étoit desiré dans les bureaux de la

guerre, & comme il offroit de payer du produit de sa charge, telle rente qu'on voudroit à la veuve de son prédécesseur, on lui laissa les honoraires, & on donna une pension à madame Dangervilliers.

Chauvelin avoit les affaires étrangeres; mais sa disgrace fut bientôt résolue, lorsqu'il osa s'écarter par ses intrigues secretes, des vues du cardinal. Sa conduite fut une leçon pour Fleury : elle lui inspira de choisir un Successeur honnête, homme doux & paisible, souple & soumis, & dont le nom fut cependant connu dans les pays étrangers, afin de conserver notre crédit dans les cabinets de l'Europe. *Amelot*, ayant eu dans sa famille un ambassadeur à Rome, fort connu, parut propre à cet emploi. Amelot surpris du choix comme tous les hommes vertueux & modérés, représenta vainement qu'il ne s'étoit jamais appliqué à l'étude des affaires étrangeres. C'est précisement ce que vouloit Fleury, qui ne demandoit qu'un simple commis, & qui avoit pris le parti, depuis longtems, de sacrifier la marine à l'Angleterre. Walpool entretenoit constamment Fleury dans le systême que la France pouvoit être heureuse & florissante sans marine; & comme la Grande-Bretagne nous menaçoit sans cesse d'une guerre maritime, si nous osions tenter d'en créer une, Fleury autre-

fois témoin des malheurs de la France, à la suite des guerres de Louis XIV, chassa Chauvelin qui s'écartoit de ce plan, & mit à sa place Amelot, homme tranquille, timide, sans aucune intrigue avec les puissances étrangeres, & qui avoit pour maxime que *moins les ministres faisoient parler d'eux, & plus la France étoit heureuse.* Fidele à ce plan, Amelot exécuta les volontés du premier ministre. Il les exécuta ponctuellement sans rien ajouter du sien, & fut toute sa vie un parfait honnête homme, comme le contrôleur-général Orry, comme Breteuil, Dangervilliers & d'Aguesseau.

D'Aguesseau autrefois assez ferme pour se laisser exiler plutôt que de fléchir & de souscrire à l'injustice, vieillissoit en suivant aveuglément tous les principes du cardinal, ne montrant plus en faveur des jansénistes, qu'on persécutoit, qu'une honteuse foiblesse. Il avoit fait consister jadis sa gloire dans son énergie à les soutenir; mais alors, il redoutoit d'être renvoyé en exil; & ce qui l'avoit couvert de gloire pendant la régence, il l'évitoit avec prudence sous Fleury. Le garde des sceaux Chauvelin, avant sa disgrace, ne lui laissoit que le titre de chancelier de France, & tenoit la partie lucrative de la place: en sorte que d'Aguesseau n'étoit à la cour que pour prêter son nom & sa réputation au

cardinal, & servir de frein & d'épouvantail au caractere entreprenant de Chauvelin.

Tels furent, sous le cardiual de Fleury, les ministres qu'il tint sans cesse dans une sorte de nullité, dans un état purement passif. La vérité de l'histoire veut qu'on avoue que, malgré la foiblesse du cardinal, la France, sous tous ces personnages, la plupart si nuls de caractere, fut heureuse & florissante. Le peuple fut moins chargé d'impôts, & n'eut point à souffrir tant que vécut le cardinal, de ces changemens désastrueux de ministres qui entraînent dans les nations despotiques des pertes ruineuses : conséquences nécessaires des principes contradictoires de ces agens, ou passifs ou ignorans, d'une volonté supérieure.

CHAPITRE XVII.

Le cardinal de Fleury s'étant assujetti les Ministres, réforme divers abus dans les intendances des provinces. Triste situation des peuples auparavant abandonnés à la merci des Intendans. Portrait de ces dépotes subalternes de nos provinces.

FLEURY s'étoit à peine revêtu de la toute puissance, qu'il jeta quelques regards sur les intendans des provinces. La tyrannie du cardinal de Richelieu, le caractere ombrageux de Mazarin, l'orgueil de Louis XIV, avoient aboli toute administration libre dans l'intérieur de nos provinces. Quelques-unes seulement dans nos frontieres conserverent une ombre de leurs anciens Etats. De petits tyrans subalternes, avides de butin & plein de suffisance, se sentant envoyés du despote, exerçoient leurs rapines avec impudence & impunité sous la dénomination d'intendant, devenue si odieuse aux peuples. Ces peuples en souffrance, étoient ainsi sans protecteurs contre ces émissaires subalternes que le despotisme vouloit qu'on honorât, & que la vanité

des tems décoroit du vain titre du *Monseigneur.*

Des faits étranges prouvent la vérité de ce portrait, & on en choisira quelques-uns pour montrer dans quelle triste situation se trouvoient nos provinces administrées par ces intendans; mais on se bornera à un petit nombre, parce qu'écrivant l'histoire de la nation, il seroit fastidieux de suivre le dédale des injustices détaillées des intendans & des autres subalternes qui se coalisoient avec un ordre & une intelligence admirables, pour agir avec impunité, malgré l'adresse du ministere à les diviser. Voici quelques faits qui montrent quelle étoit la puissance de ces intendans avant que Fleury gouvernât.

Courson, de la maison de Lamoignon, avoit si fort oublié les anciens principes de sa famille pour suivre ceux de Lamoignon-de-Basville, le despote de Languedoc, qu'il exerçoit impunément, en Normandie, où il étoit intendant, toutes sortes de concussions. Les Normands lassés le firent chasser de chez eux, & le roi pour le récompenser, l'envoya chez les Gascons, sur lesquels il imposa des taxes nouvelles & arbitraires, selon l'usage de ces especes de Bachas. Ce fut alors que la ville de Périgueux osa faire des remontrances.

Elle avoit le malheur de parler le langage de la

vérité & de la raiſon ; & Courſon, qui s'en crut outragé, punit la ville de Périgueux, en ordonnant d'empriſonner les échevins qui oſoient ainſi lui faire des remontrances.

La ville déſolée de ſentir ſes officiers priſonniers, en envoya d'autres, non à Courſon, mais à Verſailles vers le régent, pour *repréſenter* encore & pour *ſupplier*. Ces députés reſterent deux mois ſans paſſer plus loin que l'antichambre de Noailles, qui avoit les intendances dans ſon département, & qui ſe trouvant l'ami de Courſon, réſolut de bien fatiguer & de rebuter long-tems les députés pour les déterminer à prendre le parti de retourner à Périgueux.

Le redoutable Saint-Simon, conſeiller au conſeil de régence, avoit de la conſcience & de la probité. Il étoit encore l'ennemi déclaré des Noailles. Ayant appris l'affaire de Courſon, il en demanda des nouvelles en plein conſeil à Noailles, aidé du du comte de Toulouſe, qui vouloit le bien plus tranquillement que le duc de Saint-Simon.

L'affaire exige bien des ménagemens, diſoit Noailles, déconcerté du ton de Saint-Simon ; mais celui-ci, racontant l'affaire avec plus de courage, & même avec indignation, échauffa par ſon éloquence impétueuſe le régent, le comte de Toulouſe & tout le conſeil ; puis, donnant progreſſivement

l'essor à son énergie, à mesure qu'il se voyoit écouté, il fit un portrait affreux de l'atroce emprisonnement des officiers de Périgueux privés de la lumiere depuis trois mois, & avilit Courson. Déplorant ensuite l'institution tyrannique des intendans, il peignit le malheur des peuples asservis au despotisme de ces tyranneaux qui faisoient éprouver à nos campagnes le poids d'une autorité arbitraire. Le régent qui en fut touché ordonna que l'affaire seroit rapportée dans huit jours.

Noailles ne pouvoit reculer. Mais il avoit résolu de soutenir Courson, & d'adoucir, s'il ne pouvoit l'effacer, le trait de son despotisme, en le confondant dans une foule de rapports dont il remplit ses porte-feuilles pendant les huit jours donnés, en sorte que l'affaire des Périgourdins ne venoit jamais, tandis que Saint-Simon, impatient, mais ferme dans son projet, lui demandoit sans cesse si le rapport en étoit fait.

Il viendra à son tour, disoit Noailles avec humeur, & cependant, à chaque conseil, Noailles commençoit le rapport d'une affaire, puis d'une seconde, puis d'une troisieme, éludant celle de Courson; Saint-Simon, toujours porté à éclater, mais l'écoutant encore avec une impatience concentrée, lui demandoit sans cesse son affaire de Périgueux; &, voyant un jour que le conseil

finissoit encore inutilement, il se leve, prend Noailles par le bras droit, le régent par le gauche, & demande au régent s'il n'est pas plus digne de lui de délivrer les échevins de Périgueux emprisonnés par un tyran, que d'aller à l'opéra. *Allons, M. de Noailles*, ajoute-t-il, *rapportez donc en ma présence l'affaire de Périgueux.*

Il fallut bien que Saint-Simon triomphât. Le régent voulut entendre le rapport : la conclusion fut l'élargissement des échevins, en excusant Courson, *à cause du mérite de son pere, & du respect dû à son nom*; prétexte favori des ministres, qui engagea Saint-Simon à s'écrier encore plus hautement : » *Mais que fait le mérite du » pere dans une affaire où il s'agit de l'iniquité » du fils ? J'opine pour que les prisonniers qui » ont montré tant de patriotisme soient dédom- » magés aux dépens de Courson ; & j'opine pour » que ce Courson soit chassé avec ignominie de » l'intendance de Bordeaux, afin qu'il serve à l'a- » venir d'exemple à ses pareils* ». Le conseil se contenta de casser l'ordonnance de l'intendant ; & comme Noailles se levoit encore, & que les membres du conseil sembloient vouloir sortir pour terminer cette séance orageuse : » *non mes- » sieurs, pas encore*, reprit Saint-Simon avec » vivacité, *M. de Noailles a une mauvaise mé-*

» *moire : il faut qu'il écrive notre arrêté avant de* » *désemparer* » ; & il répéta l'arrêté, avec autorité, à Noailles, qui, tremblant de fureur, l'écrivit sous sa dictée. Comme il refusoit encore d'écrire *la défense de la récidive* intimée à l'intendant, *écrivez, monsieur*, lui disoit Saint-Simon, *que tel est l'arrêté du conseil.....* Noailles, fixant tous les regards, sembloit demander des adoucissemens ; mais l'arrêt fut confirmé, & cependant d'Aguesseau, par sympathie pour un magistrat, d'un nom illustre comme lui, adoucit encore cet arrêt.

Courson, détesté & méprisé à Bordeaux, fut dans la suite rappelé, ce qui occasionna des réjouissances publiques ; & , au lieu de proscrire ces iniques intendans, le ministere qui soutenoit toujours ses subalternes, le dédommagea par une place au conseil royal des finances.

La famille des Lamoignon, au commencement si respectée des françois, comptoit déjà dans son sein deux personnages bien détestables, ce Courson & Basville, si bien surnommé *le Tyran de Languedoc* ; mais elle avoit donné à la nation des magistrats d'une vertu pure, antique & intacte, & nous verrons le vertueux Malsherbes, imitant ces exemples, détester la tyrannie, introduire à la cour de Louis XVI des principes de liberté

&

& de droiture, qui ont préparé de loin la nation à fouler aux pieds, à avilir pour jamais une administration que l'odieux & le dernier des Lamoignon, ministre encore plus despote que les Courson & les Basville, nous rendit à la fin insupportable.

Cependant, tandis que les Périgourdins se laissoient renfermer par Courson, les habitans de la Martinique, à qui les ministres envoyoient aussi des intendans, se faisoient justice d'une autre maniere. Un nommé *Ricouard*, avoit été envoyé intendant dans cette isle. Un autre, nommé *la Varenne*, en étoit le gouverneur militaire, & tous les deux se soutenoient avec l'intelligence de deux frippons : ce que vouloit l'intendant, comme administrateur & magistrat, la Varenne le soutenoit militairement, & l'un & l'autre étoient assurés d'être approuvés du cabinet de Versailles & soutenus des ministres leurs bienfaiteurs, & souvent leurs complices.

Depuis la mort de Louis XIV, les habitans de la Martinique molestés, se plaignoient inutilement de ces deux personnages. On ne répondit même pas à leurs mémoires. On n'écouta point leurs griefs. Ricquard & la Varenne administrerent & gouvernerent impunément. Las de demander justice & d'être méprisés, les insu-

laires firent un jour un coup d'essai; ils surprirent ce Ricouard & la Varenne dînant ensemble, les saisirent fort respectueusement, en firent deux paquets, & sans leur faire d'autre mal, ils les envoyerent au gouvernement en France, avec les mémoires de leurs friponneries, & une fort respectueuse protestation de fidélité au roi. Le régent sourit de l'expédient; mais Ricouard & la Varenne ne furent ni jugés ni pendus.

La France, l'Espagne, l'Allemagne en partie, la Savoie, &c. sont gouvernées en détail par de petis subalternes de cette sorte. Les Bourbons, les Stuarts, les Autrichiens, élevés tous dans des principes d'une tyrannie héréditaire, ont cru faire de grandes choses en abolissant les administrations populaires, & en substituant des envoyés munis de leurs ordres arbitraires, & secourus, au besoin, d'un pouvoir armé. Ils ont donc partagé leurs Etats en intendances soumises à ces petits personnages; & les visirs leur ont départi une portion de leur autorité pour tenir en respect les peuples de toutes les contrées. Au lieu de placer des Etats libres de distance en distance, ils ont fait surveiller les peuples par des *gouverneurs pour le roi*, par des *intendans pour le roi*, par des *commandans pour le roi*, tandis que ces rois devoient leur établissement

à la promesse solemnelle qu'ils avoient faite d'exécuter la volonté des peuples.

Le cardinal de Fleury étoit incapable de déraciner ce mal. Il eût même augmenté, s'il l'eût pu, l'autorité absolue de nos rois; mais il fit surveiller les intendans de province, & les déprédations furent plus secretes pendant son ministere. Le regne des intendans absolus est passé en France; ils sont abolis pour jamais. Une seule voix ne s'est point fait entendre en leur faveur dans l'Assemblée nationale, pas même du côté droit; tous les françois se sont donc réunis pour extirper ces suppôts du ministere, dont nous citerons de tems en tems quelques traits.

CHAPITRE XXIX.

Principes de Fleury sur la réforme des finances. Ses opinions sur les fermiers-généraux. Bon mot de Souvré. Effets des principes du Cardinal & de sa conduite envers les Princes du sang.

DANS l'impossibilité de surveiller toutes les parties de la finance, & d'établir de nouveaux

plans, Fleury ſe fit quelques principes ſur les deux grandes diviſions de ce département, *la recette* & *la dépenſe.*

Il étoit convaincu de la néceſſité de reconſtruire tout l'édifice, du fiſc qui ſe reſſentoit ſi ſenſiblement de la mutabilité des principes & des miniſtres de finances; mais il ſe reconnut trop vieux, & ſe borna à ſurveiller la dépenſe. Il redoutoit les financiers riches & puiſſans, au point qu'il ne voulut rien changer à l'édifice de la recette, ni contrarier les fermiers-généraux, maintenus & protégés par les premieres familles de la cour, qui s'allioient déjà aux riches financiers & les défendoient.

Fleury évita même de montrer des ſoupçons à leur égard; il puniſſoit tout écrivain qui eût voulu dévoiler leurs rapines : il diſoit communément que les fermiers-généraux étoient les ſoutiens de l'État. *Oui*, lui répondit un jour Souvré; *mais c'eſt comme la corde ſoutient un pendu.*

Fleury borna ſes réformes au chapitre de la dépenſe, ſe ſentant plus capable, étant maître de l'argent du roi, de diſpoſer, ſelon ſes vues, de ce qu'il tenoit dans les coffres, & trop timide pour former un plan nouveau, & relatif à ce qu'il n'avoit pas. Les dilapidations des finances, qui datoient de la régence, & qui augmenterent ſous

M. le Duc, diminuerent ſenſiblement. Les vices dans la recette reſterent ſeuls; la réforme en étant réſervée à d'autres tems, & à d'autres mœurs. Les traitans continuerent donc à s'enrichir, & le cardinal ſe borna à dépenſer avec parcimonie, & à compter, même avec la reine, vingt-cinq louis. Quel beau royaume que la France! des demi-réformes peuvent la rendre heureuſe & floriſſante. Elle ne le fut jamais autant que ſous le miniſtere du cardinal de Fleury.

Les financiers triompherent donc encore ſous le timide cardinal comme ſous Louis XIV. Les courtiſans, les favoris du roi, les femmes coquettes de la cour, les grands, toujours affamés de penſions & de traitemens, ſe déſoloient ſecretement d'avoir perdu la régence & le regne de madame de Prie. Le cardinal n'étoit, dans leurs petits comités, qu'un homme chétif, parce qu'il ne dilapidoit point les revenus de l'État; il étoit timide, parce qu'il ne haſardoit pas une entrepriſe qui pouvoit entraîner des dépenſes; il étoit d'un petit génie, parce qu'il n'aimoit ni les bâtimens, ni les arts, comme Louis XIV, dont il faiſoit quelquefois démolir les fontaines, & autres ouvrages de l'art, qui pour leur conſervation exigeoient de grandes dépenſes.

C'eſt alors que tous ces mécontens dirent de ce

ministre integre, que si le cardinal de Richélieu *saignoit* les grands de l'État, si le cardinal Mazarin les *purgeoit*, le cardinal de Fleury les *mettoit à la diette*.

Les dilapidations inévitables tourmentoient singulierement le cardinal; il porta sur elles un regard inquisitorial, & punit trop souvent des délits particuliers, sans oser s'élever jusqu'à des réformations générales, ou des plans nouveaux qui auroient trop éprouvé de résistances : il se contentoit alors de chasser les fournisseurs & ceux qui avoient le maniement de la comptabilité, qu'on pouvoit trouver en flagrant délit.

Il se plaisoit à raconter la plupart des friponneries criantes qui se commettoient parmi les officiers de la bouche du roi : & rapportoit souvent l'anecdote sur-tout du repas extraordinaire du dauphin à la muette, lorsqu'il alla se promener en 1737, le long du Cours & jusqu'aux Tuileries, pour se montrer aux habitans de la capitale. Ce jeune prince revint ce jour-là dîner à la Muette, avec Chatillon, les deux sous-gouverneurs & quelques seigneurs, tous au nombre de sept ou huit qui dînerent avec lui-dans ce Château.

On donna encore à dîner aux deux officiers de gardes & à l'écuyer de quartier; & on apprit

quelques jours après, que ce repas avoit été mis en compte pour deux mille écus.

A ce trait, Fleury en ajoutoit d'autres. Le dauphin encore dans les mains des femmes & de madame de Vantadour, desiroit une poire, sa gouvernante en fit demander deux; on voulut, par curiosité, en connoître le prix peu de jours après, & on les trouva sur les regiſtres pour la somme de 10 liv.

Le cardinal de Fleury qui avoit l'esprit de faire de grandes choses avec de petits moyens, avoit aussi une singuliere méthode pour gouverner en paix le royaume de France qu'il s'étoit déjà asservi.

Il amusoit les grands de l'Etat, les corps, les sectes & les partis qui pouvoient cabaler contre lui, en les mettant en opposition entr'eux, en les occupant de leurs propres affaires, de leur ambition particuliere, de leurs haines & de leurs querelles.

Avant lui, les cardinaux de Richelieu, Mazarin & Dubois, avoient disgracié, dépouillé, exilé, embastillé, & tantôt juridiquement, tantôt clandestinement assassiné leurs ennemis personnels. Armés de la puissance royale, leurs propres querelles avoient été les querelles de l'Etat; & tous les trois étoient devenus odieux

à la nation entiere : le premier par ses moyens sanguinaires ; le second par son caractere astucieux si opposé à notre caractere national, & le troisieme par ses infamies & ses bassesses. Fleury, ambitieux d'une meilleure renommée, respectant les générations de son tems & les générations futures, né avec plus d'honnêteté & de probité dans le caractere, gouverna d'une maniere toute contraire. Il n'attaqua aucun parti, aucun corps par des voies directes, mais il les laissa s'attaquer & diriger contr'eux-mêmes les passions actives qui pouvoient devenir dangereuses à sa tranquillité personnelle. Ainsi il éloignoit de la cour tout caractere difficile, intraitable & dangereux à l'exécution paisible de ses plans ; il dépaysoit, avec adresse, les ambitieux trop avides & trop remuans, & parvint à laisser reposer la France qui avoit été si agitée avant lui.

Ayant commencé son ministere avec des principes pacifiques sur les querelles des Jansénistes & des molénistes, il les laissa se débattre, se fatiguer, & s'entre-détruire mutuellement, s'appuyant toujours du plus fort parti, servant ses passions & favorisant les Jésuites qu'il redoutoit ; mais il avoit l'art de leur opposer, en même-tems, ses chers sulpiciens, qui, dévorés d'une ambition secrette de s'élever, & ayant la réputation d'avoir

une bonne doctrine, tenoient comme en échec les jésuites trop ardens, trop actifs & toujours dangereux à la tranquillité des ministres.

Constant dans ses principes, il sut conserver avec la même habileté, l'ancienne rivalité du parlement & du grand conseil, les tenant en respect l'un par l'autre, selon l'antique maxime du gouvernement; tandis que, dans l'intérieur de l'administration, il avoit adjoint un garde des sceaux à un chancelier qui s'observoient sans cesse, & paroissoient tout prêts à saisir la place l'un de l'autre, si l'un d'eux n'eût suivi à la lettre les plans qu'il s'étoit proposés.

Aux princes du sang il opposoit en même-tems le roi lui-même, qui n'accorda guères ses faveurs, pendant le ministere de son précepteur, qu'au comte de Toulouse & au duc de Penthièvre. L'existence de ces deux princes, toujours douteuse en France, les jalousies des princes du sang, le ressentiment secret des pairs, les révolutions de la régence dirigées contr'eux, les avoient rendus d'un caractère si timide, si réservé, qu'ils n'étoient plus redoutables à l'autorité absolue que Fleury exerçoit en France; & tandis que le duc d'Orléans s'étoit rélégué à Sainte Geneviève, que Condé étoit exilé à Chantilly, & que tous les princes du sang, sans crédit & sans emplois,

étoient surveillés par Louis XV, le cardinal ministre s'étoit plu à maintenir ces deux princes légitimés, à leur procurer la faveur du roi, suivant en cela cette politique adroite de madame de Maintenon qui avoit opposé les enfans légitimés aux princes du sang.

Enfin, ce fut par les mêmes principes que Fleury opposa les plaisirs clandestins du roi à Rambouillet, & les faveurs de mademoiselle de Charolois, à la puissance que pouvoit prendre la reine sur l'esprit de son époux, favorisant en secret tous les plaisirs passagers de Louis XV, ses amours surtout pour madame de Mailly, qui fut enfin maîtresse titrée & reconnue pour telle publiquement.

La conduite du cardinal de Fleury envers les princes du sang & les grands du royaume, produisit en France un grand effet qu'il est tems & nécessaire de remarquer, parce que l'événement vient de prouver, en 1789 qu'il devoit avoir la plus grande influence.

Nous parlons du caractere qui se forma sous Fleury, dans les différentes branches de la maison de Bourbon, caractere qui ne changea point depuis ce ministere, & que ces différentes familles ont développé avec beaucoup d'expression & d'énergie dans la révolution qui nous travaille.

Louis XIV, qui avoit eu l'art de s'assujettir tous

les princes du ſang, qui avoit exigé d'eux plus de reſpect, plus de prévenance que du reſte des François, s'étoit étudié toute ſa vie à les tenir dans le néant, ne leur laiſſant que l'appareil & le cérémonial qui appartenoit à des princes de la maiſon de Bourbon. Il les avilit d'ailleurs au point qu'ils les obligea, malgré les préjugés, à épouſer ſes bâtards; il rendit ceux-ci habiles à la couronne; & leur accorda les faveurs & les emplois qu'il refuſoit aux branches légitimes de ſon ſang. Ne parlons pas du caractere flétri de tous ces princes.

Sous la régence, ils affecterent d'être des perſonnages; mais ce ne fut que relativement au régent; ils ne voyoient que leur égal à la tête du gouvernement, ſans voir le roi; & leur caractere qui ne fut que celui de la circonſtance, changea lorſque le roi Louis XV fut parvenu à un certain âge.

Ce fut alors que l'autorité de Fleury ſe conſolida. Ce prélat avoit à peine exilé le chef des Condé à Chantilly, qu'on vit commencer ce régne abſolu & deſpotique du cardinal, qui pendant quinze années, gouverna ſelon les principes de Louis XIV, & éloigna les princes du ſang qui ſe formerent des principes dépendans de leur ſituation reſpective, de leurs intérêts, & des circonſtances. C'eſt l'influence de ces principes que nous allons examiner.

Le duc d'Orléans avoit lutté sans cesse contre les premiers ministres, les reines & les favorites, naturellement jaloux du rang & du crédit que devoit avoir le premier prince du sang : aussi les occasions de disputes furent fréquentes, & comme il y avoit du côté du premier prince du sang, l'élévation dans le rang, une sorte de puissance, un grand éclat, & du côté des favorites & des ministre régnans, une autorité réelle, la lutte fut presque perpétuelle entre la maison d'Orléans d'un côté, & les ministres, les reines & les maîtresses régnantes de l'autre, malgré la toute puissance de Louis XIV.

De-là ces accusations calomnieuses de la favorite de Philippe V, petits-fils de Louis XIV, qui régnoit en Espagne, & qui fut sur le point d'entraîner Louis XIV à un procès scandaleux contre le duc d'Orléans, accusé de vouloir régner en Espagne.

De-là les intrigues de madame de Maintenon, des princes légitimés contre le duc d'Orléans, accusé dans toute la France, d'avoir fait périr, par le poison, la race de Louis XIV, pour en usurper la couronne.

De-là les calomnies répandues en France par cette faction, pendant la régence même du duc d'Orléans, que la (Grange-Chancel que le parti mit en action) accusa du projet d'un parricide,

ce qui fut répété dans tout le royaume par tous ceux qui tenoient à l'ancienne cour de Louis XIV.

Le caractere de la maison d'Orléans étoit donc bien décidé, lorsque Fleury se saisit du gouvernement; elle avoit perpétuellement combattu contre l'autorité arbitraire & contre la faveur régnante; & les dispositions du cardinal de Fleury contre le duc d'Orléans, fils du régent, n'étoient pas propres à changer ce caractere.

Les Condé que le cardinal de Fleury avoit traités si inhumainement, & qui n'avoient pas de motif pour s'attacher à l'autorité absolue, prenoient un autre caractere. Il y avoit dans la maison, un esprit de despotisme héréditaire, & une telle soumission à l'autorité régnante, que l'exil de Chantilly & les lettres-de-cachet du cardinal de Fleury ne purent jamais changer, dans, la famille le dévouement à l'autorité absolue qu'elle témoignoit, cet attrait pour le pouvoir militaire, & cette répugnance pour tout esprit de contradiction & de remontrances que les d'Orléans sembloient favoriser. Le premier mouvement du prince de Condé, exilé d'une maniere si dure, fut de reconnoître avec respect la main qui le frappoit; & lors même qu'il étoit

exilé à Chantilly, sa subjection étoit telle qu'il s'avilit au point de demander au cardinal la permission de la chasse que le premier ministre lui avoit ôtée.

Le caractere personnel des ducs d'Orléans & & des Condé, étoit d'ailleurs analogue à cette politique & à ces sentimens. Le despotisme circuloit, pour ainsi-dire, dans le sang des Condé; & ce despotisme, comme on l'a vu, alloit jusqu'à la férocité dans le comte de Charolois devenu la terreur & l'effroi du peuple. L'humanité, au contraire, caractérisoit les ducs d'Orléans, qui affectoient les principes d'Henri IV. Dans le sein même de ses orgies, le régent ne cessa d'être humain, populaire, d'un accès facile. Ce prince affectoit de louer le gouvernement d'Angleterre, si odieux à tous nos rois; & citoit sans cesse ce trait du roi Jacques, qui n'avoit pu punir à Londres un seigneur françois, ravisseur de sa maîtresse, qu'en lui faisant *un pont d'or* pour repasser en France.

Le fils du régent conserva à sa maison le même principe; & lors même qu'il alla se jeter parmi les religieux de Sainte-Genevieve, lorsque réduit à une cellule, à un seul domestique, il vivoit comme un religieux, & avec les religieux au réfectoire; il grondoit encore, des hauteurs de la montagne

Sainte-Genevieve, contre les coups d'Etat de Fleury. Il lui faisoit dire des duretés; il lui donnoit des leçons désagréables, & se montroit ferme dans les principes d'opposition du parti janséniste dont il étoit le chef; & ce parti formé de caracteres républicains, méditoit en silence les principes qui ont paru enfin avec éclat pendant la révolution.

Enfin lorsque nos parlemens & nos pays d'Etats, ont osé user de représentations, les Condé & les Orléans n'ont cessé de montrer le même caractere; le feu duc d'Orléans employa, à la vérité, les voies de la douceur, & ne développa jamais une très-grande volonté; mais il eut toujours les principes de sa maison, & souffrit l'exil pour nous conserver quelques restes de liberté que l'ancienne magistrature, ne pouvoit plus maintenir en France.

Pendant ces luttes, LA MAISON DE CONTI, qui avoit un rôle à jouer, développoit un caractere & des principes intermédiaires. Elle ne s'éleva jamais contre l'autorité royale; elle n'en fut jamais un aveugle suppot; mais, attachée aux principes d'une monarchie limitée, elle ne cessa de suivre un parti intermédiaire, de servir le roi compromis,

& la magiſtrature proteſtante, par des négociations toujours heureuſes & toujours adroites.

Le feu prince de Conti, ſur-tout, ſe diſtingua dans ce rôle ; & ce perſonnage ſi irréfléchi, ſi inconſéquent dans ſa jeuneſſe, né avec un eſprit de conciliation, ayant quelques principes de liberté, protecteur des parlemens, ne ceſſa de ſervir l'opposition & l'autorité pour donner la paix à la France, toutes les fois que le feu de la diſſention s'y alluma.

D'un autre côté, LES PRINCES LÉGITIMÉS qui avoient à ſe faire pardonner l'Etat élevé que les princes du ſang & les grands du royaume voyoient avec jalouſie, ſe tenoient à l'écart, & loin des affaires, affectant d'autres tempéramens. Le comte de Toulouſe, d'un naturel paiſible, le duc du Maine & leurs enfans, victimes des intrigues & des mouvemens, ſembloient encore les craindre, & ſe réduiſoient à conſerver les prérogatives qu'ils devoient aux conceſſions royales.

Le duc de Penthievre, ſur-tout, élevé dans ces principes, d'un caractere modeſte & paiſible, ſe maintenoit dans les mêmes ſentimens ; la pratique des vertus douces & bienfaiſantes, l'occupa entierement dès ſon jeune âge ; la retenue domina dans

dans son caractere. Ses domaines furent ceux des pauvres; & quoique ce prince & l'auteur de ces mémoires soient contemporains & vivans en 1791, l'historien est assez sûr de son opinion pour n'être pas contredit par les générations suivantes.

Quant aux autres princes de la maison de Bourbon, nous les voyons dans ce moment de crise, développer le caractere de leurs maisons. Leurs rapports avec l'autorité régnante sont encore les mêmes. Le duc d'Orléans, l'une des colonnes de notre liberté naissante, exilé d'abord par Loménie de Brienne, principal ministre, poursuivi par les partisans de l'autorité arbitraire, favori des amans de la liberté, n'a cessé de combattre pour elle, & d'être accusé, comme ses aïeux, des projets les plus affreux contre la majesté royale. L'assemblée nationale, par un décret, a annulé les poursuites de ces ennemis, & les efforts des amis du despotisme n'aboutiront guere qu'à montrer dans ce prince un des fondateurs du nouveau gouvernement de France.

Le prince de Condé, au contraire, héritier des principes de sa maison, se montre, comme ses peres, le maintien fidele des principes d'une monarchie purement militaire en France (1),

(1) Ceci étoit vrai dans la premiere édition de ce vo-

tandis que le prince de Conti, de retour dans ses foyers, en 1790, & citoyen comme nous, est le premier des princes protestans qui ait rendu hommage à notre constitution naissante, qui ait associé les prérogatives des princes du sang à celles d'un françois libre, & qui ait montré l'exemple de la soumission que tous les françois doivent à la loi indistinctement. La probité de ce prince a été pour l'auteur de ces mémoires un grand encouragement, lorsqu'il a publié, ci-dessus, les étranges anecdotes de la jeunesse orageuse de son pere.

Il est dû sans doute, des égards & du respect aux princes qui ont de la probité & de l'honneur; mais, établis pour le peuple, leurs délits contre ce peuple qui les adore lorsqu'ils ont de l'humanité, ne peuvent être passés sous silence; & un historien se dévoue à l'ignominie, lorsqu'il sacrifie les intérêts de ce peuple, & de la vérité au culte des grands.

Après avoir peint toutes ces sortes de caracteres qu'ont affectés, pendant le regne de Louis XV & de Louis XVI, les princes du sang, avant

---

lume publié en 1791... Mais ceci est susceptible de modification depuis ce tems-là. On dit que Condé veut bien nous offrir une constitution d'une main, & nous présenter l'épée de l'autre, fort de l'armée des émigrans.

la révolution, il est aisé d'exposer les intérêts à venir de ces familles, & peut-être même leur conduite future en France.

Il est des intérêts, par exemple, des princes de la maison d'Orléans, de soutenir à jamais cette liberté que nous devons à leurs sacrifices. L'assemblée nationale a beau abolir les distinctions, la maison d'Orléans sera à jamais la premiere & la plus remarquable après la maison du roi ; & le souvenir que cette maison fut la base & le fondement de la liberté, l'honorera à jamais dans l'esprit des générations qui s'attacheront à ce genre de gouvernement. On voit avec plaisir que les jeunes princes sont élevés dans les principes de la nouvelle constitution, qu'ils sont populaires, qu'ils sont conduits par leurs instituteurs dans les hôpitaux, qu'ils y montrent de l'humanité, & cette compassion qu'on ne trouve que dans un citoyen libre, & dont le suppot du despotisme fut incapable. Cette maison sera donc à jamais odieuse aux courtisans, & chérie des citoyens libres. Puisse-t-elle religieusement conserver ces principes héréditaires de liberté, sous peine de tomber dans le mépris de toutes les factions, & des amis, sur-tout, de la liberté. Elle a un beau rôle à jouer en France, comme premiere colonne de cette liberté d'un peuple si passionné pour la conserver.

La source de ce sentiment des ducs d'Orléans, ne peut être d'ailleurs plus louable ; elle date du despotisme de la reine d'Espagne, de l'épouse secrette de Louis XIV & des cardinaux, premiers ministres. Revenons à l'histoire de ce tems-là. Nous avons outre-passé nos dates pour montrer la liaison des événemens qui se passent sous nos yeux avec leurs sources. Plusieurs personnes éclairées d'ailleurs en avoient perdu la trace.

M. le duc étoit à peine exilé à Chantilly, qu'il y reçut de nouvelles humiliations de la part du cardinal. Il les dévora toutes, il se soumit, il respecta la main qui appliquoit le châtiment.

Il avoit demandé à Sarrobert, son capitaine des chasses, quelque tems après son arrivée au lieu de son exil, de préparer l'équipage pour courre le cerf. Le lendemain, ayant changé de dessein, il demanda de préparer ce qui étoit nécessaire pour chasser au fusil.

Sarrobert, qui avoit l'ordre du ministre de ne point servir le prince dans sa qualité de capitaine des chasses, essaya de faire changer de dessein à M. Le duc; ce prince, peu accoutumé aux remontrances, voulut que l'ordre qu'il avoit donné s'exécutât ; & Sarrobert, obligé de se soumettre à l'autorité, lui montra l'ordre positif qui lui défendoit de chasser. *Comment*, réplique le prince

avec fureur, *veut-on m'empêcher de chasser chez moi ? Et pour quelle raison me priveroit-on de mes droits de chasse....?* « C'est, réplique Sarrobert parce que, au préjudice des seigneurs, » qui sont vos voisins, vous avez fait comprendre » les environs de Chantilly dans la capitainerie. » Je ne vois donc, monseigneur, d'autre parti » à prendre que celui d'une soumission entiere ».

Le prince juroit & protestoit qu'il ne se soumettroit point à Fleury ; mais abandonné de Sarrobert, il prit le parti de la négociation avec le cardinal qui rendoit le lieu de son exil aussi désagréable, & envoya le duc de Gesvres au cardinal-ministre pour tenter de le fléchir.

Jamais personnage ne fut plus habile à contrefaire l'ignorant ou l'embarrassé que le cardinal. Il répondoit au duc de Gesvres, qu'il ne savoit rien de ce qui s'étoit passé, qu'il n'y avoit été pour rien, assurant qu'il en étoit extrêmement peiné, & conseillant à Sarrobert de voir le roi sur cette affaire. Louis XV se comporta comme le cardinal, & plaignant le sort de M. le duc, il affecta de l'attachement pour ce prince, & dit au duc de Gesvres : *voyez le cardinal.* Ils s'entendoient tous deux, & n'accorderent rien encore pour adoucir le sort de M. le duc.

Le duc de Gesvres de retour à Chantilly, te-

nant conſeil avec M. le duc ſur ce qu'il devoit faire pour avoir les chaſſes, lui propoſa d'écrire au cardinal. M. le duc qui étoit dur dans ſes premiers momens, proteſta qu'il n'écriroit jamais à ſon plus cruel ennemi; mais las de ſon inaction, il ſe détermina à ſe ſoumettre; & Fleury qui obſervoit ſon embarras & ſa ſoumiſſion, permit à ce prince de chaſſer chez lui.

Le cardinal jouiſſoit beaucoup en traitant ainſi les princes du ſang; il avoit appris de l'abbé Couturier, ſupérieur de Saint-Sulpice, l'art de traiter les princes du ſang en ſéminariſtes; bien inſtruit d'ailleurs qu'il n'y avoit plus des Condé dans le royaume de France.

CHAPITRE XXX.

Conjuration dite des Marmouzets *contre le ministere du Cardinal, conduite secretement par le Cardinal; diverses tentatives des conjurés, &c.*

COMME Richelieu & Mazarin, le cardinal de Fleury avoit à surveiller avec attention les démarches des jeunes inconsidérés qui fréquentoient Louis XV. Ils ne le quittoient pas depuis son lever jusqu'à son coucher, cherchant sans cesse à le servir & à lui plaire.

Fleury, bien averti par les valets-de-chambre, étoit instruit fidellement de leurs propos, de leurs démarches, & lorsque ses ennemis employoient les jeunes courtisans pour le perdre dans l'esprit du roi, le ministre pouvoit incontinent parer les coups qu'on lui portoit auprès de Louis XV. Ce fut donc bien vainement que le cardinal de Polignac, mécontent, les employa, & se servit de leur imprudence pour faire passer au roi une critique des principes du cardinal. Toute la cour s'amusa de cette attaque qui ne fut qu'*un jeu de marionettes* pour le cardinal de Fleury, selon l'expression du tems.

Polignac étoit le premier négociateur de son tems; il avoit vieilli dans les affaires; il avoit traité celles de la paix d'Utrecht avec distinction dans les plus malheureuses circonstances. Pendant la régence il s'étoit trompé sans doute, en conduisant la fameuse conjuration d'Espagne contre le duc d'Orléans; conspiration qui échoua & fut déconcertée dès le moment qu'elle fut éventée : mais il avoit conduit les affaires de France à Rome, avec sagesse pendant le ministere de M. le duc, pendant celui du cardinal, & s'étoit fait respecter des amis du bien public par son caractere tranquille, par son amour de la paix, & par ses principes, qui ne lui permettoient pas de traiter avec passion les affaires de la bulle. Malgré sa prudence & sa sagesse, se voyant éloigné de tout emploi par Fleury, sa passion l'aveugla; il se permit contre le ministre tout-puissant un mémoire, ou plutôt une critique sanglante de son administration, & voulut qu'elle fût présentée au roi. Pour cacher davantage sa manœuvre, il remit la piece à Mandat, maître des requêtes, & son homme de confiance, qui chargea les ducs de Gesvres & d'Epernon de le présenter à Louis XV.

Dans ce mémoire, Polignac assuroit « que le » peuple françois gémissoit dans la misere & l'op» pression, invitant le roi à se mettre à la tête de

» ses affaires ; il assuroit que les manufactures
» étoient désertes, & que les artistes s'étoient ré-
» fugiés dans les pays étrangers. Le commerce de
» Lyon, de Marseille & de Bordeaux étoit tombé,
» & l'agiot ne cessoit plus depuis le systême dé-
» sastreux de Law. La moitié du royaume de
» France étoit réduit à demander l'aumône à
» l'autre moitié. Le royaume étoit à la veille de
» sa dissolution, le commerce ne pouvoit plus se
» soutenir, ni l'argent circuler avec liberté. La
» pureté de la foi du cardinal de Fleury mena-
» çoit d'une guerre intestine & domestique que
» la modération auroit dû éviter ; & le cardinal
» de Polignac en concluoit que le roi devoit pren-
» dre lui-même le gouvernement de ses affaires,
» choisir des hommes distingués par leurs talens
» comme Louis XIV, ajoutant que le cardinal
» de Fleury devoit être le premier à y porter sa
» majesté, &c. »

Ce mémoire fut remis au roi le mois de Septembre 1730, par les ducs de Gesvres & d'Epernon, qui se liguerent secretement avec d'autres jeunes étourdis de la cour, contre le ministère du cardinal. Ils en parlerent au duc de Richelieu qui jouissoit déjà de la confiance du roi, & qui ne voulut point entrer dans cette affaire. Le duc s'étant depuis long-tems attaché au cardinal, &

lui ayant facilité la pourpre romaine, en obtenant le consentement de l'Empereur; le ministre lui promit une des premieres charges de la couronne, & s'assura de cette sorte l'attachement du duc de Richelieu. Le duc garda cependant le secret aux conjurés, quitta la cour, & s'en alla à Richelieu observer de loin la marche de la révolution méditée, & y attendre l'événement.

Louis XV, de son côté, s'occupoit du mémoire fort sérieusement. Il l'avoit surpris dans les mains du duc de Gesvres, qui, faisant le difficile, ne le lui laissa lire qu'avec la promesse qu'il lui seroit rendu. Le roi, en effet, le copia de sa propre main, voulant être le seul, dans son royaume, instruit du contenu. Il garda même un silence profond sur ce mémoire, & il en rendit au duc de Gesvres l'original; mais Bachelier qui servoit fidelement Fleury dans les petits appartemens, fit connoître au cardinal le mémoire qu'il prit dans la poche du roi, qu'il alla faire lire dans la nuit à ce ministre, sans pouvoir lui dire qui l'avoit remis au roi.

Fleury qui savoit déjà qu'on avoit remis des mémoires au roi contre son administration, fut déconcerté en les voyant écrits de la main de Louis XV. Il les lui demanda, pour les lire comme s'il ne les avoit pas lus, mais dans la réalité,

pour en connoître les auteurs. Le roi, fidèle à sa promesse, assura qu'il n'avoit reçu aucun mémoire contre lui.

Fleury plus inquiet encore de la réserve du roi que du mémoire, insista sur la nécessité de le voir, & le roi qui aimoit les ducs de Gesvres & d'Epernon, lui répliqua qu'il ne connoissoit point de mémoires contre lui. Impatient & désolé, le cardinal dit que puisque sa majesté ne lui montroit plus une entiere confiance, il alloit se retirer à Issy, & lui demanda la permission de ne plus se mêler d'aucune affaire. Le roi qui craignoit de le perdre, tirant de sa poche le mémoire de Polignac, le donna à Fleury, lui disant qu'il le tenoit des ducs de Gesvres & d'Epernon.

C'est ce que Fleury vouloit savoir : alors demandant à Louis XV ce qu'il vouloit faire de ces messieurs : *ce que vous voudrez*, répondit ce prince, *je vous les abandonne.* Fleury, dans l'incertitude de sa vengeance, les pria tous les deux à dîner pour mieux cacher ce qu'il vouloit leur faire, & après avoir long-tems médité, il écrivit au duc d'Antin, qui étoit à Bellegarde, qu'il souhaitoit que le duc d'Epernon y restât avec lui, jusqu'à nouvel ordre. Le duc de Gesvres fut exilé de la cour, & obligé de se rendre à Gesvres.

Ainsi se termina la conjuration secrette du car-

dinal de Polignac contre le ministere de Fleury. Le cardinal la dissipa en jouant, & la ville & la cour l'appelerent *la conjuration des marmouzets*, à cause des jeunes étourdis qui s'étoient mêlés de cette affaire. Le cardinal qui vouloit être assuré des personnes qui approchoient le roi, fit le lendemain changer les serrures des petits appartemens, pour en éloigner le trop grand nombre de jeunes gens qui avoient alors la confiance de Louis XV, & on n'en donna des clefs qu'à ceux que le cardinal avoit choisis.

Le duc d'Epernon eut la permission de revenir à la cour le 3 Février 1732. Il vit le roi à son dîner, le fit rougir, & l'obligea de détourner les yeux de son ami à qui il n'avoit pas tenu la parole royale qu'il lui avoit donnée, & dont il avoit trahi la confiance. Quant au duc de Gesvres, il fut rappelé le 23 Mars 1732, & il vit le roi dans son cabinet avec son pere & le cardinal.

Six ans après le 17 Mars 1738, le roi donna au duc de Penthièvre, dans un étui de bois qu'il avoit lui-même tourné, *le passe-partout de faveur* qu'avoit son pere le comte de Toulouse; le bois de l'étui avoit appartenu à ce prince, & la comtesse de Toulouse l'avoit donné au roi pour travailler. Le feu prince de Conti avoit eu ce passe-partout, & M. le duc aussi, pour ouvrir l'in-

térieur des appartemens. Les gouverneurs de Versailles, Charost & autres seigneurs titrés qui en avoient aussi, ne pouvoient ouvrir ni aller que jusqu'à la porte des glaces, depuis la réforme des passes-partout dont on vient de parler.

Les ennemis de Fleury, pour avoir été tournés en dérision dans la conspiration des *marmouzets*, ne se crurent pas vaincus. Polignac, toujours ambitieux, imagina la lettre intitulée, *des quatre ivrognes*, écrite à Henri IV, le mois d'Avril 1731. Cette lettre anonyme, écrite en mauvais style, ne pouvoit passer pour être l'ouvrage de Polignac, qui écrivoit purement & avec délicatesse.

In vino veritas, disoit d'abord ces prétendus ivrognes; *le vin produit la vérité.* Ils reprochoient ensuite au roi la chasse, l'exercice à cheval, & l'abandon total des affaires de France au cardinal. « Souffririez-vous, disoient-ils à Henri IV, que » votre cinquieme petit-fils laissât reparoître les » maires du palais. Vous aviez deux religions » différentes dans votre royaume, & lorsque vous » l'eûtes conquis, vous vous résolûtes de les faire » vivre en paix; mais aujourd'hui que nous n'en » avons plus qu'une, il semble qu'on veut faire » tout ce qui est nécessaire pour en établir deux » par ces méchantes disputes théologiques, où

» les uns & les autres n'entendront jamais rien.

» Vous vouliez que vos laboureurs pussent mettre une poule dans leur pot, & vivre grassement; » à présent on fait en France tout ce qui est nécessaire pour la dégraisser. Vous mettiez vos garnisons dans le pays ennemi; maintenant on les » met dans l'intérieur de vos provinces. Il y a au » moins trente mille hommes en garnison aux dépens du pauvre peuple écrasé, pour presser le » paiement des arrérages des subsides.

» Vous vous rendiez formidables à toute » l'Europe par votre puissance & par votre courage : on ne se pique à présent ni de l'un ni de » l'autre. On craint la guerre; on veut la paix à » quelque prix que ce soit, & nous allons devenir » méprisables aux yeux de ceux dont nous étions » si craints & respectés, &c ».

C'est bien en vain que Louis XV recevoit ces avis. La plupart de ces observations, celles qui concernoient sur-tout les troubles de l'intérieur, à cause de la bulle, étoient cependant pleines de sagesse; mais le roi foible & dominé par son précepteur, lisoit à peine ces critiques, qu'il trouvoit tantôt dans ses poches & tantôt à table sous sa serviette.

Les ennemis du cardinal de Fleury ne se rebutoient pas; mais l'exil des jeunes étourdis que le

roi avoit abandonnés au ressentiment de son précepteur, quoiqu'il fût roi & âgé de vingt-deux ans, les avoient rendus si circonspects, que personne n'avoit plus le courage d'avouer les pieces critiques dirigées contre le cardinal.

On avoit imaginé la lettre des quatre ivrognes, dont on a parlé ci-dessus. L'année suivante, on produisit la *lettre du cardinal de Richelieu au duc de Richelieu, datée des Champs-Elisées.*

Le Cardinal se plaignoit dans sa lettre à son petit neveu de se voir mal secondé dans ses projets par le premier ministre de France, à qui il reprochoit d'abord d'être petit fils d'un jardinier, selon les préjugés du tems.

Ensuite, en récapitulant l'histoire de son ministere, & en affectant un grand mépris pour Fleury, à qui le cardinal de Richelieu supposoit dans sa lettre l'ambition d'obtenir un tombeau en sorbonne à côté de lui. « J'éteignis, disoit le cardinal de Richelieu, la rébellion en France, & » je sus faire respecter le nom de mon maître de » l'un à l'autre pôle : je pris, en personne, la Ro- » chelle, Pignerol, & je fis lever le siege de Casal. » J'unis la Pologne à la Suède pour le profit de » mon maître; je fis attaquer la fiere maison » d'Autriche par le Grand-Gustave; je pris la » Lorraine & l'Artois; & par mon savoir faire,

» j'enlevai le Portugal & la Catalogne à l'Autriche;
» & fis fleurir le commerce plus qu'aucun de ceux
» qui m'ont précédé dans le ministere.

» Qu'a donc fait de pareil, mon cher neveu,
» votre cardinal de Fleury, pour avoir sa sépul-
» ture près de moi? Ce fantôme de ministre
» compte-t-il parmi ses conquêtes l'évêché de
» Fréjus, qu'il a usurpé sur un homme vivant?
» Marquera-t-on parmi ses hauts faits la prostitu-
» tion continuelle à laquelle il expose au parle-
» ment l'autorité du roi? Sera-ce son avarice sor-
» dide à récompenser le mérite & les talens? Par-
» lera-t-on du commerce transféré par son igno-
» rance aux Anglois, anciens ennemis naturels
» de la couronne? Et méritera-t-il par ces titres
» d'être enseveli près de moi en Sorbonne?

« Je fus accusé, de mon vivant, de galante-
» rie, je ne l'ai point ignoré; mais je me respec-
» tois assez pour ne point placer auprès des en-
» fans de mon maître celle qu'on accusoit injuste-
» ment d'être l'objet de ma passion, & cepen-
» dant le roi mon maître n'avoit pour enfans que
» des princes. Fleury, au contraire, a bien l'inso-
» lence de donner madame de Mailly au roi, de
» favoriser ses amours passageres, & déplacer
» madame du Muy son ancienne maîtresse, lors-
» qu'il étoit à Fréjus auprès des jeunes princes-

» ſes. Il étoit donc réſervé à un tel valet de dire » à toute l'Europe qu'un roi (Louis XV) trop » bon, & qui le comble de biens, ſe rendoit in- » capable de jamais gouverner lui-même en né- » gligeant de gouverner.

« Que l'on donne donc à ce prétendu miniſtre » la ſépulture dans l'égliſe de Sorbonne, j'y con- » ſens ; mais je vous ordonne, mon neveu, de » faire exhumer mon corps, & de lui accorder » le repos au lieu que vous jugerez convenable ; » ſans le laiſſer à côté d'un tel homme ».

Signé, Armand, *cardinal de Richelieu.*

Telles étoient les injures clandeſtines qu'on ſe permettoit contre le cardinal de Fleury. Aucune ne pouvoit affecter Louis XV, qui ſe jouoit des affaires comme des critiques, & qui s'en joua preſque toujours. Les lettres reſtoient dans une de ſes poches huit jours entiers. De cette poche elles paſſoient dans une autre, & Fleury ne ceſſoit de gouverner deſpotiquement en cherchant avec inquiétude la ſource inviſible de ces pamphlets déſagréables, puiſque de grandes vérités ſe trouvoient à côté de pluſieurs menſonges, ou même à côté de quelques vérités exagérées. Les attaques clandeſtines ne finiſſoient pas ; mais elles

étoient toujours si secrettement conduites, qu'on ne pouvoit plus en exiler les auteurs, comme on avoit exilé les ducs de Gesvres & d'Epernon. On imagina, le mois de Mars 1733, de faire tomber dans les mains du roi l'imprimé intitulé : *Lettre de Louis XIV à Louis XV.* Le feu roi y disoit avec affectation au monarque régnant, qu'il voyoit avec douleur qu'il n'étoit ni considéré de ses voisins, ni aimé de ses sujets, & il en attribuoit la cause aux vices du gouvernement intérieur & extérieur du royaume. Comme cet écrit est plus sensé, plus véridique & moins injurieux que les précédens, nous nous y arrêterons davantage. C'est la critique la plus curieuse que nous connoissions du ministere du cardinal.

« Louis XIV lui reproche d'avoir prodigué » les trésors de la France, pour conjurer l'orage » du nord qui menaçoit l'Angleterre; il déplore » la perte d'une occasion aussi favorable, pour » relever la maison de Stuart, & pour rendre » florissant notre commerce au détriment de celui » de l'Angleterre.

» Le feu roi reproche ensuite à son successeur » d'avoir mérité, en se vendant à l'Angleterre, » que cette puissance le couvrît d'opprobre en se » reconciliant à notre insçu avec l'empereur. Il » parle de l'ancienne maxime de la France contre

» l'Autriche, & dit que le ciel avoit ménagé
» l'occasion de l'humilier en refusant à l'empe-
» reur des enfans mâles, & que Fleury, en se
» pressant de pacifier les troubles du Nord, qui
» menaçoient l'Angleterre, en avoit rendu les
» moyens plus difficiles.

» Louis XIV déplore nos troubles de reli-
» gion au sujet de la bulle; il avoue qu'il fut
» trompé en demandant cette bulle fatale; mais
» que la paix étoit devenue nécessaire pour laisser
» les François obérés, s'occuper en repos de
» commerce & de métiers.

» Louis XIV interpelle les princes du sang
» assujettis, timides & sans volonté sous
» Fleury : il nomme les principaux personnages
» écartés du gouvernement; il blâme la foiblesse
» du maréchal de Villars, contre le cardinal de
» Fleury, dont une femme seule eût purgé, di-
» soit-il, l'ancienne Rome; & il assure que Vil-
» leroy parleroit encore, si l'exil de son pere n'a-
» voit affoibli son caractere.

» Louis XIV ajoutoit que, sans talens dans
» le maniement des affaires, Fleury n'avoit connu
» que l'art de s'élever comme les petits maîtres
» par le canal des dames; que, par leur protec-
» tion, il étoit sorti de son obscurité; qu'ayant
» été repoussé plusieurs fois, il dut aux instances

» du maréchal de Villeroy son élévation, quoi-
» qu'il fût averti qu'il n'échauffoit qu'une vipere
» qui le piqueroit à mort......

» L'anonyme faisoit dire à Louis XIV que
» Fleury ne pensoit qu'à avilir le parlement,
» & à détruire toute influence salutaire de ce
» corps ; il lui reprochoit d'annuller, par ses ma-
» nœuvres, l'effet de ses remontrances, pour
» donner une autorité absolue à la puissance ultra-
» montaine des papes, au détriment de nos li-
» bertés gallicanes, en s'entendant avec le premier
» président Portail, pour rendre au roi, non les
» véritables dispositions du Parlement, mais les
» impostures qui lui étoient dictées par le car-
» dinal : il disoit que d'Aguesseau n'étoit plus à
» présent le même personnage, se dévouant aux
» volontés absolues du ministre, & se rendant
» infidele à ses propres principes, qu'il avoit sou-
» tenus autrefois si vigoureusement......

» Enfin Louis XIV terminoit sa lettre en con-
» seillant à son successeur de se souvenir qu'il étoit
» roi ; qu'il devoit se montrer jaloux d'en exercer
» la puissance, & de donner quelque part aux
» affaires à son épouse, sans lui laisser l'influence
» de la reine d'Espagne, femme de Philippe V.
» Il ajoutoit qu'en cas de malheur, elle seroit ré-
» gente ; d'où il concluoit la nécessité de lui faire

» connoître les affaires du gouvernement. Il lui » disoit que son confesseur, jésuite, étoit à la » cour, le centre de la société, & que cette com» pagnie étoit la seule cause des troubles qui » régnoient dans le royaume, mais par ses menées » sourdes & perfides : il lui conseilloit enfin d'ex» clure ce confesseur, & de consulter le cardinal » de Polignac pour en avoir un autre ».

Cette lettre fut encore plus inutile que la précédente : elle affecta néanmoins le cardinal au point qu'il négocia avec le parlement, pour qu'elle fût brûlée par le bourreau ; & quoiqu'elle contînt un précis historique des torts du cardinal envers le parlement, cette cour condamna au feu l'ouvrage véridique, écrit en faveur de la magistrature. Dans cette circonstance, elle étoit assujettie à l'autorité du visiriat ; elle n'étoit ni animée contre lui, ni dans ces accès de vivacité ou d'énergie qui la distinguerent quelquefois pendant le regne du roi Louis XV.

L'inutilité de toutes ces attaques, le triomphe perpétuel du cardinal, la solidité de son crédit en imposerent si bien dans la suite à ses ennemis, qu'il jouit sans nuages de la plénitude du pouvoir royal, tandis que Louis XV, paresseux & insouciant, s'occupoit toujours de jeu, de chasses, ou s'amusoit à Choisy & à la Muette, avec les

maîtresses d'habitude ou de passage, que le cardinal faisoit semblant de tolérer.

CHAPITRE XXXI.

Ambassade du Maréchal de Richelieu à Vienne. Tableau de cette cour. Portrait des autres Ministres & de Riperda, Ministre d'Espagne. Affaire de la préséance.

LE département des affaires étrangeres fut un de ceux que Fleury gouverna le plus absolument; mais il en coûta de grands sacrifices à la France pour obtenir la tranquillité nécessaire à son bonheur. Et comme l'ensemble de ce département, le détail des affaires étrangeres, le tableau de la politique extérieure du cardinal, sont peu connus & fort essentiels à l'histoire, il est important de les bien présenter; mais ces objets doivent être précédés du portrait & du caractere des princes avec lesquels Fleury négocia.

Du sein de la frivolité & de la dissipation, le duc de Richelieu, âgé seulement de 28 ans, étoit passé à Vienne pour y gérer, auprès de l'empereur, les affaires de France. On a vu quelles étoient ses instructions dans le tome IV de cet

ouvrage. Voici comment il raconte le détail de ses négociations, dans un mémoire qu'il a composé dans une extrême vieillesse (1).

« Le mariage de Louis XV ayant été arrêté, » dit ce courtisan, avec l'infante, fille du roi » d'Espagne, avant l'âge requis pour l'un & pour » l'autre, & après une spéculation très-fautive, » le roi d'Espagne imagina qu'en envoyant l'in» fante en France, la connoissance réciproque » resserroit les nœuds de l'amitié, & assureroit » encore plus la solidité de cette union, pour » laquelle le roi d'Espagne, aimant sa maison » avec passion, & étant oncle & pere en même » tems, en avoit les sentimens réunis au plus » haut degré.

» Telle étoit la position respective de la France » avec l'Espagne, lorsque les intérêts de ceux qui » gouvernoient la France, préparoient les plus » grands désordres.

» M. le duc de Bourbon, alors premier mi» nistre, voyant avec peine que si nous perdions » le roi Louis XV, encore d'une santé délicate, » la branche d'Orléans auroit le droit de pré-

(1) Ce mémoire renferme des erreurs de dates & de faits; mais il a le mérite d'être la récapitulation de la vie politique du maréchal de Richelieu.

» tendre à la couronne à cause des rénonciations
» de la branche aînée d'Espagne, avoit fait de-
» mander au roi d'Espagne s'il pouvoit compter
» que dans le cas où nous aurions le malheur
» de perdre le roi, il viendroit à la tête de ses
» troupes monter sur le trône, entreprise dont il
» lui assuroit le succès. Mais le roi d'Espagne qui
» avoit cédé alors sa couronne à Louis I son fils,
» répondit dans ses accès de dévotion à M. le duc
» qu'il ne vouloit plus penser qu'à son salut;
» & cependant lorsqu'il remonta sur le trône, à
» la mort de Louis I, il reprit ses anciens prin-
» cipes & tous ses sentimens, relativement à la
» couronne de France.

» Le roi Louis XV tomba dangereusement
» malade, & alarma tous les esprits. Il ne sera
» pas question de parler ici des troubles qui
» effrayerent, avec raison, pour sa succession; nous
» remarquerons simplement, que, malgré la
» bonne santé dont il a depuis joui, il avoit
» le teint blême, une constitution cacochyme;
» & le grand intérêt qu'on avoit en France &
» dans toute l'Europe de le conserver, ne fût-ce
» que pour jouir de la paix, justifioient les in-
» quiétudes & la prévoyance de M. le duc.

» Nous ne parlerons pas davantage des préten-
» tions dont les princes d'Espagne & la maison

» d'Orléans se tourmentoient, ni des intrigues » des cours de Madrid & de France, tant que » le péril du roi dura; mais il fit une si vive » impression sur M. le duc, premier ministre, » que celui-ci ne songea plus qu'aux moyens de » s'en mettre à l'abri, en mariant le roi; & » l'effroi fut si grand, que l'on ne pensa qu'à le » marier sans retard, en renvoyant à la hâte » l'infante, déclarer le renvoi & la décision d'une » autre prochaine alliance.

» Le roi & la reine d'Espagne, en fureur, » formerent alors le projet d'abandonner les in- » térêts de la France, de se lier avec la cour » de Vienne, si mécontente elle-même de voir » la France étroitement unie avec les anglois & » les hollandois.

» C'est dans ce moment que l'Espagne se » flatta de pouvoir se venger en envoyant un am- » bassadeur à l'empereur, pour lui offrir des se- » cours d'armes, de vaisseaux & d'argent, avec » un traité qui pût le mettre en état de soutenir » ses intérêts, en choisissant pour son gendre l'aîné » ou le second de ses enfans.

» L'empereur, dans cette circonstance, oc- » cupoit le trône avec beaucoup de dignité; » aucun prince en Europe n'étoit en état de lui » résister. Les anglois & les hollandois mettoient

» tout en usage pour persuader que ce prince
» vouloit la guerre contre les françois. Le roi
» de Sardaigne le faisoit dire avec toute l'adresse
» possible, & la desiroit lui-même ardemment
» pour en profiter en Italie, tandis que la con-
» duite de l'empereur donnoit lieu à ces bruits
» par la majestueuse représentation de sa cour,
» & par la vénération que tous les princes de
» l'Europe lui témoignoient, aucun d'eux n'étant
» ni en âge, ni en état d'exiger la même con-
» sidération.

» L'ambassadeur qui lui fut envoyé d'Espagne
» s'appeloit Riperda. C'étoit un homme singulier,
» qui avoit un air fort avantageux : il paroissoit
» faire tout ce qu'il falloit pour être assuré de la
» cour; il avoit des lettres de crédit pour plu-
» sieurs millions, & sembloit être particulierement
» favorisé de la cour de Vienne.

» Ce fut dans cette circonstance que le duc de
» Richelieu arriva à Vienne : il avoit été choisi
» ambassadeur, avant tous ces changemens dans
» les affaires, avec peu de moyens pour obtenir
» la connoissance des ministres d'Angleterre,
» de Savoie & de Hollande, qu'il devoit voir
» pour avoir des instructions certaines des inten-
» tions de leurs cours respectives; car il étoit très-
» intéressant de les pénétrer.

» Le ministre d'Angleterre s'appeloit Saint-
» Saphorin. Il avoit passé sa vie dans les négo-
» ciations, & avoit acquis beaucoup de réputa-
» tion; il la méritoit : son seul défaut étoit d'avoir
» un peu trop de confiance dans sa supériorité,
» & d'en montrer beaucoup trop aussi au jeune
» ambassadeur françois, qui, tout neuf dans les
» affaires étrangeres, passoit avec raison pour
» avoir vécu dans la plus grande frivolité des in-
» trigues galantes.

» Le ministre de Sardaigne s'appeloit le mar-
» quis de Breill. Il avoit la confiance de son
» maître, prince, le plus fin & le plus habile de
» l'Europe.

» Le ministre de Hollande, qui étoit depuis
» long-tems à Vienne, étoit un homme sim-
» ple & sage; il avoit du mérite, une grande
» connoissance de la cour, & beaucoup d'usage
» dans les affaires du cabinet de Vienne. Le duc
» de Richelieu étoit donc bien éloigné de tous
» ces gens-là.

» L'Angleterre, qui avoit terminé la guerre avec
» avantage, étoit gouvernée aussi par des gens
» d'esprit, & sur-tout par le célèbre Walpoole. Le
» duc de Richelieu étoit comme l'agent de cette
» cour, qui avoit à Vienne la plus grande pré-
» pondérance dans la décision des affaires, tandis

» que la France paroiſſoit à Vienne être pour ainſi
» dire dans la néceſſité d'être pacifique; & paſ-
» ſoit pour être trop ſoumiſe, peut-être à l'An-
» gleterre.

» Le cardinal de Fleury étoit premier miniſtre
» en France. Les autres miniſtres lui étoient ſi
» ſoumis, qu'ils n'avoient l'air que d'être ſes
» commis.

» Il étoit avancé dans un grand âge, mais il
» avoit la confiance entiere du roi, qui paroiſ-
» ſoit ſous ſa tutelle comme un prince ſage, indif-
» férent & comme délivré des ſoins de ſon
» royaume.

» On voit aiſément, d'après ce tableau, que le
» duc de Richelieu avoit peu de moyens pour
» remplir ce qu'il y avoit de plus important dans
» l'objet de ſa miſſion à Vienne, qui étoit de con-
» noître à fond les ſentimens de l'empereur & de
» ſes miniſtres. Il n'avoit de commerce qu'avec
» les trois miniſtres dont on vient de parler &
» ces trois miniſtres étoient les ſeuls dans une
» ſituation favorable pour lui être utiles à
» Vienne.

» Il lui reſtoit encore le nonce Grimaldi dont
» la maiſon avoit été de tout tems attachée aux
» rois de France. C'étoit un homme d'un carac-
» tere ferme, honnête, d'une grande piété; mais

» sans petitesse, ne mangeant ni chair ni pois-
» son, sous prétexte que sa santé ne lui permet-
» toit de ne prendre que des légumes; mais fai-
» sant la meilleure chair chez lui pour ceux à qui
» il donnoit de grands dîners. Il étoit considéré de
» l'empereur & de toute sa cour, & à cause de sa
» modération, de ses talens & de ses vertus. Le
» duc de Richelieu le démêla aisément; mais il
» n'étoit pas aussi aisé d'en profiter pour le succès
» des affaires dont il étoit chargé, parce qu'il don-
» noit difficilement sa confiance; toute fois il y
» avoit des momens où les ambassadeurs restoient
» ensemble, comme par exemple, pendant les
» sermons allemands. Ils se tenoient alors dans une
» chambre pour reprendre & accompagner l'em-
» pereur jusqu'en son château, selon l'étiquette
» rigoureusement observée; & ce fut dans ces oc-
» casions que le duc de Richelieu, sans affecta-
» tion, rendit ses hommages à la vertu du nonce
» d'une maniere si délicate, que le prélat pût le
» distinguer des autres; & comme il avoit
» voyagé en France où il avoit été fort bien reçu, &
» qu'il avoit de la diposition à aimer les François
» beaucoup plus que les Allemands, & qu'il étoit
» le ministre d'un pape, pere commun des fideles,
» qui desiroit la paix, il prit le duc en amitié.
» Celui-ci doit dire avec reconnoissance qu'il en

» reçut à Vienne des services importans. Voici
» les principales affaires qui occuperent le duc de
» Richelieu à Vienne.

» L'empereur avoit accordé depuis peu un oc-
» troi à une compagnie de négocians pour faire
» le commerce & s'établir à Ostende.

» Les Anglois & les Hollandois, maîtres de la
» mer, voyant aussi près d'eux un établissement
» appartenant à un prince aussi puissant, crurent
» que l'établissement pourroit devenir funeste à
» leur commerce, & chercherent dans les anciens
» traités des prétextes & des interprétations pour
» s'y opposer. Ils demanderent d'abord la résilia-
» tion de cet octroi, & la France qui croyoit que
» la paix qu'elle vouloit conserver dureroit tant
» qu'elle seroit chez les puissances maritimes, se
» joignit aux Anglois & aux Hollandois pour
» solliciter la révocation du même octroi, persua-
» dée que cette union avec les puissances mariti-
» mes étoit le moyen de conserver cette paix si
» desirée. C'est dans ces circonstances épineuses
» que le duc de Richelieu fut envoyé à Vienne.

» Il étoit à peine arrivé que Riperda, ambassa-
» deur d'Espagne, affichoit la prétention sur la
» préséance qu'il avoit l'ordre, dit-il, de ne pas
» céder à l'ambassadeur de France; & comme le
» duc de Richelieu en avoit reçu un de son côté,

» qui portoit de ne la lui laisser prendre dans au-
» cune occasion, le duc de Richelieu se trouva
» dans l'embarras dont on peut concevoir tou-
» tes les circonstances. »

» On disoit alors qu'il y avoit à Vienne plus de
» vingt mille Espagnols, qui ayant quitté leur
» patrie, lorsque l'archiduc renonça à la cou-
» ronne d'Espagne, l'avoient suivi à Vienne où
» il étoit devenu empereur. Tous ces Espagnols
» firent cause commune, se tournerent contre le
» duc de Richelieu pour le maintien des préten-
» tions de l'Espagne. Ils étoient favorisés ouver-
» tement de l'empereur lui-même, qui par sa
» modération & sa sagesse, prévint les événemens
» fâcheux qui menaçoient alors les cours de
» France & de Madrid : il écouta cependant les
» propositions de Riperda, relativement au traité
» & au mariage de l'archiduchesse avec un des in-
» fans. Ce projet de mariage conduisoit d'ailleurs
» tous les seigneurs Espagnols qui avoient suivi
» l'empereur, à retourner dans leur pays, qu'ils
» préféroient à l'Allemagne.

» Cette négociation alla même jusqu'au point
» que l'empereur accorda à son épouse la permis-
» sion d'écrire une lettre à la reine d'Espagne,
» de laquelle, sans lui promettre absolument le
» mariage proposé, elle se procura une réponse

» qui donnoit les plus grandes espérances pour le
» succès. Dans cette circonstance, Riperda minis-
» tre d'Espagne, avoit une faveur qui entraî-
» noit vers lui toute la cour de Vienne au préju-
» dice du duc de Richelieu.

» Le moment de l'entrée en cérémonie arriva,
» & c'étoit celui où il ne pouvoit plus éluder la
» préséance; dans ce tems-là, les ambassadeurs
» suivoient l'empereur toutes les fois qu'il alloit
» à l'église, se plaçoient selon leur rang dans un
» banc destiné à cet objet. L'ambassadeur d'Espa-
» gne jusques-là avoit conservé avec assurance la
» préséance qu'il affectoit, mais à six heures du
» soir la veille du jour décisif, & au grand étonne-
» ment de tout le monde, il prit congé de l'em-
» pereur, partit tout de suite d'une maniere inopi-
» née, & ce ne fut qu'à sept heures qu'un
» commandeur de Malte, Allemand, qui avoit
» toujours fait amitié au duc de Richelieu, vint lui
» donner cette nouvelle à l'oreille. On apprit quel-
» ques tems après que l'empereur avoit dit à l'am-
» bassadeur d'Espagne qu'il ne souffriroit pas qu'à
» sa cour il y eût une dispute, un scandale pareil à
» celui dont il vient d'être parlé, & que, s'il étoit
» obligé de juger la question, il ne pourroit se dis-
» penser de la juger en faveur du roi de France,
» l'aîné de la maison, & que le roi d'Espagne avoit

» lui-

» lui-même déclaré qu'il ne lui disputeroit jamais
» les honneurs de la préséance.

» Après le départ de l'empereur, le duc de Richelieu trouva moins d'inconvéniens pour paroître en public, & en profita pour s'introduire & paroître sans risque d'être compromis, aux bals & aux courses de traîneaux. Il y parut avec magnificence, & se trouva en peu de tems en liaison la plus étroite avec les meilleures compagnies de Vienne. L'usage dans cette capitale, pendant la course des traîneaux, veut que des hommes tirent au sort dans un chapeau, des billets où sont écrits les noms des dames; le maître ou la maîtresse de la maison présentent le chapeau aux hommes pour tirer les billets de la dame qu'ils doivent conduire; mais il s'établit tacitement l'usage que ceux qui donnoient la fête, prévenoient le duc de Richelieu & lui demandoient quelle dame il seroit bien aise de mener; on lui en donnoit d'avance le billet qu'il tenoit dans sa main en la portant dans le chapeau pour avoir l'air de le tenir du sort comme les autres : par ce moyen il avoit l'avantage de causer avec la dame qu'il menoit tant que duroit la course, & sans être interrompu, & souvent au souper où il se plaçoit à côté d'elle. Ces remarques mon-

» trent jusqu'à quel degré de prévenances on en
» étoit venu avec lui à Vienne.

» Le nonce du pape s'ouvroit tous les jours da-
» vantage au duc de Richelieu. Il avoit une repré-
» sentation magnifique & convenable; mais il
» avoit pour lui-même la plus grande austérité,
» ne vivant que de légumes, de lait & de choco-
» lat : il étoit aussi pour les autres fort indulgent,
» mais très - prevenu, sur-tout, sur sa cour de
» Rome & sur l'influence, disoit-il, qu'elle
» devoit avoir par toute l'Europe. Il pensoit
» qu'elle devoit porter toute son attention à
» maintenir la paix entre les princes chrétiens
» pour former un rempart contre l'hérésie; tels
» étoient les principes du nonce si aimé & respecté
» même de l'empereur.

» Le duc de Richelieu, pour tirer des instruc-
» tions, lui disoit quelquefois des choses qu'il
» ne savoit pas. Le nonce, fort adroit, en faisoit
» à son tour de même. Ce qui les conduisoit l'un
» & l'autre à parler de la conciliation qui étoit si
» fort à desirer pour prévenir la guerre funeste qui
» menaçoit l'Europe. Bien averti & instruit de
» l'état des choses, le duc de Richelieu rendit
» compte au cardinal de Fleury de tout ce qu'il
» savoit des sentimens de l'empereur & de son

» conseil : mais la premiere fois que le cardinal » lui répondit, ce fut pour lui marquer qu'il » étoit bien à desirer que les choses fussent telles » que le disoit le duc de Richelieu ; mais que dans » la France on étoit bien loin de s'en flatter. Le » duc de Richelieu lui en fit passer des preuves » convaincantes, & Fleury lui répondit que s'il ne » trompoit pas, il falloit que l'empereur fît des » propositions convenables à tout le monde.

» Le duc de Richelieu, fidele dans son atta» chement au nonce, s'adressa à lui pour qu'il en » parlât à l'empereur avec lequel il étoit lié inti» mement. Il lui dit tout ce que lui avoit écrit le » cardinal de Fleury, & il ajouta : *Si je vous dis » qu'on écoutera & qu'on recevra les propositions » que pourra faire l'empereur, m'en procurerez-» vous de ce prince....? Oui*, répondoit le nonce, » *je suis assuré d'en obtenir de l'empereur, & je » vous les promets, si de votre côté vous me pro» mettez qu'elles seront bien reçues.*

» Le duc de Richelieu envoya alors à sa cour » un courier, sous un autre prétexte qu'il a oublié ; » & le cardinal répondit qu'il pourroit recevoir » ce qu'on lui donneroit par écrit ; réponse qu'il » donna au nonce, lequel satisfait de ces ouver» tures, alla en parler à l'empereur, & peu de » jours après le prélat lui remit, en pleurant de

» joie, les fameux préliminaires : le nonce & le
» duc les lurent plusieurs fois, & reconnurent
» qu'il y avoit peu de choses à dire ; mais quel-
» ques explications à faire ».

« Le duc de Richelieu, satisfait envoya à Ver-
» sailles ses préliminaires ; on les y garda quelques
» tems ; cependant le cardinal, voyant l'affaire de
» la paix avancée, renvoya les préliminaires, &
» au grand étonnement de tout le monde, furent
» signés ces préliminaires fameux qui déciderent
» l'empereur à se livrer à la France, à tenir ce
» congrés dans une ville, qu'on pria même le car-
» dinal de Fleury de choisir. Il prit la ville de
» Soissons ; & la cour de Vienne, ainsi entraînée,
» crut pouvoir se livrer à la France ».

« Saint Saphorin, ministre d'Angleterre, fut le
» plus étonné de tous ; il avoit passé sa vie dans les
» négociations, & se croyoit avec raison, le plus
» habile dans cette partie : le marquis de Brille,
» l'homme de confiance du duc de Savoye, prince
» le plus fin de son tems, qui croyoit tenir le Mi-
» lanais dans sa dépendance, en fut malade & ne
» put voir depuis le duc de Richelieu sans frémir,
» le fuyant à la hâte quand il le rencontroit. Le
» duc de Richelieu, piqué de cette conduite affec-
» tée, le surprit un jour subitement, & lui dit,
» avec un ton assuré : *Monsieur le marquis de Brille,*

» *m'avez-vous jamais vu faire quelques fautes ou*
» *donner quelques mensonges....? Non, monsieur*
» *le duc*, répartit Brille, *vous avez fait votre charge.*
» Le ministre Hollandois, au contraire, fut fort
» content des préliminaires qui furent signés le 13
» Mai 1727; en voici la substance. Par l'article
» premier, l'empereur accordoit la suspension pen-
» dant sept ans de l'octroi de la compagnie d'Os-
» tende, qui avoit indisposé les puissances mari-
» mes; mais l'empereur vouloit que les vaisseaux
» partis pussent rentrer en paix; que le roi
» d'Angleterre retirât son escadre commandée par
» l'amiral Hosier, de devant Porto-Bello, & de
» tous les ports de l'Amérique Espagnole, & la
» rappelât dans ses ports; que les escadres Fran-
» çoise, Angloise & Hollandoise, qui pourroient
» être près des côtes d'Espagne, ou celles de l'em-
« pereur, se retirassent au plutôt pour faire cesser
» tout ombrage; que la cessation des hostilités du-
» rât autant que la suspension de l'octroi de la
» compagnie d'Ostende, & que dans quatre mois
» il fût tenu un congrés à Aix-la-Chapelle,
» (Soissons a été depuis proposé par la cour de
» France, & accepté) pour aviser au maintien des
» droits & de la paix de l'Europe ».

CHAPITRE XXXII.

Comment la calomnie se réveilla après la signature des préliminaires contre le duc de Richelieu. Fausse anecdote de la carriere de Vienne. Duclos réfuté dans une calomnie contre le duc de Richelieu. Témoignage du cardinal de Polignac en sa faveur. Sa lettre extraite de l'original par l'auteur des présens mémoires.

LORSQUE la renommée des succès du duc de Richelieu à Vienne, eut persuadé que le caractere de son esprit étoit propre aux affaires, & qu'il étoit capable, tout-à-la-fois, de légéreté & de profondeur, l'envie irritée se réveilla.

On répandit dans toute l'Europe, on fit imprimer dans les papiers publics que le duc de Richelieu s'étoit lié avec deux libertins de Vienne, l'abbé Sinzindorf, fils du grand chancelier, & le comte Vester-Loo, capitaine des hallebardiers de l'empereur. On disoit qu'au lieu de s'occuper de nos affaires à Vienne, il s'entretenoit avec un charlatan qui se disoit magicien, & qui leur avoit promis que par la puissance du diable il procure-

roit à chacun d'eux ce qu'ils desiroient le plus. Le duc de Richelieu, ajoutoit-on, lui demanda *la clef du cœur des princes.*

On disoit ensuite que le magicien, l'abbé & les deux seigneurs s'étoient retirés de nuit dans une carriere près de Vienne, pour y faire *des évocations*, & que leur sabbat y dura jusqu'au lendemain matin à la rentrée des ouvriers dans la carriere, qui trouverent au milieu des trois débauchés un homme, en habit d'Arménien, noyé dans son sang, & rendant le dernier soupir.

Les uns ajoutoient à cette histoire, que le magicien avoit été massacré par ces messieurs irrités de se voir trompés ; d'autres assuroient qu'ils avoient fait un sacrifice au diable & à la lune.

Duclos, quelquefois coupable des préventions, dont il accuse le duc de Saint-Simon, & qui en avoit beaucoup contre le maréchal de Richelieu, qui lui refusa l'entrée dans son cabinet, pour y écrire des mémoires, l'accuse fort légerement de tous ces forfaits. L'auteur de ceux-ci ayant demandé à ce courtisan ce qu'on devoit croire des bruits répandus en 1727 dans toute l'Europe, obtint du maréchal de Richelieu la réponse que ces bruits n'avoient d'autres sources que ses succès dans sa négociation, & dans quelques orgies plus imprudentes & un peu plus ordurieres que celles

qu'il s'étoit déjà permises à Vienne, dans lesquelles les trois amis ayant bu un peu plus de vin de Hongrie qu'à l'ordinaire, s'étoient permis, non l'effusion du sang humain, mais *quelques propos diaboliques* que les Autrichiens, moins avancés que les François dans la marche des opinions humaines, tenoient encore dans ce tems-là. Duclos avance que le duc de Richelieu obtint de Rome une absolution *ad cautelam*, & que le chancelier de l'empereur l'avoit demandée; mais voici ce que nous avons copié sur les lettres originales du cardinal de Polignac, dans le cabinet même du maréchal de Richelieu, avec la lettre du marquis de Silly & quelques autres sur cette étrange affaire, que le maréchal de Richelieu attribuoit aux intrigues du duc de Savoie, parce qu'il avoit prévenu, par les préliminaires, la guerre d'Italie, dont ce prince attendoit de grands profits. « Je » suis extrêmement piqué », disoit le duc de Richelieu dans sa lettre à M. de Chavigny, datée de Vienne le 16 Août 1727, « de la calomnie » qu'on a fait imprimer contre moi, & de la » façon dont on l'y débite. Je donnerois toute » chose au monde pour connoître l'auteur qui a » donné au gazettier cette indigne & imperti- » nente histoire. On ne s'est pas borné à la faire » courir en Allemagne; elle a déjà passé à Paris,

» & j'ai su que M. l'ambassadeur de Sardaigne à » Paris, avoit montré des nouvelles qu'il recevoit » là-dessus, dans lesquelles je n'étois pas plus » ménagé que dans la gazette. Je vous avoue que » je croyois bien le caractere piémontois perfide » & mauvais, mais je ne le croyois pas aussi dé- » testable. J'ai pris avec la cour les mesures né- » cessaires pour détruire l'impression que cette » calomnie auroit pu faire, & j'ai écrit à M. de » Fénélon, ministre en Hollande, pour en dé- » couvrir l'auteur. Il n'est pas vrai que l'empe- » reur ait fait défense ici, sous peine de la vie, » de parler de cette malheureuse histoire; mais » il est vrai que je n'ai qu'à me louer de ses mi- » nistres & de toutes les offres que S. M. I. m'a » fait faire là-dessus. Je vous suis très-obligé, » monsieur, de l'intérêt que vous me marquez » y prendre, & j'attends de votre amitié que » s'il venoit quelque chose à votre connoissance » sur cela, qui pût m'aider à découvrir l'auteur, » vous voudrez bien m'en informer exactement.

Peu de tems après le duc de Richelieu reçut une autre lettre du cardinal de Polignac. Elle étoit datée de Rome le 30 Août 1727. « J'ai » reçu, disoit Polignac, la lettre que votre excel- » lence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 de » ce mois. Je vous suis très-obligé de la confiance

» avec laquelle vous avez eu la bonté de me parler
» sur l'indigne affaire qu'on vous a suscitée, &
» pour mieux dire, qu'on a voulu si méchamment
» vous susciter. Les envieux, pour répandre leur
» venin plus à propos, ne manquent jamais de
» saisir les occasions où le mérite qu'ils détestent
» est dans le plus haut point de gloire. Quelque
» honte qu'ils éprouvent à la fin, d'avoir fait un
» effort impuissant, ils ont toujours la consola-
» tion d'avoir pour un moment terni ce qui les
» éblouissoit, & d'avoir fait une diversion aux
» louanges. Il y a quelques tems que j'appris la
» ridicule histoire qu'on faisoit courir, & je la
» méprisai : je ne jugeai pas même à propos de
» vous en écrire, croyant que ce seroit vous faire
» une injure que de mettre seulement en ques-
» tion un fait qui se détruisoit par lui-même, &
» & je répondois à tous ceux qui me deman-
» doient sérieusement ce que j'en pensois, qu'il
» n'y avoit pas le sens commun au récit qu'on
» faisoit avec cent circonstances toutes différen-
» tes ; & que, s'il y avoit eu le moindre fonde-
» ment, vous auriez eu la bonté de m'en appren-
» dre quelque chose. M. le cardinal Cienfuegos
» m'en parla une fois ; mais il me dit qu'aucun
» des ministres de l'empereur ne lui en avoit
» écrit, & que cela ne se trouvoit que dans quel-

» ques lettres particulieres. Le beau de l'affaire
» est que pour me convaincre, il y avoit des sots
» ou des fripons qui soutenoient que vous aviez
» demandé l'absolution à M. le Nonce, qu'il en
» avoit écrit au pape, & que sa sainteté vous l'a-
» voit envoyée; sans quoi, S. M. I. & sa cour
» ne vouloient plus de commerce avec votre
» excellence. Il m'étoit aisé de vérifier ce point,
» & je le voulois faire; mais le pape me prévint,
» sachant qu'on débitoit cette fable, me dit:
» *que dites-vous de la malice des hommes, qui,*
» *pour faire tort à l'ambassadeur, que vous aimez,*
» *& qui vient de se faire tant d'honneur à Vienne,*
» *ont l'impudence d'assurer que je lui ai donné*
» *l'absolution d'un crime qui est plus extravagant*
» *encore qu'il n'est abominable?* Je lui répondis
» qu'en ce monde rien ne m'étonnoit. Sur quoi
» il ajouta: *je vous jure que le nonce n'a jamais*
» *pensé à m'écrire, si ce n'est tout bien du duc de*
» *Richelieu, & moi encore moins à l'absoudre.*

» Je ne manquai pas à répandre par-tout un
» témoignage si respectable, & à l'écrire à la
» cour. Vous m'apprenez aujourd'hui ce qui peut
» avoir donné lieu à une invention si diabolique,
» & la vérité se fait sentir dans la simple narra-
» tion du fait. Une seule chose que je desirerois
» pour achever de confondre l'imposture, est

» qu'il plût à votre excellence de m'instruire des
» raisons qui ont causé la disgrace du comte de
» Westerloo qu'on fourroit dans tout cela. M. le
» Cardinal Cienfuegos m'a dit une particularité
» qui dispenseroit d'en chercher d'autres : c'est
» que le prince Eugene étoit son ennemi mortel
» à tel point, qu'il ne le saluoit pas quand il le
» trouvoit en passant. Je ne suis pas moins péné-
» tré que vous du chagrin que vous a donné cette
» imposture; mais vous devez vous consoler par
» la certitude qu'elle tombera. Il faut que vous
» ayez à Vienne quelque Gamache; quant à
» Paris vous êtes trop honnête-homme pour en
» manquer ».

Le duc de Richelieu étoit désolé des bruits étranges qni circuloient dans Paris, où l'on augmentoit le fait avec beaucoup de malignité. On y ajoutoit des circonstances capables de faire passer au duc de Richelieu de mauvais momens. On peut voir comment il s'en étoit affecté; il parle ainsi dans une lettre qu'il adressoit à Chavigny :

« J'espere pouvoir découvrir celui qui a fourni
» à l'auteur de la quintessence l'histoire qu'il y a
» imprimée; mais je vous avoue que je ne suis
» point d'avis de demander un châtiment *public*
» pour cela, & je crois que le mieux est de mar-
» quer beaucoup de mépris comme j'ai com-

» mencé de faire, parce que ces choses-là tombent
» & s'oublient quand il n'y a pas sur-tout de fonde-
» ment, & toutes les satisfactions qu'on en pour-
» roit tirer ne feroient que prolonger l'histoire,
» sans éclaircir le fait à ceux qui ne se soucieroient
» pas de le savoir. D'ailleurs je ne suis point
» nommé dans l'histoire de la quintessence : ainsi
» ce seroit un nouveau ridicule de paroître m'at-
» tribuer cela. Pour une cabale contre moi, vous
» pouvez être sûr qu'il y en a une extrêmement
» forte ici & à Paris, & le principe m'en fait
» beaucoup plus d'honneur que je n'en mérite,
» parce qu'on croit que j'ai établi & commencé
» le premier projet de réunion solide entre cette
» cour & la nôtre. Ici, tous les petits princes qui
» se croyent anéantis par cette réunion, font tous
» leurs efforts pour tâcher, par des méfiances réci-
» proques dans les deux cours, de déranger ce
» projet. Ils croiroient réussir plus facilement s'ils
» en pouvoient perdre l'auteur.

Le duc de Richelieu avoit raison de penser que le mépris & l'oubli étoient le remede du mal. Son ami Silly lui écrivoit ce qui suit de Paris le premier Octobre 1727 : « Il n'est presque plus ques-
» tion de l'histoire qu'on avoit publiée sur votre
» compte, & pour peu que vous le vouliez à
» votre tour vous effacerez aisément le peu d'im-

» pression qui peut rester dans l'esprit de quelques-
» uns.

» Je ne vous ai pas parlé du comte de Luc à
» cette occasion, car on ne m'avoit pas dit qu'il
» eût tenu des propos : mais quand je l'aurois su,
» je ne vous l'aurois peut-être pas mandé ; ses dis-
» cours influent trop peu présentement sur le pu-
» blic pour que cela vaille la peine d'y faire atten-
» tion ».

Il y a beaucoup de médisances historiques, sur le compte du maréchal de Richelieu : & si nous ne les passons point sous silence, nous sommes obligés au moins de relever des erreurs dans lesquelles Duclos montre sa passion contre lui.

Guidés par les mêmes principes, historiens du XVIII siècle, plutôt que panégyriste du maréchal de Richelieu, nous rétablirons la vérité que ce courtisan a défigurée, pour son profit, dans le mémoire présenté à Louis XVI, & cité ci-dessus, tandis que les trois nonces du pape, dont l'un avoit la confiance de l'empereur, négocierent la conclusion des préliminaires de Vienne, & parvinrent à déterminer ce prince à se rapprocher de la France.

La vérité est de tous les tems & de tous les lieux : dans toutes les situations de l'empire ; elle doit être présentée par un historien honnête homme, avec tous ses droits ; & nous ne pouvons la passer

sous silence lors même que la génération actuelle paroît affectée contre la cour de Rome & contre ses agens.

Que Broglie & Condé, ennemis de notre liberté naissante, réunissent toutes leurs forces contre nous, s'ils l'osent. L'histoire flétrira cette tentative téméraire & coupable; mais elle avouera sans feinte les anecdotes militaires & glorieuses qui distinguerent ces deux personnages dans nos armées.

La vérité & l'amour de la liberté, au lieu d'être incompatibles dans l'histoire, s'aident réciproquement: mais lorsque l'attachement à un parti, défigure les faits honorables de ceux qui ont tenu le parti contraire, il me semble voir un Janséniste, un Wigh ou un Guelphe répandre leur bile contre un Moliniste, un Toris ou un Gibelin. Le premier devoir de l'histoire est de laisser aux générations futures le tableau fidele de leurs mouvemens. Les historiens François, passionnés pour la liberté seront encore longtems obligés de s'attacher à ces principes pour laisser à la postérité des monumens historiques qui méritent sa confiance. Parlons donc de la cour de Rome, de ses nonces, & de leurs négociations à Vienne & à Paris avec les principes que nous enseignons aux autres.

CHAPITRE XXXIII.

Négociations des trois Nonces du Pape pour obtenir de l'Empereur la ſignature des préliminaires. Digreſſion ſur la cour de Rome, ſur les libertés de l'égliſe gallicane, ſur l'autorité ſpirituelle & temporelle, réunies dans la perſonne de nos rois. Suite des négociations des trois Nonces à Vienne, pour la ſignature des préliminaires.

DEPUIS les fameuſes déclarations du clergé de France ſous Louis XIV, contre la puiſſance de la cour de Rome, les papes avoient perdu leur ancienne influence ſur l'égliſe gallicane, & ne cherchoient plus à s'y former d'appui contre le gouvernement.

Les évêques avoient perdu l'uſage de s'adreſſer aux papes pour aucune affaire, & la ſurveillance du miniſtere étoit telle à cet égard, que tout prélat qui eût écrit à Rome, autrement que par le canal du miniſtre des affaires étrangeres, eût été noté à la cour comme un prélat qu'il falloit obſerver.

S'il arrivoit de Rome quelque bulle & quelque bref, ces actes n'étoient jamais publiés en France, qu'après

qu'après avoir été examinés au conseil & sanctionnés de l'autorité royale.

Nos maximes étoient telles que les bulles & les brefs n'avoient aucune autorité en France, qu'après avoir été visés ou enregistrés au parlement. La magistrature françoise usoit si bien de cette antique prérogative, qu'elle refusa, pour la conserver, d'accepter la bulle de canonisation de S. Vincent de Paule, qui n'est pas enregistrée en France.

Ces libertés de notre église gallicane avoient une latitude encore plus grande. Les décrets des conciles généraux touchant la discipline déjà acceptée par toute la chrétienté catholique, étoient soumis en France à l'inspection des Etats-généraux, & dans sa suite des parlemens. Nous reconnoissons, à la vérité, *comme catholiques*, les décisions de la foi. *Comme françois*, nous étions libres d'accepter ou de refuser les loix sur la discipline; même des conciles généraux, auxquels se soumettoient l'Italie, l'Espagne, la Pologne, l'Allemagne Autrichienne, &c., ce qui étoit encore parmi nous un reste de l'antique liberté des peuples qui jouissoient de ce droit dès les premiers siecles de l'église.

Les papes éclairés, & les conciles, au lieu de se plaindre, de ces maximes gallicanes, avouoient la sagesse de cette constitution. Ils voyoient dans ces maximes une derniere planche pour ramener,

peut-être, un jour, à l'unité, les églises du nord que le despotisme de quelques papes, tenoit dans l'éloignement. Jamais nos libertés gallicanes ne furent calomniées que par les moines ultramontains ou furibons qui soutenoient, par ambition, & dans le dessein de s'avancer à la cour de Rome, la doctrine de l'infaillibilité & les autres articles d'une discipline toute despotique & toute moderne, contradictoire sur-tout avec l'esprit des premiers tems.

L'autorité du pape est donc de sa nature très-limitée en France. Les papes sont dans une telle impuissance de troubler la tranquillité intérieure de l'État, qu'aucun acte de leur autorité temporelle ou même spirituelle, ne peut être connu ni exécuté parmi nous, que par des opérations ultérieures de notre gouvernement. Toutes les fois que, sous un prince dévot, un confesseur, tel que Tellier, ou des ministres cardinaux, ont essayé de réprimer nos libertés gallicanes, la France, libre de tout joug ultramontain, a toujours refusé les loix qui ont passé les monts malgré son assentiment.

Appliquons, à présent, ces observations sur la position actuelle de la France, relativement à la cour de Rome.

S'il est des intérêts de la nouvelle constitution

de conserver en France les principes d'une tolérance bienfaisante, si ces sentimens d'humanité envers tous les hommes de quelque culte qu'ils soient, représentent si bien la sagesse éternelle qui permet sur le globe une si grande variété d'opinions sacrées, il est aussi des intérêts de la nation françoise, de laisser à notre religion romaine sa constitution essentielle, & de tolérer ceux qui en ont embrassé la croyance. Les ennemis de l'ordre, sans doute, ne demandent, dans ce moment, que la guerre & le schisme; mais la volonté générale desire, au contraire, la paix intérieure & la tranquillité de l'Etat. *Que le pape soit retenu dans les limites primitives de sa puissance, c'est ce que veut l'assemblée nationale; mais que le pape ne soit pas le chef spirituel de l'église gallicane*, c'est ce que l'assemblé nationale ne peut vouloir, tant qu'il existera des fideles & des pasteurs attachés à la religion catholique & romaine. Une église sans chef seroit une nouvelle religion en France placée à côté d'une autre religion, qui le prendroit toujours pour son chef; & le schisme que la cour & les ennemis de notre constitution & de la liberté s'efforcent d'établir en France, seroit une calamité de plus dont on ne connoît ni les suites, ni les inconvéniens, & dont nos législateurs nous garantiront.

La croyance religieuse de quarante mille pasteurs françois qui prennent le pape pour leur chef, est une croyance respectable au moins par son influence, & il entre dans ses principes de tolérance & d'humanité que l'assemblée nationale développe, sans cesse, de conserver celle qui est déjà établie dans l'Etat; mais toujours en se maintenant dans les principes & les libertés de l'église gallicane, & dans toute leur latitude, de maniere que les papes ne promulguent jamais en France, ni bulle, ni bref, qu'ils ne soient revêtus de l'autorité extérieure du pouvoir législatif en France; car alors les deux puissances, la religieuse & celle de l'Etat, concourront au bien commun, & s'aideront réciproquement (1).

Le ministere françois a donc commis une bien étrange imprudence en demandant à Rome la sanction de notre constitution civile du clergé. Et la postérité verra, dans cette démarche, la plus déliée

(1) Ce chapitre publié en 1791, avant les déterminations pacifiques du département de Paris, étoit l'expression de la volonté générale; mais la liberté religieuse que l'Auteur défendoit, n'est pas cette confession, cette tolérance du fanatisme que la cour pouvoit protéger, & contre laquelle elle pouvoit sévir pour suivre les allures de la cour de France; lisez attentivement la fin de ce chapitre.

des pratiques de la cour, ennemie secrete de la constitution.

En effet, que les rois, dans les tems de calme, consultent les papes comme chefs de l'église sur plusieurs affaires, je ne vois-là que les égards ordinaires d'un souverain pour un autre, & d'un prince catholique envers le chef de la religion, dominante par le fait dans l'Etat.

Mais que dans un moment de dissention si bien établie entre les partisans de l'ancien gouvernement, & les fondateurs du nouveau, le ministre des affaires étrangeres se permette d'envoyer à Rome l'ouvrage du corps législatif pour y recevoir une espece de sanction, c'est ce que ne pourra jamais concevoir un observateur qui voudra approfondir les affaires ecclésiastiques dans ce moment.

En effet ou la constitution civile du clergé blesse la foi, ou bien elle ne blesse que la discipline anciennement établie & détruite par la nouvelle constitution.

Dans le premier cas, le pape ne l'approuveroit pas; & dans le second, le ministre reconnoît, de sa propre autorité, dans le pape, le droit de sanctionner la discipline temporelle, la police extérieure qu'il plaît à une convention nationale de donner à son clergé.

Il soumet donc, de son autorité privée, la souveraine puissance législative qui n'en connoît aucune supérieure à elle-même, & il la soumet à une puissance étrangere à laquelle nos rois avoient toujours refusé ce genre d'autorité. Avant notre révolution, les rois avoient réprimé l'autorité des papes; depuis la révolution, le conseil s'est uni au pape pour contenir cette révolution, & c'est la premiere fois qu'il arrive en France, en Europe même, à un souverain d'appeler à son secours, contre la volonté nationale, le secours religieux qui, dès ce moment-là, se change en fanatisme.

Mais, dira-t-on: on a adressé la constitution civile du clergé au pape, parce qu'on étoit assuré qu'elle ne contient rien contre la foi, parce qu'on présumoit que le pape l'approuveroit, ce qui devoit tranquilliser la conscience du clergé, qui attend cette sanction du souverain pontificat.

Je répondrai à cela, que vous vous êtes alors exposé à un bien étrange danger. En effet, cette constitution du clergé, on ne peut le dissimuler, enleve au pape des prérogatives fort anciennes que la France, l'Espagne, l'Italie, la Pologne & l'Autriche lui conservoient; & vous voulez que le pape se dépouille, lui-même, par une sanction que vous lui demandez, & qu'il avoue tacitement

que sa puissance étoit une usurpation. Savez-vous que ce pape est environné de tous les princes catholiques, que tous les rois absolus, sont les ennemis de notre constitution; qu'ils se réunissent contre nous, auprès de lui, avec vous, pourque vous trouviez en lui un ennemi de nos décrets plutôt que le complaisant de l'assemblée nationale (1).

Vous avez donc commis la plus grande imprudence ou des crimes dignes d'une cour astutieuse, qui prévoit des événemens: & s'il vous refuse de sanctionner la constitution, quel désordre n'aurez-vous pas introduit dans l'église de France? Les ennemis de la constitution, vont proclamer que l'assemblée nationale donne des loix aux consciences, en établissant une nouvelle religion réprouvée du souverain pontife; & au lieu d'affermir votre constitution du clergé, ce refus la débilite & devient un nouveau prétexte pour les ennemis de la paix.

A présent je vais plus loin encore, & je dis que

(1) La cour vouloit provoquer avec les princesses émigrantes un bref fatal à la paix dont nous jouissions dans ce tems-là; elle mendioit, près d'un pape décrépit, qui devoit être le pere commun des fideles, un bref qui a allumé le feu dans nos campagnes, que vous avez refusé depuis d'éteindre par un *veto*.

le pape, en l'approuvant, ne termine point la discorde. Lisez tous les mandemens, la plupart si fanatiques, si incendiaires, de plusieurs évêques françois. Voyez comme ils affectent d'écrire qu'ils attendent une décision du pape, visée & acceptée des prélats; comme ils se réservent adroitement la liberté de refuser leur adhésion, si le pape est favorable à notre constitution. Voyez comme ils invoquent l'ancien droit de consentir aux décisions romaines, & comme ils se réservent, en même-tems, la liberté de combattre contre notre constitution naissante, si le pape, de concert avec eux, refuse de sanctionner notre constitution. Quelque parti que prenne le pape, la mauvaise foi peut contrarier les décrets de l'Assemblée Nationale.

C'étoit donc une bien grande imprudence si ce n'étoit une méchante perfidie, que d'envoyer à la sanction de la cour de Rome, une constitution contraire aux maximes de cette cour; car, en sollicitant son approbation, on soumettoit la loi du souverain législateur à une puissance étrangere; en l'obtenant on s'exposoit à voir dans les pasteurs entreprenans, ou consciencieux, des appelans; & en obtenant un refus on préparoit le schisme (1).

(1) Nous n'avons pas changé un mot à la premiere édi-

Et quel ministre d'ailleurs avons-nous à Rome pour solliciter la sanction du pape ? Un prélat, à la vérité, honnête homme, doué de beaucoup d'esprit & de moyens : un prélat qui a montré dans le ministere françois des vues, de l'élévation dans les sentimens, & que nous distinguerons dans ces mémoires de cette foule de ministres méchans ou sans caractere qui ont fait le malheur de la France. Mais un prélat que le despotisme ayant poursuivi à toute outrance, puis exilé, puis relégué, pour ainsi-dire, dans une terre étrangere, s'y est fait une seconde patrie, un second diocese, une cour, une espece de souveraineté ; un cardinal enfin, environné de cardinaux presque tous d'un grand âge, & qui ne voyent dans notre liberté naissante, qu'une audacieuse insurrection. Etoit-ce donc là le personnage à qui le pouvoir exécutif du Louvre devoit confier une négociation dont l'heureuse issue devoit être si salutaire à la tranquillité intérieure de l'Etat ? N'étoit-ce pas le cas d'envoyer un laïc à la cour de Rome, selon la pratique de nos Rois qui ont choisi alternativement un laïc & un prêtre, qui ont rappelé celui-ci pour substituer un homme du

---

tion publiée au commencement de 1791 ; & l'événement prouve tout ce que vouloit la cour, & quelle foi nous pouvons ajouter à ses sermens & à ses promesses.

monde toutes les fois que nous avons eu quelqu'affaire délicate, de la nature de celle dont il s'agit à présent à la cour de Rome (1).

On a donc tout fait au Louvre pour proclamer la nécessité d'une sanction du pape; on a tout disposé pour laisser les consciences timorées & les gens de mauvaise foi, dans l'attente d'un grand événement, & on a tout négligé pour en obtenir le succès. Heureusement dans ce moment de crise, il nous reste Pie VI, bon prince, plein d'humanité qui a desséché les marais Pontins, encouragé les manufactures & protégé les arts; on peut dire encore de lui, que c'est un *pape administrateur*; & le seul espoir qui reste à la liberté de l'église de France au-delà des monts. Vainement l'Europe, asservie à des puissances militaires, se liguera-t-elle contre nous. Pie VI se souviendra que l'église de France avec toutes ses libertés, est la plus illustre portion de la chrétienté; il reconnoîtra que l'église, comme les monarchies, n'est pas toute composée d'aristocrates; mais d'un peuple fidele qui en est le fondement, & qu'il ne peut jamais manquer de cardinaux ni de prélats à l'église catholique, mais

---

(1) La cour vouloit être sûre du bref schismatique.

qu'un peuple illustre & fidele peut encore lui manquer (1).

Que si les ennemis de notre liberté nous ravissoient ce chef de l'église, si le ministre, par l'envoi de la constitution à la sanction de Rome nous avoit préparé une bulle fatale & une suite de calamités attachées à un refus éclatant, François, n'accordez pas aux ennemis de l'ordre futur qui doit régner en France, le schisme qu'ils provoquent & qu'ils desirent si ardemment; n'établissez pas une autre religion ou plutôt une autre faction dans l'intérieur de l'État; mais pratiquant l'ancien usage du royaume, faites un appel au pape mieux conseillé de l'acte qui contrarieroit votre liberté naissante; un appel pur & simple, n'est suceptible d'aucun inconvénient; un schisme, au contraire, ajouteroit à nos divisions des troubles religieux dont les suites sont incalculables; il satisferoit trop les ennemis de notre constitution, & les partisans secrets de l'autorité absolue du roi, qui verroient volontiers le roi des François devenir comme le roi d'Angleterre, le chef de l'église Gallicane.

Notre zele pour le maintien de nos *libertés* & pour prévenir des troubles, a dicté une épisode sur

(1) C'est ce que Benoît XIV assuroit devoir arriver bientôt, lorsqu'il parloit du scandale de la cour de France.

la cour de Rome, toute relative aux circonstances (1) présentes.

---

(1) Il faut avouer qu'un esprit de vertige a dominé le cabinet des Tuileries depuis la révolution, & que ce conseil presque toujours composé de gens sans études, sans aucune connoissance ni de l'ancien ni du nouveau gouvernement, encore moins du cœur humain, s'est bien jeté lui-même dans le discrédit où il se trouve. Pour relever la hiérarchie religieuse, cette vieille amie du trône, ils l'ont avilie. Pour faire obéir le pape en France, ils l'ont fait bafouer. Il y a eu en France, même en 1792, une volonté que tous les prélats, tous les seigneurs, tous les ducs, tous les princes, tous les Bourbons, tous les rois ne feront jamais rétrograder. Plus les Bourbons opposeront de résistance, & plus ils perdront de terrein. Dans leur aveuglement, ils ne voient pas que l'astuce irrite le françois, franc de caractere, & devenu l'ennemi juré du jésuitisme & de l'équivoque en fait de patriotisme & de gouvernement; & la volonté générale des françois est telle en ce moment, qu'on sacrifieroit pour la liberté cent familles royales. L'ancien culte des rois, ou plutôt l'ancien prestige, n'est plus : on n'aimera que les rois utiles à la patrie; & le souvenir que la France n'a que le bon roi Henri & Louis XII à citer, pourra enfanter des idées peu favorables à la royauté. J'aime le roi Louis XVI, & je l'ai adoré long-tems secrettement pour ses vertus & ses sacrifices. Dans mon histoire de la révolution, je rends, le mieux que je puis, ses tristes situations, la plupart intéressantes; & si je parle le langage d'une souveraine liberté dans ce chapitre, c'est parce que je suis convaincu que son conseil prépare,

En 1727, cette cour négocioit l'ouvrage de la paix fort secretement par le moyen de Mascei & de Grimaldy, ses deux nonces, celui-ci à Vienne, & le premier en France. Benoit XIII, homme simple & pieux desiroit ardemment, mais sans ostentation que ces deux ministres pussent réussir dans ces louables entreprises.

L'empereur d'un caractere porté à la réflexion, se laissoit depuis long-tems solliciter pour la paix, & parut écouter les supplications de Grimaldy, qui ne cessoit de presser les ministres de l'empereur, & se rendoit chez les ministres de France & de Hollande pour les rapprocher; mais l'alliance de Hanovre étoit encore inattaquable, & regardoit les intérêts des parties qui avoient contracté à Vienne comme indivisibles. La Hollande, qui avoit un intérêt particulier à ne pas permettre

---

par ses fautes & son aveugle incapacité, le démembrement de la monarchie & la guerre civile. J'ai assez bien dévoilé les vues astutieuses de son conseil avant les événemens religieux, pour avoir le droit de craindre des calamités de cette nature; mais j'espere beaucoup aussi de l'unité des volontés dans les dangers de la patrie. Cette union, & la générosité du peuple françois, aussi noble & élevée, que le caractere que développe la cour est subalterne, sauvera la nation. Ah! c'est bien le vœu de mon cœur. SOULAVIE.

le ſuccès du commerce d'Oſtende, vouloit que la maiſon d'Autriche renonçât avec ſolemnité au commerce d'Oſtende, qui pouvoit ruiner celui de la République, & l'empereur incertain & héſitant, comme depuis Joſeph II dans la même affaire, voyant les puiſſances maritimes liguées contre ce commerce d'Oſtende, paroiſſoit tantôt vouloir ſoutenir cet établiſſement, & tantôt écouter le nonce qui profitoit adroitement de l'influence qu'il avoit acquiſe ſur ſon eſprit, & qui lui tenoit un langage de pacification.

Avec ces ſentimens, véritablement chrétiens, dignes du chef de la religion, ce nonce porta l'empereur à demander la médiation de la France, & ce ne fut pas ſans difficulté que ce prince s'y porta; mais nos intérêts étoient les mêmes que ceux de l'Angleterre, & nous obligeoient d'exiger la ſtricte obſervance des traités ſur le commerce d'Oſtende, pour laiſſer l'Autriche reléguée dans le continent, ſans lui accorder l'influence maritime qu'elle deſiroit. Vainement Fonſeca, ambaſſadeur de l'empereur à Paris, eſſaya-t-il de conduire le cardinal de Fleury à des principes différens. Plus vainement encore Maſcei environna Fleury, pour modifier ſes maximes & le détacher de celles de l'Angleterre & de la Haye ſur le commerce d'Oſtende. La France, la Hollande & l'An-

gleterre réunies & jalouſes de leur puiſſance & de leur commerce maritimes ne pouvoient conſentir à voir ſe former au milieu d'elles une autre puiſſance commerçante auſſi redoutable ſur-tout que l'étoit l'Autriche.

L'empereur déconcerté, & ſollicité ſans ceſſe par Grimaldy à la paix, offrit alors une ſuſpenſion du commerce d'Oſtende, pendant trois ans, pour décider dans cet intervalle du ſort de ſa compagnie, & parvenir à la pacification : Maſcei & Fonſeca environnerent le cardinal, & le prenant par un de ſes foibles, lui firent voir combien ſon miniſtere ſeroit glorieux s'il pacifioit l'Europe (prête à ſe livrer à tous les malheurs de la guerre pour ce commerce d'Oſtende) en acceptant les offres de l'empereur. Ils l'engagerent enſuite à vouloir bien faire l'office de médiateur dans la criſe préſente; mais l'Angleterre qui dominoit dans le cabinet de Verſailles, & la Hollande intimement unie à la premiere, exigeant de l'empereur un abandon abſolu & prompt de tout commerce d'Oſtende, ſurent empêcher Fleury d'accepter la médiation. Alors Saint-Saphorin, miniſtre d'Angleterre à Paris, développant toute la hardieſſe, la pétulance même que les négociateurs Anglois ſe permettent avec les miniſtres qui s'en laiſſent impoſer, ſur-tout lorſqu'il s'agit des intérêts maritimes, dit inſolemment à Fleury, « que les enga-

» gemens des cours de Verſailles & de Londres
» ne lui permettoient point d'entrer dans aucune
» négociation pour l'affaire d'Oſtende, ni même
» d'écouter du nonce aucune propoſition ſur cette
» affaire, ſans lui en faire part ».

Les négociations des nonces étoient donc plus éloignées du but qu'auparavant, & le cardinal qui avoit d'abord accepté d'être médiateur, déclara que le roi de France ne pourroit ſe ſéparer de ſes alliés dans l'affaire d'Oſtende, & que les puiſſances maritimes deſirant la ſuppreſſion pure & ſimple de la compagnie commerçante, & ſa majeſté impériale n'offrant rien autre choſe qu'une ſuſpenſion & l'examen de ſon droit, toute médiation de Louis XV ſeroit compromiſe par ſon inutilité. Il ajouta que la révocation pure & ſimple de l'octroi de cette compagnie, étoit le premier acheminement à la paix. Fonſeca, déconcerté, voulut balbutier les mots de *partialité de la maiſon de Bourbon* envers celle d'Autriche; il parla encore *de ſuites fâcheuſes pour la France*; mais Fleury, ferme & réſolu dans le maintien de ſes alliances, ſe refuſa d'accepter aucune médiation qui pouvoit le compromettre.

Dans cette conjoncture, le reſſentiment de la maiſon d'Autriche, contre le roi d'Angleterre, éclata. Ne pouvant obtenir pour ſa compagnie d'Oſtende

d'Ostende un commerce libre, sans l'acheter au prix du sang de ses sujets par une guerre, ni retarder la décision de cette affaire, si intéressante pour les Autrichiens, il conçut le projet d'occuper le roi d'Angleterre dans ses foyers, de lui susciter des troubles domestiques, & d'attaquer la jouissance paisible d'une couronne encore mal affermie dans la maison d'Hanovre, en favorisant dans Londres des rumeurs avantageuses au Prétendant, mais d'une maniere si adroite & si secrette, que l'empereur ne pouvoit être inculpé dans ces manœuvres perfides, que les rois se sont permises dans tous les tems en vertu d'une affreuse morale qu'ils pratiquent entr'eux exclusivement.

Le roi de la Grande-Bretagne, sensible à l'excès sur tout ce qui pouvoit concerner le rappel du Prétendant, même dans une terre étrangère, & favoriser ce prince, fit entendre à son parlement, que la Russie, l'empereur & l'Espagne, sembloient se liguer en faveur du Prétendant, accusation dénuée de preuves ostensibles qui, indignant l'empereur déjà trop avancé dans l'affaire du commerce d'Ostende, l'obligea de témoigner au roi d'Angleterre le plus vif ressentiment : il en vint même au point de parler de réparation &

de satisfaction solemnelle & proportionnée à l'atrocité de l'outrage, déniant, comme tous les princes en pareille circonstance, toute suggestion contraire au repos du roi d'Angleterre en faveur des Stuarts, demandant une réparation éclatante du discours prononcé au parlement, dans lequel le roi de la Grande-Bretagne, (disoit l'empereur,) blessoit la décence si ouvertement.

Le roi d'Angleterre, furieux d'une plainte de ce ton, répondit par un ordre intimé au ministre de l'empereur, qu'il eût à sortir de Londres, déclarant qu'il ne le regardoit plus comme ministre de l'empereur; & celui-ci, usant de représailles, ordonna à celui d'Angleterre de sortir dans deux jours de Vienne. L'Autriche gouvernoit la diète de Ratisbonne, aussi l'empereur eut-il le crédit de le faire sortir dans deux jours. Les deux monarques s'insulterent ensuite réciproquement, & tous les mémoires du tems guidés par les principes qui régnoient alors dans toute l'Europe, déplorant le préjudice que se portoient les deux princes par des écrits fort injurieux, ajoutent qu'une guerre sanglante eût été plus digne du trône. La philosophie étoit encore dans son enfance; un jour elle devoit enseigner que les rois belliqueux sont peu dignes de gouverner les peu-

ples, & que la liberté d'écrire ſur la manière dont ils gouvernent les hommes, eſt la première des prérogatives du citoyen.

Le peuple de Londres, qu'il eſt ſi aiſé de mettre dans un état d'effervefcence, s'abandonnoit lui-même dans ces circonſtances à des actions bien étranges. On reproche aux François les excès du peuple devenu libre; (excès déplorable ſans doute & qui ſont la ſuite néceſſaire d'une révolution, parce qu'il n'y a pas de révolution dans un État, lorſque toutes les claſſes des citoyens conſentent à une réforme; mais en Angleterre le peuple ſe permettoit en 1728 des excès d'un autre genre: il fondit avec ſon impétuoſité ſi connue ſur une ſtatue équeſtre du roi régnant, élevée au milieu d'une grande place, & ne pouvant l'abattre toute entiere, il en fracaſſa la jambe gauche qu'il éleva d'une manière apparente ſur le pied d'eſtal. Enſuite, portant plus loin ſa férocité, un des ſcélérats grimpa ſur la ſtatue & hacha le cou de la figure ſans pouvoir la ſéparer du corps.

Cette action atroce qui annonçoit les diſpoſitions de la populace de Londres, réjouit beaucoup la cour impériale qui ſe promit de profiter de ces affections populaires pour donner de l'occupation au roi de la Grande-Bretagne; tandis

que l'Espagne, alors aliée de la maison d'Autriche, faisoit assiéger le fort de Gibraltar.

Voyons la conduite de l'Espagne dans cette occasion.

L'affaire du commerce d'Ostende est liée à un des principes de la maison d'Autriche; il s'agit d'une lutte d'intérêts entre les puissances continentales & les puissances maritimes : la maison d'Autriche renouvelle de tems en tems ses efforts pour devenir sur mer puissance commerçante. La France fut toujours intéressée à la tenir loin des affaires de commerce, & à l'isoler dans le fond de l'Allemagne; il s'agit donc des intérêts les plus chers de l'Europe commerçante. Ne perdons point de vue des négociations aussi curieuses.

CHAPITRE XXXIV.

De l'Espagne avant la conclusion des préliminaires de Vienne. Intérêts particuliers de la reine, épouse de Philippe V. Ses efforts pour procurer des souverainetés aux infans issus de son lit. Vie privée de Philippe V, roi d'Espagne. Comment la reine gouverne son époux, affecté de manies vaporeuses.

LA reine d'Espagne ne caressoit que d'une maniere aigre & forcée les infans que Philippe V, son époux, avoit eus de la princesse de Savoie, sa premiere femme. Les intérêts des enfans des deux lits étant différens, il s'étoit formé une division intestine en Espagne, qui désola la reine tant qu'elle vécut.

Le projet de cette souveraine étoit d'établir les infans qu'elle avoit eus de Philippe V, & de les délivrer de l'empire d'un monarque né d'un autre mariage, en leur procurant des souverainetés indépendantes : elle ne l'avoit pas négligé un moment. Cette princesse, qui avoit autant d'ambition que d'intelligence & d'activité pour arriver à ses fins, s'étoit autrefois servie d'Albéroni qui, connoissant son foible, s'étoit rendu puissant & ré-

doutable en alimentant ſon ambition. Mais depuis, Riperda, qui ſe conduiſoit dans les mêmes principes, lui perſuadoit qu'un mariage de dom Carlos, ſon fils aîné, avec la ſeconde archiducheſſe conſenti de l'empereur, placeroit un jour dom Carlos à Parme & à Plaiſance.

Tels étoient les projets de la reine, lorſque l'Angleterre, furieuſe de l'alliance de l'Eſpagne avec l'empereur, & de la facilité avec laquelle la reine, pour parvenir à ſes fins, conſentoit à l'octroi de la compagnie d'Oſtende, ſe réuniſſoit plus intimement au cardinal de Fleury, pour l'obliger de traverſer l'union de l'Eſpagne avec l'empereur, ſi contraire alors aux puiſſances commerçantes. Walpoole, miniſtre de la grande Bretagne, à Paris, rappeloit au cardinal les anciennes vues de Louis XIV ſur l'Eſpagne, qu'il avoit projeté, diſoit-il, d'aſſervir à ſes volontés, & lui faiſoit entendre qu'un jour cette puiſſance deviendroit comme autrefois, notre alliée la plus fidèle. » Si, au contraire, » *diſoit-il*, vous favoriſez l'établiſſement d'une » branche de la maiſon d'Eſpagne en Italie, non-» ſeulement vous n'aurez ſur elle aucune influence, » mais l'Eſpagne devenant métropole, aura en » Italie un point d'appui qui la détachera de ſa » mere patrie, & tous les projets de Louis XIV » ſeront anéantis ». Il lui diſoit enfin que tout

ce qu'il en avoit coûté à Louis XIV, de ſang, de peines & d'argent pour s'aſſujettir ou s'allier l'Eſpagne, deviendroit inutile, & que l'attachement de l'Eſpagne à l'Autriche, nous faiſoit retourner à l'ancien inconvénient, lorſque la maiſon d'Autriche régnoit encore en Eſpagne.

Fleury, timide & chancelant, écoutoit tout. Au lieu de déployer le caractere convenable à la premiere puiſſance de l'Europe & à un premier miniſtre de France, il ne montroit à ceux qui le connoiſſoient intimement, qu'un grand embarras & la puſillanimité d'un vieillard. Attaché au cabinet de Londres, il avoit chargé notre miniſtre d'appaiſer ſecretement, & le mieux qu'il pourroit, les troubles intérieurs qui déſoloient la maiſon d'Hanovre. Il animoit d'un autre côté les deux factions qui diviſoient l'Eſpagne, & fomentoit ſecretement les troubles de conſcience qui tourmentoient le roi Philippe. Il crut un moment qu'il régneroit un jour comme Louis XIV, à Madrid, s'il pouvoit réléguer la reine à Saint-Ildefonſe, par une nouvelle abdication de Philippe V, & ne ceſſoit d'entretenir ſourdement ce prince dans ſon projet de quitter le trône pour s'occuper des vérités de ſon ſalut. La reine d'Eſpagne, alarmée & tourmentée de ſes craintes & de ſon ambition, conſentoit, pour ſurveiller Phi-

lippe, de s'enterrer toute vivante avec lui, afin d'être sûre que personne ne lui suggéreroit la funeste pensée d'abdiquer sa couronne. Isolée du reste des hommes, ne connoissant l'Europe que par les rapports peu fideles des ministres chargés de cet objet, les instructions fautives qu'elle recevoit l'avoient rendue curieuse de délations, & susceptible des impressions les plus fausses. Elle n'aimoit pas la France comme le roi son époux: elle ne cessoit de lui dire, pour l'en détacher, que la cour de Versailles étoit obligée, par bienséance & par intérêt, de suivre les principes de la cour d'Espagne pour l'aider à se raffermir sur le trône; & cependant, malgré son indifférence pour les François, elle brûloit encore du desir de passer les Pyrenées pour quitter ses Espagnols qu'elle détestoit, & venir régner en France, en cas que Louis XV, dont la santé s'étoit alors assez raffermie, succombât aux maladies fréquentes qu'il avoit encore.

On observa, en 1728, que Louis XV, ayant été attaqué de la petite vérole, la nouvelle s'en répandit bientôt à Madrid : on disoit même que sa maladie étoit mortelle. Cette nouvelle ranima l'esprit du roi d'Espagne, & le tira de sa langueur naturelle. La reine, de son côté, redoubla d'activité & de courage, & fit lever le monarque,

son époux, qui passoit au lit les trois quarts de sa vie; & tandis que l'un & l'autre alloient à l'église sous prétexte d'obtenir du ciel, par des prieres, la conservation de Louis XV leur neveu, la reine d'Espagne avoit déjà fait préparer ses paquets & ordonné, de concert avec son époux & en secret, les préparatifs nécessaires pour se mettre à la tête d'une petite troupe de cavalerie, & voler à Paris pour l'y faire reconnoître roi de France.

Il ne falloit rien moins, cependant, que des affaires de cette nature, pour mettre en mouvement Philippe V, que ses jouissances immodérées avec sa femme, avoient jeté dans une maladie chronique & nerveuse qui le rendoit maniaque, & qui lui avoit donné le caractere & la foiblesse d'un enfant gâté & indocile à l'âge de cinquante ans. Par exemple, il avoit la manie de garder son linge jusqu'à ce qu'il tomboit en lambeaux, comme un espagnol; & de laisser croître ses ongles jusqu'à ce qu'ils fussent devenus longs & crochus. Il donnoit, la nuit, de rudes coups de poings & de pieds à la reine, il s'en donnoit à lui-même de sanglans, & s'éveilloit en sursaut, se disant assassiné. Une grande loquacité succédoit en lui à trois ou quatre jours d'en-

gourdiſſement; & ſon caractere bon & humain, paſſoit à des accès de brutalité qui faiſoient trembler le château de Madrid ou de Saint-Ildefonſe. Il reſtoit des mois entiers au lit, y dormoit & mangeoit, & y entendoit tous les jours la meſſe. Son ſommeil duroit quelquefois douze heures de ſuite, & le lendemain il étoit fort difficile de le gouverner. Dans ſes momens d'humeur ou de mélancolie, il pinçoit ſa femme ou ſes miniſtres, & les égratignoit juſqu'au ſang, de ſorte que ceux qui l'approchoient fixoient d'abord ſes ongles crochus & malfaiſans, pour en examiner les mouvemens & la direction.

Dans cette triſte ſituation, le roi d'Eſpagne, malgré ſon âge avancé, étoit tourmenté d'une titillation libidineuſe des plus urgentes. La religion qui l'avoit toujours dominé, ne lui avoit jamais permis de jeter les yeux ſur une autre femme que la ſienne, & celle-ci en avoit profité adroitement pour le dominer : elle lui promettoit ſes faveurs pour l'appaiſer dans ſes manies, comme elle promettoit des bombons à ſes infans : & quand il étoit revêche, elle l'en privoit avec fermeté. Si elle avoit beſoin de ſon époux pour quelque ſignature, & qu'il la refuſât, elle lui faiſoit avaler des aphroſidiaques; & lorſ-

que le vieillard se sentoit ranimé par l'effervescence de son priapisme, elle lui présentoit les cédules & obtenoit ainsi la signature royale.

Un jour, tourmenté de sa mélancolie, environné & surveillé par son épouse, Philippe V, écrivit secretement au chef de son conseil d'en assembler les membres, de déclarer de sa part qu'il avoit abdiqué la couronne, & que le prince des Asturies étoit roi. La reine, alarmée & désespérée de se voir de nouveau reléguée à Saint-Ildefonse, sans avoir encore établi ses Infans, appela à son secours le maréchal de Brancas notre ambassadeur, pour persuader à Philippe que son abdication portoit un grand préjudice au royaume de France. La reine, de son côté, qui conservoit ses faveurs & ses carresses pour les occasions importantes, & qui lui parloit ordinairement d'un ton soutenu & haut, se jeta en même tems à ses genoux, lui baisa les pieds & répandit des larmes, lui promettant que désormais il gouverneroit sans remontrances & sans aucune opposition à ses volontés. Depuis cette scene, elle ôta toutes les écritoires de sa chambre, de crainte d'une seconde abdication, & ne cessa de l'observer dans toutes ses démarches. C'est dans les lettres originales du duc de Saint-Simon, ci-devant ambassadeur en Espagne, & dans les lettres ultérieures qu'il

en recevoir, qu'il faut lire les détails ſinguliers que les François envoyoient de Madrid ſur les ſcenes de l'intérieur de la cour d'Eſpagne, entre Philippe V & ſon épouſe.

Plus habile, que le roi n'étoit difficile à gouverner, la reine triomphoit toujours dans ſes entrepriſes; elle ſavoit fléchir ſon caractere & avouer des torts, lors même qu'elle n'en avoit pas, & dans les accès de colere du roi enfant, lui demander excuſe ou pardon. La nuit ſuivante elle s'en vengeoit, & faiſant avaler à ſon mari des boiſſons fort ſtimulantes pour réveiller ſes ſens, elle exigeoit, à ſon tour, que Philippe V lui demandât pardon. Elle lui donnoit chaque jour de bonnes doſes de thériaque qui lui mettoit le feu dans le ſang, & le nourriſſoit des viandes les plus ſucculentes. A dix heures du matin, il prenoit un conſommé, & à midi il mangeoit pendant deux heures. Il dormoit enſuite, ſur ſon dîner, pendant ſix heures, & à ſon réveil, vers les huit à neuf heures, il mangeoit des biſcuits trempés dans le meilleur vin d'Alicante. A chaque réveil, il demandoit ſes conſommés, & on avoit ſoin d'y mettre des aromates les plus chauds. Le duc de Saint-Simon en a conſervé la recette dans ſes lettres, auxquelles nous renvoyons.

Dans cette situation, Philippe V conservoit encore un sens droit, & son esprit étoit capable de comparer : il témoignoit aussi quelquefois, avec énergie, quelle étoit sa volonté dans les affaires, & croyoit les dicter toutes & régner en souverain. Souvent après une expédition on le voyoit, se tournant fierement du côté de la reine, & quand il avoit signé la cédule avec Patino, il répétoit : IO EL REI, *Je suis roi pourtant.*

Il gémissoit d'être assujetti à son épouse, & lui disoit qu'elle avoit ruiné le royaume d'Espagne. Elle n'avoit rien de mieux à faire alors que de se soumettre, de garder le silence, & de ne point s'approcher du roi qui, dans sa fureur, mordoit jusqu'au sang tout ce qui l'environnoit.

Pour le laisser dans la persuasion qu'il étoit le maître, & qu'il gouvernoit l'Espagne, la reine lui faisoit exercer sa puissance sur une infinité de détails, & l'accabloit de bagatelles; mais elle préparoit, pendant son long sommeil, les affaires majeures avec Patino son ministre affidé, disposant toutes choses de maniere que le roi eût l'air de les ordonner, lui laissant la gloire des succès, & traversant celles que le roi avoit voulu arranger à sa maniere lorsqu'on lui avoit représenté qu'elles ne pouvoient avoir une réussite certaine. La reine s'étant ainsi proposée de gouver-

ner un roi de ce caractere, avoit de mauvais quarts d'heures à dévorer; son gouvernement s'en ressentoit, & les déterminations du cabinet de Madrid paroissoient souvent en Europe l'ouvrage d'un mauvais moment. Le renvoi de l'infante promise à Louis XV, tenant la reine toujours éloignée des François, elle traitoit avec la cour de Vienne, pour marier don Carlos avec la seconde fille de l'Empereur. Elle vouloit de nous une réparation éclatante; & toute la France devoit être à ses genoux, parce qu'on avoit renvoyé son infante.

Elle traitoit tout le reste de l'Europe avec aussi peu de ménagement. Liguée avec l'empereur, lui ayant sacrifié les intérêts de l'Espagne en reconnoissant l'octroi de la compagnie d'Ostende, elle employoit les menaces, l'activité, les ruses & tous les stratagêmes pour traverser l'Angleterre qui s'opposoit au commerce d'Ostende, & qui avoit d'autres griefs contre elle. Elle lui suscitoit le Prétendant.

Philippe V, prince religieux, incapable d'une injustice, avouoit que l'octroi étoit injuste, contraire à tous les traités, à celui de Munster & aux engagemens de l'Espagne; mais la reine, ferme dans ses projets, ne cessoit de combattre ces vérités qu'elle appeloit *des scrupules*. Elle avoit pro-

Jeté avec l'empereur, la prise de Gibraltar, & avoit fait demander sa restitution à la cour de Londres, avec un ton de hauteur qui ne pouvoit être suivi que d'un refus, qu'elle vouloit prendre pour le prétexte de l'attaque qu'elle ordonna.

Las Torrés étoit le général que la reine avoit envoyé devant Gibraltar ; mais depuis un siecle l'Espagne en a souvent tenté & toujours inutilement, le siége. Il amusoit donc la reine de la promesse qu'il lui faisoit d'abattre un rocher que les forces humaine ne pourront jamais faire sauter en éclats ; cependant Las Torrés avec son imagination orientale & gigantesque, montroit chaque jour de nouveaux plans pour renverser la roche ; le soldat qui s'y battoit avec bravoure, s'y morfondoit ; l'Europe qui voyoit ce siege traîner en longueur, l'appeloit par dérision *le siege de Troyes*, & le roi d'Angleterre, en plein parlement caractérisa cette entreprise d'*acte de folie & de démence.*

Le roi de Portugal, comme les rois de Sardaigne & de Prusse, étoit simple observateur des événemens, avec la différence que le roi de Sardaigne desiroit la guerre, & en attendoit, selon son usage, la déclaration pour s'attacher au plus puissant, tandis que le roi de Portugal, dont les intérêts & les vues étoient & ont été en général, depuis ce tems-là, fort pacifiques, vouloit se por-

ter pour médiateur entre l'Angleterre & l'Espagne. La premiere refusa de s'y prêter séparément des alliés d'Hanovre, & remercia le roi de Portugal.

Quant au roi de Sardaigne, il avoit recours à toutes sortes de stratagêmes pour faire déclarer la guerre. Outre les ressources de son génie audacieux & élevé, ce prince savoit descendre aux détails, & recourir à l'astuce des hommes foibles pour parvenir à ses fins. La ruse & la force étoient des moyens également propres pour exécuter & pour entreprendre; & le duc de Richelieu qui, comme on l'a vu, fut la victime de sa réussite, avoit déconcerté à Vienne les projets hostiles du roi de Sardaigne.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXV.

De l'Angleterre depuis l'époque des préliminaires, ſignés à Vienne par le duc de Richelieu. Portrait de Walpoole, miniſtre tout-puiſſant à Londres ; il corrompt le Miniſtere de France & le Parlement d'Angleterre : il perfectionne l'art de la corruption.

L'Europe étoit gouvernée, en 1727, par quelques ſouverains d'un grand caractere. Chaque prince avoit un plan de conduite invariable, qu'il ſuivoit avec une politique très-raffinée.

L'empereur deſiroit un commerce maritime ; la reine d'Eſpagne vouloit établir ſes infans ; le roi de Sardaigne convoitoit le Milanois, & deſiroit fort la guerre ; le roi de Pruſſe dans une ſituation incertaine, paroiſſoit indécis, & ſimple obſervateur, mais il diſciplinoit une armée redoutable qui ſembloit préparer de loin quelque grande entrepriſe, écoutant tout à-la-fois le Nord, la France & l'empereur.

Le duc de Lorraine, autre ſpectateur des événemens, recherchoit avec beaucoup d'habileté l'a-

mitié de l'empereur, qui n'avoit que des filles à marier, & qui sembloit par-là prévoir son élévation future par l'extinction prochaine de la maison d'Autriche ; tandis que l'Angleterre étoit occupée de son commerce & de raffermir une couronne encore chancelante dans sa maison que le Prétendant s'efforçoit fort souvent, & toujours à l'improviste, de lui disputer. Dans cette position il étoit de ses intérêts de maintenir la paix en Europe, & elle y travailloit efficacement de concert avec Fleury.

Pour parvenir à chacune de ses fins, toutes ces puissances étoient gouvernées par des princes ou des ministres remarquables. Une femme altière & entreprenante, qui s'étoit assujetti Philippe V, gouvernoit à Madrid. Le roi de Sardaigne, prince le plus habile de son tems, n'avoit pas encore commis la première & la plus fatale de ses imprudences. Coscia conduisoit le simple & vertueux Benoît XIII. Le seul roi de Portugal faisoit fondre des cloches : & comme dans le quatorzieme siécle, assembloit des fondeurs pour en avoir de plus grosses.

L'Angleterre étoit administrée par le fameux Robert Walpoole à qui la maison d'Hanovre lui est redevable d'être solidement établie aujourd'hui sur le trône des Stuarts. Ce profond ministre,

dans le sein des factions & dans une place responsable, avoit trouvé l'art de régner en Angleterre ; & lorsque la rumeur publique sembloit annoncer une chûte, lorsque ses amis en étoient allarmés, & que le roi de la Grande-Bretagne ne voyoit en lui qu'un serviteur fidele & le maintien le plus ardent de l'autorité royale, qu'il falloit sacrifier aux mécontentemens ou à la volonté nationale, Walpoole, conduit par une politique transcendante & inaccessible aux réflexions vulgaires, s'élevoit au-dessus de l'orage, & dominoit à Londres avec plus de pouvoir.

Tantôt il écoutoit avec une attention suivie les mécontentemens du peuple Anglois, essuyant alors avec patience les froideurs de son monarque ; & tantôt courtisan déclaré, il bravoit les huées du peuple, s'appuyant sur Georges I. Il avoit constamment des écrivains à ses gages, soit pour leur dicter ses volontés, soit pour les opposer à des écrivains redoutables. Il les appeloit chez lui ; travailloit avec eux, & il partoit de son cabinet des pieces relatives à la politique extérieure de la Grande-Bretagne, où le ministre avoit l'art de persuader, sans se nommer, que ces principes étoient ceux de la nation Angloise & du meilleur des gouvernemens.

C'est de Walpoole sans doute que les partisans

de l'autorité despotique de l'ancien gouvernement de France, ont appris à combattre indirectement des écrits redoutables par d'autres écrits sous les mêmes titres, & à faire dans le public une diversion favorable. Si donc il paroissoit un écrit contraire à ses projets, ou quelqu'autre qui eût certaine influence sur l'opinion, & qu'il en redoutât les effets, sur le-champ il opposoit un écrit analogue. Ferme dans ses projets, peu inquiet des clameurs publiques, bravant les critiques les mieux fondées, prévenant celles seulement qui pouvoient retarder l'accomplissement de ses vues, il gouverna long-tems le roi de la Grande-Bretagne, le parlement & le peuple Anglois, & souvent l'Europe même, mais de concert avec le cardinal de Fleury. Celui-ci qui s'étoit assujetti le roi, les princes, les grands, & toute la nation Françoise, ne put l'être lui-même que par les dévots de Saint Sulpice, par ses confesseurs & par le ministre d'Angleterre.

Il ne falloit rien moins que le génie profond de Walpoole pour contenir les factions intérieures de l'Angleterre, dans une circonstance où la couronne étoit encore peu affermie dans la maison d'Hanovre. Alors, si le cabinet de Saint-James résistoit à quelque puissance de l'Europe, il étoit reçu qu'on lui montrât en perspective, & qu'on lui fît craindre le rejeton des Stuarts, soit pour lui

en impoſer, ſoit pour l'occuper dans ſon île; mais Walpoole ſe jouant de toutes ces manœuvres, réuſſit à prouver au cabinet de Londres que le prétendant ne ſeroit jamais qu'un vain épouventail.

Souverain à Londres, pendant vingt & un ans, il obtint du peuple anglois tous les ſubſides qu'il lui demanda. Les taxes du tems de la guerre lui furent continuées pendant une longue paix, & il eut la puiſſance d'empêcher que le parlement n'approfondît la deſtination des dépenſes qui furent faites ſi ſouvent ſans en aſſigner le but. Il ſe fit accorder, ſous des motifs imaginaires, tous les impôts qu'il demanda; & fit ſupporter à l'Angleterre des taxes éternelles dont elle ſouffre encore, en 1791. Il eût acquitté, s'il l'eût bien voulu, la dette nationale, qui étoit déjà fort à charge au peuple anglois; mais comme il entroit dans ſon plan d'acheter la volonté nationale & le ſuffrage du parlement, cette dette ne fut diminuée, dans l'eſpace de vingt & un ans, que de douze mille livres ſterlings, & ſe maintint preſque toujours à la ſomme de ſoixante.

L'art perfide d'acheter au prix de la ſueur & du ſang des peuples, les ſuffrages des repréſentans, le reconnoît pour ſon fondateur & ſon Patron. Il le porta à un tel point que la nation au-

gloise est incapable, sans révolution, de réformer cet abus étrange de son gouvernement; cet abus a fait dire à plusieurs politiques, que la liberté coûtoit fort cher aux peuples soumis à des rois, à cause des corporations éligibles & toujours corruptibles qu'il faut opposer à un représentant héréditaire.

La révolution du gouvernement de France, en 1726; le renouvellement du ministere; le changement des principes; le ministere si inconséquent de M. le Duc; l'incertitude de ses principes politiques; l'immoralité de la régence; la bigoterie du cardinal de Fleury n'étonnerent pas Walpoole. Il voyoit dans nos révolutions & dans nos principes contradictoires, les orages passagers du parlement d'Angleterre. Lié avec son frere Horace, ministre à Paris, corrompant les français comme les anglois, trouvant par-tout les hommes, par-tout des cœurs flétris, & presque jamais de citoyens redoutables, il eut *les roués* du régent & de Dubois pendant la minorité, madame de Prye pendant le regne de monsieur le duc, & Barjac sous le cardinal, pour les instrumens de l'influence qu'il sut conserver en France & sans interruption, tant que dura son ministere.

Walpoole prévenoit même en France les évé-

mens inopinés pour d'autres. Si M. le duc s'élevoit, madame de Prye supplantoit monsieur le duc: Walpoole étoit sûr de son personnage.

Lorsque M. le duc & la reine cabalerent pour chasser Fleury, Horace, frere de Walpoole, aussi prudent que lui, avoit été supplier Fleury à Issy de ne pas abandonner les affaires, & ce prélat à qui Horace n'avoit cessé de témoigner un dévouement sans réserve, se trouva tout préparé pour conserver notre alliance avec l'Anglererre, lorsqu'il gouverna les affaires de France.

Cette alliance si salutaire aux deux nations, les fit prospérer l'une & l'autre. Walpoole & le cardinal furent si bien unis que Georges I^er^ étant mort, le cardinal Fleury n'hésita pas de prévenir la chûte de Walpoole, que les ennemis pouvoient lui préparer en silence à l'avénement du nouveau roi au trône de la Grande-Bretagne.

Fleury écrivit au nouveau monarque pour lui assurer que les freres Walpoole ayant toujours contribué au maintien de la bonne intelligence entre le feu roi d'Angleterre & la France, il croyoit qu'il étoit des intérêts de sa majesté Britannique de les conserver; ajoutant que s'il les destituoit, cette détermination donneroit à toute l'Europe des idées de méfiance qu'il étoit des intérêts des deux puissances de prévenir. Georges II conserva les

freres Walpoole aux inſtances du cardinal, & le miniſtre ſervit ce nouveau roi avec le même zéle.

Soumis aux formules du gouvernement Anglois, pourvu qu'il eut la puiſſance effective, Walpoole détermina ce monarque à demander le renouvellement de ſa liſte civile avec des termes choiſis, modérés & propres à un prince dont la puiſſance eſt légalement limitée. Georges jura qu'il conſerveroit la conſtitution de l'Etat, & appela Don du peuple Anglois, la liſte civile qui avoit beſoin de renouvellement *pour ſon entretien & pour celui de ſa famille.* « La bonté de votre cœur, » diſoit-il aux anglois, m'eſt ſi connue, qu'il eſt » inutile de vous recommander une choſe qui me » touche de ſi près & qui m'intéreſſe perſonnel» lement. Je ſuis perſuadé que la dignité de la » couronne vous déterminera à me donner cette » premiere preuve de votre zèle & de votre affec» tion d'une maniere qui réponde aux beſoins » auxquels mon adminiſtration m'expoſe ».

Telles étoient les demandes modeſtes du nouveau roi pour réaliſer dans ſes coffres une plus grande ſomme. Auſſi dans les communes, aſſervies à Walpoole, accorderent-elles au roi les revenus de ſon pere, c'eſt-à-dire 800,000 l. ſterlings : on laiſſa encore à la diſpoſition du prince, 1,000,000 l. ſterlings ſans aſſignat, parce que le roi avoit une famille nombreuſe. Schippen, membre du par-

lement, homme hardi & incorruptible, voulut parler des intérêts & des droits de la nation lézés dans cette attribution illégale; mais Walpoole qui avoit dédaigné de le gagner, assuré de la majorité, se servit de sa plainte pour montrer au nouveau roi qu'il étoit maître du parlement. Schippen voulut ajouter qu'il étoit tems de prévenir de plus grands malheurs, & que la somme de sept cents mille livres sterlings suffiroit au nouveau roi, puisqu'il ne seroit plus obligé de faire tant de dépenses pour l'élection des membres du parlement, pour les pensions & pour les voyages d'Hanovre; il voulut parler enfin de constitution & de conscience; mais que peuvent ces deux mots, sur le citoyen qui vend l'un & l'autre? Tout étoit asservi & gagné; tout se passa aux desirs du roi & de Walpoole, & la nation angloise resta toujours grevée d'une dette de près de soixante millions sterlings. L'auteur de ces mémoires insiste sur ces abus du gouvernement de la Grande-Bretagne, parce que la France qui se donne une telle constitution, sera peut-être un jour l*e jouet du pouvoir exécutif.* Avec la liste civile, & des impôts d'une assignation fabuleuse, les ministres corrompent les représentans de la nation : & comme tout ce qui environnoit le trône avoit l'adresse d'épuiser le trésor royal, sous le despotisme, le ministere avec

des subsides d'une assignation imaginaire, & sous les loix de la responsabilité, tromperont le roi & la nation, si on ne fait des loix contre cette dépravation d'un autre genre.

Walpoole connoissoit à fond cet art perfide. A chaque formation d'un nouveau parlement, il présidoit d'abord secretement aux élections; & savoir par ses agens, écarter les caracteres peu favorables à son ministere. Son parlement étant formé, il le divisoit idéalement en trois classes, celle de l'opposition, celle des membres servilement attachés à la royauté, & celle des politiques dont le caractere apparent étoit encore peu connu ou indéfinissable.

Il s'inquiétoit peu des royalistes décidés & de ceux qui étoient attachés par caractere à l'opposition. Assuré des premiers, il ne comptoit les autres que pour leur opposer une majorité choisie auprès des politiques, qui n'attendoient que l'ouverture du parlement pour se vendre.

Ayant besoin du suffrage d'un anglois qui avoit de l'influence & qui lui résistoit, il alla le chercher chez lui, & lui promit la protection du monarque. L'Anglois dans ce moment-là dînoit des restes de la veille; & lui montrant ce repas frugal, lui répliqua avec le laconisme digne d'un Anglois citoyen; *dites au roi ce que vous voyez.*

Une autre fois Walpoole vouloit qu'un bill qu'il

avoit fait proposer passât à la majorité des voix, & ne pouvoit diposer à son aise que d'un prélat, malheureusement peu écouté. Pour en tirer parti, il l'obligea de se renfermer & de se laisser dire malade & mourant... On annonça même sa mort la veille du bill; & tous les ambitieux qui avoient des parens propres à être affublés d'une mître, favoriserent le bill. Le peuple françois n'a-t-il pas bien fait d'ôter aux ministres ces mîtres & ces crosses dont nos rois s'étoient emparés pour assujettir les peuples? Il n'y avoit point de papes sous l'ancien régime. Le roi étoit souverain pontife & monarque. Quelquefois Walpoole agissoit autrement quand il redoutoit l'éclat d'un grand talent; il faisoit environner de ses agens secrets ces anglois plus difficiles; & les prenant par la gloire même qui étoit leur mobile, il les élevoit en dignité, & les plaçoit dans une situation où ils pouvoient servir d'une maniere plus apparente l'autorité, plutôt que la liberté nationale. Si on lui objectoit qu'il prostitueroit à la fin la nation toute entiere & qu'il parviendroit à la vendre, il répondoit : *la prostitution a des bornes, on ne se vend pas pour tout. Si le roi n'achetoit rien, on le vendroit bientôt lui-même.*

CHAPITRE XXXVI.

Suite des affaires étrangeres. Intérêts de l'Espagne, de la France & de l'Empereur avant la guerre de 1733. Circonstances qui nous conduisirent à la guerre.

Sur ces entrefaites on tenoit à Soissons le congrès préparé par les préliminaires de Vienne pour en venir à un traité définitif; mais au lieu de convenir de quelques articles, les conférences toutes infructueuses se réduisoient à un pur cérémonial. Les ministres des puissances s'y donnoient tout au plus des repas & des fêtes; &, sous l'appareil menteur de la représentation & des complimens, instruits du secret de leur cour, ils ne déterminoient rien, parce que chacun d'eux cachoit les vues ambitieuses de son prince.

Le duc de Savoie qui vouloit s'étendre en Italie, trafiquoit obscurément pour tout brouiller. La reine d'Espagne qui vouloit des souverainetés pour don Carlos, ferme dans ses vues & trompée par Charles VI, sans le présumer, lui étoit encore attachée. La France, la Hollande & l'Angleterre

ſe liguoient étroitement contre les projets de commerce de Charles VI. Et Fleury, plus adroit que tous, travailloit à réunir la France & l'Eſpagne, & à laiſſer la maiſon d'Autriche iſolée en Allemagne. Quelque tems après la reine d'Eſpagne accoucha, & Louis XV ſe ſervit de cette occaſion pour écrire à Philippe V qui, jetant chaque jour des regards ſur la France, déploroit ſon éloignement de ſa mère-patrie. Depuis le renvoi de l'infante, la lettre de Louis XV fut pour lui une nouvelle ſi agréable, qu'il réſolut de ſe lever; il ſe fit raſer, ſe laiſſa décraſſer & faire les ongles pour célébrer la fête de la reconciliation : & la reine ſon épouſe voyant enfin que l'empereur ſe jouoit de la promeſſe qu'il lui avoit faite de donner ſa ſeconde fille à don Carlos, fut auſſi prête à ſe reconcilier avec la France, qu'elle l'avoit été à ſe dévouer à l'empereur : elle réſolut d'avoir par la force ce qu'elle n'avoit pu obtenir par un mariage, ni par des négociations. Elle prit auſſi la réſolution étrange d'établir en Toſcane & à Parme, des garniſons du vivant même de leur prince légitime, & en attendant leur mort & leur ſucceſſion éventuelle. Fleury qui voyoit que c'étoit une déclaration de guerre, & qui vouloit réprimer l'imagination ardente de la reine d'Eſpagne, lui faiſoit

insinuer avec adresse qu'il ne vouloit pas la détourner d'une guerre sur laquelle il s'abstenoit de prononcer; mais il la prioit, avant de la déclarer, de reconnoître comment elle devoit la faire, & lui faisoit demander de l'argent pour la soutenir en France. La reine si souvent trompée par toutes les puissances de l'Europe, lui répondoit, quand *la France & l'Angleterre auront mon argent, elles se moqueront de moi :* elle insistoit ensuite sur la nécessité de surprendre Parme & Florence pour son cher don Carlos.

L'empereur Charles VI, plein d'une fureur concentrée, voyant que l'Espagne éclairée lui échappoit, & qu'elle alloit peut-être diviser ses Etats en Italie, en s'établissant entre Naples & Milan, se préparoit à les défendre avec une armée, destinant une de ses filles au duc de Lorraine plutôt qu'à don Carlos.

La reine d'Espagne, outragée du refus d'une archiduchesse, préparoit de son côté cinquante-cinq bataillons & cinq mille chevaux pour maintenir ses prétentions sur Parme & Florence. Alors toute l'Europe méridionale fut à la veille d'une guerre désastreuse, d'une guerre véritablement royale que l'ambition d'une reine suscitoit, & les peuples, éternels jouets des caprices des princes,

se virent menacés d'un autre fléau au milieu de la prospérité publique qu'on devoit à la paix générale.

Le parlement d'Angleterre, malgré la prépondérance de Robert Walpoole, n'approuvant point le nouveau traité avec Philippe V, se plaignit hautement de voir que George II consentoit, au préjudice de l'empereur, d'introduire des troupes espagnoles en Toscane. Walpoole eut beau faire précéder la publication de ce traité par des brochures sur les intérêts bien entendus de la Grande-Bretagne, trente pairs sortirent de leur situation léthargique pour s'opposer à l'exécution du traité de Séville, qui étoit aussi contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, qu'injurieux aux princes souverains des Etats de Parme & de Toscane qui vivoient encore, & en la présence desquels la reine d'Espagne osoit envoyer des troupes étrangeres pour maintenir la succession éventuelle de don Carlos.

L'empereur voyant cette ligue des alliés d'Hanovre contre sa maison & contre sa puissance en Italie, témoigna avec vivacité sa douleur profonde. Vainement pour l'appaiser on lui offrit de lui garantir solemnellement ses Etats en Italie; ces offres insuffisantes furent rejetées avec toute la fierté autrichienne. Il fit même défiler des troupes

allemandes dans la Lombardie, de concert avec le grand duc indigné de voir l'Espagne & ses alliés disposer de son vivant du grand duché de Toscane; alors furent rompues les conférences de Soissons, & les préliminaires signés par le duc de Richelieu furent inutiles.

Près d'un an se passa sans que le traité de Séville fut exécuté. Les menaces de l'empereur, le mécontentement des anglois, l'impatience de la reine d'Espagne, éleverent des obstacles insurmontables à l'exécution des projets de l'épouse de Philippe V, qui se déclara affranchi de tout engagement, lorsque toute l'Europe étonnée de l'inutilité de tant de traités, vit paroître tout à-coup celui de Vienne, par lequel l'empereur & l'Angleterre, à l'insçu de la France, venoient de se réunir intimement. L'empereur accordoit à l'Angleterre l'abolition de la compagnie d'Ostende, & l'Angleterre garantissoit à l'empereur, qui n'avoit que des filles, la Pragmatique sanction pour la conservation de tous ses états héréditaires, sans division, sur la tête d'une de ses princesses. C'est ainsi que Walpoole appaisa la Grande-Bretagne si justement irritée contre le traité de Séville.

C'est alors que Fleury, abandonné de l'Angleterre qui se jouoit de lui, reconnut que dans toute négociation avec un roi de la Grande-Bre-

tagne,

tagne, on doit stipuler aussi les intérêts d'un peuple qui partage la souveraineté avec ses rois, & qui peut redresser les erreurs de la puissance exécutrice. Fleury s'en vengea comme une femme, & essaya d'exciter dans Londres la sensibilité des Anglois, en montrant que la politique versatile des ministres de la cour de Saint-James, étoit celle du ministere plutôt que celle de la Grande-Bretagne, & que le roi d'Angleterre avoit traité avec l'empereur en électeur de Hanovre, plutôt qu'en monarque britannique; mais le ministre anglois repoussa les traits de Fleury par des raisons contraires. Il ajoutoit que la parcimonie du cardinal de Fleury qui laissoit à l'Angleterre tout le fardeau de la guerre, avoit déterminé les ministres de George II à s'allier à l'empereur, suivant en cela, ajoutoit Walpoole, la politique des puissances maritimes, dont le grand intérêt fut toujours de maintenir la maison d'Autriche, pour réprimer, par elle, la puissance de la France qui devenoit si facilement prépondérante en Europe.

Sur ces entrefaites, la reine d'Espagne satisfaite de voir que l'empereur & l'Angleterre réunis, consentoient à l'exécution du traité de Séville, relativement à la succession de Parme & de Toscane, & à l'introduction des troupes espagnoles dans ces Etats, se réunissoit à la cour de Vienne

pour régler la succession. Vingt-cinq vaisseaux commandés par le marquis de Mari, seize vaisseaux anglois commandés par l'amiral Wager, sept galères espagnoles & quarante-huit bâtimens de transport firent voile de Barcelonne le 17 Octobre 1731, & débarquèrent les troupes espagnoles à Livourne.

Ce fut ainsi que la reine d'Espagne après dix ans de négociation & de traverses, obligea l'Angleterre à placer son fils au milieu des Etats de l'Empereur en Italie, & força le chef de l'empire à l'y reconnoître à son préjudice. Cet établissement, comme nous le verrons bientôt, ne fut qu'un acheminement à des succès plus considérables. La convoitise de la reine augmentoit avec les circonstances.

CHAPITRE XXXVII.

Suite de l'état de l'Europe & des intérêts des Souverains. Circonstances immédiates que prépara la guerre de 1733. Mort du Roi de Pologne. La France se détermine à la guerre, & à faire élire Roi de Pologne Stanislas.

SI les rois étoient capables de sentir tous les bienfaits de la paix, & combien il est de leurs intérêts de conserver la tranquillité de leurs peuples, l'Europe, en 1782, eût précieusement conservé ce bien inestimable.

A cette époque, l'Espagne avoit établi don Carlos en Italie sans obstacles, & le duc de Parme, qui mourut alors, l'avoit appelé à sa succession après la mort de sa femme.

Celle-ci, à la vérité, guidée par son caprice, se déclara grosse; mais comme cette grossesse ne se réalisoit pas, elle fut bientôt obligée de faire une contre-déclaration qui laissa l'Espagne dans la parfaite sécurité que la succession étoit dévolue à l'infant : ainsi l'ambition de la reine d'Espagne pouvoit être pleinement satisfaite, & son imagination active se reposer.

L'Angleterre voyoit la France, son ennemie naturelle, surveillée par l'empereur, dont elle soutenoit la puissance, & dont elle garantissoit l'indissolubilité, en récompense du sacrifice de la compagnie d'Ostende, dont le peuple Anglois avoit si à cœur l'abolition.

La Hollande, qui ne perdoit rien par ce traité, se conservoit dans la situation établie par le traité d'Utrecht.

La France, gouvernée par un ministre tout-puissant & d'un caractere paisible, s'étoit tenue à l'écart, & ne s'étoit pas mêlée de la succession de Parme : aussi se vit-elle un moment sans alliés, abandonnée à ses propres forces ; l'Angleterre & la Hollande s'étant attachées à l'empereur : mais l'intérieur du royaume étoit florissant. Son monarque étoit encore adoré de ses sujets, qui admiroient sa timidité naturelle, & cette réserve qu'ils prenoient pour de la sagesse.

L'empereur voyoit sa pragmatique garantie par l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande. La France seule sembloit lui refuser sa sanction pour cet acte ; car Fleury, comptant parmi ses principes politiques celui d'abaisser la puissance d'Autriche, se repentoit déjà de n'avoir pas aidé l'Espagne & mis l'empereur dans la position de réaliser la promesse qu'il avoit faite à la reine, d'appeler à la succes-

ſion autrichienne, la troiſieme branche de Bourbon ſortie de Madrid.

Aucune de ces puiſſances ne put conſerver les bienfaits de la paix, lorſqu'on apprit la mort du roi de Pologne, Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe.

Ce prince, élu roi de Pologne, en 1697, avoit été forcé d'abandonner la couronne au roi Staniſlas, qui fut obligé à ſon tour de la lui remettre. Redouté en Pologne, adoré dans ſon électorat, Auguſte étoit bienfaiſant, poli, affable; il aimoit les ſciences, les arts, & les protégeoit. S'étant trouvé dans des ſituations déſagréables, & dans des criſes difficiles, il avoit montré cette force de caractere qui annonce de la grandeur dans l'adverſité qu'il ſoutint toujours avec courage. S'il remonta ſur le trône, ce fut d'abord pour pardonner à tous ſes ennemis; & inſtruit par le malheur, il menagea la jalouſie de la république, ſur laquelle il régnoit, au point qu'il ôtoit à ſes plus chers favoris les charges qu'il leur avoit données, s'ils attiroient ſur eux la haîne des Polonois. Il mérita leur amour, & il n'en obtint que de l'ingratitude & de la défiance.

Sa mort étoit à peine connue en France, que le conſeil délibéra ſur le parti qu'on avoit à prendre pour Staniſlas, roi de Pologne, détrôné par

Auguste. Les généraux Villars, Berwick, les chefs de l'armée, & la nobleffe qui ne voyoient dans la guerre qu'une moiffon, & jamais les défaftres qui l'accompagnent, vouloient que Stanifslas partît fur-le-champ, & allât fe faire reconnoître. Fleury, ferme dans le plan qu'il avoit de laiffer la reine fans autorité & fans crédit, redoutoit l'influence qu'elle pourroit prendre en conféquence de l'élévation de fon pere, & difoit hautement, que le roi Staniflas, ayant abdiqué, ne pouvoit plus préfenter des droits réels fur le trône de Pologne. Les feigneurs de la cour, effayant d'animer la reine & de l'engager à fe déclarer ouvertement en faveur de fon pere, lui citoient l'exemple de la reine d'Efpagne, qui avoit le courage de conduire le gouvernement; mais la reine avoit une telle timidité, & redoutoit fi fort le cardinal, qu'elle répondoit qu'elle n'attendoit que du ciel & non de la politique, le fort que la providence avoit deftiné à Staniflas.

On tint à Verfailles plufieurs confeils fur cette grande affaire. Ceux qui defiroient la guerre tâchoient, pour contredire le cardinal de Fleury, de prendre le roi par le grand foible des monarques. On lui montroit la néceffité de tirer de Chambord Staniflas fon beau-pere, qui y vivoit comme dans un exil, & dans une inaction fi peu honorable à

la France. On rappeloit les intérêts de la France qui avoit jadis fait élire Henri III, & qui n'avoit jamais abandonné l'influence qu'elle devoit avoir sur les élections de la Pologne. On ajoutoit que quand même Stanislas auroit abdiqué la couronne, on ne devoit regarder cet acte que relativement au roi Auguste; que devenu par cet acte seigneur polonois, & au moins candidat, il devoit retourner dans sa patrie, s'attacher au primat, s'unir au parti qu'il pouvoit y avoir, & distribuer aux indifférens une somme qu'il étoit des intérêts de la France de lui donner, afin de porter la gloire & la puissance du nom François jusqu'en Pologne. On ajoutoit que cette puissance devoit être honorée de l'alliance des François auxquels elle avoit donné une reine de naissance polonoise. Enfin on parloit des Magnats dont la Reine Marie étoit la parente, & dont on attendoit les suffrages, & des secours.

Toutes ces spéculations s'agitoient dans le conseil du roi; mais Fleury, plus adroit que tous, en éludoit les conséquences. L'empereur de son côté faisoit défiler des troupes en Silésie & négocioit avec la czarine pour influer sur une autre élection Les grands seigneurs desirant la guerre & l'élection forcée de Stanislas qui la préparoit, ne pouvoient contenir leur joie sur ce départ des troupes de l'empereur; mais le cardinal qui craignoit

la guerre autant qu'ils la desiroient, leur disoit avec son ton pacifique : *faut-il, messieurs, ruiner Louis XV pour élever son beau pere Stanislas ? devons-nous envoyer en Pologne un argent qui n'en reviendra jamais, & le distribuer à des électeurs qui après en avoir pris de tous côtés, se dévoueront au dernier offrant ?*

Le vœu de la Pologne, étoit favorable au roi Stanislas, qui avoit toutes les qualités propres au roi d'une république. Il avoit un parti considérable qui lui étoit véritablement attaché ; tandis que ceux des électeurs, qui avoient résolu de se vendre , étoient intéressés à rappeler un prince qu'on prévoyoit devoir apporter beaucoup d'argent de France. C'est dans ces circonstances qu'on environna Fleury, pour le changer. Villars, le pressa & le supplia ; & le cardinal cédant à ces importunités, lâcha pour corrompre la Pologne, un million six cens mille francs, qui suffisoient pour alimenter, en attendant, l'avidité des électeurs. Monty, notre ambassadeur, les distribua avec des promesses qui faisoient attendre de plus grandes sommes. Le primat régent qui tendoit une main pour recevoir sa part, publioit de l'autre des mémoires pour une élection libre & sans corruption. Ainsi le peuple est trompé par-tout : ses représentans ont presque par-tout l'impudence d'af-

ſurer qu'ils ne le trompent pas, & la dépravation du cœur eſt telle, qu'il eſt peut-être impoſſible de travailler avec efficacité pour qu'il ne ſoit pas corrompu.

La France aſſurée de la majorité de ſes ſuffrages, déclara à toutes les cours de l'Europe, que Louis XV étoit réſolu de maintenir ſur le trône ſon beau-pere Staniſlas. La Czarine, le roi de Pruſſe & l'empereur de leur côté ſe réuniſſoient pour contrarier l'inſtallation de ce prince & pour environner la diette. Leurs armées menaçant la Pologne, s'approchoient de la capitale pour favoriſer au contraire l'élection du fils du feu roi de Pologne électeur de Saxe. Monty demanda encore trois millions pour déterminer les politiques, & le cardinal trop engagé les lui envoya, quand il apprit que les maiſons Sarborki, Poniatouski & le primat étoient décidément pour nous. La guerre fut alors décidée au conſeil du roi, & ce fut encore aux inſtances de Villars qu'on s'y détermina. On négocia en même-tems pour faire déclarer le roi de Sardaigne; & on lui offrit d'avance le Milanois comme la part la plus capable de l'attirer à nous. Le concours de ce prince nous étant néceſſaire pour la dévaſtation des poſſeſſions autrichiennes en Italie, la politique nous détermina d'ôter à l'Autriche cette poſſeſſion pour en inveſtir une

autre puissance qui n'avoit d'autre droit sur cette province que celui du plus fort.' Le roi de Sardaigne avouoit lui-même qu'on seroit également disposé à lui refuser le Milanois, si les circonstances l'ordonnoient autrement.

La diete de Pologne, sur ces entrefaites, étoit environnée par quatre armées d'observation: elles sembloient attendre un grand événement & vouloir le déterminer. Celle de l'empereur campoit en Siléfie, celle de la Prusse n'en étoit pas éloignée: la Czarine avoit posté la sienne en Courlande. Fleury qui avoit peur que son argent ne fût perdu, se détermina à mettre en mouvement l'armée de France, quand les alliés lui déclarerent, que si nous voulions élire Stanislas, ils s'y opposeroient. C'est alors que la France publia ce manifeste où elle disoit qu'elle ne permettroit pas qu'on ravît à la Pologne la liberté constitutionnelle d'élire son roi. Alors encore, fut résolu à Versailles, le projet d'envoyer Stanislas en Pologne pour s'y faire reconnoître. On chercha les moyens de l'y faire parvenir sans danger, à cause des armées ennemies qui environnoient la diete, & le rusé cardinal qui imagina de l'envoyer dans un grand déguisement par terre, déclara au conseil qu'il falloit dire qu'il étoit parti par mer: voici comment fut conduit ce jésuitique stratagême.

Le conseil ayant conclu le départ de Stanislas pour la Pologne, ce prince accompagné de Dandelot & de peu de personnes, se rendit à Chaville, où le garde-des-sceaux l'attendoit.

Après une conférence de deux heures, ils se séparerent; Stanislas fut à Sceaux chez le duc du Maine, où il resta un instant, & c'est en sortant de Sceaux que commença son mystérieux voyage. Il fit semblant d'aller à Chambord, mais après une petite course, il se fit conduire à Berny, pour y voir le cardinal de Bissy. Par-tout où il s'arrêtoit il diminuoit son cortége & le nombre de ses serviteurs, & tout étoit préparé à Berny pour rendre ses actions & ses démarches impénétrables.

Le commandeur de Thiange y prit les habits du roi, & son cordon bleu, & suivant la route de Bretagne, peu accompagné, il s'annonça sur la côte pour le roi Stanislas, à qui il ressembloit beaucoup; il dit, avec une sorte d'embarras & & de mystère, qu'il alloit furtivement en Pologne; s'embarqua pendant la nuit, & fit voile pour Dantzick, en jouant le rôle de roi avec une telle adresse qu'on fut long-tems persuadé que Stanislas étoit sur la flotte, & ceux qui la montoient le croyoient également, tandis que le véritable Stanislas, se dépouillant de ce qui pouvoit le faire connoître, prenoit un habit de Pinchinat, une per-

ruque noire, & pendant que Dandelot s'habilloit très-proprement. Tous les deux se jeterent dans une chaise extérieurement mauvaise, bien crottée & conduite par des chevaux de poste. Ils partirent le soir de Berny, laisserent tous les domestiques; gagnerent la route de Metz, Dandelot se dit marchand & maître, & Stanislas contrefit son associé.

A la premiere ville d'Allemagne, ils marchanderent une voiture du pays, pour laisser la voiture françoise, & voyager avec moins de danger. Pour l'acheter sans occasionner des soupçons, Dandelot fit l'homme fatigué qui ne pouvoit voyager à cheval, & qui avoit besoin d'une chaise allemande bien suspendue. L'hôte leur en trouva une convenable, & Stanislas, reçut l'ordre de Dandelot de l'aller voir & d'en demander le prix. Stanislas fit les allées & les venues de chez le marchand chez son maître avec beaucoup de naturel, l'acheta & la paya. C'étoit une voiture depuis long-tems préparée par un envoyé secret de la France, qui avoit prévenu toutes les ruses possibles de l'empereur.

Dandelot & son associé voyagerent dans la voiture allemande sans être arrêtés. Stanislas payoit par-tout, & rendoit tous les services d'un associé & d'un homme de confiance au prétendu négociant.

Arrivés près Berlin dans une terre ennemie,

cinq voyageurs les accosterent & affecterent de les accompagner. L'officier de garde aux portes de Berlin leur demanda d'un ton d'allemand, *qui êtes-vous, messieurs ?* Le roi & Dandelot répondirent, *marchands de Varsovie, voyageant pour notre commerce, nous nous en retournons ; mais nous ne connoissons pas ces voyageurs que nous avons rencontrés depuis peu en route . . . . . . Vos passe-ports*, leur dit l'officier prussien. Stanislas tira de sa poche un porte-feuille rempli de factures, & remit son passe-port, sans trembler : *passez donc*, leur dit l'officier.

Arrivés à Francfort sur l'Oder, ils contrefirent les gens fatigués qui ne pouvoient plus faire la route dans une voiture aussi rude. Dandelot ordonna au roi, & pria l'hôte, d'en chercher une plus douce. L'hôte chercha vainement ; mais il dit qu'il y avoit chez lui un jeune étranger, neveu du marquis de Monty, ambassadeur de France en Pologne, qui avoit été envoyé à Francfort avec un chanoine de Cracovie, son gouverneur, sous prétexte de voyager, en attendant le moment de l'élection ; (mais en effet pour attendre le roi.)

Cet étranger & le chanoine avoient inutilement fait chercher s'il n'étoit pas arrivé un marchand de Varsovie, qui venoit de France faire des achats de marchandises pour l'ambassadeur. Rentrant fort

inquiets à l'auberge, l'hôte leur dit qu'il venoit d'arriver une chaise chez lui où étoient deux personnes bien fatiguées, qui étoient peut-être celles qu'ils cherchoient. L'hôte fut prié de savoir d'où ils venoient & où ils alloient. Le roi & Dandelot répondirent qu'ils étoient marchands, qu'ils venoient de faire des achats, & qu'ils s'en retournoient chez eux à Varsovie. Le jeune étranger les invita à passer où il étoit logé, &, les ayant priés de dire leurs noms, les inquiétudes se dissiperent.

Le jeune étranger leur ayant demandé s'ils avoient les marchandises que son oncle attendoit; ils répondirent qu'elles étoient dans un de ces chariots qui les suivoient, & le roi en présenta les factures. Dandelot ayant alors fait connoître quelle étoit sa fatigue & l'impossibilité de continuer son voyage avec sa voiture, ce qui retarderoit le compte qu'il devoit rendre à l'ambassadeur, le jeune étranger lui offrit une place dans son équipage, & lui dit de se disposer à partir, car on alloit mettre les chevaux. Le marchand représenta que son homme de confiance n'étoit pas moins fatigué que lui, & qu'il falloit qu'il l'accompagnât. L'étranger lui accorda par grace une seconde place pour le roi. Ils partirent sur-le-champ pour Varsovie & y arriverent sans obstacles.

Le 8 Septembre, l'équipage descendit secrettement chez le marquis de Monty; l'ambassadeur avoit envoyé par un courrier à Paris la clef d'une petite porte secrette au roi Stanislas, qui par ce moyen entra chez Monty sans être aperçu. Monty qui entendit ouvrir, averti de l'heureuse arrivée du roi Stanislas, alla se jeter à ses pieds, & après une courte conférence, donna avis au primat de son arrivée, & résolut de faire ce qui suit :

En attendant le roi demeura, jusqu'au 11 Septembre, sans se manifester, & sans que son arrivée transpirât. Il étoit attendu par mer, & les auteurs des papiers publics instruits au gré de la cour, en donnoient des soupçons, & les ministres des puissances étrangeres intéressés à découvrir la vérité, écrivoient à leurs cours que le départ du roi sur la flotte étoit très-réel.

Le 9 fut employé en négociations pour presser l'élection. Le primat déclara qu'un courrier lui annonçoit l'arrivée de la flotte Françoise, & le débarquement du roi Stanislas à Dantzick; nouvelle qui fut reçue avec applaudissemens des Polonois; & ce qui fit ajourner l'élection au lendemain.

Le 10, le primat s'étant rendu au champ de l'élection, où il y avoit 200,000 hommes, fit ses harangues, & parcourut les rangs pour prendre

les voix. Tous s'écrierent *vive le roi Stanislas*; Le primat ne put recueillir que la moitié des voix; & remit la suite de l'élection au lendemain. Il dit qu'un courier venoit de lui apprendre que le roi étoit arrivé à Thorn, & les acclamations redoublerent en faveur de Stanislas.

Le 11, le primat déclara le roi arrivé, & dit qu'il alloit se montrer. Revêtu de ses habits royaux, & du cordon bleu de France, il se montra à l'armée, & l'élection se termina avec unanimité. Il se forma au tour du roi une cour brillante : il fut salué, comme roi de Pologne, par tout le champ électoral, & ensuite par sa capitale qui se livra à toutes sortes de réjouissances.

Le 14, le roi reçut les complimens des ambassadeurs, excepté de ceux de l'empereur, de l'électeur de Saxe & de la Russie. Alors se montra, avec évidence, contre Stanislas, le partie des dissidens. L'évêque de Cracovie, l'évêque de Posnanie, le prince Lubomisky, palatin de Cracovie, plusieurs grands officiers de la couronne, des magnats, se retirerent & se fortifierent à Prague, animés par la Saxe, la Russie & l'empereur.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVIII.

Conséquences de l'élection de Stanislas, Roi de Pologne. Mouvemens des armées. Campagne d'Italie.

Les cours de Russie, de Saxe & de Berlin voyant que la France avoit établi, au milieu d'elles, un roi qui seroit à sa dévotion; d'un autre côté, l'empereur qui s'étoit ligué avec la Russie, & qui voyoit ses rapports interceptés par ce nouvel intermédiaire, se réunirent plus intimement pour traverser cette élection. La Russie y étoit portée, parce que Stanislas étoit la créature de la Suede, son ennemie ouverte; & chacune de ces trois puissances, augmentant ses troupes, les fit approcher pour opposer au roi de Pologne, l'électeur de Saxe, créature de l'empereur, que ces puissances alliées firent élire roi de Pologne.

Alors la France se trouva engagée sans l'avoir prévu à une guerre inévitable. Ayant obtenu de quelques princes d'Allemagne qu'ils resteroient neutres, & s'étant plus étroitement unie à l'Espagne & au roi de Sardaigne, elle résolut d'at-

taquer l'empereur qui tenta d'armer le corps Germanique contre nous; mais il ne put y réussir dans cette circonstance. La diette de l'Empire ne s'y détermina qu'au commencement de l'année suivante.

Dans cette émotion générale, le maréchal de Villars, qui n'avoit cessé de parler de la nécessité de faire la guerre, fut destiné pour le commandement d'une armée françoise en Italie, afin d'y soutenir, selon les vœux de l'Espagne, les possessions de don Carlos, & de s'emparer de celles de l'Empereur, ou de les dévaster. La reine de France qui étoit le motif ou plutôt le prétexte de la guerre qu'on avoit, disoit-on, *escamotée* au cardinal & au roi, étoit dans de perpétuelles alarmes; elle fit venir chez elle le général qui alloit porter la guerre en Italie, & lui demandant son chapeau elle y attacha une cocarde. *Avec ce ruban*, lui répondit Villars, *je serai invincible.* Il avoit quatre-vingt-deux ans. La France ordonna l'équipement d'une flotte. Des troupes réglées se rassemblerent en Alsace, le long du Rhin, de la Meuse & de la Moselle; & l'empereur forma une armée en Bohême.

D'un autre côté, l'élection du roi Auguste étant confirmée, les confédérés allerent droit à Varsovie, & résolurent de bombarder, à la tête

de trente mille hommes, la ville de Dantzick où s'étoit réfugié Stanislas.

Pour s'opposer aux progrès de l'empereur, le maréchal de Bervick, nommé général, eut ordre de passer le Rhin, ce qu'il fit avec les princes de Conti & de Dombes, le comte d'Eu, & plusieurs officiers supérieurs de l'armée, pour attaquer le fort de Khel, qui appartenoit à l'empereur.

La tranchée fut ouverte le 19, sous les ordres du marquis de Puiségur, lieutenant-général, de la Billarderie, maréchal-de-camp, du marquis d'Houdetot, &c. On fit avec une activité incroyable, pendant deux nuits, deux mille cinq cens toises d'ouvrages, nonobstant le feu du canon & de mousqueterie des assiégés. Longueville, ingénieur, y fut tué. Laserre, capitaine de grenadiers, le fut la seconde nuit suivante : les assiégés firent une sortie, & nos grenadiers, en les repoussant, perdirent Noyelles. Enfin, après huit jours de travaux, le général Phul, gouverneur de la place, battit la chamade, demanda à capituler, & Berwick lui donna deux canons en récompense de son intrépide résistance.

Kehl pris, on voulut s'assurer de la Lorraine. Le prince régnant dévoué à l'empereur dont il attendoit la succession, s'étoit déclaré onvertement pour ce prince, & la France conduite par cette

morale dépravée des rois, qui les porte à se détruire, & toujours aux dépens de leurs peuples, trouvoit que ses Etats seroient de bonne prise. On a dit *morale dépravée* des rois, & on l'a dit avec raison & avec des preuves. En effet, sous prétexte de placer un beau pere sur le trône de Pologne, Louis XV alloit dépouiller le fils de la douairiere de Lorraine, fille de monsieur frere de Louis XIV: on ajoutera même que les maisons de Bourbon, d'Autriche, de Lorraine & de Savoye s'alliant ordinairement entr'elles, leurs guerres n'ont jamais été que des guerres civiles entre cousins, oncles, neveux ou beaux-freres, tandis que les puissances républicaines, les Suisses, les Etats-unis de l'Amérique, & même comme les Vénitiens & les Génois, n'ayant ni de beaux-peres ni des cousins à couronner, jouissent par leur constitution d'une tranquillité long-tems inaltérable.

L'envahissement de la Lorraine résolu, le roi chargea le comte de Belle-île de s'emparer de Nancy; & cependant comme la galanterie nationale fut toujours compatible avec le caractere militaire, & comme elle a souvent adouci par ses graces, les ordres militaires du cabinet, le ministere qui vouloit dépouiller le duc de Lorraine, crut qu'il devoit des complimens à la fille de monsieur, frere de Louis XIV, duchesse douai-

riere de Lorraine, avancée en âge. On lui envoya Verneuil qui avoit dans ses manieres, dans son esprit & sa figure les agrémens nécessaires pour adoucir la nouvelle qu'on alloit lui annoncer. Son pere avoit été lieutenant des gardes de monsieur, & puis du régent qu'il avoit suivi à Malplaquet où il avoit été blessé. La famille s'étant, depuis ce tems-là, attachée à la maison d'Orléans, on crut le fils plus propre que tout autre à remplir cette commission.

Verneuil en s'annonçant reçut la réponse d'attendre. Alors pour exécuter ses ordres sans retard, Verneuil s'annonça à la duchesse de Lorraine comme venant de la part du roi de France, & fut admis à l'audience. *Est-ce que vous ne seriez plus attaché à la maison?* lui dit la duchesse. Je le suis au roi mon maître, répartit Verneuil; mais il donna tant de graces à sa commission que la nouvelle fut reçue sans désagrément. Verneuil lui dit qu'elle pouvoit demeurer en toute sûreté à Lunéville avec les princes & les princesses, ses enfans, & sous la protection spéciale de l'armée de France, ajoutant que, si elle vouloit sortir de la Lorraine, elle pouvoit choisir en France la ville qu'elle voudroit. Le marquis de Silly, lieutenant-général, répandoit en attendant nos troupes dans la Lorraine, sans éprouver de résistance.

L'envoyé resta quelques jours à Lunéville & fut traité avec bonté, & sans ressentiment. La princesse Charlotte tirant son anneau le lui donna: sa mere, en l'approuvant, dit à Verneuil de le conserver comme une marque d'amitié & en reconnoissance de la maniere dont il s'étoit comporté dans sa commission. Ainsi cessa de régner sur ce pays-là une maison à laquelle, depuis tant de siecles, étoient assujettis les lorrains.

L'attaque du fort Khel & l'envahissement de la Lorraine firent ouvrir les yeux aux puissances maritimes qui menacerent. Le cauteleux Fleury qui alloit à pas comptés, réprimant l'activité françoise, ordonna à Berwick d'en rester-là : & notre armée, qui pouvoit faire des prodiges, resta dans l'inaction.

L'activité de la reine d'Espagne & du roi de Sardaigne n'eût pas permis en Italie une pareille indolence. On s'étoit engagé avec eux, & Fleury laissa agir en Italie toute notre vivacité françoise. La ruse du monarque italien & nos coups hardis y firent les plus belles actions. Le prince gardien des Alpes moins adroit que son pere, mais peut être aussi courageux, traitant secretement avec nous, & nous offrant de commander nos troupes en Italie, avoit renforcé ses garnisons sur les frontieres de France, pour déjouer l'empereur, & soustraire à sa pénétra-

tion ses négociations avec nous. Le gouverneur autrichien du Milanois, donnant dans le panneau, fut la dupe de ces apparences, & les troupes de France passant subitement par le mont Cenis, par le mont Genevre & par la vallée de Barcelonnete, & se joignant aux troupes sardes à Verceil, tomberent de la hauteur des Alpes sur les autrichiens, avec impétuosité; mirent en fuite tout ce qui se trouva d'ennemis dans la route, pénétrerent, sans coup férir, dans le Milanois, bloquèrent Novarre, investirent Tortone, établirent un pont sur le Tesin, obligerent les impériaux d'abandonner Pavie par l'effet seul de la terreur qu'elles inspirerent, & passerent le Tesin sous les ordres du marquis de Coigny. C'est ainsi qu'on arriva à Milan, qui ouvrit ses portes, & dont on bloqua le château.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Villars s'approchoit de l'armée, dont les progrès étoient déjà si glorieux & si rapides. La reine de Sardaigne à qui il avoit présenté ses hommages en passant à Turin, lui fit présent d'une seconde cocarde; & on répéta de lui une réponse digne de la hardiesse de son caractere. La reine lui ayant demandé, *quel âge avez-vous monsieur le maréchal de Villars; car vous n'êtes pas assurément aussi âgé qu'on le dit . . . . j'aurai bientôt Milan,*

répondit Villars. Ce général alloit assiéger le château de cette ville.

L'armée d'Italie desiroit ardemment l'arrivée du vieux maréchal, le nestor des militaires, le vainqueur de Denain & le célebre adversaire du prince Eugene; mais, dès le moment de son arrivée, la mésintelligence s'établit entre ce général & le roi de Sardaigne, assez grand militaire pour un prince, & qui, à ce titre, ne devoit pas être jaloux de la gloire du vieux maréchal. Il arriva à Colorne, où étoit l'armée, composée de 52 bataillons & de 57 escadrons.

Quatre jours après, on tint un grand conseil chez le roi de Sardaigne, où la mésintelligence se manifesta. La conquête de Pichisitone devoit nous ouvrir le Crémonois & l'Adda. Le maréchal de Villars & le maréchal de Rebinder, général du roi de Sardaigne, croyoient l'entreprise dangereuse; mais le roi la voulut hasarder. Rebinder qui s'obstina fut disgracié; & Villars, contrarié, haut dans ses réparties, fier de ses anciens succès, indisposa contre lui le roi de Sardaigne, qui prit Pichisitone malgré ce général.

L'histoire doit remarquer les actions militaires qui ont de l'éclat. Crillon, âgé de 17 ans, qui gardoit dans le Milanez un poste avec 30 hommes, exposés au feu, & qui furent réduits à quatre,

reçut un coup de fusil qui ne l'empêcha pas de tenir ferme. Villars, instruit de cette action, la raconta au roi de Sardaigne, qui alla voir le blessé, & lui offrit sa recommandation pour son avancement; mais Crillon aussi généreux que bon, lui dit qu'il n'accepteroit aucun avancement au préjudice de ses camarades, mais que si le roi vouloit lui accorder la croix, ce qui ne feroit tort à personne, il l'accepteroit. Il l'obtint.

Pichisitone pris, on s'avança vers Cremone, & ensuite jusqu'à Milan, dont nos troupes occupoient déjà les fauxbourgs, & dont Villars avoit promis à la reine de Sardaigne, de prendre le château. Le marquis d'Asfeld, lieutenant-général, Rouvigni, brigadier, commanderent la tranchée, soutenus du régiment des gardes du roi de Sardaigne, de Tessé & autres troupes. Le marquis de Savines, lieutenant-général, Misson, brigadier, releverent la tranchée avec les trois bataillons du régiment de Picardie & trois compagnies des grenadiers d'Auvergne, du roi & de la Ferté-Imbault. Le troisieme jour du siege, Cadrieux, lieutenant-général, & Cadville, brigadier, monterent la tranchée. La nuit suivante, on établit les batteries de canon & de mortier, malgré un feu violent d'artillerie ennemie, qui tua 150 hommes,

à l'instant remplacés. Le marquis de Beuil, lieutenant-général, releva encore la tranchée. Blacons y fut tué : & Villars, galant comme du tems de Louis XIV, devenu maître de la ville, & donnant des bals, y dansoit avec les plus belles dames.

Un coup de canon étoit le signal du premier coup d'archet, & ce militaire, plus qu'octogénaire, & néanmoins dansant des menuets, disoit en plaisantant, qu'il étoit fort beau, à son âge, d'ouvrir à la fois deux bals de cette sorte; les autrichiens, avec leur flegme, ajoutoient que le général françois, pour faire le galant, étoit un peu bouffon.

Cependant tandis qu'on dansoit, trente pieces de canon tiroient, sans discontinuer, sur la place. Villars, malgré les bals & les opéras qu'il avoit établis pour égayer cette ville malheureuse, eut beau commander d'éloigner, des citoyens qui s'étoient soumis, le danger du canon, les boulets passant au-dessus du château, & ne tombant pas juste sur la place assiégée, voloient sur les maisons, écrasant de tems en tems des citoyens qui, de concert avec la commune, avoient demandé grace en se rendant aux approches de Villars.

Le 21, Maillebois monta la tranchée. Il fut relevé par Lanion, Louvigni, Fervaques, Misson,

Chatillon, Boissieux, S. Perrier, le duc d'Harcourt, Cumiane, Cadville & autres qui montrerent autant de bravoure que d'intelligence. Enfin le général Visconti qui défendoit la place, voyant qu'elle ne tenoit plus contre nos coups de canon, battit la chamade & capitula, & Villars qui parcouroit tous les travaux, qui dirigeoit les opérations, & qui, descendant de la tranchée, alloit au bal, envoya le marquis, son fils, apprendre à Louis XV le succès de nos troupes & la capitulation du château de Milan.

Milan pris, le marquis d'Affry, à la tête de dix-neuf bataillons & de neuf escadrons, alla assiéger Novarre qui fut prise en trois jours. Le fort d'Arrona ne tint pas davantage, & Fimarcon en fut porter au roi la nouvelle. On poussa plus loin les conquêtes, & Maillebois, au préjudice de Savines, homme de mérite, & plus ancien lieutenant général que lui, qui se retira de dépit, fut chargé d'assiéger Tortone avec douze bataillons françois & cinq de Sardaigne. Chatillon s'y distingua. Commandant la tranchée, il encourageoit en détail les canonniers qui firent une telle breche, que le gouverneur demanda à capituler. Le duc de la Trémoille en vint porter la nouvelle au roi. La prise de cette place termina heureusement la conquête de la Lombardie que le roi de

Sardaigne avoit si fort desirée. En dépouillant l'Autriche de ces places, il y établissoit une garnison & des gouverneurs à ses ordres. Quinze places ou châteaux pris ou abandonnés le laisserent maître provisoire de cette partie de l'Italie, perpétuel objet de la convoitise de ses peres. Il prit le titre de *duc de Milan*, retourna à Turin pour jouir des applaudissemens, & Villars se rendit près de don Carlos.

Sur ces entrefaites, don Carlos qui régnoit en paix à Parme, reçut de son pere, l'ordre de s'avancer vers Naples, que l'empereur malheureux dans le Milanois, étoit hors d'état de défendre. Alors se manifesta davantage l'ambition de la reine d'Espagne pour ce fils favori. Montemart, général espagnol, au lieu de se joindre aux puissances belligérantes, laissant deux bataillons, un à Parme & le second à Plaisance, pour garder ces Etats, se prépara à des conquêtes particulieres au nom du roi Philippe V. Les impériaux par-tout malheureux & vaincus, sortirent de la principauté de Piombino. Don Carlos laissant une garnison dans Livourne, alla camper à Monterotondo, & s'avançant fierement vers la ville de Naples, reçut les députés du mont Cassin, & repoussa par la seule terreur qu'inspira son arrivée, l'ennemi épouvanté, qui cependant encloua ses canons & se

jéta dans Capoue. Ensuite l'armée espagnole continua, sans coup férir, jusqu'à Aversa où elle s'arrêta, & là se rendirent le duc de Madelone élu du peuple de Naples & les corps de la ville, qui en lui présentant les clefs de la capitale, lui rappelerent que Philippe son pere, avoit jadis fait leur bonheur. Les impériaux n'oserent faire aucune résistance, & ceux même qui s'étoient retirés dans le château, se rendirent prisonniers de guerre. Visconti, général autrichien, avoit pris la fuite pour se mettre à la tête de six mille italiens que les espagnols repousserent avec une telle supériorité que, dans l'espace de trois heures, deux mille italiens resterent sur le champ de bataille. Quatorze cens furent faits prisonniers, tandis que Visconti se dépêcha de s'embarquer pour Venise.

Pendant ces succès de l'infant, l'armée impériale se portoit du côté de Mantoue : elle étoit forte de soixante mille hommes, & se préparoit à réprimer Villars & le roi de Sardaigne. Elle étoit commandée par le comte de Mercy, feld-maréchal, & s'avança vers San-Nicolao où Ligneville faisoit jeter deux ponts pour qu'elle passât. Elle se mit en bataille dans la plaine de San-Benedetto où Coigny sembloit l'attendre.

A la nouvelle de ce passage, Villars accourut,

& après un conseil, il fut résolut d'attaquer l'avant-garde des impériaux. Contades s'avança d'un côté, & le roi de Sardaigne à la tête de la colonne l'assaillit d'un autre sans beaucoup de succès. Dans cette situation on tint un autre conseil, & il fut résolu qu'on iroit défendre le Parmesan où l'ennemi paroissoit vouloir se retrancher, & qu'on lui livreroit bataille, s'il vouloit s'avancer vers cet Etat que nous avions promis à l'infant de défendre. Les impériaux marcherent vers Guastalle; Villars épuisé se retira à Turin, & le duc de Coigny commanda à sa place.

Le 24 Mai 1734, les impériaux honteux de tant de pertes, s'avancerent vers les alliés du côté de Colorne, & Maillebois les repoussa. Ligneville voulut attaquer Colorne que Firmarcon, colonel du régiment de Bourbon gardoit soigneusement; mais les ennemis furent repoussés de Colorne : Ligneville revint à la charge & fut tué : l'armée impériale s'approchoit, & le roi doublant le pas, vint camper dans la plaine de Colorne. Il mit sur le-champ sa cavalerie en bataille, & rangea son infanterie en colonnes. Les ennemis craignant que nous ne voulussions attaquer Colorne, quoique soutenue de leur armée entiere, se préparerent à la bataille le long de la Parma;

mais nous pénétrâmes dans les maisons de la ville, & dans nos progrès les occupant les unes après les autres, nous en chassâmes les impériaux.

Le lendemain au point du jour on recommença les travaux résolus contre les ennemis. Vers dix heures les impériaux honteux de leur malheur, se présenterent avec courage pour nous étonner par leur bravoure; c'étoit leur dernier effort. Le prince de Wirtemberg abandonnant le château au roi de Sardaigne, emporta 18 chariots de blessés, laissant cent quatre-vingt cadavres. Nous perdîmes devant Colorne, Clermont d'Amboise, Monlaur, Thomes & Soûliard, officiers remarquables.

L'armée impériale quittant ses postes, se rapprocha des montagnes du Parmesan, & ce mouvement nous obligea de nous avancer vers Parme sa capitale. Le roi de Sardaigne s'en retournant à Turin pour assister son épouse mourante, laissa au marquis de Coigny & au comte de Broglio, qui venoit de recevoir le bâton de maréchal de France, l'ordre de ne rien entreprendre qu'à son retour. L'armée ennemie venoit faire des incursions, à une lieue de Parme, où elle cherchoit des positions convenables pour engager une bataille. Elle crut les trouver; & les deux maréchaux se mirent en ordre de bataille pour la repousser. Le comte de Mercy, général ennemi, se fit porter au plus grand feu, se pré-

senta au front de l'attaque, & fut frappé de mort. Le prince de Wirtemberg, à qui appartenoit alors le commandement de l'armée, s'approcha de l'infanterie, & ne connoissant pas tous les projets du comte de Mercy, résolut de tenir ferme sans autre plan, & de continuer une espece de défense jusqu'à la nuit. Pour rompre les impériaux, Delille & Misson, maréchaux-de-camp, essayerent de pénétrer dans le centre, s'avancerent trop & furent tués; mais Coigny & Broglio se portant de tous côtés pour animer nos troupes, gagnerent enfin la bataille. Bientôt la nuit s'approchant après un combat des plus opiniâtres, les ennemis se retirerent avec une sorte d'effroi.

Deux heures après une fausse alarme ayant causé du désordre dans notre armée, on en inspira une telle aux impériaux qu'ils se retirerent plus loin encore, & le roi de Sardaigne victorieux, sans avoir été présent à la bataille de Parme, vint se distinguer par des ordres d'humanité envers les blessés dont étoit jonché le champ de bataille; & cependant il oublia qu'en poursuivant l'ennemi épouvanté, il pouvoit détruire totalement l'armée impériale.

On a dit qu'il s'étoit tiré à cette bataille quatre cens mille coups de fusils : nous y perdîmes quatre à cinq mille hommes. Il est certain aussi que Sta-

nislas

nislas étoit un fort honnête homme; mais que fut jamais un roi, une famille royale, tous les rois de l'Europe en comparaison de cinq mille hommes? Et qu'étoit pour la France le beau-pere du roi, vis-à-vis de cinq mille familles dont la plupart furent désolées.

Ces succès étonnans nous préparerent la victoire devant Guastella. Le roi de Sardaigne commanda le centre de l'armée, le maréchal Coigny la gauche & le maréchal de Broglio la droite. La bataille commença par une attaque de cavalerie, & le comte de Chatillon qui commandoit la nôtre avec le duc d'Harcourt, laissa l'ennemi tirer le premier, selon l'usage des françois. Alors il chargea l'ennemi le sabre à la main avec une telle impétuosité, que la premiere ligne plia. Chatillon fut enfoncé & plia à son tour, mais en se ralliant il se montra avec tant de présence d'esprit & de bravoure, qu'il culbuta entierement la cavalerie allemande & la força à ne plus paroître.

Le roi de Sardaigne d'un autre côté, brave en détail comme un grenadier, montroit la présence d'esprit d'un général. On le voyoit en veste parcourant les rangs; & montrant à tout par son exemple quelle contenance on devoit faire à un ennemi acharné. L'ennemi fut repoussé, divisé & obligé de prendre la fuite, nous laissant

le champ de bataille couvert de morts & de blessés. Le comte de Broglio alla en porter la nouvelle au roi, & le prince de Montauban partit le lendemain pour lui offrir les étendards & les timbales enlevés à l'ennemi.

Nous perdîmes encore près de quatre mille hommes dans cette bataille mémorable; entr'autres le marquis de Lanion, Pezé & autres officiers remarquables. D'Affry, Chatillon, Louvigny, le marquis d'Estain, le comte de Boissieux, Lachatre, Monjeon, D'Avaray, Lamotte, Guébriant, Juigné, d'Armentieres, Villemur, Souvré & Tessé y furent blessés.

Le maréchal de Villars qui venoit de mourir à Turin, avoit conservé jusqu'à l'âge de 82 ans, l'audace & l'activité de ses jeunes ans. Il montroit encore ce caractere jusqu'au lit de la mort: & le bon mot qu'il dit avant sa fin & lorsqu'il étoit presque à l'agonie, le peint si bien & retrace si parfaitement le caractere de son esprit, qu'on doit le conserver dans ces mémoires. Il apprit la mort de Berwik tué par un boulet de canon au siége de Philisbourg, & frappé de la nouvelle, il sortit du lit ses deux bras, les leva ensemble & s'écria avec sang-froid: *j'ai remarqué que Berwik avoit été toujours heureux.*

Villars avoit été toujours enjoué & galant. Il

étoit infatigable dans un bal comme dans un combat, & personne cependant n'étoit aussi grave ni aussi studieux, ni si méditatif que lui quand il le vouloit. On pourroit ajouter, ni aussi habile courtisan. Il avoit suivi les routes de la fortune sans jamais s'égarer, sans jamais perdre de vue son projet d'un grand avancement : & comme la fortune étoit nécessaire pour maintenir sa maison dans le degré d'élévation qu'il vouloit lui donner, & qu'il n'étoit pas né riche, une sévere économie étoit nécessaire pour conduire de front toutes les parties de son systême. Toutes les situations de sa vie avoient servi à son élévation. Lorsqu'il commandoit les armées, les dépouilles de la guerre, les saufs-conduits, les contributions ne lui avoient point été des moyens assez odieux. Il est vrai que tout cela se pratiquoit en pays ennemi ; mais enfin les étrangers n'étoient-ils pas de l'espece humaine ?

Le maréchal de Villars avoit une grande & belle figure qui lui servoit merveilleusement pour en imposer. Il étoit avantageux, aimant à s'entretenir de lui, à se louer & à faire citer ses exploits aux autres. Il parloit avec autorité, avec gaieté, & le ton qu'il employoit en imposoit toujours à cause de la grande réputation qu'il s'étoit faite, & qu'il méritoit malgré ce que dit de lui le duc de Saint-Simon, son ennemi déclaré, qui

s'est trop satisfait dans ses mémoires contre le maréchal.

Le prince Eugene meilleur juge & plus impartial a rendu plus de justice au maréchal de Villars. Apprenant sa mort, il s'écria, *la France vient de faire une très-grande perte, qu'elle ne reparera pas de long-tems.* Eugene avoit raison; Villars fut le dernier héros françois; & la France ne répara sa perte qu'en employant le comte de Saxe qui se formoit alors en Allemagne avec Berwick & Noailles comme nous le verrons bientôt.

Tournemine, jésuite devoit prononcer l'oraison funebre du maréchal de Villars; mais parce qu'il vouloit parler de l'affaire de Cavalier, chef des fanatiques, affaire que le maréchal regardoit comme une de ses plus glorieuses actions, & faire une sortie de jésuite sur les anticonstitutionnaires, la famille qui n'aimoit ni les querelles, ni les troubles, retira les mémoires qu'elle avoit confiés, & en chargea l'abbé Séguy (1).

(1) Villars a laissé les manuscrits de ses ouvrages à la maison de Castries & à celle de Vogüé. Le feu marquis de Vogüé, lieutenant-général, en a communiqué les originaux à l'Auteur de ces mémoires, de même que six volumes grand *in-fol.* de correspondances fort précieuses.

CHAPITRE XXXIX.

Suite de l'élection de Stanislas. Il est assiégé dans la ville de Dantzick. Héroïsme du comte de Plelo. Stanislas s'enfuit.

SI jamais homme fut digne de la royauté, ce fut Stanislas : il pouvoit marcher contre les dissidens qui se préparoient à l'élection d'un autre roi, & les tailler en pieces, mais il répondoit à ses courtisans, *je ne veux pas marquer mon avénement au trône par l'effusion du sang de mes sujets.* Il étoit plus humain que les seigneurs de la cour de Versailles qui avoient violenté le cardinal pour avoir la guerre.

Alors s'avancerent trente mille russes, qui se joignant aux dissidens, forcerent Stanislas de se retirer à la hâte, créerent un autre roi de Pologne & fondirent impétueusement avec les impériaux sur la ville de Dantzick pour y surprendre le roi qui s'y étoit refugié. Les habitans touchés de la confiance de Stanislas, le défendirent avec tout le zèle possible : tout citoyen fut soldat, en attendant des secours de la France. S'ils fussent arrivés

à tems, & si les troupes eussent été suffisantes; Stanislas environné d'un peuple fidele eût résisté aux impériaux; mais Fleury agit dans cette affaire si mesquinement & avec une telle froideur, que quinze cents hommes seulement commandés par le comte de la Mothe, furent honteusement envoyés au secours de Stanislas.

Dantzick se distinguoit par sa fidélité & sa bravoure. Plus les russes, en bombardant cette ville, écrasoient de maisons & d'édifices, plus les habitans montroient d'attachement & d'amour au roi Stanislas. La famine ne pouvoit les ébranler; les femmes & les enfans, s'encourageant les uns les autres, combattoient comme le soldat. Le comte de la Mothe, à la tête de quinze cents françois, envoyés par Fleury, se montre & tourne ses voiles vers Copenhague, épouvanté à la vue de soixante mille assiégeans acharnés à détrôner le roi. Le jeune comte de Plelo, ambassadeur de France à Copenhague, indigné de cette fuite, se met à la tête de ces quinze cents françois, leur adjoint cent volontaires, & vole au secours de Dantzick & de Stanislas, en écrivant aux ministres de la cour de France, *je vais périr; je vous recommande ma femme & mes enfans*, & s'avançant vers Dantzick, l'épée à la main, il se fait jour à travers les Russes, massacre deux mille Cosa-

ques, & tombe mort & criblé de coups, lorsque sa petite armée arrivée aux portes de Dantzick, alloit entrer victorieusement dans la ville. Il reste une fille du jeune héros qui vit en 1791. C'est madame d'Aiguillon, veuve du feu duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangeres.

Abandonné de la France, environné de soixante mille Russes ou Autrichiens, Stanislas jouet du ministere françois, résolut de s'évader de Dantzick. On lui offroit de le faire sortir de la ville, environné de cent hommes armés & bien résolus de se laisser percer pour lui servir de bouclier & le faire parvenir sain & sauve. Stanislas trop humain, trop honnête homme pour accepter ces offres, préféra de sortir de Dantzick déguisé en paysan. Une Chemise de toile grosse, un habit usé, un bâton d'épine, un bonnet d'artisan servirent au déguisement du plus malheureux des rois. Il s'échappa de nuit, déplorant le triste sort de la ville qu'il voyoit bombarder pour sa fidélité.

Les Russes, les Saxons & les Impériaux, ou plutôt les barbares qui assiégoient la ville, voyant leur proie manquée, mirent la tête du roi à prix, & firent suivre ses traces. Des Cosaques qui le cherchoient, passerent à côté de lui, & mille dangers le menacerent. Il fut reconnu à sa mine

par de bons paysans : mais ils le servirent dans son malheur & l'aiderent à parvenir sain & sauve à Marienbourg, où il fut environné des seigneurs Polonois de son parti que ses infortunes avoient jetés dans le malheur, & éloignés de leur patrie commune.

L'histoire n'a point célébré l'héroïsme de Plelo, comme il convient. Le cardinal de Fleury intéressé à étouffer une action éclatante, qui étoit la critique la plus désagréable de son ministere, n'eut pas permis qu'on la relevât, ni qu'elle fût récompensée d'une maniere trop évidente. A la bravoure & au civisme, Plelo joignoit des lumieres & des talens dans la poësie. Il recueilloit à grands frais tout ce qui avoit rapport aux affaires de France dans le nord, & il en forma une collection précieuse. Il est auteur de l'Idylle piquante intitulée *la maniere de prendre les oiseaux*. Il étoit colonel du régiment de son nom; indigné de la lâcheté de la Mothe, de l'indifférence du cardinal pour Stanislas, & doué d'un caractere, d'un courage digne d'un romain dans le bel âge de la république, il affronta le danger pour délivrer un roi abandonné & malheureux.

CHAPITRE XL.

Étude du caractere du Cardinal de Fleury. Comment il enveloppe ses projets. Ses principes sur le Roi Stanislas, pere de la Reine de France. Ses principes sur les Ministres. Liste comparative des Ministres qui ont gouverné la France pendant les regnes de Louis XV & de Louis XVI.

LE cardinal de Fleury jouissoit bien cruellement des infortunes du roi Stanislas. Ennemi déclaré de la guerre, il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour l'éviter. Celle qui avoit pour but l'élévation de Stanislas, lui offroit de nouvelles raisons de s'opposer à cette élévation; car ce prince & la reine sa fille, que Fleury n'aimoit pas, devoient en tirer tout le profit.

Les courtisans qui le pénétroient, & surtout Chauvelin, Villars & Berwick, l'avoient adroitement conduit, sans qu'il s'en aperçût, à la nécessité de faire la guerre. Alors il accorda tous les secours nécessaires à l'armée d'Italie pour qu'elle fût victorieuse, & ces secours furent même si abondans & si variés, que rien ne manqua aux

françois, heureux en Italie, pour la premiere fois depuis le regne de Charlemagne.

A l'armée d'Allemagne, Fleury accorda encore tous les secours qui furent demandés, & les deux armées firent de tels progrès, que l'Autriche en perdit le royaume de Naples. Le seul Stanislas, pour qui on avoit déclaré la guerre, fut sacrifié. Rapprochons les faits.

Fleury, qui depuis le mariage du roi, surveilloit la reine, & qui empêchoit sans cesse l'accroissement de son crédit, s'étoit d'abord nettement refusé à soutenir l'élection de Stanislas.

Quand une suite de circonstances eurent nécessité son départ, il l'envoya mesquinement & en secret en Pologne, au lieu de le montrer fierement comme le protégé du royaume de France. Favorisant les amours du roi pour madame de Mailly, environnant la reine, observant ses démarches; chassant l'abbé Alary pour rompre les correspondances de cette princesse avec Plelo, il la réduisit à protéger son pere indirectement, en secret, avec peu de moyens, & à s'adresser à la providence.

Stanislas est poursuivi par les Russes, les Cosaques & les Autrichiens: il est assiégé dans la ville de Dantzick, & Fleury envoye quinze cents hommes pour le délivrer. La Mothe leur géné-

ou *des*

uil, en pr
: *fo* *Chon*

t de Sa
780.
de M
des ; 1
76.
marin
en 177

la ma
meurt
Etat a
émet en
ux ; Co

ur-Gén

u, ſous

ul *Mini*
n 1792)
de Mont
e du *Co*
etire en 1
Miniſtre
Juin 1783

ral, se montre & disparoît, sans coup férir. Le comte de Plelo indigné, a seul le courage d'engager les quinze cents françois à périr aux portes de Dantzick pour effacer l'ignominie de la Mothe. Ainsi tout fut accord par le cardinal pour les succès de nos armées en Italie & en Allemagne; & tout fut refusé, depuis le commencement de la guerre, pour les succès de Stanislas. Nous verrons quelles circonstances forcerent Fleury à lui laisser le gouvernement de la Lorraine.

Les vues du cardinal, ses petites passions, ses vengeances privées, sont très-difficiles à pénétrer; il concentroit dans lui-même tous ses secrets. Les ministres ne furent jamais que ses commis, & tant qu'il vécut, ils n'eurent que très-peu d'influence; il eut besoin d'éloigner de la cour tout ce qui s'y occupoit d'autres objets que des plaisirs, & d'autres affaires que celles du cérémonial, dont il laissoit la décision au roi.

Chargé des affaires, il changea les ministres qu'avoit établis M. le duc, son ennemi, ou qui lui étoient attachés. Et pour concentrer dans lui-même ses vues secrettes & son plan d'administration, il ne voulut cependant pas changer de ministres qu'à toute extrémité, ne chassant que

ceux qui vouloient montrer d'autres principes & une volonté différente.

Fleury dans cette conduite, étoit guidé par plusieurs raisons. Il privoit l'opinion publique des lumieres que répandent sur l'administration les ministres mécontens & renvoyés. Pénétré du principe des despotes avisés, il fut toujours attentif à laisser les peuples dans l'ignorance des affaires du gouvernement; aussi est-il extrêmement difficile d'approfondir les vues de Fleury; c'est la partie la plus difficile de l'histoire du regne de Louis XV, celle qui a exigé de nous plus de travaux que tout le reste de l'ouvrage, & qui rebuta pendant plusieurs années, Duclos qui l'a composée.

Le second principe de Fleury sur la permanence des ministres dans leurs places, étoit son attachement réel au bien de l'Etat. Quelque soumis que fussent les ministres à toutes ses volontés, il disoit qu'un successeur s'irrite en secret, souvent en public contre le ministre qu'il a supplanté, traverse ses opérations aux dépens du bien public, ou s'abstient de favoriser les plus justes. Ce principe fut une des plus grandes sources des prospérités de la France pendant le ministere du cardinal de Fleury.

Aussi pendant les quinze années que dura ce ministere du cardinal, on ne trouve que neuf mutations de ministres qui avoient des départemens : car Tencin, d'Estrés, &c, n'eurent pas de bureaux ; & dans les mutations, Leblanc, Desforts, d'Aguesseau & Chauvelin, on doit observer qu'il furent sur-tout appelés pour les substituer aux créatures de M. le duc. Il ne changea qu'une fois de contrôleur-général, & ce ne fut qu'après l'avoir rendu odieux au peuple en le chargeant d'une opération peu juste. Le marquis de Breteuil qu'il rappela à la mort de madame de Prie, mourut dans sa place comme Leblanc.

Cette concentration de pouvoir dans la seule personne du cardinal en soutenant le despotisme, fit cependant le bonheur de la France, elle produisit le bon effet d'asservir toutes les puissances à la volonté d'un seul. Et comme ce personnage si précieux, si nécessaire à la situation de l'Etat vouloit le bien très-sincérement, la France fut heureuse sous Fleury. La mutation fréquente des ministres au contraire est un des symptômes antécédens d'une calamité publique. L'époque des révolutions est arrivée dans un royaume assujetti, & idolâtre de ses rois, dans la circonstance où ces mutations prouvant une incertitude de vues & de volonté dans l'intérieur de la cour, ont

dévoilé un défaut de plan & une foiblesse contre laquelle on pouvoit tout oser & tout entreprendre. Louis XIV qui avoit l'art de se faire obéir, avoit évité avec soin les changemens, & préféroit d'être volé par les ministres de la finance, au choix d'un successeur. *Celui-ci est repu* disoit-il; *& un autre dont il faudroit éteindre la faim, auroit les inconvéniens d'un changement.* Posons ici la liste fatale de ces ministres depuis la mort de Louis XIV, jusqu'à la présente année 1792; on verra combien tous les fléaux, dont cet Etat a été travaillé, ont été occasionnés aussi par des mutations fréquentes.

Onze changemens pendant les années 1720, 1722 & 1723, caractérisent assez les folies de la régence. Neuf mutations pendant les quinze ans de regne de Fleury, en démontrent au contraire la tranquillité.

Vingt-deux changemens dans l'espace de sept ans, depuis 1757 jusqu'en 1763 annoncent fidelement le regne de la mégére à qui Louis XV abandonna son royaume.

Ne touchons point encore aux premieres mutations du regne de Louis XVI. Nous verrons en son lieu des ministres dans l'espace de trois ans, changer pour ainsi dire le génie & le caractere des François, par l'influence de leurs résolutions.

Ne touchons pas davantage aux mutations qui qui depuis 1780 jusqu'à la révolution ont préparé immédiatement la révolution qui nous travaille : l'histoire en est écrite, nous en avons deux copies fideles, & quels que soient les obstacles souterreins que nos entreprises historiques éprouvent, nous nous engageons à les publier en conservant pour le roi, le respect dû à sa probité, à son amour pour le peuple, à ses mœurs régulieres & à ses intentions pures : observons seulement, dans le tableau du ministere que nous aurions à faire, la pénurie des ministres integres, sous Louis XV & sous son prédécesseur. Que de Terray pour un Turgot & de Maupeou pour un d'Aguesseau! Combien de Dubois pour un Bernis, & de la Vrilliere pour un Malezherbes.

Qu'on réfléchisse sur le petit nombre de ministres d'un caractere vrai & bon, sur l'hypocrisie, les sentimens des autres sur les moyens qu'ils ont employés pour parvenir ; leurs noirceurs pour se supplanter ; leurs ordres arbitraires pour punir tout élan de civisme & de vertu patriotique ; qu'on réfléchisse un moment sur tant de guerres follement entreprises, sur les trahisons faites à l'Etat, le pillage des finances, le mépris voué au peuple, l'exil de la magistrature qui osa quelquefois le soutenir, sur l'ensemble enfin de

de cette liste scandaleuse, la piece justificative de la révolution, l'opprobre de l'Etat & la honte de la maison de Bourbon qui a livré pendant un siecle un peuple fidele, aimant & idolâtre, à tous ces personnages; & il ne se trouvera pas un honnête homme, qui accablé de la douleur qu'imprime dans le cœur cette liste scandaleuse, ne voulût la noyer dans ses larmes & dans son sang, pour l'effacer de nos annales.

Revenons au ministere du cardinal de Fleury, & passons à l'armée d'Allemagne, où Berwick commandoit avec succès, tandis que le roi Stanislas prenoit la fuite.

CHAPITRE

CHAPITRE XLI.

Fin du siége de Danzick. Perfidie & férocité des Russes. Les François transférés prisonniers à Cronstadt & en Livonie. L'Ambassadeur de France emprisonné à Thorn.

TANDIS que Stanislas s'échappoit de Dantzick, le maréchal de Munich, général des troupes de Russie faisoit bombarder la ville. Il avoit ordre de la réduire en cendres & de la saccager, si elle ne lui livroit pas le roi Stanislas; mais cet ordre n'étoit qu'ostensible; Biren qui régnoit à la cour de Russie ne desiroit pas que le maréchal de Munich réussît; & comme Fleury s'étoit fait un jouet du bon roi Stanislas en le laissant partir sans secours, & avec l'extérieur d'un commis négociant, pour qu'il ne réussît pas; le visir de S. Pétersbourg de son côté, arrangea tout secrétement pour que Munich n'ajoutât pas à son mérite militaire & à ses victoires, celle de conduire à S. Pétersbourg un monarque dans les chaînes. Ainsi Stanislas étoit tout à-la fois la victime & le jouet des visirs de Versailles & de S. Pé-

tersbourg. Victor Amédée, roi de Sardaigne, l'avoit été peu de tems auparavant par le perfide d'Orme qui le laissa mourir dans une prison. Que les rois après ces exemples appuyent leur pouvoir absolu sur des ministres !

La férocité & la perfidie qui caractérisent un peuple à demi-policé se manifestoient alors dans les Russes assiégeans. Le général la Mothe, à la mort de Plelo, s'étant jeté dans un fort avec le reste des François échappés au massacre, capitula, & il fut convenu qu'ils seroient transportés dans un port neutre. Mais parce que ce port ne fut pas désigné, MM. Leclerc assurent qu'on les conduisit comme des prisonniers à Cronstad d'où ils furent envoyés en Livonie. Huit jours après, les Russes pressant le siége, apprirent l'évasion de Stanislas. Le bombardement le plus terrible fut ordonné, & les Dantzikois consternés de la fuite du roi & des malheurs qui menaçoient la ville, firent supplier le général Munich d'accorder une suspension, & se déclarerent les sujets d'Auguste III, assurant qu'ils n'avoient aucunement participé à l'évasion de Stanislas. Munich répondit qu'il leur enverroit un commissaire d'Auguste leur roi, pour reconnoître la vérité de ce qu'ils avançoient; & demanda qu'on emprisonnât sur le champ tous les françois, tous les habitans qui

avoient favorisé la fuite de Stanislas, qu'on lui livrât le marquis de Monty, ambassadeur du roi de France, qui seul avoit pu la conduire. Monty lui répliqua que les nations les plus barbares respectent leurs envoyés : *Je suis prêt à sortir*, disoit l'ambassadeur au général, *pour sauver la ville qui a donné tant de preuve de fidélité & de courage ; & je me rendrai avec mes domestiques & mon équipage au camp de votre excellence, pour y soutenir tous les malheurs qu'elle me prépare. Moi seul & quelques-uns de mes domestiques, nous avons favorisé la sortie de Stanislas : toutes les rigueurs que vous exercerez contre les Polonois & contre la ville de Dantziok seront injustes. Il n'y a point de guerre déclarée entre la France & la Russie. Les peuples policés de l'Europe en se déclarant la guerre, donnent des passe-ports respectivement aux ministres : à plus forte raison dois-je en avoir un, en sortant de la ville de Dantzick, ville Polonoise, qui m'a reconnu ambassadeur dans un tems encore tranquille, & sous le feu roi de Pologne. L'emprisonnement de ma personne seroit donc un attentat contre le droit des gens dans toute l'Europe.* L'ambassadeur le comte Poniatouski furent conduit prisonniers à Thorn, de même que le primat de Pologne, quoique proche parent de l'impératrice de Russie.

Ainsi finit le siége de Dantzick, dont le cardinal de Fleury avoit appris les horribles scenes avec le sang-froid d'un Hypocrite. Ce ministre, la férocité des Russes, la sottise de l'empereur, qui se laissoit ravir le Royaume de Naples pour maintenir Auguste III sur le trône de pologne; la confiante bon-hommie du roi Stanislas, la bravoure peu réfléchie de Plélo, le dévouement des quinze cents François, la fidélité & la vertu Dantzikoise, présentent des circonstances dignes des remarques de tous les historiens.

CHAPITRE XLII.

Suite de la Guerre d'Allemagne.

Les affaires de la maison d'Autriche étoient dans une triste situation. Le duc de Savoye, roi de Sardaigne, occupoit presque tout le Milanois. Don Carlos lui enlevoit les royaumes de Naples & de Sicile sans résistance. Sur le Rhin il perdoit des places & des villes pour ne retirer que le triste avantage de détrôner le meilleur des rois, le vertueux Stanislas. Et toute l'Europe disoit de la cour de Vienne que c'étoit une grande folie que d'abandonner des biens si réels, pour s'o-

piniâtrer à détrôner un autre prince ; mais Charles VI, sans génie, souvent sans volontés déterminées, suivoit comme tous les despotes, non les impulsions d'un conseil ou d'une volonté nationale, mais les caprices obscurs & aveugles d'un conseil secret & sur-tout du comte de Zinzindorf. Ce ministre gouvernoit l'empereur, & prépara à la maison d'Autriche des malheurs dont elle ne s'est pas relevée.

La prudence & la pusillanimité du cardinal de Fleury qui présidoit à nos opérations, conduisit les affaires plus heureusement. Le comte de Belle-Isle que l'intrigue la plus déliée avoit produit & soutenu à la cour, avoit imaginé de profiter de l'étonnement & de la situation critique de l'empereur pour porter la guerre dans le cœur de ses Etats. Il avoit proposé de bonne foi, dès le commencement de l'année 1734, de faire passer notre armée jusques dans la Bohême, & au-delà, sans réfléchir combien il étoit téméraire d'envoyer une armée Françoise à une distance de cent cinquante lieues des frontieres & sans communication directe avec la France. Il ne lui fut permis cette fois que d'aller assiéger la ville Traersback, sur la Moselle, à huit lieues de Trêves. Au bruit de son arrivée inopinée & après une marche forcée, le gouverneur Hohenloe, se reti-

rant à la hâte dans le château de Greiffenberg, canonna de ses hauteurs, cette malheureuse ville qu'il réduisit en cendres pour que Belle-Isle le laissât en place, & ne s'emparât pas de ce poste; mais le comte d'Aubigné, Mainville & Croissy, volerent vers le château, ouvrirent la tranchée & lancerent contre cette place les fameuses *Comminges*, ces bombes énormes ainsi appelés du nom de celui qui trouva l'art funeste de lancer en l'air des masses de cinq cents livres : elles faisoient en tombant un fracas & un dégât jusqu'alors inoui. Belle-Isle prit Traërsbach, & ne perdit que 24 hommes.

Le maréchal de Berwick, qui commandoit l'armée, la faisoit avancer d'un autre côté sur trois colonnes. Le marquis d'Asfeld en commandoit une; le duc de Noailles conduisoit l'autre, ordonnant par-tout des contributions pour la subsistance de nos troupes.

On passa le Rhin au Fort-Louis & au Fort de Khel; & Noailles alla attaquer les fameuses lignes d'Etlingen qui avoient coûté plus d'un million de florins à construire. C'étoient des larges fossés de quatre lieues de long, que l'empereur avoit fait creuser pour empêcher l'entrée des François dans l'empire. Il le faisoit garder par douze mille hommes; mais Noailles les atta-

quant du côté de la montagne noire, les força l'épée à la main, & obligea les troupes impériales à reculer.

Le maréchal de Berwick reconnut que le moment favorable pour assiéger Philisbourg étoit arrivé, & le marquis d'Asfeld eut ordre de se présenter devant la place. On traça avec une activité incroyable des lignes de circonvallation, soutenues par des bastions, & on fit approcher cent pieces de canons que nous avions à Strasbourg. Duquenant alla tracer les premieres paralleles, & la tranchée fut ouverte la nuit du 1 Juin. On prit un ouvrage à corne élevé, d'où l'on fit un feu continuel sur la place.

Berwick à la tête de son infanterie s'approchant de Philisbourg, pénétra dans les lignes; il fit ouvrir une tranchée par quatre bataillons de gardes-françoises vis-à-vis Starembergs; mais après onze jours d'attaques sanglantes, Berwick qui vouloit tout voir par lui-même, & qui ordonnoit tout en détail, voulut aller à la tranchée, monter sur la banquette, & visiter les sapes. Là se trouvant exposé entre deux feux aux coups de l'artillerie Françoise & de l'artillerie Allemande, un boulet passe & lui emporte la tête.

Le maréchal de Berwick, n'étoit point un gé-

néral de la premiere classe ; mais il avoit de belles parties de son métier, dans lesquelles il ne le céda à personne. L'histoire lui reproche d'avoir porté les armes contre Philippe V, son bienfaiteur, pendant la régence. Il avoit combattu pour lui avec beaucoup de succès & de gloire ; il avoit pris Barcelonne, & défait ses ennemis près d'Almanza ; il avoit été fait grand d'Espagne, duc de Liria, chevalier de la toison d'or, en récompense des ses services en Espagne ; mais sous la régence les principes du duc d'Orléans ayant changé, & Villars ayant refusé de commander contre un prince *qui pouvoit*, disoit-il, *devenir son roi*, Berwick accepta & prit S. Sébastien.

Berwick avoit le caractere de ces grands seigneurs Irlandois dont la fortune fut si longtems attachée aux succès incertains des malheureux Stuart. Ennemis de tout gouvernement modéré, ces fugitifs aigris par l'infortune contre la constitution d'Angleterre, ne connoissoient d'autre puissance légitime que celle de cent mille hommes qui fléchit toutes les volontés. On reproche ces principes à la noblesse Irlandoise & Ecossoise établie en France, qui a préféré d'avoir part aux aventures des Stuart, & de perdre sa patrie, à l'avantage de vivre en paix, dans un gouvernement mitigé, établi depuis la révolution dans la Grande-

Bretagne. Ce caractere dangereux & funéste dans les Etats libres, causa la ruine des Stuart; il perdra peu-à-peu toutes les puissances militaires de l'Europe moderne; il n'est profitable qu'aux grands qni environnent les rois; aussi le maréchal de Berwick fut-il récompensé du gouvernement de Guyenne.

A sa mort le plus ancien des lieutenans généraux, le marquis d'Asfeld, ayant pris le commandement de l'armée Françoise devant Philisbourg, en continua le siége avec activité. Il fut fait maréchal de France. Le prince Eugene accourut pour faire diversion; d'Asfeld laissa trente mille hommes continuer le siége; quarante mille sous les ordres du duc de Noailles, du prince de Tingri, du duc de Richelieu & du comte de Saxe, garderent les retranchemens, & trente-six mille hommes de cavalerie occuperent les bords du Rhin commandés par le duc de Duras, le comte de Belle-Isle & le lieutenant général Quadt.

C'est ainsi qu'on disposa nos forces contre toute attaque de la part du prince Eugene. Le siége fut des plus sanglans. Le soldat François qui s'animoit d'une longue résistance, demandoit qu'il ne fût plus accordé de capitulation quand on prendroit la place, desirant se signaler à l'assaut; mais la place

enfin céda aux efforts des François, & capitula. Le gouverneur, le baron de Wutgenau fut traité à dîner avec somptuosité par les maréchaux d'Asfeld & de Noailles, dans le camp des François, & le premier lui fit présent du plus beau canon, en témoignage de sa vigoureuse résistance.

Outre le maréchal de Berwick, le marquis de Silly, le Chevalier de Sanglé, la Boulaye, Puyguyon, furent tués ou moururent de leurs blessures. Un boulet emporta les deux jambes du neveu du maréchal du Bourg. Les ducs de Richelieu & Duras furent blessés, de même que Delangle, Bréval, d'Hudicourt, Gilbert, Macarty, la Mothe, Clairac, Montaigu, Lancosme, Villefort, d'Acqueville, le comte de Chaumont, Rioncourt, d'Arville, Montigni, &c. Le marquis du Coudray eut un cheval tué d'un coup de boulet à côté de lui, au piquet de sa tente, criblée comme celles de tous les François, de coups de balles, à cause de la trop grande proximité du camp. Le prince de Conti, le comte de Duras, Edouard, fils du duc de Berwick, braves comme des François, étoient à côté de lui, lorsque le boulet lui enleva la tête, sans qu'on ait jamais pu assurer de quel côté étoit parti le coup. Rien ne put ralentir l'ardeur des François pendant ce siége, ni les pluies continuelles, ni les inondations du Rhin, ni la né-

ceſſité de ſe trouver dans l'eau juſqu'à la ceinture, ni la poſition de la place enfoncée dans un marais, ni la durée du ſiége pendant quarante-huit jours de tranchée ouverte.

L'hiſtoire doit remarquer qu'un grand nombre d'officiers s'étant trouvé ſans argent pendant le ſiége, le duc de Grammont donna cent mille livres de lettres de change à Champigny, capitaine aux gardes, pour les diſtribuer aux officiers peu fortunés & qui ſe trouvoient dans le beſoin. En lui donnant cette ſomme, Grammont lui dit, que ſi elle n'étoit pas ſuffiſante, il lui en donneroit encore autant : il préféra Champigny pour cette diſtribution, parce qu'il étoit ſon ami, honnête homme, & qu'il avoit beaucoup de bien, ne voulant point faire connoître d'où partoient tous ces préſens. Champigny exécuta les volontés du duc de Grammont; mais à la fin de la campagne il le pria de lui permettre de déclarer qu'il étoit l'auteur de cette bonne action, diſant qu'il ne pouvoit plus ſouffrir de ſe voir attribuer l'honneur d'un acte ſi généreux. Grammont lui répondit, *mon ami, je ne puis ni vous rendre votre parole, ni conſentir d'être connu, & je ne vous verrai de ma vie ſi vous trahiſſez mon ſecret* : Champigny n'en parla en effet qu'après la mort de Grammont.

Le reste de la campagne en Allemagne, fut peu glorieux pour les François; les maréchaux d'Asfeld & de Noailles se brouillerent; il se fit deux partis dans le camp; le ministre prit part à ses querelles, & Chauvelin qui avoit gagné de l'empire sur le cardinal de Fleury, cabala contre Noailles, qui avoit à la cour & dans la capitale des jaloux puissans pour ennemis. Il fallut l'envoyer commander en Italie, & il partit à cet effet au commencement de 1735. Le roi de Sardaigne & le maréchal de Villars n'avoient pas été bien d'accord. Voyons ce que firent le roi & le maréchal.

CHAPITRE XLIII.

Fin de la Guerre d'Italie en 1735. Commencement des négociations pour la paix.

COMME les armées espagnoles & italiennes, celles de Russie & de Suede s'affoiblissent & sont attaquées de diverses maladies, quand elles passent dans d'autres climats, de même le François ardent & prompt, mais délicat, ne peut résister dans les pays chauds, lorsqu'il y porte ses armes. L'Italie d'ailleurs a toujours altéré la

moralité du militaire François, & la campagne de 1733 en fut un grand exemple.

Des fievres épidémiques firent fondre à vue d'œil cette armée pendant l'année 1735, & la ravagerent plus que n'avoient fait les batailles si sanglantes de Parme, de Guastalla & la déroute de la Sechia. Vainement on créa des commissions en faveur de la Noblesse, à condition de faire des recrues & de les emmener en Italie, les désordres s'introduisirent dans une armée éloignée de l'autorité. Les capitaines pour faire des profits, ne complétoient point le nombre de leurs compagnies; on avoit séduit ou trompé les commissaires des guerres; le ministere François n'étoit pas instruit ou craignoit de le paroître. L'anarchie régnoit.

Noailles qui avoit un esprit d'ordre, rétablit la discipline dans cette armée, & chassa presque sans coup férir les impériaux qui furent obligés de passer l'Adige & de sortir de l'Italie: il fut peu secondé du roi de Sardaigne, qui, mécontent de voir que la France ne vouloit point lui céder les conquêtes du Milanois, sembloit observer plutôt qu'aider le maréchal dans ses vues nouvelles. Montemart, général de don Carlos, vouloit que le roi de Sardaigne se déterminât au siége de Mantoue, qui passoit pour impré-

nable ; mais le roi de Sardaigne ne vouloit plus combattre sans la garantie du Milanois.

Telle étoit la situation de l'armée en Italie, lorsqu'Horace Walpoole passoit de Londres à à la Haye pour négocier la paix. Les deux puissances maritimes qui avoient affecté de rester neutres, la vouloient sincerement, peu satisfaites de voir les conquêtes des alliés en Italie & en Allemagne ; mais Fleury qui s'étoit vu entraîné à la guerre malgré lui, refusoit encore de s'expliquer, craignant que la paix qu'il souhaitoit plus que tous, ne fût pas également desirée, demandant d'ailleurs pour éluder ce qu'il ne pouvoit obtenir, l'installation du roi Stanislas sur le trône des Polonois.

L'empereur, pour consentir à la paix, desiroit de son côté que tout fût rétabli comme avant la guerre, & vouloit consulter l'impératrice de Russie qui avoit agi de concert avec lui dans l'affaire de Stanislas.

Sur ce refus, l'Angleterre proposant de nouveaux plans, parla d'engager ce monarque détrôné, à se retirer de lui même, en prétextant son âge avancé, & son desir pour la solitude & le repos. Walpoole approuvant qu'il conservât les honneurs de la royauté, demandoit pour lui qu'il pût jouir de ses biens & de ceux de son épouse

dans le lieu de retraite qu'il choisiroit; laissant à don Carlos les royaumes de Naples & de Sicile; & au roi de Sardaigne, Tortonue, Novarre & les pays adjacens. Après ces propositions préliminaires, il demandoit que la France se désistât de toutes ses conquêtes, que don Carlos cédât à l'empereur ses droits sur la Toscanne, Parme & Plaisance, & qu'il reconnût avec la France l'indivisibilité des Etats de la maison d'Autriche qui pouvoit s'éteindre sans enfans mâles.

C'étoit la base du traité; mais Fleury craintif & défiant, ne pouvant croire à la sincérité de ces ouvertures, répondoit à ce projet d'accommodement, qu'il n'y trouvoit aucune satisfaction pour la France, qui avoit soutenu une guerre si heureuse; ni rien qui ne contribuât à l'augmentation du pouvoir excessif de la maison d'Autriche.

En Pologne les troubles occasionnés par les deux partis y continuoient encore : les sénateurs & les magnats du parti de Stanislas se disant co-souverains de tout ce qui concerne l'abdication de la couronne, assuroient que le roi Stanislas ne pouvoit abandonner le trône sans leur participation & s'opposoient à tout arrangement. La Russie qui avoit soumis Dantzick, répandu ses troupes dans la république, chassé Sta-

niſlas, ſoutenu Auguſte, emprifonné & exilé. L'évêque Potoski, primat de Pologne, à cauſe de ſon attachement à Staniſlas, & qui tenoit encore notre ambaſſadeur françois priſonnier à Torn, diſoit qu'elle rappelleroit ſes troupes lorſque l'ouvrage de la paix ſeroit avancé, & que la France déclareroit qu'elle ne vouloit plus oppoſer Staniſlas au roi Auguſte; mais l'Eſpagne moins réſervée & la plus ambitieuſe des puiſſances belligérantes, déclaroit qu'elle ne pouvoit conſentir aux projets d'accommodement de la cour de Londres.

Les plus preſſés de tous pour la concluſion de la paix étoient le cardinal de Fleury & l'empereur; le premier voyant qu'après un brillant ſuccès, nos troupes n'étoient plus auſſi heureuſes ni en Allemagne, ni en Italie; & le ſecond voyant qu'il pouvoit mourir tous les jours, laiſſant les princeſſes ſes filles à la merci de ſes ennemis tous armés, deſiroient ſincerement la paix. Fleury la négocia ſeul & en ſecret avec lui. On lui avoit eſcamoté la guerre; il eſcamota la paix & conclut avec Charles VI, les préliminaires du traité.

Staniſlas perdoit la Pologne; mais conſervant le titre de roi & ſes biens comme particulier, il acquéroit le duché de Bar dès-à-préſent; ainſi le cardinal arrivoit à ſon but, celui d'exclure Staniſlas

niſlas du trône. Il conſervoit à la vérité à ce prince la Lorraine, à la mort du grand duc de Toſcane; mais en 1736, époque du traité, ce grand duc de Toſcane n'avoit encore que 65 ans, & Fleury né en 1653 en avoit quatre-vingt-deux, & ne pouvoit prévoir la mort prochaine du grand duc. Le cardinal-miniſtre triomphoit donc du roi Staniſlas qu'il abandonna de toutes manieres, ne lui laiſſant que le territoire de Bar, après avoir commencé la guerre pour lui aſſurer en apparence, la couronne de Pologne.

La deſtinée de Staniſlas en diſpoſa autrement. Par les préliminaires, l'électeur de Saxe fut reconnu roi; & les Polonois furent conſervés, avec amniſtie ſur le paſſé, dans tous leurs droits & prérogatives conſtitutionnelles, comme auparavant. Après la mort du grand duc, le duc de Lorraine devoit paſſer en Toſcane en échange de ſes Etats, & le roi de Sardaigne en recompenſe de ſes conquêtes devoit avoir le Novarrois, Le Tortonnois & les fiefs des Langhes. La France reſtituoit toutes ſes conquêtes à l'empereur, à qui on laiſſoit les duchés de Parme & de Plaiſance: & les royaumes de Naples & de Scicile étoient dévolus à don Carlos.

Enfin au moyen de ces conditions, la France garantiſſoit à l'empereur ſa pragmatique & l'indiviſibilité de ſes Etats.

L'empereur se hâtoit d'un autre côté de conclure le mariage de sa fille la célebre Marie-Thérese avec le duc de Lorraine, pour consolider tous ces arrangemens : ainsi la plupart des puissances belligérantes gagnoient à ce traité beaucoup plus qu'elles n'avoient cru au commencement de la guerre. L'empereur, le roi Stanislas & le roi de Sardaigne y perdirent tout ce qu'ils s'étoient promis de conquérir ou de gagner. Celui-ci qui avoit conquis le Milanois, & réduit l'empereur au seul fort de Mantoue, n'eut que quelques villages en dédommagement. Stanislas gagna la spectative de la Lorraine, & en réalité le duché de Bar. L'empereur perdoit deux royaumes; mais l'ambition de la reine d'Espagne devoit être satisfaite, car son fils don Carlos dégagé de l'autorité d'un frere futur roi d'Espagne, né d'un autre lit, régnoit à Naples. Enfin la Pologne restoit à l'électeur de Saxe.

Ainsi se réaliserent en partie les projets si hardis du cardinal Alberoni, que les historiens peu éclairés regardent comme un ministre systématique. La reine d'Espagne, qui n'avoit pas perdu de vue un seul instant ses projets, prouva que rien ne cede à la patience. Un cardinal qui passoit pour audacieux les imagina; un cardinal timide les mit en exécution malgré lui, à cause de la nature & de la force des événemens. Le car-

dinal de Fleury envoyant ſecretement & ſucceſſivement de Beaune, de Leſtang & du Theil, commis des affaires étrangeres pour accélérer l'ouvrage de la paix, la conclut ſans autre médiation avec la cour de Vienne.

L'impérieuſe reine d'Eſpagne trouvoit qu'il étoit *peu décent* que la France la dépouillât de la Toſcane, de Parme & de Plaiſance qui étoient par les traités, diſoit-elle, à ſa diſpoſition : elle eût voulu conſerver ces principautés pour ſes autres infans; & elle refuſa, dans ſes accès de reſſentiment & de colère contre Fleury qu'elle n'aimoit pas, de recevoir notre ambaſſadeur. On préſenta au roi Philippe ces préliminaires à ſigner : elle répartit que ce n'étoit pas ainſi qu'on violentoit les têtes couronnées, ajoutant que ſi elle étoit libre de ſigner ou non, elle vouloit l'être auſſi de modifier ces préliminaires conclus ſans ſa participation : enſuite ſe livrant, en préſence de Patino, à une fureur extrême contre le cardinal qui s'aviſoit de conclure des traités ſans l'aveu de la cour d'Eſpagne, & qu'il envoyoit à ſa ſignature pour la forme, *mandez-lui*, diſoit-elle à Patino, *qu'il n'y a que ſa décrépitude capable de pareilles ſottiſes contre nous, & ne recevez plus chez vous M. de Vaugrenant.* Enſuite s'adreſſant à toute la terre, pour qu'on épousât ſon reſſentiment, elle de-

manda à l'Angleterre qu'elle lui garantît, selon les anciens traités, les duchés de Parme & de Plaisance, aux termes stipulés; mais l'Angleterre & la Hollande qui vouloient la paix, abandonnant la reine à ses prétentions, cette princesse modéra son ressentiment, fit signer les préliminaires à son époux, sans perdre de vue, comme nous le verrons, le projet d'établir à Parme & à Plaisance ses autres Infans.

Le duc de Lorraine François-Etienne, épousa, dans ces circonstances, la princesse Marie Thérese qui porta d'abord le nom de duchesse de Lorraine. Déjà la France avoit retiré de la Lorraine les troupes qu'elle y avoit répandues deux ans auparavant. Depuis le traité, la bonne intelligence régna entre les deux cours, & le traité définitif fut conclu entr'elles deux ans après, & solemnellement signé par le marquis de Mirepoix, à Vienne le 19 Novembre 1738, avec quelques changemens nécessaires. En effet Stanislas, selon les préliminaires, n'ayant pu obtenir que le duché de Bar, en abjurant sa couronne & ne devant être mis en possession de la Lorraine que lorsque le duc passeroit en Toscane, l'empereur permit qu'il en fût investi sur le champ à la demande de Fleury qui ne put résister aux cris de toute la France, indignée de voir le pere de la reine détrôné & réduit dans le territoire de Bar, après avoir soutenu avec

tant de magnanimité des aventures aussi cruelles.

Le plus malheureux, ou plutôt le plus heureux des personnages, qui se mêlèrent des affaires pendantes, fut Chauvelin, garde-des-sceaux, & ministre des affaires étrangères. Fleury avoit raison de négocier seul, de crainte d'être traversé dans ses opérations. Chauvelin trafiquoit obscurément pour faire durer la guerre, & les observateurs de ses allures avec le cardinal, s'apercevoient depuis longtems que ce ministre seroit renvoyé. Maurepas, suivi de Jumillac, lieutenant des mousquetaires, une heure & demie avant le jour auquel il vint lui rendre visite à pareille heure & avec une telle compagnie, lui dit plaisamment qu'il n'avoit rien d'agréable à lui annoncer : il lui remit en même tems une lettre fort longue du cardinal, lui demanda la clef de son cabinet de Versailles, & ses démissions des charges de secrétaire d'Etat, de garde-des-sceaux, de la survivance des postes, & la cassette des sceaux qu'on rendit au chancelier. Chauvelin partit avec sa femme pour Grobois, avec Jumillac qui vint rendre compte au roi de la soumission du ministre. Amelot de Chaillou, intendant des finances, fut chargé à sa place des affaires étrangères, & paya quatre cens mille livres pour le brevet de retenue.

Chauvelin étoit détesté de Barjac qui le décla-

roit incapable d'être ministre, & l'accusoit de plusieurs prévarications. Chauvelin avoit souvent essayé de se rendre favorable cet intraitable valet; jamais il ne put en obtenir le silence sur ses opérations, que Barjac attaquoit avec humeur & sans ménagement.

Chauvelin étoit un homme peu sûr, d'un caractère double & familier. Voulant lire un jour les dépêches du cardinal en son absence, & Barjac s'y étant opposé, celui-ci l'accusa d'avoir voulu le corrompre, & soutint, en présence de Chauvelin, au cardinal, que ce ministre avoit voulu emporter les papiers de son cabinet, & lui avoit fait des propositions. Chauvelin, que Fleury avoit déjà abandonné aux insultes de son valet, ne tarda pas d'effectuer le projet qu'il avoit de le renvoyer; il lui écrivit donc peu de jours après la lettre suivante:

« Les liaisons qui ont subsisté entre vous & » moi, monsieur, m'engagent à vous donner des » marques de mon souvenir dans le malheur qui » vient de vous arriver. Je ne puis que vous plain» dre de vous être attiré l'indignation du roi; » mais si vous faites réflexion à votre conduite, » vous sentirez combien peu elle est exempte de » reproches ».

« Le roi vous honoroit de ses bontés, vous en » avez mésusé au point de rompre les mesures

» que sa majesté prenoit pour l'affermissement de » la paix de l'Europe & la tranquillité de ses peu- » ples. Vous savez avec quelle ouverture de » cœur je me suis toujours comporté à votre » égard; malgré tout cela, vous trompez ma » confiance de la manière la moins permise; rap- » pelez-vous, monsieur, ce que je vous ai dit » alors des premiers avis que j'eus de certaines in- » telligences; la manière dont je vous en parlai, » me donnoit lieu d'espérer que la suite répareroit » les premières démarches. Si j'avois seul à me » plaindre de vous, j'y serois moins sensible; mais » le bien & le repos de l'Etat y étoient trop inté- » ressés, & dès-lors je ne pouvois être indifférent. » Vous avez manqué au roi, au peuple & à vous- » même; ce sont des vérités tristes à vous dire, » mais qui n'en sont pas moins réelles; cepen- » dant le roi se contente de vous éloigner de sa » personne sans toucher à vos biens. Combien » peu de princes, aussi justement offensés, en » useroient ainsi ».

« Admirez la clémence de sa majesté, & pé- » nétré du regret que vous devez avoir de cette » faute, reconnoissez combien vous êtes heureux » d'être sujet d'un maître aussi doux & aussi in- » dulgent ».

On voit combien le premier ministre reprochoit de fautes à Chauvelin.

L'opinion l'accusoit encore d'avoir reçu de l'argent de la reine d'Espagne, pour favoriser le traité de Séville; & d'en avoir reçu des Anglois, pour en empêcher l'exécution quand il fut signé. On l'accusoit d'avoir fait périr le comte de Plélo, qui succomba aux portes de Dantzick, & d'avoir fait chasser Desforts du ministere. On disoit qu'il entretenoit des intelligences secrettes avec les jansénistes, & qu'il dépêchoit des ordres contraires à ceux du cardinal de Fleury. On l'accusoit de friponneries dans les affaires de la compagnie des Indes, & dans la succession du prince de Carignan. On citoit enfin son ingratitude envers le maréchal d'Huxelles, son bienfaiteur, & ses stratagêmes pour perdre le cardinal.

Les françois, dans un tems où il n'y avoit point d'esprit public, parloient avec indifférence de toutes ces sortes de trahisons ministérielles. On disoit communément qu'il falloit bien que le ministre fît ses affaires, en faisant celles du roi. Un mot équivalent de Louis XIV avoit mis ce principe en vogue, & les ambitieux l'ont mis impunément en pratique, sous tous les regnes de la maison de Bourbon, le regne de Henri IV excepté.

PIECES

ORIGINALES

RELATIVES aux affaires étrangeres & au traité de Hanovre, aux affaires de l'intérieur du Royaume pendant le ministere de M. le Cardinal de Fleury.

EXTRAITES du porte-feuille de M. le Maréchal de Richelieu, pendant la composition de ces Mémoires.

INSTRUCTION

Envoyée par M. le Garde-des-Sceaux à tous les Évêques du Royaume de la part du Roi, sur l'unanimité de doctrine que Sa Majesté entend devoir être suivie dans ses États & sur l'obéissance & la subordination due à la Sainte Église.

Datée de Fontainebleau le 22 Juillet 1731.

S. M. donne tous les jours de nouvelles preuves de son zele pour la religion, & de la protection qu'il ne cesse d'accorder aux évêques de son royaume. Elle m'ordonne de vous écrire encore pour vous marquer la satisfaction qu'elle a de reconnoître que les prélats de France, en conformant leur conduite à ses intentions, assurent de plus en plus le succès de ses desseins; elle n'oubliera rien pour PROCURER INCESSAMMENT LA FIN DES DISPUTES d'une maniere qui, en maintenant parfaitement les droits sacrés de l'Eglise, puisse rétablir le calme & la paix dans les esprits. S. M. a cru en même-tems devoir vous faire connoître ses intentions sur quelques points dont dépend infiniment cette paix qu'elle desire avec tant d'ar-

deur, & autant pour l'avantage de la religion que pour le bien de ses sujets; elle s'applique sur cela avec d'autant plus de confiance, qu'elle ne le fait que par le conseil d'un nombre de prélats également zélés & éclairés, avec lesquels elle a jugé à propos d'en conférer. Vous savez, Monsieur, qu'entre les différens moyens que ceux qui sont opposés à la bulle *unigenitus*, ont proposés & employés pour détourner les fideles de la soumission qui lui est due; ils ont principalement fait valoir la dénomination de regle de foi, dénomination par laquelle, dans un petit nombre d'écrits publiés en France, cette bulle se trouve désignée; il paroît donc important aujourd'hui d'éviter une expression qui n'est pas nécessaire, & qui est devenue une occasion de nouvelles disputes aussi dangereuses qu'inutiles : c'est en effet ce qui a donné lieu d'avancer, contre toute vraisemblance, que les évêques du royaume vouloient proposer la bulle sous cette définition, comme si elle étoit un symbole ou une profession de foi. Le roi est persuadé que vous redoublerez d'attention pour faire en sorte que dans votre diocese on se serve des expressions que les évêques du royaume ont employées, & qu'on rende à la constitution *unigenitus* la soumission entiere & parfaite qui lui est due, non comme à une simple loi de police & de

discipline, mais comme à un jugement dogmatique de l'églife univerfelle, ou comme le roi s'eft expliqué dans fa déclaration du 24 Mars 1730, à un jugement de l'églife univerfelle en matiere de doctrine. En parlant ainfi, on affurera à la bulle toute fon autorité, & on ôtera à la défobéiffance un des principaux prétextes dont elle fe couvre. Pendant que le roi foutient l'églife contre les entreprifes de ceux qui, rebelles à toutes puiffances, oferoient encore attaquer la conftitution *unigenitus* par leurs écrits ou par leurs difcours, & qu'il appuie les évêques dans les précautions qu'en fuivant l'efprit & la lettre de la déclaration de 1730, ils font en droit de prendre pour s'affurer de la foumiffion due à cette conftitution de la part des eccléfiaftiques qui fe préfentent à eux, foit pour recevoir les faints ordres, foit pour obtenir des vifa ou inftitutions canoniques. S. M. préfume trop de votre fageffe & de votre prudence, pour n'être pas perfuadée que vous êtes très-éloigné d'étendre indifféremment à tous les fideles des précautions qui, felon les regles de la fageffe & de la charité, ne doivent être appliquées qu'à ceux qui, conformément à la déclaration de 1730, ont mérité par leurs difcours ou par leurs écrits d'être regardés comme défobéiffans aux décifions de l'églife : elle compte

donc que vous ne souffrirez pas que des ecclésiastiques, poussés par un zele indiscret, interrompent des personnes à qui leur état, leur profession, leur sexe, leur incapacité même ne permettent pas d'entrer dans des discussions de doctrine, & qu'ils les inquietent par des questions hors de leur portée, & plus propres à inspirer la curiosité & l'orgueil, dont la désobéissance est presque toujours la suite, que l'édification, la soumission & la piété: persuadé que vous êtes, Monsieur, que de l'unanimité dans la doctrine & de l'uniformité dans le langage & dans la conduite, dépend principalement la force du ministere épiscopal, ainsi que la sûreté & la tranquillité des fideles, & que cette union est le moyen le plus efficace pour maintenir la subordination dans la hiérarchie & pour ramener dans l'obéissance due à l'église ceux qui s'en écartent. Vous n'avez sûrement rien de plus à cœur que de voir régner entre les évêques un parfait concert de sentimens, de conduite & de langage; dans cette vue, s'il arrivoit que, pour des raisons importantes, vous vous crussiez obligé de faire quelque démarche qui pût avoir des suites, S. M. desire que préalablement vous ayez soin de l'en informer. Vous n'aurez qu'à vous adresser soit à elle-même, soit à quelqu'un des prélats qui

composent le conseil ecclésiastique ; la réponse que vous en recevrez vous instruira des vues du roi & des sentimens d'un nombre d'évêques qui, étant à la suite des affaires, sont plus à portée de juger plus sûrement de ce qui est convenable au bien de l'église ; vous aurez par-là, Monsieur, la consolation & l'avantage de n'agir qu'appuyé par le concert du sacerdoce & de l'empire. Je vous honore, Monsieur, parfaitement, CHAUVELIN.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

DE la Cour d'Espagne sur le Traité de Hanower.

Extraites du porte-feuille du Maréchal de Richelieu.

L'EUROPE jouit aujourd'hui d'une paix profonde & universelle, par un heureux effet de l'accession du roi d'Espagne à la quadruple alliance, & des traités de la Suede pour la pacification du Nord. Après cette conclusion, il sembloit ne manquer plus rien au bonheur de l'Eu-

rope, que de voir cette paix générale affermie par un traité définitif entre l'empereur & le roi d'Espagne, qui, en confirmant celui de Londres du 2 Août 1718 & celui de la Haye du 17 Février 1720, réglât aussi les autres intérêts plus particuliers qu'on n'auroit pu y faire entrer, & qui cependant ne devoit pas rester indécis. On y avoit travaillé sans succès à Cambray, pendant trois ou quatre ans; & l'on ne songeoit pas à chercher une autre voie, lorsque les nouveaux conseils pris en France & suivis du renvoi de l'Infante à Madrid, porterent le roi d'Espagne à faire entr'autres déclarations celle de ne pouvoir plus admettre la médiation de la France: or comme la cour de la Grande Bretagne déclara en même-tems qu'elle ne vouloit pas aussi s'en charger seule, il en résulta une nécessité indispensable, ou d'abandonner entiérement une œuvre si sainte, ou d'y mettre la derniere main de gré à gré sans autres médiateurs. Il ne convenoit pas à ces princes vraiment chrétiens d'hésiter entre ces deux partis; ainsi le roi d'Espagne ayant bien voulu envoyer son ambassadeur jusqu'à Vienne, l'empereur qui, de son côté, n'a jamais eu d'autre objet que de procurer à l'Europe un repos ferme & stable, ne put pas faire autrement que d'entrer, comme il fit avec joie, dans ces salutaires dispositions; de sorte que

que la paix si long-tems désirée fut enfin conclue entr'eux sans aucune difficulté, par le seul concours de leurs franches & sinceres volontés.

Toute l'Europe en fut réjouie, & regarda cette conclusion de paix comme un effet de la miséricorde divine, qui vouloit enfin lui rendre la tranquillité dont elle avoit si grand besoin. On devoit croire que la France & la Grande Bretagne n'auroient pas d'autres sentimens. Le dessein de la quadruple alliance qui recevoit par-là son accomplissement & sa perfection, ne permettoit pas d'en douter: cependant le contraire parut bientôt après; on aperçut dans ces deux cours un esprit de mécontentement dont on ne pénétroit pas les causes, mais qui ne se faisoit que trop sentir, & qui ne cherchoit que des prétextes pour éclater.

On y répandit d'abord mystérieusement que le mariage du sérénissime prince des Asturies avec la sérénissime archiduchesse, fille aînée de l'empereur, faisoit la premiere & la principale condition de cette paix; que S. M. I. & C. y garantissoit au roi d'Espagne le recouvrement de Gibraltar & de Port-Mahon contre S. M. Britannique, & qu'en échange ce monarque accordoit aux habitans des Pays-Bas Autrichiens le libre commerce dans les Indes occidentales, du moins pour deux ou trois vaisseaux par an : erreur dont les deux cours eurent

bientôt sujet de se désabuser & par le double mariage de Portugal, conclu & déclaré bientôt après, & par la publication des mêmes traités de paix & de commerce dont il étoit question. Elles le virent, & certainement elles ne purent ou ne durent y trouver aucune clause préjudiciable à leurs droits & intérêts. La quadruple alliance faite avec elle & avec le roi de Sardaigne en 1718, & acceptée par le roi d'Espagne en 1720, y est posée pour base & fondement de tout, y compris nommément les dispositions du traité d'Utrecht, touchant l'ordre de succéder aux royaumes de France & d'Espagne.

Tout cela néanmoins n'a pas été capable de dissiper les nuages de mécontentement dont elles ont jugé à propos de couvrir le mystere de leurs négociations; jusqu'à ce que leur traité conclu à Hanower avec le roi de Prusse, en eût laissé entrevoir une partie.

Véritablement on ne sait pas encore au vrai les motifs qui ont pu les porter à cela, car ce seroit leur faire tort de penser que ce fût simplement le chagrin de n'avoir pas exercé leur médiation dans le traité de Vienne. On ne doit point présumer que ces deux cours aient voulu rallumer le feu de la guerre en Europe pour un si maigre sujet; on s'en est prévalu à Cambray aussi long-

tems qu'on a pu se flatter que leurs bons offices améneroient les choses à une heureuse conclusion, & le changement survenu à cet égard par les raisons susdites ne peut être imputé à l'empereur, qui n'a fait en cela que s'accommoder à l'état des choses, sans préjudice de personne. Après tout, les médiateurs ne sont pas des parties principales sans qui un traité de paix ne se puisse faire : ce sont des amis communs dont les bons offices sont ordinairement utiles & quelquefois nécessaires ; mais comme ils ne sont pas obligés de les employer toujours, si eux-mêmes ne le trouvent à propos, on ne l'est pas aussi de s'en servir, quand il y a des raisons pour ne le pas faire : la liberté à cet égard est entiere de part & d'autre. Les Anglois le doivent mieux savoir que personne, eux dont la médiation à Nimegue demeura sans activité, par rapport aux Espagnols, pendant tout le congrés, à cause de quelques différens survenus à l'occasion des premieres visites.

Quelques-uns regardent l'article XII du traité du 30 Avril comme la principale cause du mécontentement des deux cours, & il y a lieu de croire qu'ils ne se trompent pas ; les discours tenus en France & à Hanower sur ce sujet, l'ont assez fait comprendre. Cependant ce seroit la chose du monde la plus insoutenable, car notoi-

tement cet article ne peut tendre qu'au maintien de la tranquillité de l'Europe, qui est le but que les trois hauts confédérés disent aussi avoir en vue dans leur traité : d'ailleurs, si les rois de France & de la Grande Bretagne ont cru au tems de la quadruple alliance, & croyent encore à présent, comme on n'en sauroit douter, que la tranquillité de l'Europe est intéressée au maintien de l'ordre de succession établi pour les couronnes de France, d'Espagne & de la Grande Bretagne, comment pourroient-ils croire qu'elle ne l'est point à celui qui a été pareillement établi & réglé avec tant de sagesse pour les couronnes héréditaires de l'auguste maison d'Autriche? ne seroit-ce pas une formelle contradiction? Il faut donc nécessairement qu'il y ait là-dessous quelque secret mystère qu'on ne puisse pas encore pénétrer; peut-être ont-ils en vue quelque nouveau traité de partage, ce que pourtant on n'eût pas pu croire; on a vu quelles ont été les suites de celui de l'an 1700.

Cependant la seule pensée de cet événement, considéré comme une chose possible, suffit pour faire connoître combien S. M. I. & C. a eu de raison pour prétendre que l'ordre de succession établi pour son auguste maison fût garanti par ses amis & alliés, de la même maniere qu'elle s'engageoit si généreusement au maintien de celle

de leurs couronnes : l'un ne pouvoit aller sans l'autre ; l'équité le vouloit, l'intérêt de tous ses états héréditaires l'exigeoit, & la tranquillité de l'Europe entiere y étoit attachée ; aussi est-il certain que la paix n'auroit pu être sans cela signée à Cambray, & qu'hors de cette juste réciprocation, tant de la part du roi d'Espagne que des autres puissances, S. M. I. seroit demeurée libre *ipso jure & casu* de tout engagement à cet égard.

Au reste, il est à remarquer que le traité de l'empire signé le 25 Juin, ne parle point de cette garantie, & que cependant les rois de la Grande Bretagne & de Prusse, ont fait tout ce qu'ils ont pu à Ratisbonne pour en empêcher la ratification, preuve évidente que ce n'est pas seulement l'article XII du traité de l'empereur qui les blesse, & qu'ils ont eu encore d'autres raisons pour ne pas voir avec plaisir cette double paix. Elles ne sont pas tout-à-fait inconnues ; on a eu des avis de plus d'un endroit, & sans trop donner à la conjecture, on pourroit en donner quelques-unes ; mais nous laisserons au lecteur éclairé le soin de les pénétrer : le nôtre se bornera en continuant l'analyse du traité d'Hanower, à découvrir, au moins en partie, à quoi il tend, & ce que l'on en doit espérer ou craindre.

Analyse des articles 1, 2, 3 & 4.

Nous passerons sur les trois premiers articles sans nous y arrêter : les réflexions qu'on y pourroit faire, ont été en partie prévenues par celles que nous avons déjà faites sur le préambule. La tranquillité de l'Europe ne court aucun risque, moins encore les royaumes, villes & commerce des rois de France, de la Grande Bretagne & de Prusse, soit en Europe, soit hors de l'Europe ; ainsi le traité d'Hanover n'étoit d'aucune nécessité, mais il n'y aura que le tems qui puisse faire connoître au vrai quelle interprétation les puissances confédérées voudront donner *à ces droits, immunités & avantages dont lesdits alliés jouissent ou doivent jouir respectivement*, & dont elles se promettent mutuellement la garantie par l'article II. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le sens des constitutions impériales, les seuls droits que les princes & autres Etats de l'empire peuvent se garantir entr'eux par des alliances, sont ceux dont on jouit ou sans contestation des parties, ou en vertu d'une sentence juridiquement & définitivement rendue, & non pas ceux dont on pourroit croire & prétendre pouvoir jouir *vel lite pendente, vel judicio prætermisso*. C'est l'ordre de l'empire formelle-

ment établi par la paix publique de Frédéric III & de Maximilien I^er^, par les ordonnances judiciaires qui ont suivi de tems en tems, par les traités de la paix de Westphalie ; & enfin par les capitulations impériales, lesquelles en obligeant les empereurs à rendre la justice aux électeurs, aux princes, aux Etats & à tous les sujets de l'empire, conformément aux constitutions anciennes & nouvelles, aux priviléges & aux louables coutumes, obligent par conséquent aussi lesdits électeurs & princes à s'y soumettre. Cet ordre est le recours & le salut de l'empire ; on ne sauroit s'en départir sans retomber dans les funestes désordres des siecles passés, d'où suivroit enfin la destruction de l'autorité judiciaire & la destruction de l'union, hors de laquelle le corps de l'empire ne seroit plus un corps, mais une multitude confuse de divers Etats, où les plus foibles seroient continuellement exposés à la merci arbitraire des plus forts.

Analyse de l'article 5, & observations sur ce qu'il contient.

Ici les desseins des trois hauts confédérés commencent à s'éclaircir ; ils avoient pris des mesures dans les quatre précédens articles pour la

défense de leurs propres *Etats, droits, immunités & avantages, tant ceux dont ils jouissent, que ceux dont ils doivent jouir.* Mais en celui-ci leur sollicitude va plus loin. *Le roi très-chrétien, comme garant des traités de Westphalie, s'intéresse au maintien des priviléges & libertés du corps germanique ; & leurs majestés britannique & prussienne, comme membres de ce corps, y voyent avec peine des semences de division & de plaintes qui pourroient enfin éclater & entraîner une guerre qui embrâseroit toute l'Europe : elles desirent de prévenir un si grand mal ; & pour cet effet, elles prennent le parti de s'unir non avec le chef de l'empire, mais avec une couronne étrangere.*

Les soins laborieux & paternels de l'empereur employés avec tant de gloire depuis quatorze ans pour la sûreté & le repos de tout l'empire en général, & pour le maintien des droits, libertés & priviléges de chacun de ses Etats en particulier, méritent la plus vive reconnoissance de tout bon cœur allemand. La paix de l'empire glorieusement conclue avec la France, en 1714, au milieu de l'abandon général de tous ses alliés ; les frontieres ottomanes reculées jusques dans la Valachie par les victorieuses batailles de Péterwaradin & de Belgrade, suivies de la paix de Passarowitz ; les droits de l'empire recouvrés & affermis en Italie

dans toute leur étendue (1); les griefs des protestans redressés dans le Palatinat du Rhin & ailleurs, avec autant de justice que de prudence & de modération dans tous les cas possibles & duement vérifiés, & auxquels S. M. I. est toute prête de pourvoir, supposé qu'il y en ait encore quelques-

---

(1) C'est ici une insigne fausseté. Charles VI, dernier Empereur de l'ancienne maison d'Autriche, tenoit, par voie de fait, les Etats de Mantoue, dont il s'étoit emparé, lorsque Charles IV, duc de Mantoue & prince de l'Empire, prit le parti des rois de France & d'Espagne contre Charles VI.

Ce Charles VI déclara le duc coupable de félonie au nom de l'Empire, &, sans autre formalité, s'empara des Etats de ce prince pour lui-même. Depuis qu'il existe des rois sur la terre, on n'a jamais vu une usurpation aussi criante; la maison d'Autriche a non-seulement usurpé la souveraineté, mais les biens domaniaux des ducs de Mantoue dont elle a augmenté les possessions. La puissance autrichienne est composée en partie de petites pieces rapportées, usurpées la plupart sur des princes foibles. Il est vrai que la France & l'Espagne ont, à chaque traité avec l'Autriche, demandé la restitution de ce duché à l'héritier de Mantoue. Le feu roi de Prusse & le roi de Prusse actuel ont fait des poursuites pour la restitution des domaines & de la souveraineté : l'Autriche qui a augmenté ses biens domaniaux d'un million, & qui a établi sa barriere en Italie & à Mantoue, trouve que cette usurpation lui étant utile lui est due à cause de la force dont elle est revêtue pour se la conserver.

uns à redresser; le duc de Holstein rétabli dans ses Etats de l'empire par les seules voies du droit & des constitutions impériales, & enfin la justice administrée sans distinction de personnes & de religions, aux grands & aux petits, aux foibles & aux puissans avec une équité invariable, sont des choses connues de toute la terre, & qui éterniseront le nom & la gloire de S. M. I. Cependant c'est sous un régne si sage, si juste, si doux & si heureux, que les rois de la Grande Bretagne & de Prusse croyent la tranquillité de l'Europe en danger, & même dans un danger si pressant que, sans se donner le loisir de rien communiquer à l'empereur & à l'empire, auxquels ils sont tenus comme électeurs & princes, par tant de devoirs, ils ne font point de difficulté de courir d'abord aux remedes, & de s'associer avec une puissance étrangere, garante à la vérité de la paix de Westphalie, mais bien plus connue dans l'empire par les guerres qu'elle lui a faites depuis le tems de cette paix, que par les secours qu'elle lui a donnés. *Les trois hauts confédérés s'engagent & se promettent de s'entr'aider réciproquement pour le maintien de la paix de Westphalie & des actes qui, ayant statué sur les affaires de l'Empire, sont regardés comme la base & le fondement de la tranquillité du corps germanique, & le soutien de*

ses droits, priviléges & immunités, auxquelles leurs majestés souhaitent véritablement de pourvoir d'une maniere solide. Ces paroles sonnent bien; mais on demanderoit volontiers ce qu'elles signifient, & comment leurs majestés pourront en venir à l'exécution, sans manquer d'ailleurs à leurs obligations les plus saintes; car enfin ni le roi de France, comme garant, ni les rois de la Grande Bretagne & de Prusse, comme électeurs & princes, n'ont point droit de s'ingérer par voie de fait dans le gouvernement général de l'empire, ni dans le redressement des prétendus griefs de ceux qui pourroient croire qu'on leur fait tort (1).

La majesté de l'empire ne consiste pas moins dans le bon ordre de son gouvernement, que dans la grandeur & la dignité de ses membres; à l'empereur sa majesté, ses réservata, son autorité; aux électeurs leurs hautes prérogatives; aux princes & aux Etats de l'empire, leurs dignités, leurs droits & leur jurisdiction territoriale, avec la li-

---

(1) C'est la prétention de la maison d'Autriche, & c'est pour détruire cette prétention, que la France depuis s'est déterminée à faire la guerre à l'Autriche, de concert avec Frédéric II en 1741.

Le traité de 1757 avec l'Autriche a enfin rendu despotique, dans l'Empire, l'Autriche : la France n'a plus soutenu la liberté du corps germanique.

-berté de leurs voix & de leurs suffrages : tout cela est sacré, & il n'y faut pas toucher. Si le roi de France venoit à le faire, ce qu'on ne veut pas espérer, il ne devroit pas être considéré comme garant, mais comme ennemi ; & si c'étoit un électeur ou un autre prince de l'empire, il tomberoit sous les peines portées aux infracteurs de la paix publique.

Les traités de Westphalie, si favorables aux princes & aux Etats de l'empire, ne leur permettent les alliances *inter se & cum exteris* que pour leur propre conservation & sûreté, & sous la réservation expresse de leurs devoirs envers l'empereur & l'empire, *ita tamen ne ejusmodi fœdera sive contra imperatorem & imperium, pacemque ejus publicam, vel hanc imprimis transactionem fiant, & salvo per omnia juramento, quo quisque imperatori & imperio obstrictus est. In St. Pac. §. Gaudeant.*

Il n'est point permis à un prince de l'empire de se faire justice lui-même dans ses propres intérêts ; il doit prendre son recours aux voies ordinaires de la justice, & se soumettre au jugement qui sera rendu. Celui qui en use autrement, & qui prétend poursuivre son droit par la force des armes, est déclaré infracteur de la paix. *Et nulli omnino statuum imperii liceat jus suum vi vel armis per-*

sequi; sed si quid controversiæ sive jam exortum, sive post hac inciderit, unus quisque jure experiatur; secus faciens reus sit fractæ pacis: quæ verò judiciis sententiâ definita fuerint; sine discrimine statuum executioni mandentur prout imperii leges de exequendis sententiis constituunt. Ibidem §. Veruntamen.

Ce qui n'est pas permis à un prince ou Etat de l'empire pour ses propres intérêts, encore moins le peut-il faire pour ceux d'autrui, ni *sous prétexte de pourvoir à la tranquillité publique & au soutien des droits, priviléges, immunités & libertés du corps germanique* : ce soin n'appartient qu'à l'empereur & à l'empire; & en certains cas contenus dans les constitutions impériales, aux cercles duement convoqués & assemblés.

Il y a encore une remarque à faire sur cet article; c'est que l'on y parle bien de la garantie du traité de Westphalie, mais on n'y fait aucune mention de ceux de Nimegue, de Riswick, de Bade & de Vienne, qui sont pourtant aussi des loix de l'empire sur lesquelles repose la tranquillité du corps germanique. Y auroit-il du mystere dans cette omission? Tendroit-elle à favoriser quelque nouvelle prétention de la France, ou bien à demander l'abolition du quatrieme article de la paix de Riswich? Ce ne sont que des con-

jectures; le tems fera connoître ce qu'on en devoit penser.

Analyse sur les articles 6, 7 & 8.

De ces trois articles, il n'y a que le septieme qui exige nos réflexions; il fait connoître que les trois hauts alliés se proposent de renforcer leur confédération de quelques autres puissances qu'ils ne nomment pas, mais qui certainement ne seront ni l'empereur, ni le roi d'Espagne, ni le roi & la république de Pologne, ni même la couronne de Russie. Nous ne tâcherons point de deviner quelles peuvent être ces puissances réservées *in petto*; mais comme les seigneurs Etats-généraux y sont nommés par leurs noms, nous ne pouvons pas nous dispenser d'y faire quelques réflexions.

Il n'est pas besoin d'une grande sagacité pour pénétrer les raisons de cette invitation particuliere de la part des rois de la Grande Bretagne, de France & de Prusse; supposé qu'ils eussent envie de faire la guerre comme il le semble, il seroit de leur intérêt de rendre leur parti le plus fort qu'ils pourroient, & l'accession de messieurs les Etats y seroit certainement d'un grand poids. Ils pourroient fournir de l'argent au roi de Prusse,

& le voisinage les mettroit en état d'unir leurs forces & de faire une puissante & continuelle diversion aux Pays-Bas en faveur de leurs alliés ; voilà déjà de grandes raisons. Celles du roi de la Grande Bretagne en particulier ne seroient pas moins fortes. Quoique son crédit paroisse maintenant bien établi en Angleterre & en Irlande, & qu'il semble bien assuré de la pluralité des voix dans son parlement par les mesures qu'il y a prises, il auroit cependant sujet de craindre que la nation ne fît difficulté de s'engager, uniquement pour lui complaire, dans une guerre qui lui coûteroit beaucoup, & où certainement il n'y auroit rien à gagner pour elle. Quand on fait la guerre sans passion, ce ne peut être que dans la vue de se garantir de quelque grand mal dont on est menacé, ou d'améliorer sa condition par une paix avantageuse ; mais rien de tout cela ne se trouveroit en celle-ci ; les anglois ne sont menacés d'aucun danger. Personne ne pense à leur nuire, & il ne tient qu'à eux de jouir tranquillement des avantages de leur commerce, ce qui, selon nous, est le vrai intérêt de la nation, surtout à présent qu'elle a si heureusement avancé le grand ouvrage du paiement de ses dettes. Il faut donc croire que les Anglois qui, en général, sont gens de beaucoup d'esprit, ne s'engageroient pas

volontiers dans une semblable guerre, à moins qu'on ne trouvât moyen d'y engager aussi messieurs les Etats. Leur accession y pourroit beaucoup contribuer, tant par la raison du soulagement qu'ils envisageroient du côté de la dépense, que par celle de l'habitude où ils sont depuis le tems du roi Guillaume, d'aller de compagnie avec eux, sans compter que leurs jalousies de commerce ne leur permettroient pas de voir d'un œil content la nation hollandoise jouir heureusement de tout le sien à la faveur de la paix, pendant que la guerre où ils seroient entrés les priveroit d'une partie du leur : voilà tout le sécret de l'affaire; & l'intérêt qui obligeroit le roi de la Grande Bretagne, supposé qu'il voulût la guerre, à ne négliger aucun moyen pour y engager aussi messieurs les Etats, même avant de la proposer aux Anglois.

Les intérêts du roi de France pour le même dessein seroient assez différens de ceux-là, & dépendroient beaucoup de la maniere dont pourroient le comprendre ceux qui sont à la tête des affaires : il y en auroit un général & ancien, & un autre particulier & moderne.

L'intérêt général & ancien seroit de semer la division entre toutes les puissances qui ont été unies contre elle avec tant de succès, de les exciter

citer les unes contre les autres, & de les aider à s'entredétruire; car c'est principalement par-là que le roi Louis XIV avoit su monter à ce haut degré de puissances où nous l'avons vu (1); mais les tems sont fort changés depuis trente ou quarante ans; & si l'on considère bien l'état présent des affaires de France, on conviendra aisément que les maximes du regne de Louis XIV ne lui conviendroient pas toutes.

Quant à l'intérêt particulier & moderne, il consisteroit à renverser cette barriere qui a été érigée au Pays-Bas pour y être comme une puissante digue, qui peut arrêter de ce côté-là l'impétuosité de ses armes, & pour y servir de rempart à l'état des Provinces-Unies. On ne sauroit le nier, l'occasion à cet égard est favorable à la France; elle voit le roi de la Grande Bretagne disposé à entreprendre quelque chose de nouveau, & les Hollandois échauffés contre la com-

---

(1) Voici un mémoire officiel, un mémoire de cabinet: c'est dans ces antres de voleurs & de brigands que les peuples sont condamnés à s'entre-dévorer pour les guerres machiavéliques des couronnes.

Quand le bonnet de la liberté s'élevera-t-il donc sur les décombres de tous les palais des rois qui dévouent ainsi l'espece humaine à les servir dans leurs vengeances sanguinaires?

pagnie d'Oſtende, ni plus ni moins que ſi elle devoit engloutir les leurs.

C'eſt une pure illuſion, mais qui ne laiſſe pas de faire ſon effet ſur l'eſprit de bien des gens peu inſtruits du vrai état du commerce des Indes, & qui par-là peut ſervir également aux deſſeins belliqueux du roi de la Grande Bretagne & aux intérêts du roi très-chrétien pour la deſtruction de la barriere. Voilà d'où vient que ces deux princes uniſſent comme on voit leurs efforts & leurs perſuaſions pour attirer s'il eſt poſſible meſſieurs les Etats dans cette périlleuſe galere; déjà l'invitation eſt faite, & les miniſtres des trois couronnes, bien inſtruits ſur tous les points, ont déclaré d'entrée « qu'il n'y a rien ſur quoi on ne ſoit réſolu de leur donner ſatisfaction, pourvu ſeulement qu'ils faſſent le pas qu'on deſire d'eux; qu'ils ne ſeront point obligés à la garantie des traités de Weſtphalie & d'Oliva en leur entier, mais ſeulement en ce qui regardera les intérêts des puiſſances contractantes, & qu'en échange on leur garantira à eux tout ce qui pourroit cauſer du préjudice à l'Etat en général & en particulier, tant à l'égard du commerce d'Oſtende qu'à l'égard des ſommes négociées & hypothéquées ſur les Pays-Bas, des ſubſides pour l'entretien des garniſons de l'Etat, & des conſéquences & ſuites qui pour-

roient résulter de la saisie ou retenue du paiement d'iceux» c'est-à-dire, en un mot, que la France leur accordera sa garantie pour le maintien de la barriere qui a été formée & constituée contre elle-même. En peut-on desirer une meilleure? Voilà ce qu'ils gagneront par leur accession; car pour la garantie de l'Angleterre, elle leur étoit déjà pleinement acquise par les traités d'Anvers des années 1715 & 1718. On verra ce qu'ils auront fait ou feront là-dessus, & si leur prudence accoutumée aura pu être éblouie par les empressemens des trois couronnes, jusqu'au point de se jeter à corps perdu dans une guerre dont ils ne sauroient prévoir ni les événemens, ni la durée, ni la fin; de rompre avec l'empereur, le meilleur ami & le plus assuré qu'ils aient au monde, & de se priver ainsi eux-mêmes du droit & des avantages de cette barriere qui leur a tant coûté à établir, & tout cela pour un intérêt aussi petit & pour une prétention aussi mal fondée que celle de leur compagnie orientale & occidentale contre la compagnie d'Ostende; outre que l'empereur n'a pas refusé & ne refuse point encore d'entrer là-dessus dans tous les accommodemens raisonnables qu'on voudroit lui proposer, & qui pourroient le mieux servir à leur mettre l'esprit en repos.

Analyse de l'article premier séparé.

QUAND on veut commencer une guerre, il faut lui trouver un prétexte. L'affaire d'Ostende, si l'accession se fait, en pourra fournir un, quoique très-mal fondé; mais comme elle pourroit ne pas réussir, les trois hauts confédérés ont eu soin de songer à quelqu'autre grief dont ils pussent aussi demander le redressement. L'affaire de Thorn se présentoit fort à propos; ils ont cru que ce grief seroit plausible, tant auprès des puissances attachées à la confession d'Augsbourg, que de celles qui suivent les sentimens des réformés; parce qu'il s'agiroit de faire rendre une église & quelques écoles aux protestans de Thorn, comme aussi de les rétablir dans le privilége de la magistrature dont ils ont perdu la moitié par le jugement dont on se plaint. Véritablement ceux de la confession d'Augsbourg ne traitent pas chez eux les réformés d'une maniere à leur persuader qu'il n'y a entr'eux qu'un même intérêt; ils ne les considerent point comme leurs freres, & même ils ne leur accordent point la liberté de l'exercice public dans les lieux où ils sont les maîtres; mais il me paroît qu'on ne laisse pas de croire que si une fois les rois de la Grande Bretagne & de Prusse

renvoyent à tirer l'épée pour l'affaire de Thorn, tous les réformés y applaudiroient, de quoi pourtant on peut encore douter. Pour ce qui est des princes catholiques, on juge qu'ils n'auroient pas sujet de s'en formaliser, puisque le roi très-chrétien, fils aîné de l'église, & dont le zele est si ardent en son royaume contre ceux qui refusent de se conformer, ne feroit point de difficulté de prendre ici fait & cause pour eux; ils comprendroient aisément la différence qu'il faut faire entre les intérêts de la religion en France & les mêmes intérêts en Prusse & en Pologne. Le roi très-chrétien pourroit espérer qu'en prenant le parti des protestans contre les catholiques en ce royaume-là, ils ne manqueroient pas de lui aider aussi à y ramener le roi Stanislas son beau-pere. Outre que le feu de la guerre une fois allumé en Pologne, il seroit bien mal-aisé à l'empereur d'empêcher qu'il ne se communiquât dans les pays héréditaires & de-là plus avant dans l'empire, ce qui du tems de Louis XIV eût été cru fort avantageux aux intérêts de la France; reste à savoir si l'on en doit faire le même jugement sous le regne de Louis XV.

A l'égard du roi de Prusse, c'est autre chose; les dernieres guerres lui ont été favorables. Le roi son pere & lui y ont acquis la dignité royale, &

ensuite une augmentation considérable en provinces, villes & revenus. La prudence voudroit ce semble qu'il songeât plutôt à jouir paisiblement de sa nouvelle grandeur & à s'y affermir, qu'à l'exposer sans nécessité au hasard de quelque fâcheux revers. On voit bien à-peu-près ce qui pourroit encore flatter son ambition. Sa dignité royale n'est pas reconnue en Pologne, & elle ne le dispense point de l'hommage qu'il doit à la république pour la partie de la Prusse qu'il possede. Une heureuse guerre pourroit peut-être le délivrer de ces deux incommodités, & lui donner moyen d'ajouter à son domaine les villes de Thorn & d'Elbing, & l'évêché de Warmie & toute la Prusse polonoise; peut-être aussi de procurer l'investiture éventuelle de la Courlande au Margrave de Brandebourg, Swedt, son parent, & enfin d'assurer ou d'étendre ses conquêtes contre la Suede en Poméranie; mais ce sont-là des espérances bien éloignées, bien casuelles, & environnées de bien des périls.

Une chose évidente, c'est que si les rois de France & de la Grande Bretagne ont eu dessein de porter la guerre de ce côté-là, ils ne pourroient nullement se passer de l'alliance du roi de Prusse, à cause de la situation de ses Etats qui, d'un côté, donnent entrée en Pologne, & de l'autre en Silésie,

& en d'autres États héréditaires où il ne leur eût pas été possible d'atteindre sans cela; mais qui en échange sont ouverts de tous côtés, soit aux opérations principales, soit aux diversions, selon les cas & le sort des armes. Tout cela fait souvenir de la fable du singe, qui vouloit tirer les marons du feu avec la patte du chat.

Analyse de l'article 2 séparé.

Cet article est fort explicatif. Il ne faut plus se mettre en peine de chercher comment les rois de la Grande Bretagne & de Prusse pourront, sans manquer à leurs devoirs d'électeurs & de princes de l'empire, s'acquitter des engagemens qu'ils ont pris avec le roi très-chrétien. Ils promettent ici en termes formels: « Que si l'empire » vient à déclarer la guerre à la France, à cause » des secours qu'elle doit leur envoyer, dès ce » moment-là ils ne lui fourniront plus leur » contingent ni en troupes, ni d'aucune autre » maniere; ils se sépareront de l'empire, & agiront de concert avec sa majesté très-chrétienne, » jusqu'à ce que la paix, troublée à cette occasion, soit rétablie ».

Nous avons bien vu des traités qui, sous prétexte d'une défense légitime & conforme aux

constitutions impériales, ne tendoient en effet qu'à les renverser; mais il ne nous souvient pas d'en avoir jamais vu où des électeurs & princes de l'empire aient pris de semblables mesures contre l'empire même, & cela hors de toute guerre civile, dans le sein de la plus profonde paix, & sans que de la part de l'empereur & de l'empire, il ait été pris contr'eux la moindre résolution dont ils pussent tirer quelque prétexte de plaintes bien ou mal fondé. Qui pourra concilier cet article avec le §. *Gaudeant* de la paix de Munster? Nous en avons rapporté ci-dessus la teneur en ses propres termes; on y peut avoir recours: la répétition en seroit inutile. Mais il est bon d'y ajouter la clause de l'article VI de la capitulation Caroline; car elle n'y est pas moins expresse. Elle porte qu'il sera permis aux Etats de l'empire, toutes les fois que la nécessité ou l'intérêt de leurs affaires le demandera, de faire des alliances entr'eux ou avec les étrangers, en telle sorte néanmoins qu'elles ne soient pas contraires à l'empereur, à l'empire, à la paix publique, à celle de Munster & d'Osnabruk; & au serment par lequel tout état est lié à l'empereur des Romains & au saint empire; & que les secours demandés par les princes étrangers ne leur soient donnés, qu'en tant qu'ils pourront l'être sans préjudice de l'empire.

Analyse de l'article 3 séparé.

Les stipulations de l'article précédent sont fondées sur le cas d'une déclaration de guerre de la part de l'empire contre la France, à cause des armées que cette couronne pourroit vouloir introduire en Allemagne en titre de secours envoyé aux rois de la Grande Bretagne & de Prusse, pour la garantie des possessions, droits, immunités & avantages dont ils jouiroient ou devroient jouir. Mais comme il pourroit arriver que le roi très-chrétien seroit le premier à vouloir faire usage de quelques semblables droits, immunités & avantages que l'empereur & l'empire ne pourroient pas reconnoître ni tolérer, & que le même empire en viendroit à cause de cela à une déclaration de guerre, ce qui seroit un cas différent du premier. C'est pourquoi les trois hauts confédérés ne voulant laisser aucun sujet de doute dans leurs stipulations, conviennent qu'en ce dernier cas les rois de la Grande Bretagne & de Prusse pourront, sans contrevenir au présent traité, fournir leur contingent à l'empire, soit de leurs propres troupes ou de celles qu'ils prendroient à leur solde de quelqu'autres princes. Cependant le traité tiendra & sera exécuté, quant au reste, dans toute sa

force & teneur, c'eſt-à-dire, que leurs majeſtés britannique & pruſſienne fourniront à l'empire contre la France les contingens de troupes qu'elles lui doivent ſelon les matricules, & qu'en même tems elles fourniront auſſi au roi très-chrétien contre l'empire les ſecours qui lui ſont promis par le préſent traité, de telle maniere qu'enfin ſi la néceſſité le requiert, elles entreront en guerre ouverte en ſa faveur. Rien de plus régulier ſans doute, mais d'une régularité qui renverſeroit bientôt l'empire avec toutes ſes conſtitutions, ſi elle y étoit reçue; ce qui le réduiroit à l'état déplorable d'une anarchie où la ſeule force tiendroit lieu de droits, & où les Etats foibles dont le nombre eſt le plus grand ſe verroient livrés, comme nous l'avons déjà dit, à la violence des plus forts, ſans que les loix impuiſſantes puſſent leur être d'aucun ſecours.

On allégueroit ici en vain que dans la confédération d'Hanower, les rois de la Grande Bretagne & de Pruſſe n'ont pas ſeulement traité comme électeurs & membres du corps germanique, mais auſſi comme rois, princes & ſeigneurs de divers pays qui ne dépendent point de l'empire, & que c'eſt dans ce ſens-là qu'il faut entendre la clauſe que leurs majeſtés britannique & pruſſienne ſe réſervent la liberté de fournir leur

contingent à l'empire, en infanterie ou en cavalerie, ſans qu'à raiſon de leurs contingens ils fuſſent cenſés avoir contrevenus audit traité, parce qu'en effet, autres ſont les obligations auxquelles leurs majeſtés ſont tenues comme électeurs & princes germaniques, en vertu des conſtitutions impériales, & autres celles qu'ils ont contractées ou qu'ils peuvent contracter par leurs alliances, en qualité de rois & de princes ſouverains & indépendans de l'empire.

Vaines échapatoires. Loin que cette diſtinction pût ſervir à juſtifier l'alliance d'Hanower, c'eſt par-là même qu'on en peut montrer l'inſubſiſtance & l'oppoſition aux loix de l'empire. Oui, le roi de la Grande Bretagne eſt un haut & puiſſant ſouverain qui a tout le droit imaginable de faire des alliances & de les exécuter, indépendamment des loix de l'empire, & l'on ne conteſte pas les mêmes avantages au roi de Pruſſe; mais ces deux rois, fuſſent-ils encore plus grands & plus puiſſans qu'ils ne le ſont en ces qualités, ils ne ſeroient pas moins tenus, comme électeurs & princes de l'empire, aux mêmes devoirs & obligations que le ſont tous les autres électeurs & princes : or ces devoirs, quels ſont-ils? Croiroit-on bien les pouvoir réduire à la ſimple preſtation du contingent matriculaire, en cas d'une guerre déclarée

ou d'un armement commun de l'empire ? Cette pensée seroit excusable dans un étranger peu ou point instruit des constitutions de l'empire, & qui n'auroit point intérêt à s'en informer ; mais on ne la doit point supposer dans un Etat ou membre de cet auguste corps, & moins encore dans un électeur qui reçoit l'investiture de ses Etats des mains de l'empereur ; car ces devoirs sont clairement exprimés dans le serment qu'il a fait dans cette occasion solemnellement par la bouche de ses ministres, & que leurs majestés britannique & prussienne y ont fait & prêté dans la maniere accoutumée.

En voici le formulaire tout entier.

« Nous ci-dessous nommés N., barons de N., » mandataires pleinement autorisés de notre très- » gracieux seigneur le sérénissime prince & sei- » gneur N., duc de N. & comte de N., électeur » du saint empire, promettons & prêtons serment » au nom & en l'ame du susdit notre très-gracieux » seigneur, en vertu du plein pouvoir qui nous » a été donné par son altesse électorale sur le saint » évangile que nous touchons ici corporellement ; » que notredit très-gracieux seigneur à l'avenir & » dès à présent sera fidele, dévoué & obéissant à » vous très-sérénissime, très-puissant & invincible

» prince & ſeigneur, empereur des romains, &c.
» à tous les ſucceſſeurs de V. M. I. auſſi empe-
» reurs & rois des romains & à l'empire, & qu'il
» ne ſera ni ne devra être du conſeil où l'on en-
» treprendroit quelque choſe contre la perſonne,
» dignité & honneur de V. M. I., & qu'il n'y
» conſentira en aucune maniére; mais que S. A.
» E. enviſagera & procurera toujours les intérêts,
» l'honneur & l'avantage de S. M. I. & du ſaint
» empire ſelon toutes ſes forces, & quand S. A.
» E. apercevroit qu'on négocieroit ou entrepren-
» droit quelque choſe contre la perſonne de V.
» M. I. ou contre le ſaint empire, S. A. E. aver-
» tira fidélement & ſans délai V. M. I. & fera
» d'ailleurs tout ce qui ſe doit faire par un fidele
» électeur & feudataire du ſaint empire, ſelon le
» droit de la coutume, le tout fidélement & ſans
» fraude; ainſi Dieu & ſon évangile aide le ſuſ-
» dit notre très-gracieux ſeigneur ».

Ces paroles n'ont pas beſoin d'explication; elles ſont claires, & tout homme qui les lit ou qui les entend lire peut aiſément comprendre ſi les devoirs d'un électeur ne conſiſtent qu'à fournir ſes contingens dans les cas requis; & ſi moyennant cela il peut conſerver ſes alliances avec un ennemi déclaré de l'empereur & de l'empire, en-

trer dans ses conseils, favoriser ses desseins & ses armes, & lui fournir enfin comme prince étranger tous les secours d'hommes & d'argent qui seroient en son pouvoir. Quelle monstrueuse jurisprudence seroit celle-là, qui, à la faveur d'une principauté étrangere grande ou petite, affranchiroit un électeur de tous ses devoirs envers l'empereur & l'empire hors la fourniture des contingens, & le mettroit en état de tenir sa place dans le collége électoral & dans celui des princes; d'y donner ses voix & d'exercer le directoire dans les cercles, pendant que peut-être ses armées, jointes à celles d'un autre prince étranger, ravageroient les provinces de l'empire, & y commettroient toutes les hostilités qui accompagnent nécessairement toutes les guerres déclarées! On ne peut s'empêcher de le dire encore une fois, afin qu'on ne prétende point cause d'ignorance: on ne dispute nullement aux couronnes étrangeres les droits de paix & de guerre qui leur appartiennent, & on ne prétend point les attirer ni directement ni indirectement sous les loix de l'empire; mais on croit que quand un électeur ou un autre prince y parvient soit par l'élection ou autrement, l'empereur & l'empire ne perdent rien du droit qu'ils avoient sur ses Etats; que l'indépendance d'un roi étranger & la fidélité d'un prince de l'empire

peuvent bien s'accorder dans une même personne, parce que la raison & la justice sont de tout pays; mais que si le contraire arrivoit, ce que Dieu veuille détourner, & que le prince de l'empire, devenu roi étranger, voulût, en vertu de sa nouvelle indépendance, attaquer l'empire ou se joindre par des alliances à ses ennemis déclarés, il ne pourroit pas éviter de tomber, pour ses Etats germaniques, sous les peines portées par les constitutions impériales.

Il faut espérer que les rois de la Grande Bretagne & de Prusse y feront réflexion avant que de pousser plus loin les engagemens de leur nouvelle alliance; ils possedent l'un & l'autre dans l'empire des Etats, des dignités & des prérogatives qui méritent bien de n'être pas légérement hasardées. On voit clairement ce que les deux rois pourroient perdre en cas de non succès dans une guerre entreprise contre les loix de l'empire; mais on n'apperçoit pas de même ce qu'ils pourroient y gagner, quand même elle réussiroit au gré de leurs desseins. Quoi qu'il en soit, ce ne sera jamais ni à l'empereur ni à ses ministres, que l'on devra se prendre des malheureuses conséquences qu'elle pourra entraîner. Les traités de Vienne, qui semblent avoir innocemment occasionné celui-ci, sont saints; tout y respire l'amour de la paix, du

repos & du bien public. Les fameux différens de la ſucceſſion d'Eſpagne qui intéreſſoient ſi conſidérablement toute l'Europe, y ſont définitivement terminés ; & ceux qui peuvent s'élever dans la ſuite au ſujet des réglemens faits pour celle de l'auguſte maiſon de France, d'Eſpagne & de la Grande Bretagne, y ſont prévenus par les ſages garans qu'ils contiennent. L'empereur y renonce à la plus grande partie de ſes prétentions ; mais il y acquiert la gloire & la ſatisfaction d'avoir mis le ſceau à la paix de l'Europe en général, & à celle de l'empire en particulier. L'Eſpagne eſt contente, l'Italie y trouve ſon repos & ſa ſûreté, les droits de l'empire y ſont maintenus, & les peuples de part & d'autre béniſſent le ciel du rétabliſſement du commerce & de la bonne correſpondance ſi long-tems interrompue entr'eux. Le roi de Sardaigne n'y perd rien non plus. Un échange de la Sicile, à l'aliénation de laquelle l'empereur n'auroit jamais conſenti, lui aſſure la poſſeſſion paiſible, certaine & inconteſtée d'une autre couronne, pour lui & pour tous les mâles de ſa royale maiſon, à perpétuité. Enfin les cours de France & de la Grande Bretagne n'ont pas ſujet de s'en plaindre, puiſque leurs droits n'y ſont point touchés, & qu'au contraire la quadruple alliance

liance qu'elles ont cru ſi néceſſaire à leur propre ſûreté & au bonheur de leurs peuples, y eſt entiérement confirmée. Voilà tout ce qui ſe peut dire des traités de Vienne; c'eſt aux princes de l'Europe & à ceux de l'empire en particulier, intéreſſés au maintien du repos public, à conſidérer ſi les mêmes avantages ſe doivent attendre de la confédération d'Hanower (1).

(1) On trouve dans ce mémoire les principes de la maiſon d'Autriche envers les puiſſances étrangeres, & ſurtout dans l'empire. La France, pour affoiblir ſon influence, avoit conſtamment combattu contr'elle. La guerre de 1741 qui ſe préparoit de loin, fut la derniere ſecouſſe qu'éprouva cette puiſſance. Marie-Thérefe conjura de plus grands orages, en ſe réconciliant avec Louis XV; mais la guerre qui vient d'être déclarée à l'Autriche par le peuple françois, (cette année 1792), opere une révolution ultérieure dans les affaires générales de l'Europe.

SUR LA LIBERTÉ DE LA TOSCANE

Injustement envahie par les puissances de la quadruple alliance & par les prétentions de la Reine d'Espagne. Nécessité du ressentiment des Florentins, & projet de révolution dans cette partie de l'Italie.

A l'époque de l'extinction de la maison de Médicis, les puissances de l'Europe se réunirent non pour rendre aux Florentins & Toscans la liberté démocratique que les Médicis avoient changée en souveraineté héréditaire, (les têtes couronnées ont horreur de ce genre de gouvernement); mais elles se réunirent pour disposer de la souveraineté héréditaire.

Elles imaginerent, pour disposer arbitrairement du sort des Toscans, que le pays étoit un fief de l'empire; & les puissances de la quadruple alliance, passant sous silence la constitution primitive des Toscans, en supposerent une autre pour disposer du sort des Florentins, selon leurs intérêts. Il est cependant de notoriété historique que la république de Florence avant les Médicis jouit d'une indépendance absolue de l'empire; elle se

gouvernoit par ses loix ; elle étoit administrée par ses magistrats connus sous le nom de *Consuls*, *anciens Prieurs* qui tenoient du peuple d'une maniere temporaine leur autorité, sans confirmation d'aucune puissance.

Les Etats démocratiques sont sujets à des troubles intérieurs. Leur liberté est orageuse. Les Toscans eurent souvent recours aux papes pour pacifier les troubles dans lesquels les ecclésiastiques eurent souvent beaucoup de part. Les papes se servirent de cette confiance pour donner des fers aux Toscans. Ils créerent grand duc Cosme de Médicis ; car les papes comme les rois ont horreur des gouvernemens démocratiques. Ils sont intéressés à avoir un peuple docile qui se soumette à leur volonté arbitraire, & qui, au lieu d'être l'élément actif de la force publique, en soit l'instrument purement passif : de-là l'esclavage moderne des Florentins & des Toscans soumis aux Médicis, qui dorerent les chaînes en favorisant les arts, les lettres agréables, & cette littérature légere, cette pureté de langage qu'on trouve encore dans ce patrimoine des Médicis. Les tyrans mitigés sont habiles dans l'art de pallier la subjection populaire.

Par l'article V de la quadruple alliance, les têtes couronnées disposerent de cette liberté des

Florentins, & déclarerent leur pays terre impériale, & en adjugerent la ſouveraineté au fils de la reine d'Eſpagne.

Le duc de Lorraine, à l'extinction des Médicis, l'obtint, & le fils de la reine d'Eſpagne fut roi de Naples.

Il faut croire que les Florentins, plus éclairés & plus indépendans des ſouverains héréditaires, ſe reſſouviendront bientôt de leur ancienne liberté; & que les Mantouans, de concert avec les premiers, ſecoueront le joug autrichien.

Pour y réuſſir, la bourgeoiſie, les gens de métier, les ouvriers doivent ſe réunir contre les nobles Florentins & la maiſon d'Autriche, & réduire par une révolution dont le génie italien eſt très-capable, la tyrannie autrichienne dans ſes limites allemandes où une révolution particuliere les attend.

Une chaîne de républiques démocratiques, celles de Toſcane, de Savoye, de Suiſſe, des électorats eccléſiaſtiques, de Liége, de Luxembourg & de Brabant formeront une barriere, une ſéparation de la France d'avec l'Allemagne.

Nous ne devons pas porter la guerre plus loin que ces contrées; un rempart d'hommes libres nous garantira la liberté françoiſe, dont le foyer & le chef-lieu ſera à jamais dans le ſein de la France.

Fin du Tome cinquieme.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS LE CINQUIEME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER. *Considérations sur les mœurs du peuple françois, relativement à l'autorité & aux grands de l'État, pendant le ministere du Cardinal de Fleury. Anciens principes du gouvernement françois pour tenir les peuples dans l'ignorance. Le gouvernement favorise notre inclination pour les modes, les chansons & les vers. L'Europe les chante avec nous, & adopte nos modes. Fierté des Anglois. Esprit de subjection dans notre cérémonial. Respect du peuple pour les grands. Voltaire, en se jouant de notre caractere sur le théâtre & dans ses écrits, le modifie. Ressentiment du despotisme françois contre les vers de Voltaire. Maniere de soumettre le peuple soulevé, lorsque les erreurs de*

la police ou ses rapines faisoient payer le pain dix sols la livre. Le Maréchal de Noailles prend l'ordre du roi à ce sujet, & commande à son fils de tirer sur le peuple. Sagesse du comte de Noailles (Maréchal de France en 1790). Au lieu de foudroyer le peuple, il se contente de patrouilles silentieuses. Pag. 1

CHAP. II. *Recherches sur les mœurs & les préjugés des grands en France, au commencement de ce siecle & pendant le ministere du cardinal de Fleury. Rapports des grands avec le peuple; ils se rapprochant davantage de lui. Caractere de quelques familles titrées. Anecdotes du comte d'Évreux, du cardinal de Bouillon, de Vernouillet qui reçoit des princes chez lui & se ruine, de Baron, fameux comédien, du duc d'Épernon.* 12

CHAP. III. *Du caractere des princes du sang au commencement du regne de Louis XV. Considérations sur l'impunité des crimes des visirs & des princes dans les nations soumises à un despote.* 23

CHAP. IV. *Caractere du roi Louis XV, depuis sa majorité jusqu'à la mort du cardinal de Fleury. Timidité de son ame. Son goût pour la vie privée. Son apathie naturelle. Commencement de ses fa-*

meux soupers dans ses petits cabinets. Caractere de la reine Marie son épouse. Elle est sans crédit à la cour. Le cardinal de Fleuri éloigne des grâces ses favoris. Pag. 39

Chap. V. *Anecdotes relatives à Louis XV & à la reine Marie, avant les infidélités du roi. Circonstances qui les préparerent. Amours passagers du roi. Mademoiselle de Charolois, Madame de Rohan. Cour secrete du roi en 1732. Caravanes nocturnes du roi en 1737, pendant les couches de la reine. Singuliere aventure de Madame Paulmier.* 63

Chap. VI. *Intrigues des seigneurs de la cour, instruits de l'aventure de Madame Paulmier, pour donner au roi une maîtresse reconnue. La Portail, Maison de Mailly.* 69

Chap. VII. *Caractere des courtisans & des valets qui corrompirent Louis XV, âgé de vingt-deux ans. Caractere de Bachelier & de Lebel, valets-de-chambre. Lazure congédié. Madame Tencin chargée de négocier la déclaration d'une maîtresse. Madame de Mailly est préférée : & pourquoi ? On rejette les infidélités de Louis XV sur la reine. Anecdotes conjugales du feu roi & de la feue reine.* 75

Chap. VIII. *Caractere & portrait de Madame de Mailly. Sa vertu & son désintéressement. Sa premiere entrevue avec Louis XV dans un petit cabinet. Pudeur de Louis XV. Effronterie de Bachelier. Anecdotes du Marquis de Puysieux, premier amant de Madame de Mailly. Infidélités du roi. Son libertinage. Hardiesse & bon mot de Courtanvaux.* Pag. 88

Chap. IX. *Caractere de Madame de Mailly; avant & après la déclaration des faveurs du roi. Ambition de sa sœur, pensionnaire dans l'abbaye de Port-Royal. Madame de Mailly l'appelle près d'elle. Elle plaît à Louis XV. Elle est déclarée seconde maîtresse en 1739. Elle est mariée au marquis de Vintimille, &c.* 91

Chap. X. *Mort & portrait du duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre du roi. Anecdotes antérieures à la nomination du duc de Fleury à cette charge. Cabales à la cour. Intrigues du cardinal de Fleury & des deux favorites. Le cardinal de Fleury se retire pour bouder à Issy selon son usage. Alarmes des deux sœurs.* 103

Chap. XI. *Le cardinal de Fleury & Madame de Vintimille, respectivement jaloux, s'observent soigneusement. Naissance de M. de Vintimille. Mort de la mere. Désolation du roi. Il est long-tems*

tourmenté par son image. Son caractere sombre. Intrigues de la cour pour lui donner d'autres maîtresses. Le roi s'en tient à Madame de Mailly. Il se retire avec elle dans les petits appartemens. Portrait de Meuse, son confident & son favori. Remords religieux du roi. Anecdotes de sa vie privée dans les petits appartemens. Jalousie de la cour & propos contre Meuse. Jalousie de Maurepas. Anecdotes dans cette circonstance. Pag. 112

CHAP. XII. *Fleury exile Madame de Prie à Courbepine. Fin tragique de cette femme. Exil de M. le Duc.* 125

CHAP. XIII. *Principes du Cardinal de Fleury pendant son ministere, relativement aux princes & aux grands de l'État.* 129

CHAP. XIV. *Portrait des personnages illustres par leur caractere ou leurs talens éloignés des affaires par le cardinal de Fleury.* 139

CHAP. XV. *Conséquence de l'éloignement des personnages distingués par leur mérite. Premiere décadence de l'autorité en France, & premiere formation de l'esprit public.* 155

CHAP. XVI. *Influence des favorites de Louis XV sur la ruine progressive du pouvoir absolu de la royauté en France.* Pag. 159

CHAP. XVII. *Fleury déclare qu'il veut gouverner la France dans les principes de Louis XIV. Comme ce prince, il se soumet tous les Ministres; il en fait de simples scribes de ses volontés.* 162

CHAP. XVIII. *Le cardinal de Fleury s'étant assujetti les Ministres, réforme divers abus dans les intendances des provinces. Triste situation des peuples auparavant abandonnés à la merci des Intendans. Portrait de ces despotes subalternes de nos provinces.* 171

CHAP. XIX. *Principes de Fleury sur la réforme des finances. Ses opinions sur les fermiers-généraux. Bon mot de Souvré. Effets des principes du Cardinal & de sa conduite envers les Princes du sang.* 179

CHAP. XX. *Conjuration dite des Marmouzets contre le ministere du Cardinal. Conduite tenue secrétement par le Cardinal; diverses tentatives des conjurés, &c.* 199

CHAP. XXI. *Ambassade du Maréchal de Richelieu à Vienne. Tableau de cette cour. Portrait des autres Ministres & de Riperda, Ministre d'Espagne. Affaire de la préséance.* Pag. 214

CHAP. XXII. *Comment la calomnie se réveilla après la signature des préliminaires contre le duc de Richelieu. Fausse anecdote de la carriere de Vienne. Duclos réfuté dans une calomnie contre le duc de Richelieu. Témoignage du cardinal de Polignac en sa faveur. Sa lettre extraite de l'original par l'auteur des présens mémoires.* 230

CHAP. XXIII. *Négociations des trois Nonces du Pape pour obtenir de l'Empereur la signature des préliminaires. Digression sur la cour de Rome, sur les libertés de l'église gallicane, sur l'autorité spirituelle & temporelle, réunies dans la personne de nos rois. Suite des négociations des trois Nonces à Vienne, pour la signature des préliminaires.* 240

CHAP. XXIV. *De l'Espagne avant la conclusion des préliminaires de Vienne. Intérêts particuliers de la reine, épouse de Philippe V. Ses efforts pour procurer des souverainetés aux infans issus*

de son lit. Vie privée de Philippe V, roi d'Espagne. Comment la reine gouverne son époux, affecté de manies vaporeuses. Pag. 261

CHAP. XXV. *De l'Angleterre depuis l'époque des préliminaires, signés à Vienne par le duc de Richelieu. Portrait de Walpoole, ministre tout-puissant à Londres; il corrompt le Ministere de France & le Parlement d'Angleterre: il perfectionne l'art de la corruption.* 273

CHAP. XXVI. *Suite des affaires étrangeres. Intérêts de l'Espagne, de la France & de l'Empereur avant la guerre de 1733. Circonstances qui nous conduisirent à la guerre.* 284

CHAP. XXVII. *Suite de l'état de l'Europe & des intérêts des Souverains. Circonstances immédiates que prépara la guerre de 1733. Mort du Roi de Pologne. La France se détermine à la guerre, & à faire élire Roi de Pologne Stanislas.* 291

CHAP. XXVIII. *Conséquences de l'élection de Stanislas, Roi de Pologne. Mouvement des armées. Campagne d'Italie.* 305

CHAP. XXIX. *Suite de l'élection de Stanislas. Il*

est assiégé dans la ville de Dantzick. Héroïsme du Comte de Plelo. Stanislas s'enfuit. Pag. 325

CHAP. XXX. *Etude du caractere du Cardinal de Fleury. Comment il enveloppe ses projets. Ses principes sur le Roi Stanislas, pere de la Reine de France. Ses principes sur les Ministres. Liste comparative des Ministres qui ont gouverné la France pendant les regnes de Louis XV & de Louis XVI.* 329

CHAP. XXXI. *Fin du siége de Dantzick. Perfidie & férocité des Russes. Les François transférés prisonniers à Cronstadt & en Livonie. L'Ambassadeur de France emprisonné à Thorn.* 337

CHAP. XXXII. *Suite de la guerre d'Allemagne.* 340

CHAP. XXXIII. *Fin de la Guerre d'Italie en* 1735. *Commencement des négociations pour la paix.* 348

INSTRUCTION envoyée par M. le Garde-des-Sceaux à tous les Evêques du Royaume de la part du Roi, sur l'unanimité de doctrine que Sa Majesté entend devoir être suivie dans ses Etats & sur l'obéissance & la subordination due à la Sainte Eglise. 363

CONSIDÉRATIONS politiques de la Cour d'Espagne sur le Traité de Hanower. Pag. 367

Sur la Liberté de la Toscane injustement envahie par les puissances de la quadruple alliance & par les prétentions de la Reine d'Espagne. Nécessité du ressentiment des Florentins, & projet de révolution dans cette partie de l'Italie. 402

Fin de la Table du Tome cinquieme.

9